

# DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE B 21 « LA LOIRE ET SES AFFLUENTS » FR 820 1666



Crédit photo CREN



Période 2010 à 2015

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE Natura 2000 B 21 FR 820 1666 « LA LOIRE ET SES AFFLUENTS »

**Maître d'ouvrage :** MEEDDAT

Suivi de la démarche : Mme Martine GRIVAUD (DDT Ardèche)

**Rédaction du document d'objectifs :** Chambre d'agriculture de l'Ardèche, Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels

Rédaction/Coordination/Cartographie : Marion GAULUPEAU et Gilles MARTINEAU, Chambre d'Agriculture de l'Ardèche – Marianne GEORGET, Sébastien BARTHEL et Laurence JULLIAN, Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels

**Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires**

Cartographie des habitats : Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels

**Crédits photographiques :** Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels

**Référence à utiliser** Chambre d'agriculture de l'Ardèche, Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels (2012) – DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 B 21 FR 820 1666 « LA LOIRE ET SES AFFLUENTS ». MEDDAT :295pages dont Charte(17 pages) et annexes(54 pages)

<b>DOCUMENT D'OBJECTIFS du site FR 820 1666 – B 21 – « La Loire et ses affluents »</b>	
1 <sup>ère</sup> version du 18/03/2010	Demande de modifications/compléments DDT07 en date du 16/04/2012
2 <sup>ème</sup> version du 04/02/2013	Modifications/compléments par la Chambre d'Agriculture et le CREN en date du 12/09/2014
3 <sup>ème</sup> version du 12/09/2014	Validée par comité de pilotage local du / /2014 Validée par DDT07 le / /2014

# DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE B 21 « LA LOIRE ET SES AFFLUENTS » FR 820 1666

## ***PREMIERE PARTIE***

### **I.1 - INTRODUCTION**

I.1.1 - Présentation de la directive habitats.....	5
I.1.2 - Présentation succincte du site Natura 2000 B 21 FR 820 1666 « la Loire et ses affluents » et du territoire dans lequel il s'insère : le plateau ardéchois.....	9
I.1.3 - Inventaires et études existants .....	18
I.1.4 - Présentation des acteurs.....	20

### **I.2 - DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL**

I.2.1 - Méthodologie.....	27
I.2.2 - Les milieux.....	28
I.2.3 - La faune et la flore.....	29
I.2.4 - Evolutions historique et naturelle des milieux.....	29

### **I.3 - DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE**

I.3.1 - Agriculture.....	32
I.3.2 - Sylviculture.....	44
I.3.3 - Industrie Commerce Artisanat et urbanisation.....	46
I.3.4 - Tourisme accueil	48
I.3.5 - Activités loisirs de pleine nature	48
I.3.6 - Eau : assainissement des communes	52
I.3.7 - Production d'électricité	54

## ***SECONDE PARTIE***

### **II.1 - ENJEUX BIOLOGIQUES**

II.1.1 - les habitats d'intérêt communautaire .....	57
II.1.2 - la flore et la faune d'intérêt communautaire.....	88
II.1.3 - Autres enjeux biologiques : habitats, faune et flore.....	120
II.1.4 - Synthèse des enjeux écologiques.....	124

<b>II.2 - ETAT DE CONSERVATION HIERARCHISATION</b> .....	144
<b>II.3 - CONCERTATION</b>	
II.3.1 - Organisation .....	147
II.3.2 - Résultats .....	149
II.3.3 - Objectifs de développement durable pour le site de la Loire et ses affluents.....	151
II.3.4 - Objectifs opérationnels.....	151

## ***TROISIEME PARTIE***

<b>III.1 - TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS</b>	155
<b>III.2 - FICHES ACTIONS ET PROGRAMMATIONS</b>	160
III.2.1 - Actions de gestion (milieux agropastoraux, cours d'eau et zones humides, milieux forestiers) .....	161
III.2.2 - Actions pour les activités touristiques.....	196
III.2.3 - Connaissance, suivi et évaluation.....	203
III.2.4 - Actions de communication, de formation et d'animation du DOCOB.....	213
<b>CONCLUSION</b> .....	222

## ***QUATRIEME PARTIE***

<b>IV - CHARTE NATURA 2000</b> .....	223
--------------------------------------	-----

<b>ANNEXES</b> .....	241
----------------------	-----

<b>ATLAS CARTOGRAPHIQUE EN A3 COULEURS</b> .....	document à part
--	-----------------

<b>PLAQUETTE PRESENTATION EN A4 COULEURS</b>	document à part
--	-----------------

# ***PREMIERE PARTIE***

## **I.1 - INTRODUCTION**

### **I.1.1 - Présentation de la Directive Habitats 92/43/CEE**

La directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune et de la flore sauvages, plus généralement appelée directive Habitats Faune Flore ou encore directive Habitats, est une mesure prise par l'Union européenne afin de limiter la perte de la diversité écologique en choisissant de promouvoir la gestion des espaces naturels et des espèces de faune et de flore à valeur patrimoniale que comportent ses États membres, dans le respect des exigences économiques, sociales et culturelles. Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent.

#### Le réseau Natura 2000 et ses objectifs :

La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable. Le réseau est composé des sites relevant des directives européennes « Oiseaux » et « Habitats » datant respectivement de 1979 et 1992. La volonté de mettre en place un réseau européen de sites naturels correspond à un constat : la conservation de la biodiversité ne peut être efficace que si elle prend en compte les besoins des populations animales et végétales, qui ne connaissent pas les frontières administratives entre états. Ces derniers sont chargés de mettre en place le réseau Natura 2000. Le réseau Natura 2000 n'a pas pour objet de faire des « sanctuaires de nature » où toutes activités humaines seraient à proscrire. Le réseau Natura 2000, pour permettre la mise en place d'une gestion durable de nos espaces naturels repose prioritairement sur une politique contractuelle élaborée avec et par les partenaires locaux. L'adhésion des acteurs du territoire constitue le meilleur gage d'une gestion durable du réseau de sites Natura 2000.

#### **Publication des sites en Ardèche au 3 mai 2006 :**

- **Au Journal Officiel Français :**
    - Zone de Protection Spéciale (ZPS) Basse Ardèche le 24 avril 2006 (remplace celui de 2003)
    - Zone de Protection Spéciale (ZPS) Printegarde en 06 janvier 2005
    - Zone de Protection Spéciale (ZPS) Ile de le Platière le 26 avril 2006
- en France, 367 Zone de Protection Spéciale (ZPS) = 4 477 962 ha au 3 mai 2006**

○ **Au Journal Officiel de l'Union Européenne :**

- **zone continentale** : 10 sites ardéchois : B6, B8, B15, B18, B20, B21, B22, B26, B28 et I33

- **zone méditerranéenne** : 12 sites ardéchois : B1, B4, B5, B6, B9, B14, B15, B24, B25, B26, B30 et D4

**en France**, 1307 Sites d'Importance Communautaire (SIC) = 4 887 372 ha au 3 mai 2006

En 2006, le réseau Natura 2000 abrite 9,6% de la Surface Agricole Utile (SAU) française. C'est un des résultats issu de l'actualisation liée à l'étude menée par l'Institut Français de l'Environnement (IFEN) sur la structure du réseau français. En effet, l'IFEN a intégré les données des sites Natura 2000 (SIC et ZPS) désignés et transmis à la Commission européenne entre mai 2006 et avril 2007

**La situation du réseau Natura 2000 en Ardèche (Source DDAF 2007)**

**Nombre de sites directive « Habitats » : 19 sites validés soit 54 056 Ha (9,71%),** 2 sites re-proposés suite à volonté locale, 2 sites suspendus soit 23 sites à étudier

**Nombre de sites directive « Oiseaux » : 3 sites soit 7 700 Ha (1,4%)**

**Document d'objectifs :** -

- Nombre de documents d'objectifs validés par le Comité de Pilotage local (COFIL) : 14
  - Nombre de documents d'objectifs en cours de rédaction : 1
  - Nombre de documents d'objectifs en cours de lancement : 2
  - Nombre de documents d'objectifs à initier : 6

**Déroulement de la procédure suite à la loi développement des territoires ruraux :**

***La loi du Développement des Territoires Ruraux (DTR) du 23 février 2005 et Natura 2000***

La loi DTR prévoit une modification de la composition du comité de pilotage (Copil) et que la présidence de celui ci est assurée par les élus locaux s'ils le souhaitent. En ce qui concerne le département de l'Ardèche, depuis le lancement de la désignation des sites, les services de l'état avait anticipé cette proposition en élargissant le Comité de Pilotage local (COFIL) à l'ensemble des représentants de la société. Par contre, il n'y avait qu'une co-présidence non officielle par les élus. Les élus doivent désigner par site une structure animatrice et un président. La loi DTR prévoit entre autre l'exonération de la taxe foncière des parcelles non bâties des sites Natura 2000 faisant l'objet d'une gestion environnementale ou d'une charte Natura 2000.

***Le décret n° 2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le code de l'environnement***

Ce décret apporte des précisions à l'organisation de la gestion des sites Natura 2000, notamment pour :

**Le comité de pilotage local (Copil) :**

Présidé par un élu local ou à défaut par le préfet de département, cette instance regroupe l'ensemble des acteurs concernés : des représentants des services et établissements publics de l'Etat, des collectivités territoriales, des organisations socioprofessionnelles, des associations de protection de la nature, des organisations représentatives des autres usagers du milieu naturel, des titulaires de droits réels, des exploitants de biens.

Le Copil conduit l'élaboration du document d'objectifs (Docob) d'un site Natura 2000. Il organise ensuite la gestion du site et le suivi de la mise en œuvre des actions décidées dans le Docob.

Dans la mesure où le Copil est dépourvu de toute capacité juridique, une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales, membre du Copil, est désigné pour assurer, pour le compte du Copil, les tâches administratives, techniques et financières afférentes à l'élaboration du Docob. Cette collectivité territoriale peut assumer ces tâches en régie ou faire appel à un organisme ou structure tiers que l'on appelle « *opérateur* ». (Source MEDDAT)

**Le document d'objectifs (Docob) :**

Le Copil a deux ans pour élaborer le Docob et le modifier si le Préfet le demande. Ce dernier arrête le Docob avec l'avis du Copil. L'arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et est transmis aux communes. Le Docob est à la disposition du public dans les mairies et services de l'Etat. Une fois le Docob validé par le Copil, le Préfet convoque ce comité afin que les élus désignent, pour trois ans, un Président et la collectivité qui sera chargée de mettre en œuvre le Docob. Dans le cas où les élus ne souhaitent pas mettre en œuvre le Docob, le Préfet préside le Copil et désigne le service de l'Etat chargé du suivi de la mise en œuvre du Docob.

**La mise en œuvre et contenu du Docob :**

Le contenu du Docob :

- une analyse de l'état initial des habitats et des espèces avec leur état de conservation et les activités humaines,
- les objectifs de développement durable ou de gestion des propositions de mesures (avec un ordre de priorité),
- les cahiers des charges,
- la charte Natura 2000,
- les modalités d'évaluation et de suivi des mesures (évaluation financière du programme d'actions sur 6 ans),

Le Copil suit la mise en œuvre du Docob. Un bilan des actions réalisées, des difficultés rencontrées, des modifications envisagées est dressé tous les 3 ans. Si l'état de conservation ou les objectifs du site ne sont pas satisfaisants, la structure animatrice ou le Préfet demande la révision du Docob.

#### **Elaboration de la Charte Natura 2000 :**

La Charte Natura 2000 est à rédiger site par site. La Charte Natura 2000 contient la liste d'engagements non rémunérés ainsi que les pratiques des propriétaires, exploitants, activités sportives ou de loisirs. Elle précise les territoires, habitats, espèces concernées par engagement. L'engagement est fixé pour 5 ans et prévoit une exonération de la taxe du foncier non bâti pour les propriétaires.

#### **Etat de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire** (source site internet MEDDAT) :

Tous les six ans les états membres réalisent des bilans nationaux de la mise en œuvre de la directive « habitats faune flore » sur leur territoire. A partir de 2007, ces bilans comprennent un volet état de conservation des espèces et habitats naturels ou semi naturels d'intérêt communautaire. Cette première évaluation servira d'état des lieux et de comparaison des évaluations futures (2013,...) afin de déterminer des tendances. Les résultats de cette évaluation constituent un bon indicateur sur l'état de la biodiversité en France. Ils sont aussi un instrument important pour le pilotage des politiques de conservation de la biodiversité et pour la prise en compte de celle-ci dans les politiques sectorielles.

L'évaluation a porté en France sur 132 habitats et 291 espèces dont 91 végétales et 200 animales (étude réalisée en 2006/2007).


Les résultats sont synthétisés par région biogéographique, globalement les domaines **Alpin** et **Méditerranéen** sont ceux où les espèces et les habitats se portent le mieux (50 à 60% d'habitats et d'espèces en état favorable) tandis que plus de 50% des habitats et d'espèces en domaine **Atlantique** et **Continental** sont en état de conservation défavorable. Suite à cette évaluation à l'échelle européenne, la commission engagera une analyse complète des résultats envoyés par les états membres, afin de produire une synthèse dès 2009.




## **I.1.2 - Présentation succincte du site Natura 2000 B 21 FR 820 1666 « la Loire et ses affluents » et du territoire dans lequel il s'insère : le plateau ardéchois**

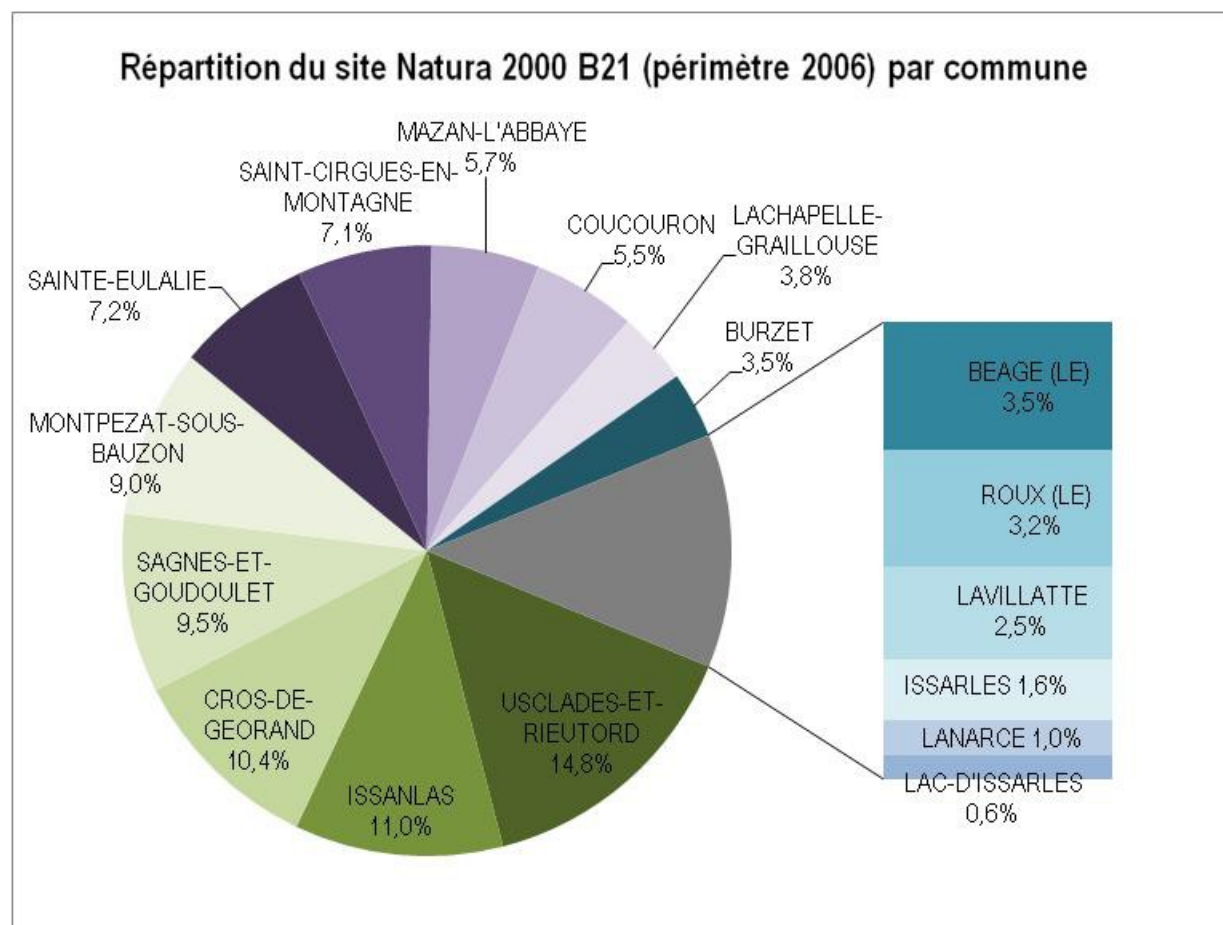
### **Site Natura 2000**

Le périmètre du porter à connaissance de 1997 du site Natura 2000 « la Loire et ses affluents » fait environ 3 266 ha et 90 km de linéaire.


 Cf. Atlas cartographique en A3 carte n°10 : périmètre du porter à connaissance de 1997 du site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »

Le périmètre d'étude pour l'élaboration du document d'objectifs date de décembre 2006 et fait environ 3509 ha répartis sur 17 communes : Burzet, Coucouron, Cros-du-Géorand, Issanlas, Issarlès, Lac d'Issarlès, Lachapelle-Graillose, Lanarce, Lavillatte, Le Béage, Le Roux, Mazan l'Abbaye, Montpezat sous Bauzon, Sagnes et Goudoulet, Sainte-Eulalie, St Cirques en Montagne, Usclades et Rieutord.

 Cf. Atlas cartographique en A3 carte n°11 : périmètre d'étude de 2006 du site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »




Au cours de la réunion du 07 novembre 2008, le comité de pilotage local a validé le périmètre d'actions de gestion et de mise en valeur : il fait 10 734 ha répartis sur les mêmes 17 communes.

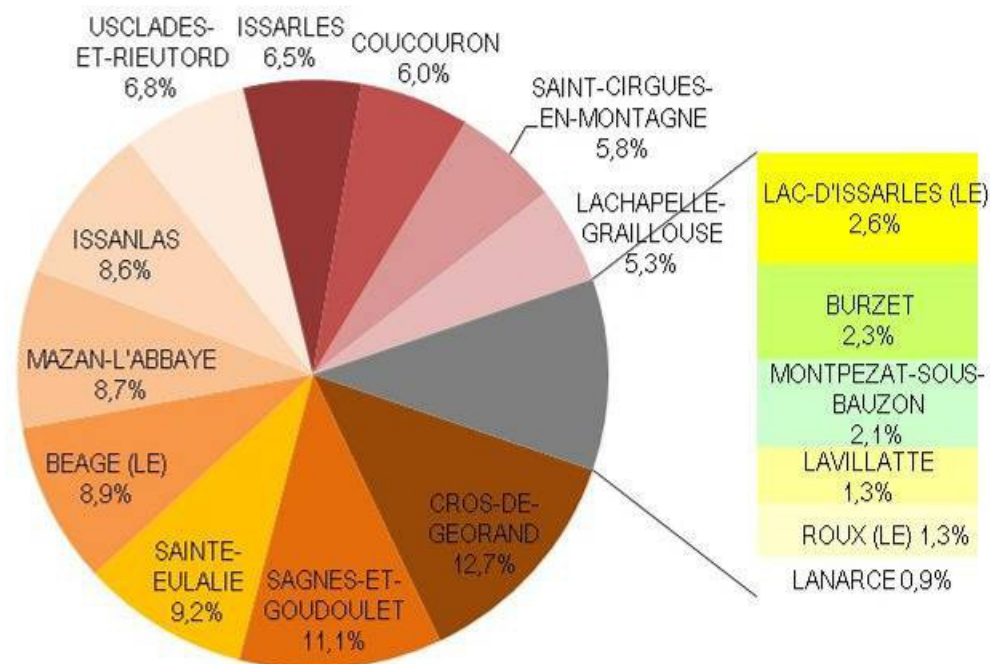
 Cf. Atlas cartographique en A3 carte n°13 : périmètre d'étude de 2008 du site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »

Ce périmètre de novembre 2008 (graphe périmètre 2009 ci contre) présente des superpositions avec le site Natura 2000 voisin B26 montagne dont le périmètre n'est pas validé officiellement.

Ce périmètre de novembre 2008 a servi de base pour présenter un projet de Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt) en décembre 2008. Ce projet ayant été validé par la COREAM, les contractualisations des agriculteurs volontaires ont eu lieu en 2010 et 2011. Les données sur les surfaces effectivement contractualisées n'étant pas diffusées par l'Etat, aucune vérification n'est possible quant à leur localisation dans ou hors périmètre de novembre 2008 du site Natura 2000.

 Cf. Atlas cartographique en A3 carte n°12 : Evolution du périmètre d'étude de 2006 à 2008 du site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »

**Répartition du site Natura 2000 par commune (périmètre 2009)**



Communes	Surface totale de la commune (ha)	Rapport surface en Natura 2000 par rapport à la surface de la commune	
		Périmètre 2006	Périmètre 2008
BEAGE (LE)	3 319	3,66%	28,67%
BURZET	3 810	3,23%	6,44%
COUCOURON	2 439	7,90%	26,44%

CROS-DU-GEORAND	4 376	8,33%	31,08%
ISSANLAS	2 856	13,55%	32,33%
ISSARLES	1 879	3,03%	36,92%
LAC-D'ISSARLES (LE)	1 366	1,63%	20,43%
LACHAPELLE-GRAILLOUSE	2 072	6,45%	27,56%
LANARCE	2 263	1,51%	4,29%
LAVILLATTE	1 885	4,64%	7,64%
MAZAN-L'ABBAYE	4 620	4,33%	20,18%
MONTPEZAT-SOUS-BAUZON	2 721	11,57%	8,18%
ROUX (LE)	1 657	6,73%	8,29%
SAGNES-ET-GOUDOULET	2 494	13,38%	47,86%
SAINT-CIRGUES-EN-MONTAGNE	2 193	11,39%	28,28%
SAINTE-EULALIE	2 217	11,37%	44,47%
USCLADES-ET-RIEUTORD	1 252	41,40%	58,47%

### Territoire du plateau ardéchois

Le site Natura 2000 « la Loire et ses affluents » est localisé sur le territoire du Plateau Ardéchois. Ce dernier forme une pénélaine d'une superficie de 732 km<sup>2</sup> située en bordure orientale du massif central, à une altitude moyenne de 1 100 m (le point culminant du plateau ardéchois est le Mont Mézenc à 1 753 m).

Le territoire présente deux grands types de **formations géologiques** (source cartes géologiques n°186/197 le Puy / Largentière) à savoir dans sa partie septentrionale des roches volcaniques liées au complexe granitique du VELAY (granite hétérogène à biotite) dans lequel des affleurements de basalte semi-porphyrique et du biocène compact forment avec les phonolites le paysage des succs (Sainte Eulalie, le Béage).

Plus au sud, des roches métamorphiques composées de granites d'anatexie et de roches migmatites gneissiques (Mazan, le Roux, Usclades et Rieutord, Coucouron...) sont largement représentées. On observe des cônes et des dépôts de scoriacé accompagnant des sols basaltiques (Coucouron, Rieutord). Des dépôts d'alluvions récentes sont présents sur les cours d'eau majeurs du territoire.

Le territoire est doté d'un **réseau hydrographique** et d'un chevelu de ruisseaux intermittents importants. La Loire prend sa source sur la commune de Sainte Eulalie à l'est du territoire et traverse d'est en ouest les communes du site B 21, elle reçoit les eaux des rivières et ruisseaux tels que : la Nègre (le Béage), la Padelle (Sagnes et Goudoulet), Le Prat sauvage (Usclades et Rieutord), le Vernason (Mazan l'abbaye St Cirgues en Montagne), le Pradal (Barrage de la palisse), la Gage, la Nadale (le lac d'Issarlès), le Merdanson (Issarlès), la Langougnole (Coucouron).

Le **climat**, de type semi-continentale où domine la composante atlantique, est très rude : gelées en toute saison, températures moyennes annuelles basses, enneigement important et long, vents violents (*la burle*). Toutefois, les influences méditerranéennes demeurent présentes avec une intensité variable d'une année à l'autre : sécheresse estivale ou, sur les parties orientales, de fortes précipitations à l'automne et au printemps.

Avec 10 habitants au km<sup>2</sup>, la **densité de population** est très faible (10 fois moins que celle de Rhône-Alpes et 5 fois moins que la moyenne départementale). La population est vieillissante avec 37% de personnes de plus de 60 ans (contre 26% en moyenne en Ardèche). Entre 1990 et 1999, la population a perdu 7% de ses effectifs en raison d'un solde naturel déficitaire.

L'agriculture constitue aujourd'hui **l'activité économique principale** : environ 450 exploitations agricoles ; 34% des emplois sont liés directement au secteur agricole.

D'après les données du Recensement Général Agricole (RGA) de 2000, la Surface Agricole Utilisée (SAU) totale du Plateau Ardéchois est de 20 000 ha environ soit près de 27% de l'occupation spatiale du territoire (les forêts sont prédominantes).

Les surfaces fourragères constituent l'essentiel de cette SAU (97%) ; seuls 3% de la SAU sont cultivés en céréales ; l'alimentation des animaux est principalement basée sur l'herbe (pâturage et fauche). Le nombre d'exploitations a diminué de 39% entre 1988 et 2000 pour atteindre un total de 479 dont 45% d'exploitations professionnelles (cette baisse est surtout due à la disparition de nombreuses petites exploitations « non professionnelles » avec - 46%). Dans le même temps, la SAU totale n'a perdu que 7%. Pendant cette période, on a donc assisté à une accélération de la concentration des exploitations avec une SAU moyenne de 42 ha environ par exploitation en 2000 (+ 53%) et 60 ha pour les exploitations professionnelles. La taille moyenne des troupeaux a également augmenté en relation avec l'agrandissement des surfaces des exploitations (ex : + 72% pour les effectifs en bovin et nombre d'équins multiplié par 2 entre 1988 et 2000).

Les systèmes d'exploitations bovin lait sont devenus progressivement dominants avec 40% d'exploitation bovin lait spécialisé, 20% en bovin viande, 10% bovin mixte lait/viande, 20% en autres élevages (ovin, caprin et équin) et 10% en « autres OTEX » (orientation technico-économique de l'exploitation). La cueillette traditionnelle de myrtilles et de champignons apporte également un revenu complémentaire non négligeable pour certains agriculteurs du Plateau. A noter aussi la mise en place de productions de diversification, dont la culture de variétés de pommes de terre spécifiques.

Le système « bovin lait » : Les vaches sont de races Montbéliarde et Abondance. La production laitière est moyenne : lactation moyenne par vache de 4500 l/an et quotas laitiers autour de 100 000 litres.

Une collecte laitière bien pourvue sur l'ensemble du plateau mais atomisée entre des entreprises locales : Carrier, Gérentes et Rissoan auxquelles s'ajoutent des entreprises extérieures la Fromagerie du Velay (collectant sur Le Béage, Lavillatte, Coucouron), Danone (Lac d'Issarlès, Issarlès), Valmont (Lespéron, Lavillatte, Lachapelle Graillouse, Issanlas, Coucouron,...). Un groupe d'éleveur du Gerbier s'est lancé dans une démarche de production de lait bio en partenariat avec son entreprise de collecte. Les infrastructures routières et les difficultés climatiques en hiver rendent la collecte laitière parfois difficile.

La viande bovine bénéficie actuellement d'un signe officiel de qualité sur la moitié nord du Plateau Ardéchois : l'AOC « Fin Gras du Mézenc » ; c'est une « viande persillée issue de bœufs (30 mois minimum) ou de génisses (24 mois minimum) élevés au foin et à l'herbe sur le terroir du Mézenc et engraisés durant le dernier hiver avec du foin naturel de montagne produit localement. Cette dernière particularité donne en même temps que sa saisonnalité (de février à juin) toute sa typicité au produit ». Quelques exploitations laitières pratiquent l'engraissement de veaux sous la mère soit pour éviter les pénalités liées au dépassement de quotas soit en raison du prix du lait. Avec une meilleure valorisation du litre cette pratique tend à disparaître.



## Formulaire Standard de Données (FSD) du porter à connaissance de 1997 (Source MEDDAT)

- ▶ **Appellation :** LOIRE ET SES AFFLUENTS  
 ▶ **Statut :** Site ou proposition de Site d'Importance Communautaire (SIC/pSIC)  
 ▶ **Code :** FR8201666

### Vie du site

- ✳ **Mise à jour des données :** 03/2006  
 ✳ **Vie du site :** Date de proposition comme SIC : 03/99

### Localisation

- ✳ **Région :** Rhône-Alpes  
 ✳ **Département :** Ardèche  
 ✳ **Superficie :** 1315 ha  
 ✳ **Altitude minimale :** 855 m  
 ✳ **Altitude maximale :** 1381 m  
 ✳ **Région biogéographique :** Continentale

### Description du site

La Loire et ses affluents forment un réseau hydrographique complexe. Les faibles dénivelés augmentent la surface des innombrables zones tourbeuses en tête de bassin. Les milieux tourbeux, particulièrement bien représentés ici, sont des habitats originaux avec un cortège typique d'espèces de mousses, fougères, plantes à fleurs, mais aussi d'amphibiens, reptiles, papillons, libellules. Outre leur intérêt patrimonial, les tourbières par leur pouvoir de rétention d'eau participent à la régulation des débits des cours d'eau.

Sources de la Loire et zones humides de tête de bassin.

### Composition du site :

Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	45%
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières, Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygane	20%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	10%
Forêts caducifoliées	5%

### Habitats naturels présents

% couv SR<sup>(1)</sup>

<u>Landes sèches européennes</u>	15%	C
<u>Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)</u>	10%	C
<u>Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculon fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></u>	5%	C
<u>Prairies de fauche de montagne</u>	5%	C
<u>Tourbières hautes actives*</u>	3%	C
<u>Tourbières boisées*</u>	3%	C

### Espèces végétales et animales présentes

PR<sup>(2)</sup>

<u>Amphibiens et reptiles</u>	
<u>Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>)</u>	C
<u>Invertébrés</u>	
<u>Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>)</u>	C
<u>Damier de la Succise (<i>Euphydrys aurinia</i>)</u>	C
<u>Ecrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>)</u>	C
<u>Mammifères</u>	PR <sup>(2)</sup>
<u>Loutre (<i>Lutra lutra</i>)</u>	C

<u>Habitats naturels présents</u>	% couv	SR <sup>(1)</sup>	<u>Espèces végétales et animales présentes</u>	PR <sup>(2)</sup>
<u>Tourbières de transition et tremblantes</u>	2%	C	<u>Plantes</u>	
<u>Éboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (<i>Thlaspietea rotundifolii</i>)</u>	1%	C	<u>Buxbaumie verte (<i>Buxbaumia viridis</i>)</u>	B
<u>Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (<i>Androsacetalia alpinae</i> et <i>Galeopsietalia ladani</i>)</u>	1%	C	<u>Drépanoclade brillant (<i>Drepanocladus vernicosus</i>)</u>	B
			<u>Ligulaire de Sibérie (<i>Ligularia sibirica</i>)</u>	C
			<u>Poissons</u>	
			<u>Chabot (<i>Cottus gobio</i>)</u>	C

<sup>(1)</sup> *Superficie relative : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cet habitat (15 à 100%); B=site très important pour cet habitat (2 à 15%); C=site important pour cet habitat (inférieur à 2%).*

<sup>(2)</sup> *Population relative : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B=site très important pour cette espèce (2 à 15%); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D=espèce présente mais non significative.*

**\*Habitats ou espèces prioritaires (en gras) :** *habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.*

## Evolution des Formulaire Standard de Données (FSD) de 1997 à 2010

		FSD 1997		FSD 2010	
Superficie		1 315 ha		10 734 ha	
Altitude minimale		855 m		892 m	
Altitude maximale		1381 m		1425 m	
HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE					
Code	Intitulé Natura 2000	% couv	SR	% couv	SR
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou du <i>Isoëto-Nanojuncetea</i>	ABSENT		1%	C
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	5%	C	0%	C
<b>91EO*</b>	<b>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i></b>	ABSENT		1%	C
4030	Landes sèches européennes	15%	C	0%	C
5120	Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>	ABSENT		5%	B-
<b>6230*</b>	<b>Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et submontagnardes de l'Europe continentale)</b>	ABSENT		6%	C
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )	ABSENT		5%	C
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	ABSENT		3%	C
6520	Prairies de fauche de montagne	5%	C	16%	C
<b>7110*</b>	<b>Tourbières hautes actives</b>	3%	C	1%	C
<b>91D0*</b>	<b>Tourbières boisées</b>	3%	C	0%	C
7140	Tourbières de transition et tremblantes	2%	C	2%	C
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	ABSENT		0%	C
8110	Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival ( <i>Androsacetalia alpinae</i> et <i>Galeopsietalia ladani</i> )	1%	C	0%	C
8120	Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin ( <i>Thlaspietea rotundifolii</i> )	1%	C	ABSENT	
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	ABSENT		0%	C
9120	Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> ( <i>Quercion roboris</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i> )	10%	C	18%	C



<b>ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>			
1355	Loutre d'Europe ( <i>Lutra lutra</i> )	C	C
1307 ou 1324	Petit ou grand Murin ( <i>Myotis blythii</i> ou <i>M. myotis</i> )	ABSENT	C
1193	Sonneur à ventre jaune ( <i>Bombina variegata</i> )	C	C
1163	Chabot ( <i>Cottus gobio</i> )	C	C
1092	Ecrevisse à pieds blancs ( <i>Austropotamobius pallipes</i> )	C	C
1060	Cuivré des marais ( <i>Thersamolycaena dispar</i> )	C	C
1065	Damier de la Succise ( <i>Euphydryas aurinia</i> )	C	C
<b>1087*</b>	<b>Rosalie des Alpes (<i>Rosalia alpina</i>)</b>	ABSENT	C
1386	<i>Buxbaumia viridis</i>	B	B
1387	<i>Orthotrichum rogeri</i> Brid.	ABSENT	A
1393	<i>Hamatocaulis vernicosus</i>	B	B
1758	<i>Ligularia sibirica</i>	C	B
<b>Composition du site :</b>			
		<b>FSD 1997</b>	<b>FSD 2010</b>
		<b>% recouvrement</b>	<b>% recouvrement</b>
	Forêts caducifoliées	5%	28
	Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières	20%	25
	Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	45%	23
	Forêt artificielle en monoculture	ABSENT	6
	Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygane	20%	6
	Eaux douces intérieures	10%	5
	Forêts de résineux	ABSENT	5
	Autres terres	ABSENT	2

### **I.1.3 - Inventaires et études existants**

Le périmètre d'étude de décembre 2006 du site B21 comprend tout ou partie de :

- 16 ZNIEFF type I (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de grand intérêt - (cf. annexe n°2)
- 3 ZNIEFF type II (grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des possibilités biologiques importantes - cf. annexe n°2)
- 5 Espaces Naturels Remarquables inscrits dans la charte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche :
  - Secteur des Sucs (site 3),
  - Gerbier de Jonc et sources de la Loire (site 10),
  - Crêtes de Lachamp-Raphaël (site 18),
  - Tourbières et prairies humides de Goudoulet, lac Ferrand (site 21),
  - Prairies et tourbières du Mas de Jean (site 38).
- 2 Espaces Naturels Sensibles du Département de l'Ardèche (Tourbières et ruisseaux à loutre du plateau de Coucouron, Massif des Monts Gerbier Mézenc et plateau des Sucs)

Sur les communes concernées par le périmètre de décembre 2006 du B21, sont situés tout ou partie de :

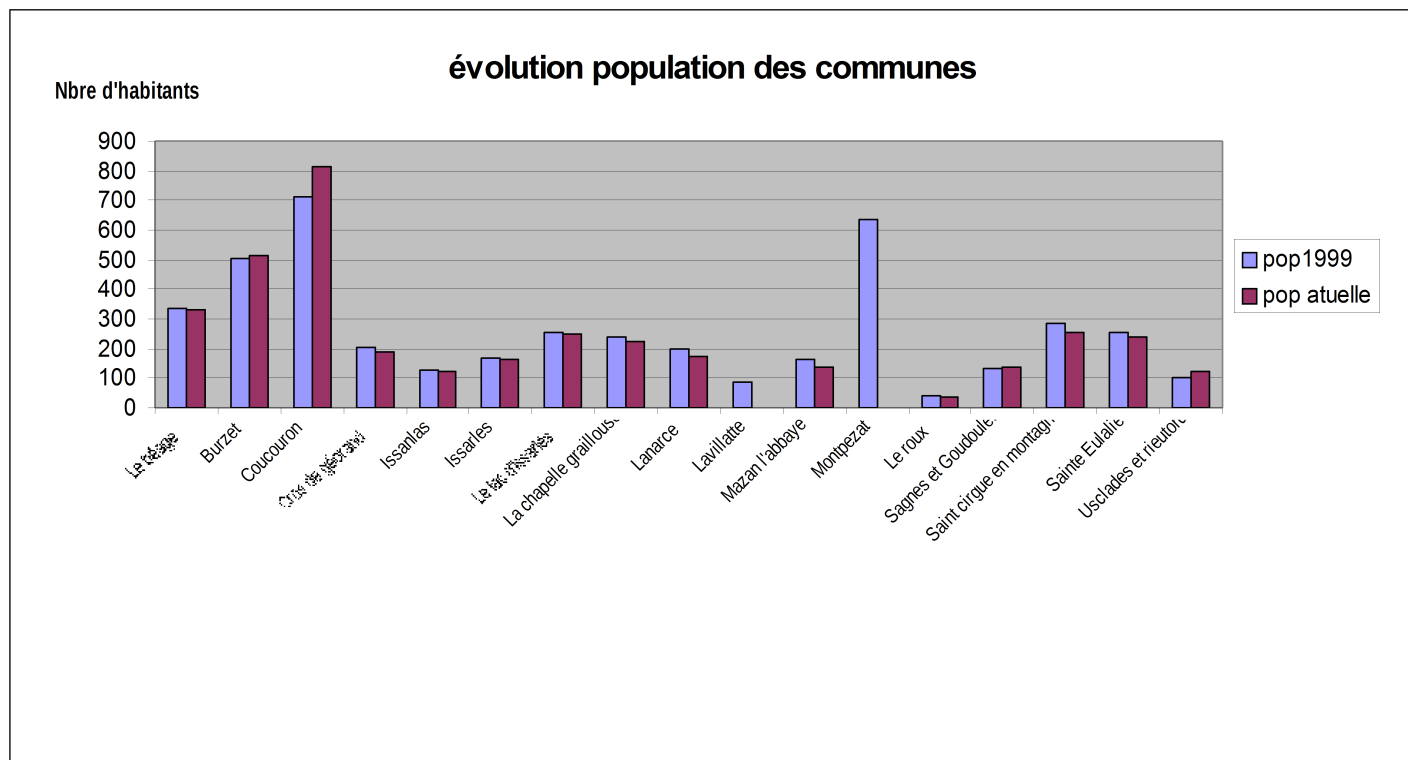
- 3 sites classés (Mont Gerbier de Jonc – Ste Eulalie, Lac d'Issarlès, Massif du Mézenc – Le Béage)
- 3 sites inscrits (abords du Lac d'Issarlès, Ruines de l'Abbaye de Mazan et leurs abords - Mazan l'Abbaye, église de Notre Dame de Prévenchère et ses abords, château de Pourcheyrolles et le vieux village - Montpezat sous Bauzon)
- l'AOC Fin gras du Mézenc

Le territoire du B21 situé sur le bassin de la Loire est concerné par la démarche d'élaboration du SAGE Loire amont animée par le Conseil Général de Haute Loire.


Les principales études existantes concernant le site B21 (et connues de la Chambre d'Agriculture et du CREN) sont (par ordre chronologique) :

- Inventaire des zones humides du plateau ardéchois et des hautes cévennes, 1994, FRAPNA 07 (LADET Alain)
- contribution aux compléments d'information sur les zones Natura 2000 B20, B21 et B26, 1998, FRAPNA 07
- Compléments de connaissances sur les sites Natura 2000 B20, B21, B26 pp, 1999, CBNMC
- Essai d'évaluation du pâturage sur l'entomofaune des milieux tourbeux du plateau ardéchois, 2000, FRAPNA (DAYDE Stéphanie)
- Inventaire tourbières de Rhône-Alpes, 2000, CREN
- Eco-guide des milieux naturels des sources de la Loire, 2002, Université J. Fourier & ONF
- Tourbières de la Geneste et des Narces : diagnostic écologique et animation foncière (Issanlas), 2003, CREN
- Analyse des données de pêches électriques Ruisseaux de Mazan et de pistolet, 2005, AAPPMA de CROS DE GEORAND
- caractérisation et de suivi de masses d'eau de plan d'eau, 2005, Asconit consultants
- Tourbière de la Verrerie : Diagnostic faunistique, 2005, FRAPNA
- La qualité des rivières dans votre département entre 2003 et 2005 : Haute Loire et sud du bassin Loire-Bretagne – Ardèche, Cantal, Lozère, 2007, Société AQUASCOP
- Plan de gestion de la tourbière de la Verrerie (Burzet), 2006, CREN
- Tourbière de Sagne Redonde : révision du plan de gestion (Lanarce), 2006, CREN
- Etude génétique des truites fario sur quinze stations du département de l'Ardèche, Rapport final – 2006, Institut des Sciences de l'Evolution
- Inventaire des zones humides du département de l'Ardèche, 2002 à 2007, DDAF, FDP, CREN
- Projet d'aménagement du Mont Gerbier : étude d'impact, 2007, CG07
- Etude naturaliste Prairies humides des ruisseaux du Tauron et du Crouzas, ??, CG07
- Point de vue des Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Haute-Loire et de l'Ardèche sur la problématique du complexe hydroélectrique de Montpezat : contribution au SAGE Loire amont, ??, FDPPMA 07 et 43
- Pêche électrique de sauvetage / Veyradeyre, 2007, FDPPMA 07
- Synthèse des résultats de la pêche / Méjeanne, 2008, FDPPMA 43
- Qualité des eaux destinées à la consommation humaine, 2007, rapports annuels des communes
- Définition d'un calendrier des fenaisons compatible avec la reproduction des passereaux prairiaux en France, 2007, BROYER Joël, Alauda 75 (2) : 145-158
- Etude génétique des truites fario sur neuf stations du département de l'Ardèche, Rapport final, 2008, Institut des Sciences de l'Evolution
- Contribution au diagnostic du site Natura 2000 B21, 2008, ONEMA 07 et 43
- Catalogue des végétations du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche. CBNMC, 2008, Pnr des Monts d'Ardèche

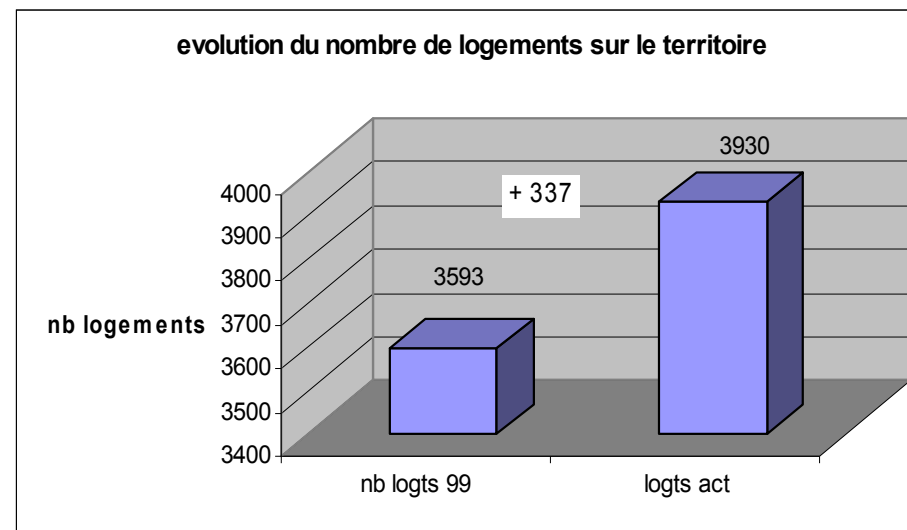
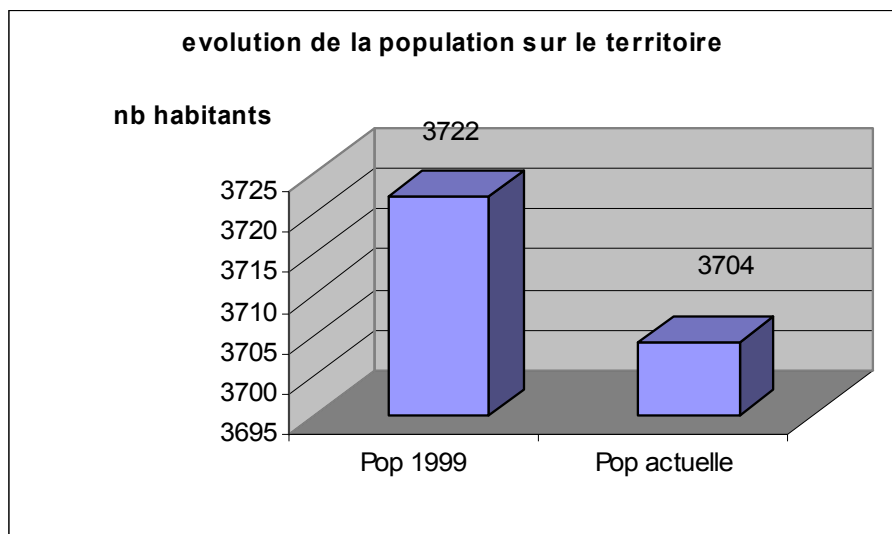
## I.1.4 - Présentation des acteurs



### La démographie du territoire : La population d'une stabilité relative

 Cf. Atlas cartographique en A3 carte n°1 : Démographie du site Natura 2000 « la Loire et ses affluents » et graphiques ci-après

On dispose des données actualisées (recensement intermédiaire de 2004 à 2007) de l'INSEE sur 15 communes du territoire avec comme référence le RGP 1999 (les communes de Lavillatte et Montpezat n'ont pas à notre connaissance de recensement complémentaire). On propose donc de faire une évaluation des variations sur les critères qui pourraient en terme de besoins fonciers faire évoluer l'utilisation du sol et donc légèrement impacter le site Natura 2000.



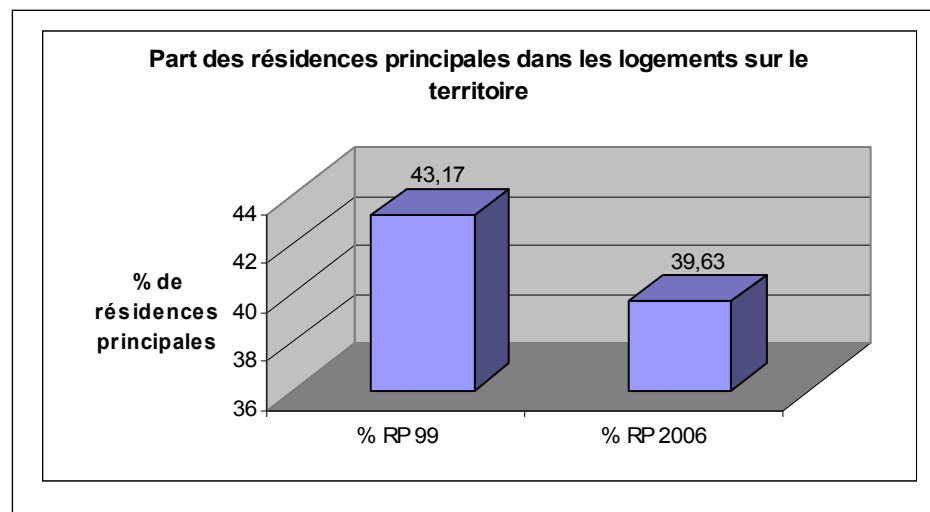
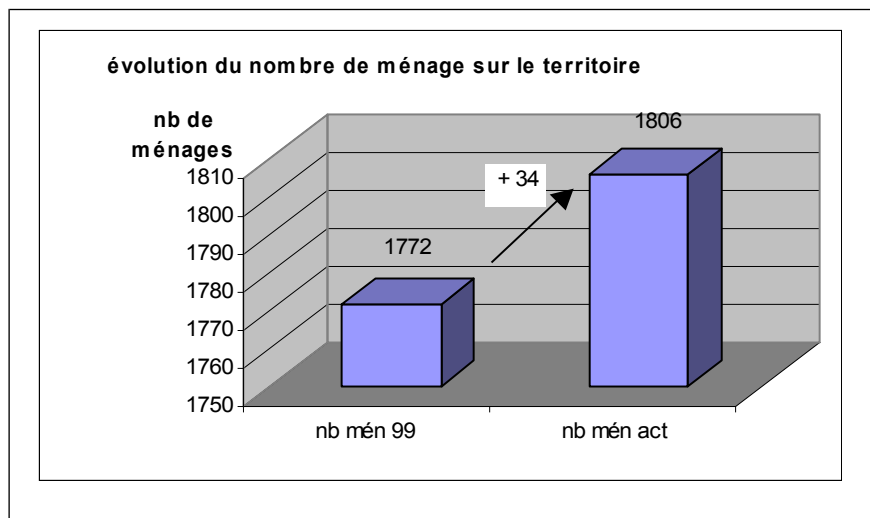
En premier lieu, on note une baisse de 18 habitants sur la population totale des quinze communes (3704 habitants) avec des disparités importantes entre les bourgs centre chef lieu de canton (variation positive à Coucouron, Burzet, Sagnes et Goudoulet, Usclades et Rieutord) et le reste des communes du territoire (variation négative).

On peut supposer que cette tendance est de même nature sur les communes restantes et que de ce fait, la population actuelle est stable voire en légère progression.

De même, globalement les tranches d'âge 40-59 ans et 60 ans et plus sont celles qui progressent le plus en effectif au détriment des classes jeunes, ce qui va à court terme poser la question du renouvellement de la population.


### **L'accroissement du nombre de logements lié aux résidences secondaires**

Malgré une population stable on note une augmentation sensible (+ 8.5%) du nombre de logements sur la même période sans pour autant avoir d'effet sur le nombre de ménages résidant sur place (+1.9%). L'attractivité de la zone semble être le moteur de ce développement et le taux de résidences secondaires devrait renforcer cet état des lieux. En effet, on ne note pas de desserrement de la structure des ménages (-0.05 personne / ménage), par contre le taux de résidences principales a chuté de plus de 3.5% passant sous la barre des 40% (39.63% du nombre total de logements).



La demande de logements dans un environnement protégé, naturel et peu accessible (éloignement des bassins de vie), semble être un des enjeux urbains de ce territoire. Il sera donc opportun de veiller à ce que des porteurs de projet puissent effectivement s'implanter dans les communes visées par le site Natura 2000, pour infléchir cette tendance.

**Les collectivités territoriales** :(cf annexe n°3) : composition du comité de pilotage Natura 2000 du site B21)

 Cf. Atlas cartographique en A3 carte n°2 : Syndicats du site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »

3 communautés de communes se partagent le territoire du site B 21 « Loire et ses affluents » : Ces structures intercommunales ont pris comme compétences obligatoires et optionnelles :

**La communauté de communes « Entre Loire et Allier »** : Communes de Issarlès, Le lac d'Issarlès, La Chapelle Graillouse, Coucouron, Issanlas, Lanarce, Lavillatte

**Compétences** :(Source wikipédia)

Service public assainissement non collectif (SPANC)

Collecte et traitement des déchets

Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités

Action de développement économique

Construction, Aménagement, gestion d'équipements socioculturels et sportifs  
Activités péri-scolaires  
Activités culturelles ou socio-culturelles  
SCOT (schéma cohérence territoriale)  
Schéma de secteur  
Création et aménagement de ZAC  
Transport scolaire  
Organisation des transports non urbains  
Aménagement rural  
Tourisme  
Programme local d'habitat (PLH)

**La communauté de communes « Les Sources de la Loire » :** Communes de Le Béage, Saint Eulalie, Sagnes et Goudoulet, Cros de Géorand, Saint Cirgues en Montagne, Usclades et Rieutord, Mazan l'Abbaye, Le Roux

**Compétences :** (Source wikipédia)

Collecte des déchets  
Aide sociale  
Action de développement économique  
Construction, Aménagement, gestion d'équipements socioculturels et sportifs  
Activités péri-scolaires  
Etudes et programmation  
Création et aménagement de la voirie  
Signalisation  
Tourisme  
OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat)  
Préfiguration et fonctionnement des pays  
Gestion d'un centre de secours

**La communauté de communes de « Grands Serres » :** Communes de Burzet, Montpezat,

## **Les syndicats à vocations unique et multiple :**

### **Le Sivu Inforoutes : développement des Nouvelles Technologies Information Communication**

Ce syndicat joue un rôle de conseil auprès des communes sur les nouvelles technologies de l'information et assurent des prestations informatiques. Il fédère l'ensemble des acteurs du monde rural autour de l'Internet et ce tant en matière d'investissement que d'ingénierie.

### **Syndicat mixte de la Montagne Ardéchoise : développement touristique**

Le Syndicat Mixte de la Montagne Ardéchoise est une collectivité territoriale à laquelle adhèrent le Département de l'Ardèche, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Tanargue (SIAT), le Syndicat intercommunal de la Haute Vallée de la Loire (SIHVL) et les communes suivantes : Borée, Le Lac d'Issarlès, Coucouron, Lachapelle Graillouse, Issarlès, Mézilhac, Lachamp Raphaël, Issanlas et Le Roux.

Il a pour objet de contribuer à toutes actions propres à assurer le développement économique, local et touristique de la Montagne Ardéchoise plus particulièrement dans le domaine des activités sportives de pleine nature et la mise en valeur du patrimoine naturel et bâti. Il assure la gestion et l'animation de la Ferme de Bourlatier et des zones nordiques de La Chavade et du Montivernou

## **Le Parc Naturel Régional des monts d'Ardèche**

### **Territoire**

Situé à l'extrême Sud-ouest de la Région Rhône-Alpes, sur un seul département, l'Ardèche, le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche couvre **180 000 hectares**. Concernant principalement toute la bordure orientale du Massif central, le Parc des Monts d'Ardèche est avant tout un territoire de pentes dont l'altitude varie de 170 mètres à 1753 mètres au Mont Mézenc. Rassemblant 132 communes et 6 villes-portes, le Parc compte 56 000 habitants. Sa création a été officialisée par décret du Premier Ministre le **9 avril 2001**.

### **Collectivité territoriale**

Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche est administré par un Syndicat Mixte qui regroupe 13 Conseillers Régionaux, 19 Conseillers Généraux, 6 représentants des Chambres consulaires, et 138 élus locaux : un pour chacune des villes-portes que sont Aubenas, Privas, Lamastre, Saint-Agrève, Vernoux et les Vans, et un pour chacune des communes du Parc.

### **Fonctionnement**

Le Comité syndical vote les budgets, les comptes administratifs et les programmes d'actions. Ce Comité peut également proposer des modifications de périmètre, de statuts, etc. Il se réunit au moins deux fois par an et est renouvelable à chaque élection municipale, cantonale ou régionale. Dans chaque commune, un délégué du Parc peut être contacté pour obtenir des informations sur la vie institutionnelle du Parc.

7 communes situées partiellement ou totalement dans le site B 21 font partie intégrante du PNR, il s'agit des communes du secteur du Gerbier ; on citera par ordre : Burzet, Cros de Géorand, Le Béage, Le Roux, Montpezat, Saint Eulalie, Sagnes et Goudoulet.



## **Le Pays Ardèche méridionale**

### **Un territoire rural**

Traversée par la rivière Ardèche et située à l'extrême pointe sud-ouest de Rhône-Alpes, l'Ardèche Méridionale est frontalière de trois régions : l'Auvergne à l'ouest, le Languedoc-Roussillon au sud et Provence-Alpes-Côte d'Azur avec deux communes du sud-est.

Le territoire est essentiellement rural : l'espace rural occupe 81 % de la superficie et regroupe 46 % de la population. On peut cependant y distinguer trois grandes zones. L'aire urbaine d'Aubenas, d'une part, qui rassemble 33 % de la population du territoire. Le plateau ardéchois, d'autre part, caractérisé par une faible densité de population. Les villes de la vallée du Rhône, enfin, orientées vers les pôles d'emplois de la Drôme voisine. Une population vieillissante mais qui continue à progresser grâce à un fort excédent migratoire. Avec 121 309 habitants, en 1999, l'Ardèche Méridionale représente plus de 2 % de la population régionale.

### **Les associations de développement touristique:**

Office de tourisme intercommunal des sources de la Loire

Espace de découverte, la Montagne Ardéchoise offre aux visiteurs de multiples visages, fruits de la rencontre de la terre, de l'eau, de l'air et du feu : Les 8 communes adhérentes représentent le secteur du Gerbier élargi : Cros de Géorand, Le Béage, Le Roux, Mazan l'abbaye, Saint Cirgues en Montagne, Saint Eulalie, Sagnes et Goudoulet, Usclades et Rieutord.

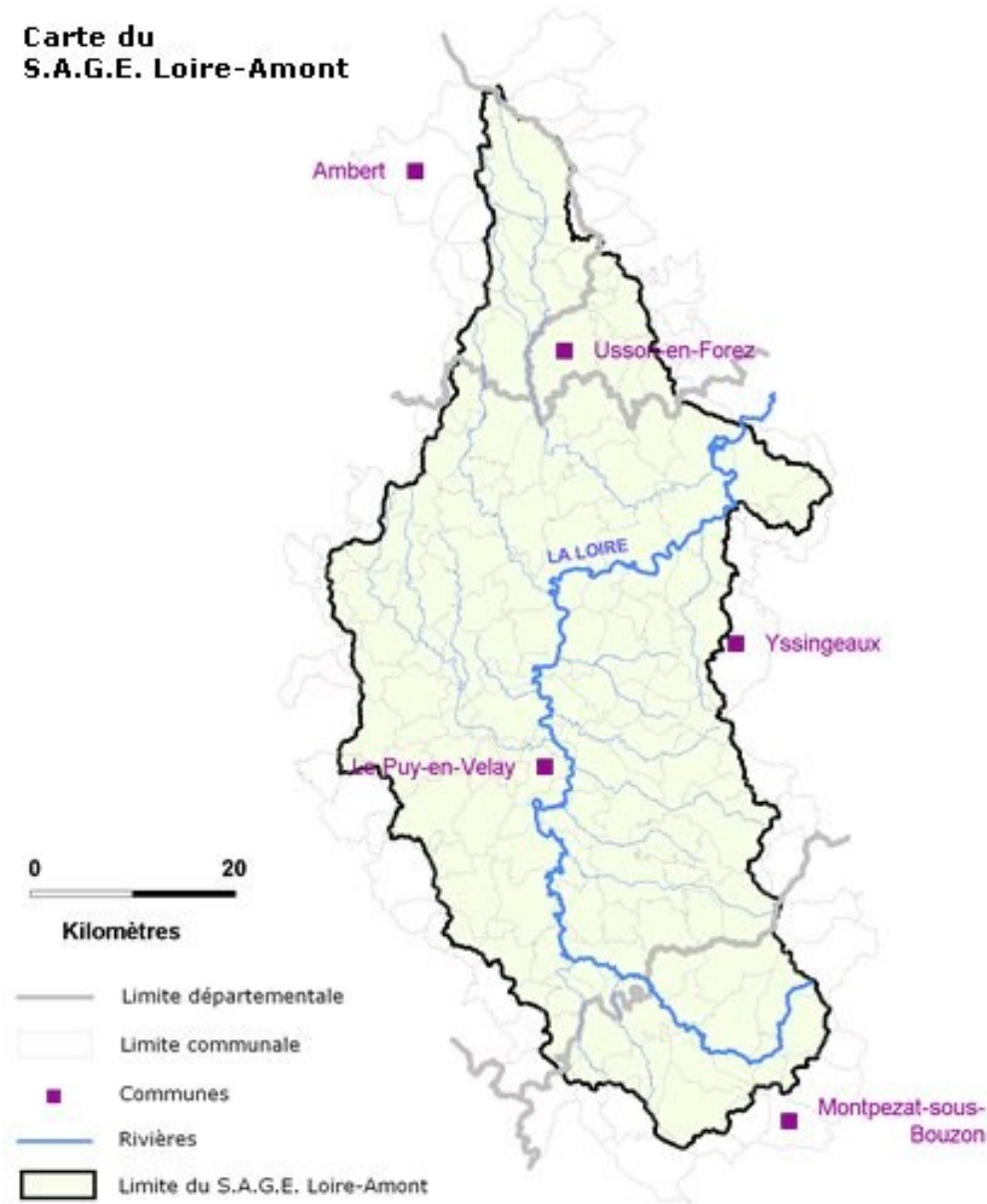
Office de tourisme de la vallée de la Fontaulière : Informations touristiques sur les deux communes de Montpezat sous Bauzon et Le Roux : hébergements, visites, ballades ...

Office du tourisme communautaire des lacs et monts d'Ardèche à Coucouron : informations touristiques sur les communes de la communauté de communes « entre Loire et Allier ».

### **La CLE et le SAGE Loire amont**

La tête du bassin versant Loire (sensu stricto) en Ardèche fait partie du territoire du SAGE concernant la LOIRE AMONT depuis ses sources jusqu'à Bas en Basset. Porté par le Conseil Général de la Haute Loire, le SAGE Loire amont est en cours d'élaboration ; la CLE est constituée depuis 2003. Le diagnostic a été validé. Les enjeux principaux identifiés sont le fonctionnement naturel des cours d'eau et la gestion quantitative de la ressource, la qualité de l'eau et des milieux naturels.

## Carte du S.A.G.E. Loire-Amont



Territoire concerné : Bassin versant de la Loire et de ses affluents (sauf celui du Lignon du Velay), des sources à Bas-en-Basset

Longueur du linéaire de Loire concerné : Environ 160 km

Superficie : 2635 km<sup>2</sup>

Population : Environ 155 000 habitants (recensement INSEE 1999)

Territoire administratif :

- Deux régions : Auvergne, Rhône-Alpes
- Quatre départements : Ardèche, Loire, Haute-Loire et Puy-de-Dôme
- 173 Communes

Structure animatrice : Conseil Général de la Haute-Loire

Toutes les communes de la tête du bassin versant de la Loire en Ardèche, objet du présent dossier font partie du territoire du SAGE Loire amont.

Le territoire ardéchois du SAGE Loire amont est représenté à la CLE par :

- un représentant des maires d'Ardèche
- le SIVOM de Coucouron
- le PNR des Monts d'Ardèche
- le Conseil Général de l'Ardèche

## **I.2 - DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL DE « LA LOIRE ET SES AFFLUENTS »**

### **I.2.1 - Méthodologie**


L'inventaire et la cartographie des habitats du site B21 sur le périmètre d'étude de décembre 2006 ont été réalisés selon la méthodologie imposée par le MEDDAT : cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000 : guide méthodologique, 2005, Muséum national d'histoire naturelle et Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux.

Suite à une journée de relevé sur le terrain avec le chargé d'études du CREN, le Conservatoire Botanique National du Massif Central a fourni une typologie phytosociologique d'habitats spécifiques au site de la Loire et ses affluents, basée sur des études antérieures, ainsi que leur correspondance avec les autres typologies existantes afin d'effectuer une cartographie aussi précise que possible.

L'ensemble des habitats humides et bords de cours d'eau a été parcouru à pied et la végétation relevée in situ. La majorité des prairies de fauche était déjà fauchée lorsque le chargé d'étude du CREN est passé pour relever la végétation. La végétation des ensembles forestiers a été dressée depuis les principales routes, pistes et accès. Seules les hêtraies ont fait l'objet d'investigations plus poussées puisque deux types de hêtraies sont présents sur le B21 dont l'un est d'intérêt européen. 26,5 jours de terrain ont été consacrés aux relevés de végétation répartis du 3 juillet au 9 septembre 2008. Les cartographies de végétation des tourbières gérées par le CREN sur le site B21 la Loire et ses affluents ont été intégrées à la cartographie des habitats du site Natura 2000.

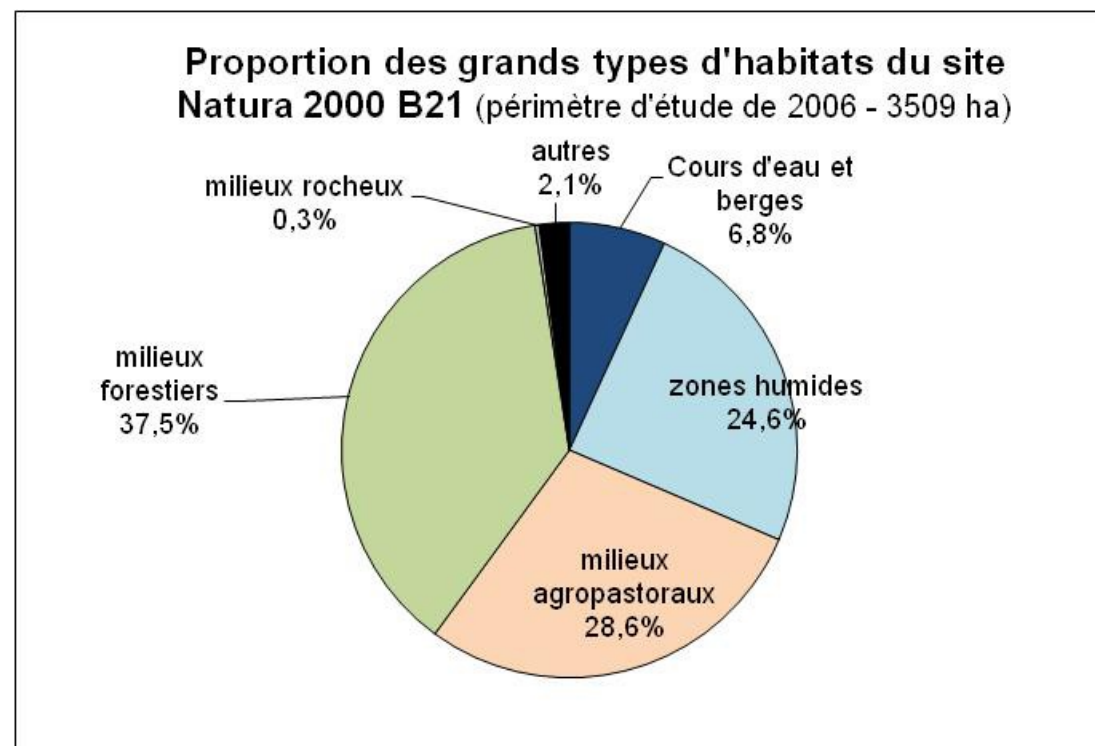
Pour la faune et la flore, le diagnostic a été réalisé par synthèse des études existantes (sauf exception) et contributions écrites ou orales des principaux acteurs du territoire (FRAPNA, CORA, ONEMA, FDP, ONCFS, FDC, PNR, CG07, ONF, CBNMC, individuels...).

## I.2.2 - Les milieux

Cinquante six habitats ont été caractérisés et inventoriés sur le site B21.  Cf. Atlas cartographique en A3 carte n°8 : Grands types d'habitats du site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »

On peut les regrouper en six grands types de milieux (cf. annexe n°4 : liste des habitats du site B21 regroupés par grands types de milieux) :

- les cours d'eau et leurs berges,
- les zones humides, constituées par un grand nombre d'habitats, des prairies humides aux habitats tourbeux,
- les autres milieux agropastoraux (pelouses, pâtures, prairies de fauche et landes),
- les milieux forestiers, essentiellement des hêtraies, hêtraies-sapinières, pinèdes et des plantations de résineux (épicéas...),
- les milieux rocheux, très localisés
- les cultures, les friches, les alignements d'arbres, les haies, les chemins, les routes et les villages ont été regroupés sous la catégorie autres.



Le site Natura 2000 « la Loire et ses affluents » (périmètre d'étude de décembre 2006) est majoritairement forestier. Néanmoins certains milieux humides (pâtures à grand jonc par exemple) sont également des milieux agropastoraux.

### **I.2.3 - La faune et la flore**

#### **Evaluation du niveau de connaissance des groupes faunistiques et floristiques**

Les différents inventaires existants permettent d'évaluer le niveau de connaissances global de la faune et de la flore présentes sur le site la Loire et ses affluents. La flore, les oiseaux, les poissons et les crustacés semblent les groupes ayant fait l'objet de prospections assez bonnes.

<u>Végétaux</u>	<u>2</u>	<u>Mammifères</u>	<u>1</u>	Légende : 0 = prospection nulle ou quasi inexistante 1 = prospection insuffisante 2 = prospection assez bonne 3 = bonne prospection
<u>Mousses</u>	<u>1</u>	<u>Oiseaux</u>	<u>2</u>	
<u>Lichens</u>	<u>0</u>	<u>Poissons</u>	<u>2</u>	
		<u>Amphibiens</u>	<u>1</u>	
		<u>Reptiles</u>	<u>0</u>	
		<u>Crustacés</u>	<u>2</u>	
		<u>Mollusques</u>	<u>0</u>	
		<u>Libellules</u>	<u>2</u>	
		<u>Criquets, sauterelles</u>	<u>1</u>	
		<u>Papillons</u>	<u>2</u>	
		<u>Autres insectes</u>	<u>0</u>	

### **I.2.4 - Evolutions historique et naturelle des milieux**

Les milieux rocheux évoluent très lentement. Les éboulis, souvent formés de gros blocs riches en lichens, demeurent nus de toute autre végétation. Par comblement progressif des vides entre les gros blocs, on observe, mais sur un temps très long, la constitution d'un couvert végétal.

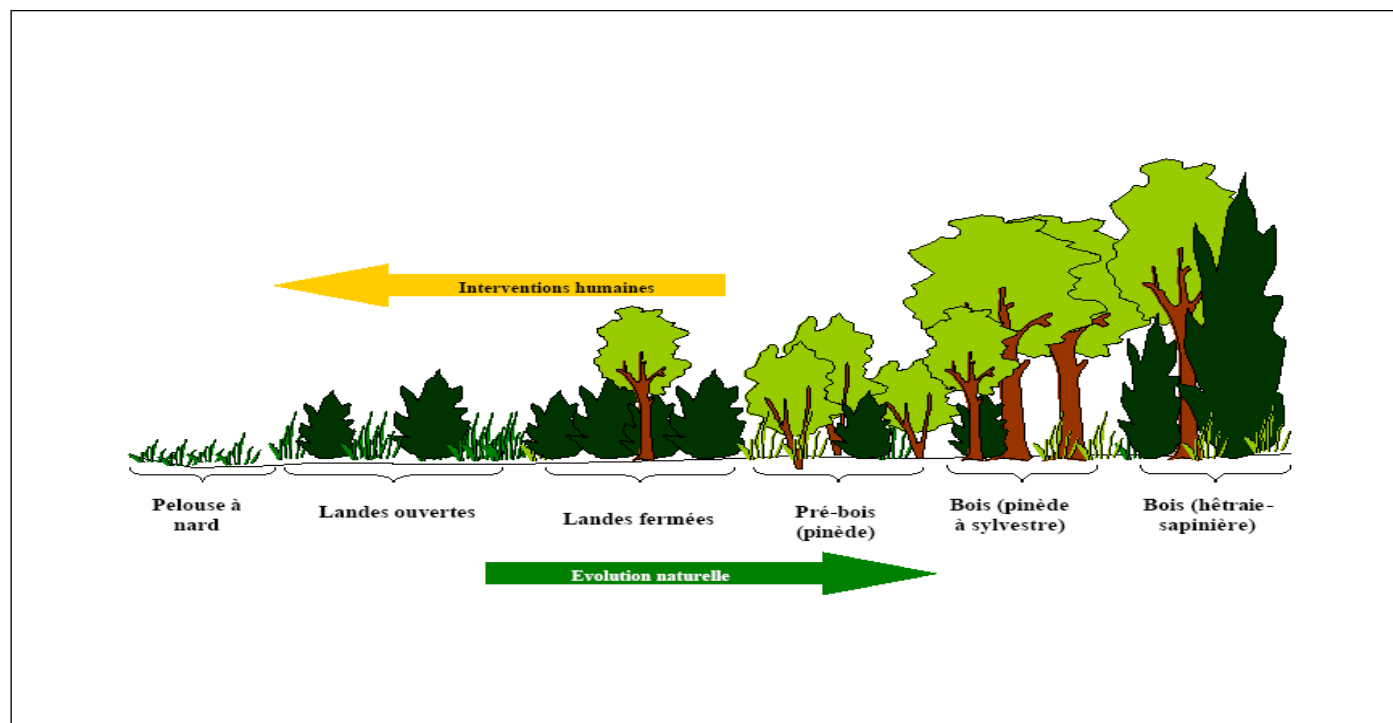
Les pelouses et les prairies à l'abandon subissent très rapidement la colonisation des ligneux bas (genêts, callune, bruyère...) et se transforment en lande. Sur les sols les moins profonds et les sols squelettiques, c'est la Callune qui s'installe, et cette callunaie peut persister longtemps après s'être établie avec une certaine lenteur. Sur les sols moins squelettiques, c'est le Genêt purgatif qui s'implante ; tandis que dans les sols plus profonds, c'est le Genêt à balai. La colonisation par des ligneux bas peut être très progressive mais conduit toujours, en l'absence d'interventions humaines ou animales, à un recouvrement maximal.

Pendant la période d'installation des landes, des arbres (ligneux hauts) peuvent également s'installer : hêtre, pin sylvestre, alisier...

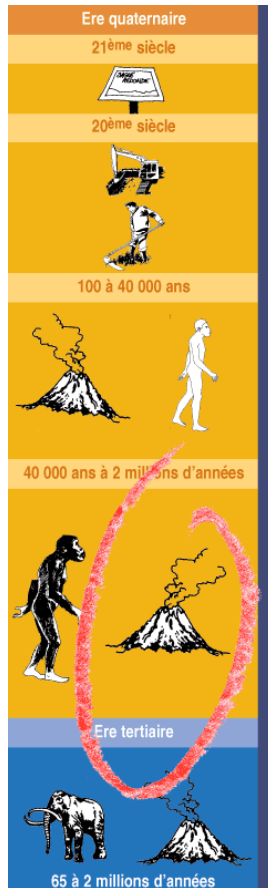
La minceur du sol, les affleurements rocheux, l'exposition aux vents dominants sont des éléments de ralentissement de l'installation des ligneux. A l'inverse, les conditions opposées permettant l'installation rapide d'une lande à genêts dense entraîneront une difficulté d'implantation des ligneux hauts.

La pinède à Pin sylvestre occupe en dessous de 1200 m d'altitude environ une place importante. Essence de lumière, rustique, ne craignant ni le froid, ni le sec, supportant un sol très maigre, le Pin sylvestre est doté d'une remarquable plasticité et d'un dynamisme conquérant. Il occupe très rapidement les terres laissées vaines par la déprise agricole, landes, pâtures, prés et même les zones humides à la faveur d'une période plus sèche. En fait, la pinède à Pin sylvestre est une formation végétale de substitution, premier stade de la reprise forestière. Le hêtre et le sapin, lents à s'implanter, s'installent sous le Pin sylvestre, et dans une longue phase dynamique préparent le stade final de l'évolution (hêtraie ou sapinière ou boisement mixte).

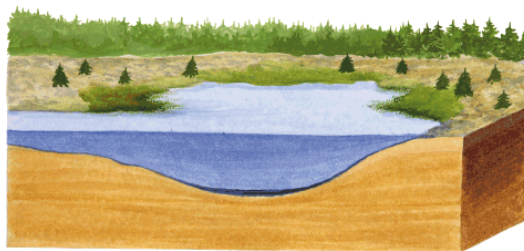
La hêtraie-sapinière présente sur le site du B21 est l'héritage d'une exploitation forestière continue et très ancienne (XII<sup>ème</sup> siècle). Le hêtre a été systématiquement écarté, l'épicéa, massivement introduit, est présent dans une proportion variable à côté du sapin.



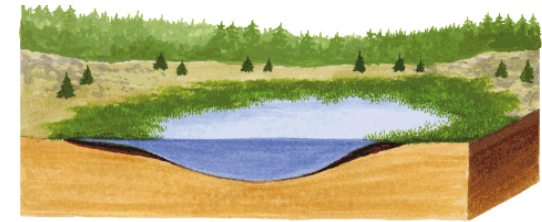
L'eau, abondante et permanente, permet la présence des zones humides. Selon les conditions topographiques, l'importance des eaux, toute une gamme peut s'observer depuis le pré dit « mouilleux » jusqu'au bas-marais tourbeux.



Une fois éteint, le cratère de l'ancien volcan s'est transformé en lac. De fins débris de roches, arrachés aux versants, se sont accumulés. Puis, après les périodes de grandes glaciations, des végétaux aquatiques ont colonisé les zones les moins profondes.



Mais la présence permanente d'eau froide et le manque d'oxygène limitaient le travail des micro-organismes chargés de la décomposition des végétaux. Aussi, tiges et feuilles mortes se sont progressivement accumulés au fond du lac, formant la tourbe brune.



Durant des milliers d'années, ce phénomène naturel a transformé le lac de cratère en tourbière.



Exemple de l'évolution d'un lac de cratère volcanique en tourbière (Sagne Redonde – Lanarce)

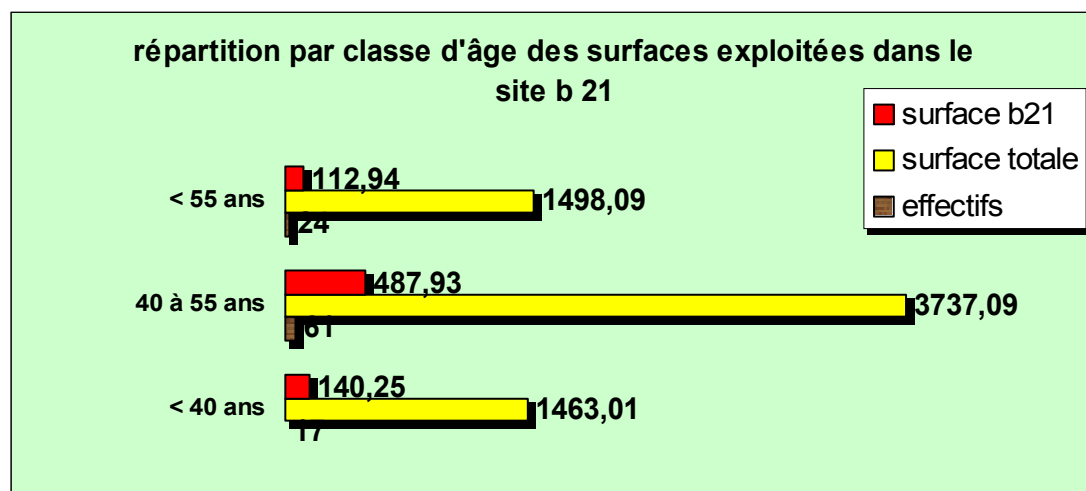
## **I.3 - DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE DU SITE NATURA 2000 « LA LOIRE ET SES AFFLUENTS »**

### **I.3.1 - Agriculture**

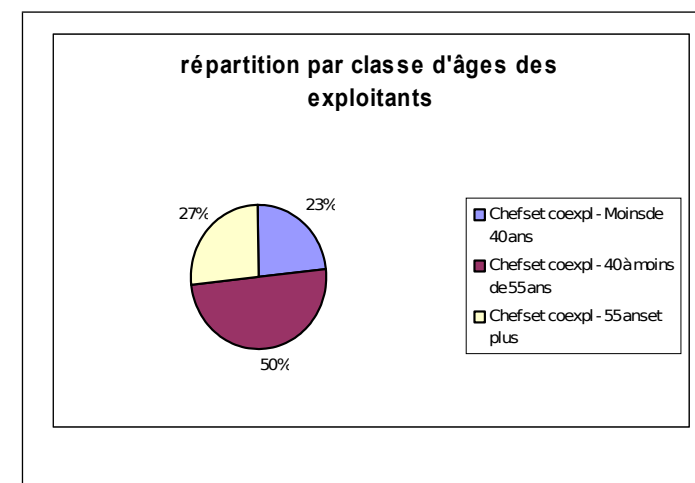
Nous rappellerons que les surfaces recensées dans le RGA sont issues des exploitations dont le siège est situé dans les limites administratives communales. Cette évaluation permet donc de donner les caractéristiques du territoire sans pour cela être exhaustive étant donné la présence non négligeable d'exploitations sises sur des communes limitrophes ou éloignées du territoire d'étude. Nous verrons que la situation du site B 21 « Loire et ses Affluents » n'échappe pas cette règle et que les effectifs et surfaces peuvent différer quelque peu.

**Analyse des données sur les 17 communes** (statistiques AGRESTE RGA 2000) : (voir graphiques ci dessous)

**Comparaison des données du RGA et celle de la DDAF : une population représentative du plateau ardéchois**



(Source DDT 2007)



(Source RGA 2000)

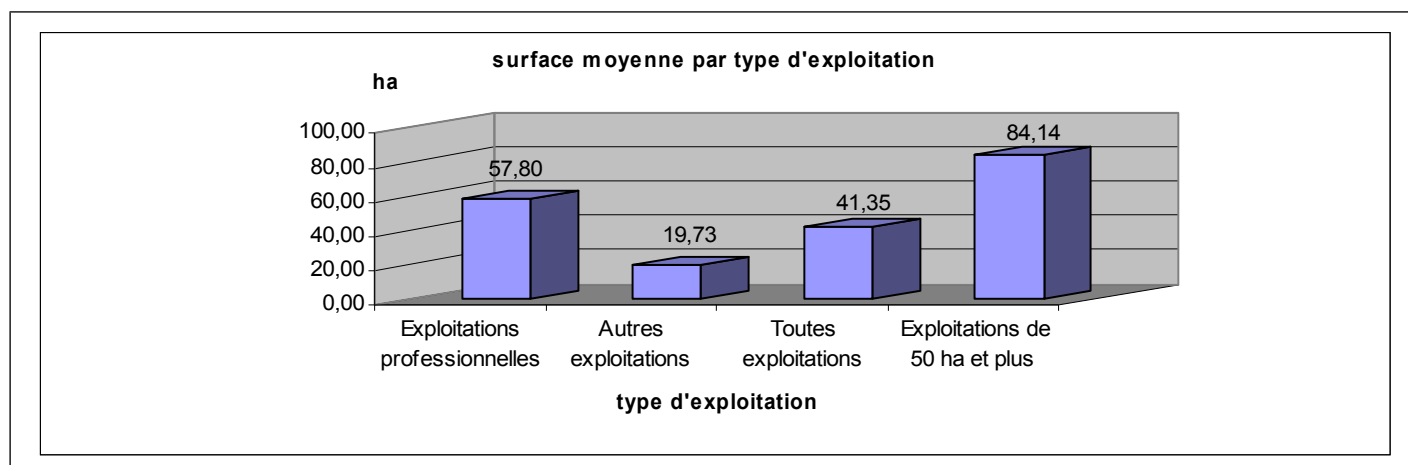


### Les hommes :

La population des chefs d'exploitation résidant sur le territoire des 17 communes est composée à 23.44 % d'exploitants jeunes de moins de 40 ans(75 chefs d'exploitations), de 49.38% de classe d'âge intermédiaire(158 exploitants de 40 à 55 ans) et de 27.19% de classe âgée ( 87 exploitants de >55 ans).

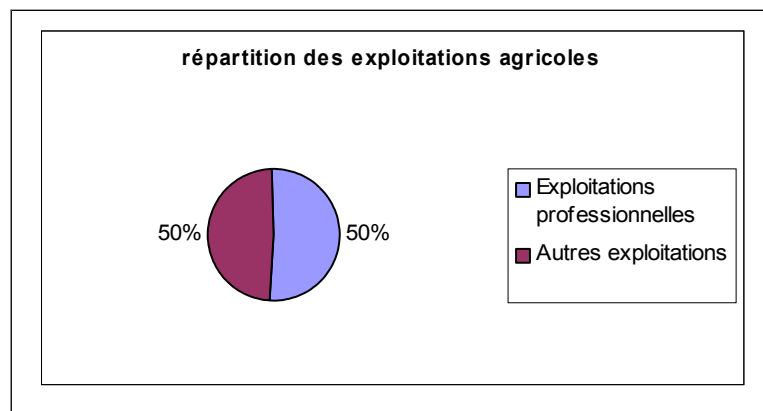
L'activité agricole est importante et génère des emplois directs par le nombre global d'unité de travail. La pérennité des 426 UTA répartis sur les 17 communes sera liée à la capacité de renouvellement des exploitants. Cette pyramide des âges établie en 2000 pose la question du renouvellement des classes intermédiaires et âgées dans des systèmes d'exploitation nécessitant des capitaux propres importants et des contraintes de travail non négligeables.

### La « sole agricole » :



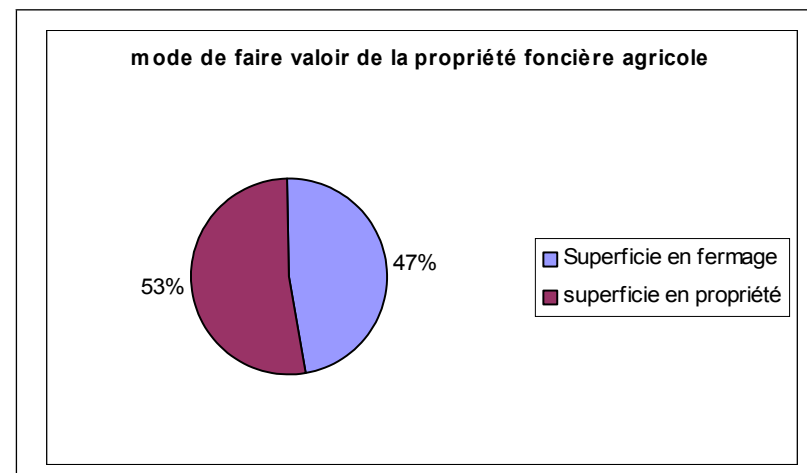
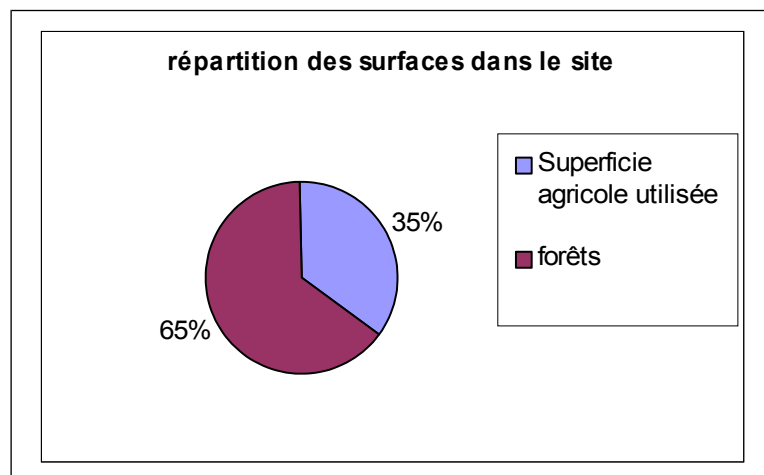
Le territoire des 17 communes du site B21 couvre une superficie totale de 43063 ha. La surface agricole utile avec ses 15 218 ha représente 35,34% de la surface totale. Les 331 exploitations recensées n'en exploitent réellement que 13232 ha soit un peu moins de 31%, ce qui représente en moyenne une superficie de 40ha.

La répartition entre exploitations professionnelles (47.45%) et non professionnelles (46.85%) est équilibrée. On observe que les 158 exploitations professionnelles occupent une surface moyenne de 58 ha soit 9132 ha de SAU, contre 20 ha pour les non professionnelles soit 3078 ha de SAU. Cette tendance à l'agrandissement de la structure foncière se renforce si on prend les 97 exploitations d'une superficie supérieure à 50 ha qui elles, occupent en moyenne 84 ha soit 8162 ha de SAU.

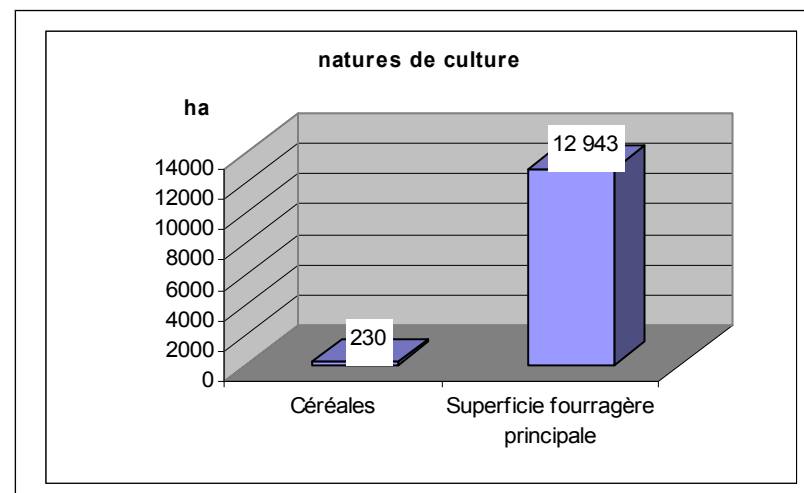
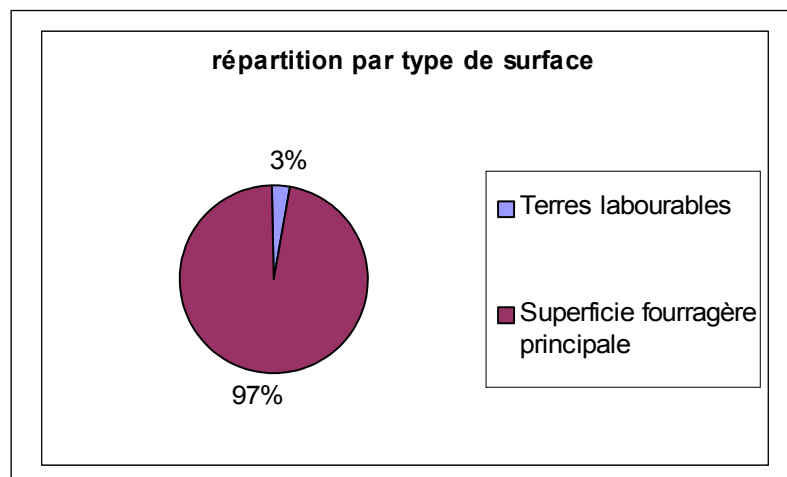


Le mode de faire valoir des surfaces agricoles utilisées est lui aussi équilibré entre le fermage et la propriété, on observe que 6219 ha sont en location soit 47 % de la SAU.

Comme nous l'avons vu précédemment à la lecture des classes d'âge des chefs d'exploitations, on devrait assister à une professionnalisation des exploitations, un agrandissement des structures foncières et une pression des estives pour maintenir la sole agricole en l'état.



### Les natures de cultures : Les prairies dominent et marquent le territoire.



La SAU des 17 communes du territoire est composée à 97.82% de surface fourragère principale (SFP). Cette surface fourragère est elle même composée à 98.5% de surface toujours en herbe (STH). Toutes les exploitations recensées disposent de surfaces fourragères.

Les 2% restant sont composés de terres labourables à hauteur de 407 ha (répartis dans 87 exploitations) dont plus de 50% sur la commune de Coucouron (212 ha). A noter que 10 communes présentent moins de 5 ha de terres labourables.

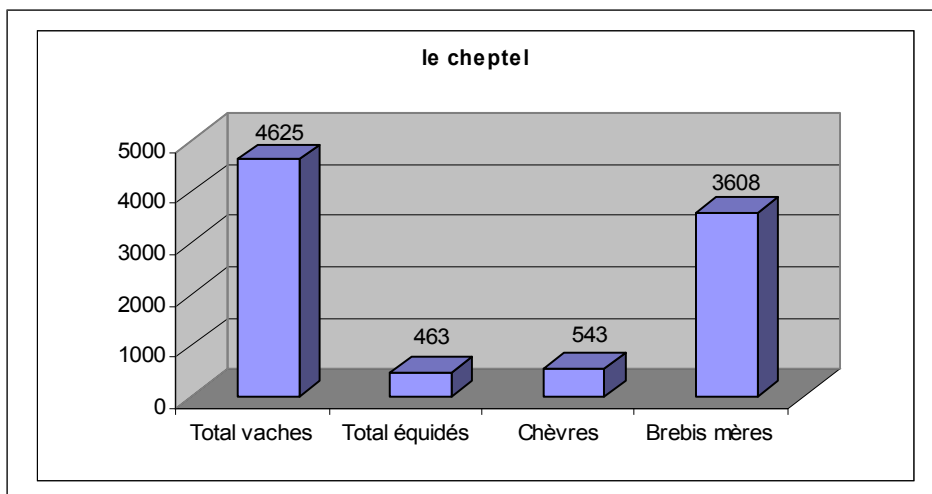
Parmi ces surfaces labourables, les céréales occupent plus de 50% soit 230 ha (dans 55 exploitations) et ce d'une manière très hétérogène puisque 13 communes ont moins de 10 ha de céréales, 3 communes moins de 35 ha et que la commune de Coucouron déclare à elle seule 144 ha.

Enfin pour mémoire une commune présente des vergers, il s'agit de Montpezat mais ces surfaces sont relictuelles puisque ne dépassant pas 4 ha. Les jardins familiaux présents sur 14 communes dans 255 exploitations occupent encore 18 ha.

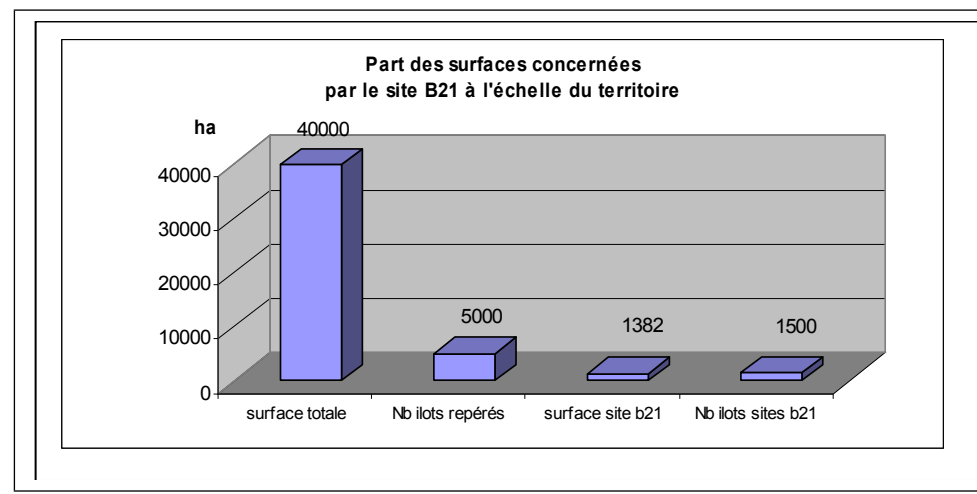
### Les animaux : Ces effectifs ne prennent pas en compte les animaux estivés.

Le cheptel herbivore est représenté en majorité par les bovins avec un effectif de 7921 animaux sur 232 exploitations réparties sur 16 communes. La proportion de vaches laitières (VL) et vaches allaitantes (VA) est équilibrée et confirme la présence d'un élevage laitier centré sur le plateau (13 communes) avec 2498 VL et la mixité avec l'élevage viande sur les zones plus périphériques (16 communes) avec 2127 VA.

Les autres espèces sont présentes dans une soixantaine d'exploitations avec un effectif ovin de 3608 unités, 543 caprins et 463 équins.

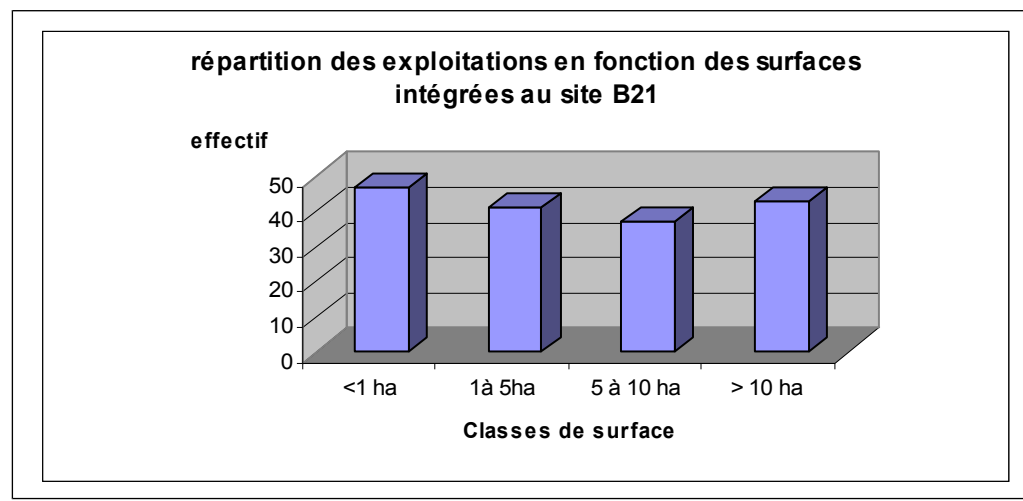
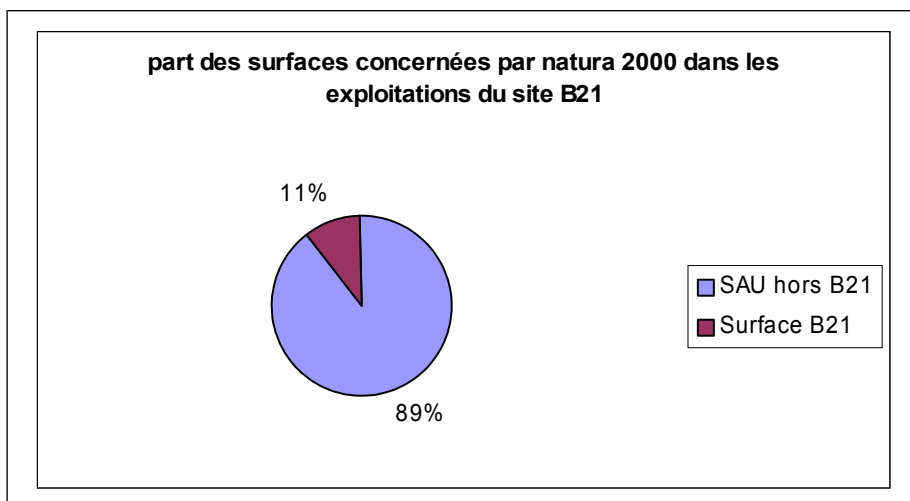


(Source RGA 2000)



(source DDT 07)

### Analyse des exploitations concernées par le site « la Loire et ses affluents » (sources SIG et statistiques DDAF 07)



Nous avons à partir des données spatialisées disponibles vérifié grâce à notre système d'information géographique les enveloppes incluses dans le site B 21 et les îlots agricoles déclarés : il ressort que sur l'ensemble des 17 communes nous avons environ 5000 îlots d'exploitation pour une surface estimée à 14 000 ha de SAU. En ce qui concerne les surfaces agricoles concernées par le site, le nombre d'îlots chute à environ 1500 pour une surface déclarée de 1382 ha. Globalement un gros tiers d'îlots pour 10% des surfaces.

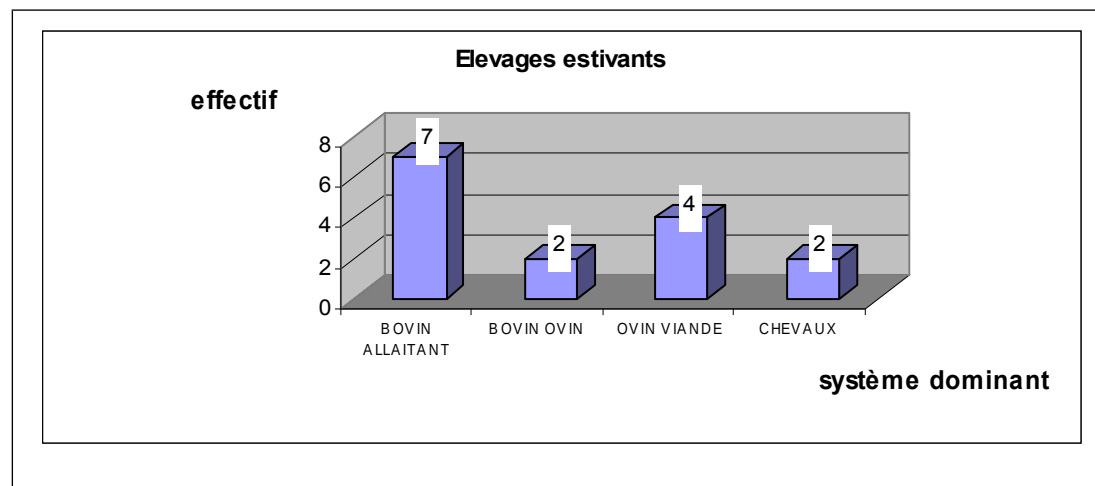
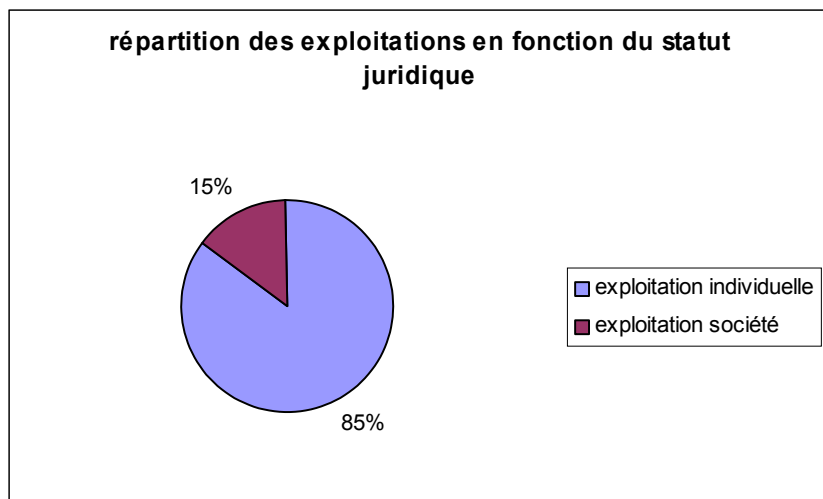
Afin de compléter les premières données de l'agriculture du territoire, nous avons pu récupérer et comparer, à partir des déclarations PAC de 2007 les données statistiques des exploitations directement concernées par le Site B 21 « la Loire et ses affluents ».

A noter que certains îlots ne sont pas répertoriés dans les sources DDT du fait du caractère déclaratif et non obligatoire des informations.

Toutefois il nous paraît fiable de traiter ces éléments du fait de l'antériorité du RGA 2000.

**Des exploitations « sédentaires et/ou estivantes » :** A en juger les listes fournies par la Direction Départementale des Territoires, on note une érosion du nombre d'exploitation total sur le territoire. On peut laisser supposer que la baisse significative (environ 50%) concerne à priori les exploitations de classe d'âges supérieures et non professionnelles.

Le nombre d'exploitation reste cependant élevé, il concerne 25 exploitations sous forme sociétaire (GAEC et EARL) et 143 exploitations individuelles, soit un total de 168 entreprises. On observe un panel d'exploitations extérieures au territoire non négligeable (10%) puisque 15 exploitations n'ont pas leur siège d'exploitation sur le site. Ces exploitations sont issues de 15 communes des différentes zones du département (Coiron, Cévennes, Boutières, Ardèche méridionale).



Le système de transhumance concerne :

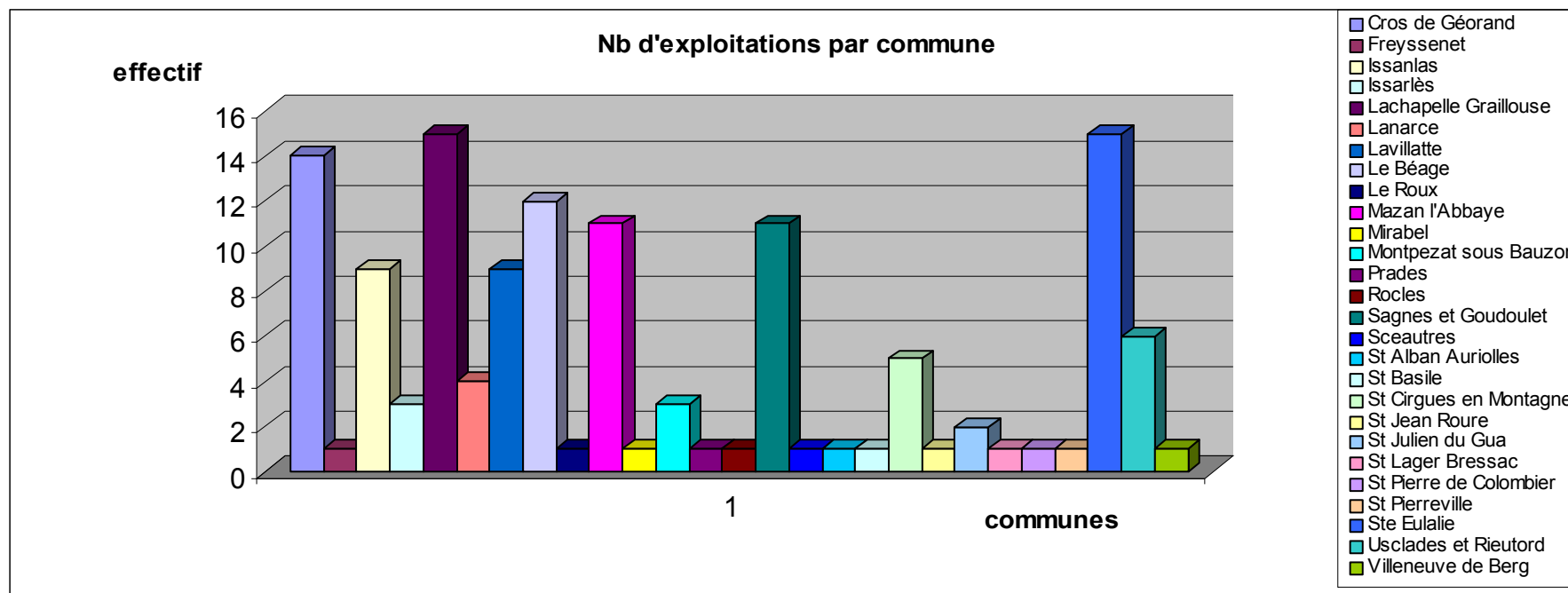
- 7 élevages bovins viande spécialisés,
- 2 associant bovins viande ovins viandes,
- 4 ovins viandes spécialisés,
- 2 équins de selle.

Localement on a une concentration plus ou moins marquée en fonction du linéaire de rivière et de prairies humides

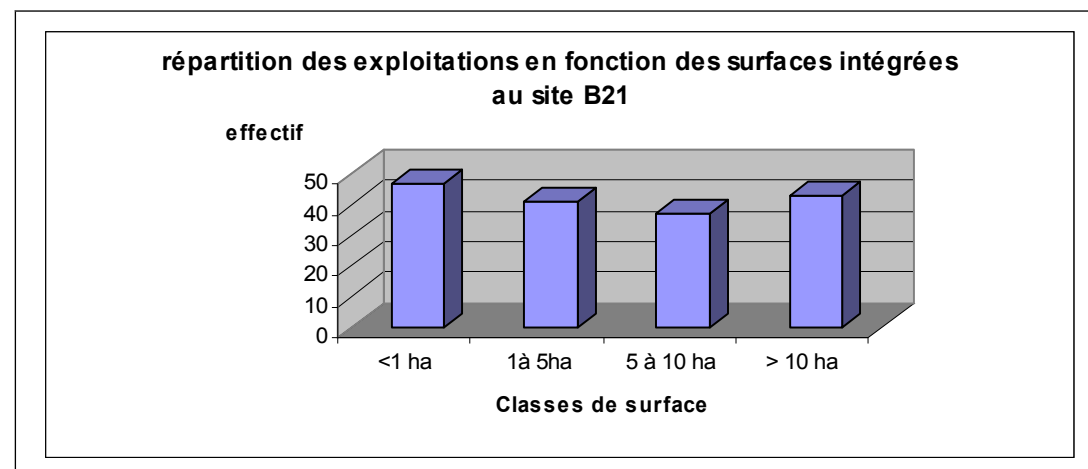
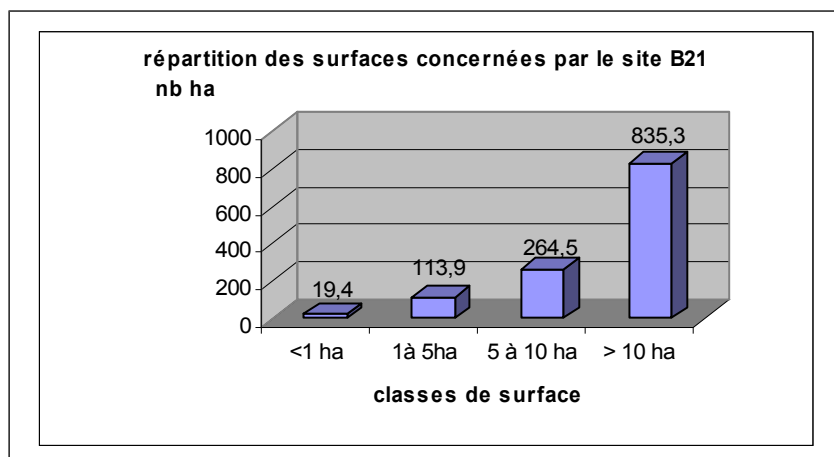
La commune de Coucouron présente à elle seule 25 éleveurs concernés par le site B21, 6 communes présentent entre 10 et 15 éleveurs, enfin 7 communes ont de 3 à 10 éleveurs dans le périmètre.

En 2007, les exploitations incluses dans le site se composent essentiellement de STH (98%) répertoriés en 894 îlots pour un total de 1233 ha déclarés.

Les aides actuelles agri-environnementales (PHAE 1) représentent 56.7 % de ces surfaces en herbe soit 6610 ha. De même, ces 130 élevages bénéficient d'aides de la PAC et totalisent 5338 droits à primes à la brebis (PB) pour 29 élevages recensés et 2046 droits à primes au maintien du troupeau vaches allaitantes (PMTVA).



## Poids dans les exploitations (graphique ci dessous)



Nous avons réparti les 168 exploitations en 4 classes homogènes à partir de la surface en Natura 2000 des îlots déclarés (classe 1 <1 ha - 1 ha<classe 2 < 5 ha - 5 ha< classe3<10 ha- classe 4 > 10 ha.

Les enjeux de préservation et les actions proposées devront tenir compte du poids des surfaces Natura 2000 dans la surface totale des exploitations, en effet il se peut qu'en précisant le périmètre réel des habitats, certaines exploitations ne soient plus concernées par le site, toutefois n'ayant pas de garantie de modification de périmètre, nous intégrons l'ensemble des informations dans cette analyse.

- 47 exploitations dont 5 extérieures au territoire disposant de 117 îlots, ont moins d'1 ha dans le site, les surfaces en jeu sont évaluées à 19.4 ha. Certaines sont touchées par quelques ares voire centiares et on peut légitimement se poser la question de la portée de l'action sur le système d'exploitation.
- 41 exploitations dont 1 extérieure au territoire disposant de 172 îlots ont moins de 5 ha dans le site, les surfaces en jeu sont évaluées à 113.9 ha. Avec moins d'1 ha par îlot ce groupe d'exploitations a de forte chance de limiter le poids de l'action dans le système d'exploitation. On pourrait imaginer un dispositif supplétif (élément de la charte) sur ces îlots si tant est que l'exploitation a souscrit en 2008 la PHAE 2.
- 37 exploitations dont 2 extérieures au territoire disposant de 248 îlots ont moins de 10 ha dans le site, les surfaces en jeu sont évaluées à 264.5 ha.
- 43 exploitations dont 7 extérieures au territoire disposant de 357 îlots ont plus de 10 ha dans le site, les surfaces en jeu sont évaluées à 835.3 ha. Les deux derniers groupes auront dans leur pratique quotidienne à intégrer si ce n'est déjà fait les cahiers des charges des actions dans le cadre du site B 21, l'apport des aides éventuelles dans le cadre de Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) aura un impact non négligeable dans le système d'exploitation et le revenu des éleveurs.

## **Les systèmes d'élevage en place sur le site B 21 « Loire et ses affluents » Un secteur d'élevage bovin laitier**

### **Les « laitiers spécialisés » :**

Les systèmes bovins lait sont calqués sur les productions fourragères de l'exploitation. La Surface Fourragère Principale (SFP) de l'ordre de 60 ha est exclusivement constituée de surface en herbe sur le secteur Gerbier, alors que sur Coucouron les exploitations présentent de 5 à 10% de céréales qui sont auto-consommées par le troupeau laitier.

L'effectif tourne autour de 30 à 40 VL par UMO ; les structures sociétaires sont bien représentées et apportent des solutions au regard des contraintes de travail liées à la traite.

Les mises bas (vêlages) sont réalisées soit sur une période étalée de Février à Décembre, soit groupées avec un pic de production de lait d'hiver et une production printanière. Les chargements globaux sont moyens de l'ordre de 0.6 à 1 Unité de Gros Bétail (UGB) / ha de SFP.

Les quotas sont de l'ordre de 150 000 à 180 000 litres par exploitation et/ou par Unité de Main d'Œuvre. Les niveaux de production sont adaptés aux conditions d'élevage avec des moyennes de lait produit par vache d'environ 5000 l. Les génisses de renouvellement, en majorité de race Montbéliarde et Abondance vêlent à 3 ans. Les éleveurs croisent en viande une partie du troupeau afin de valoriser par la filière «broutards » les veaux mâles vendus à l'automne.

Les animaux sortent à l'herbe début Mai pour rentrer en stabulation en Novembre. Le système fourrager est basé avant tout sur la constitution de stocks hivernaux de fourrages sec ou humide de qualité (fauche précoce de prairies temporaires ou naturelles grâce à l'enrubannage).

La mise à l'herbe reste tardive centrée sur la mi mai du fait des risques fréquents de gel tardif. La transition entre la période hivernale en stabulation entravée et le pâturage de printemps, se réalise rapidement du fait de l'explosion de la végétation herbacée. Les exploitations procèdent différemment selon la part en prairies temporaires dans la surface fourragère principale de l'exploitation.

En premier lieu les vaches pâturent en cycle de déprimage les prairies temporaires intensives à proximité des bâtiments, elles passent ensuite sur les prairies naturelles puis sur les repousses des surfaces enrubannées avant d'utiliser éventuellement les landes de bonne qualité complémentées par du distribué.

Les génisses d'élevage lorsqu'elles ne sont pas introduites dans le troupeau de vaches laitières utilisent les pâtures éloignées et les surfaces de landes lorsqu'elles existent sur l'exploitation. A noter qu'une mise à l'herbe tardive sur les surfaces intensives peut engendrer à court terme sur les surfaces faiblement mécanisables et moins productives (landes de bonne qualité), des problèmes de fermeture du milieu du fait d'un faible niveau de valorisation. De même traditionnellement lorsqu'il y a présence de prairies humides dans l'exploitation, l'utilisation s'effectue à la mi juillet à minima (portance des engins mécaniques et des animaux).

A noter que des éleveurs se sont grâce à la reconversion en agriculture biologique, orientés sur une production de lait bio à partir de fourrages et concentrés autoproduits localement.



### **Les mixtes « lait viande »:**

Pour la plupart des élevages mixtes, il s'agit d'exploitation individuelle qui possède des quotas laitiers inférieurs < 80 000 à 100 000 l, avec des structures d'exploitations associant une part non négligeable de landes (SFP voisine de 80 ha). La production de viande est assurée en croisement, le système reste centré sur la production d'animaux non engraisés, on trouve quelques génisses à l'embouche. L'évolution de ces systèmes vers la production de viande peut s'expliquer aussi par de faibles niveaux de production de la souche laitière.

Les effectifs dépassent rarement 25 vaches / UMO. Le système de reproduction est quant à lui étalé sur l'année, les croisements en race à viande (charolais en priorité) sont généralisés à partir des races laitières Montbelliarde et Abondance.

Le système fourrager est identique aux spécialisés laitiers, on a par contre des conduites différenciées au printemps (peu ou pas de prairies temporaires) et une utilisation plus ou moins fréquente des landes y compris pour les vaches allaitantes.

### **Les « viandes spécialisées » :**

Ce sont des élevages qui associent une structure foncière importante (SFP >80 ha) et des effectifs animaux supérieurs aux laitiers (50 UGB / UMO). Ils correspondent à une évolution d'exploitation ne bénéficiant pas de main d'œuvre suffisante ou de quotas disponibles pour assurer la production laitière. Ils ont permis dans un contexte favorable d'aides à la production de viande, des installations de jeunes avec une valorisation et rémunération suffisante de leur travail.

A partir de races rustiques du massif central (Aubrac, Salers en race pure et croisée) ou de races spécialisées (charolaise ou limousine), les produits viandes sont de deux types :

- majoritairement une production de brouards avec des naissances de printemps et vente à l'automne avant la rentrée à l'étable,
- une valorisation en circuit court selon le secteur, de bœufs et génisses grasses (24 à 30 mois) par l'AOC du fin gras du Mézenc ou d'une filière avec des artisans bouchers locaux « Régali viande ».

Le système fourrager est basé sur l'exploitation de la ressource en herbe de l'exploitation, il s'apparente aux deux autres systèmes d'élevage.

A noter que sur le secteur Gerbier, on a une présence importante d'estives individuelles à bovins viande issues d'élevage de Lozère et de Haute Loire.

Des exploitations ardéchoises d'altitude inférieure (Coiron, Centre Ardèche, Cévennes) viennent aussi sur le plateau pour deux raisons :

- d'une part assurer l'alimentation des animaux (brebis et vaches nourrices) et la croissance des brouards estivés
- d'autre part assurer la production de fourrages de qualité pour compléter les stocks réalisés sur le siège d'exploitation de basse altitude.

Ce système de vente d'herbe sur pieds met en concurrence les éleveurs des deux régions d'élevage, fait monter le coût des locations et hypothèque sur certaines communes du site, la capacité à renouveler les exploitations existantes.

### **Les ovins viande spécialisés ou associés à des bovins viandes :**

Exploitations de production de viande qui lient production ovine (agneaux de bergerie vendus au négoce, marché de Langogne ou groupement de producteur) à partir de races du massif central et une production de viande bovine.

Les effectifs sont de l'ordre de 200 brebis par UMO, associées éventuellement à un petit troupeau de vaches allaitantes.

Les mises bas ont lieu en contre saison jusqu'au printemps, un rattrapage s'effectue au printemps voire en été pour les systèmes spécialisés ce qui permet de caler les périodes d'engraissement avec les contrats qualité et de désaisonnement exigés par la filière organisée. Ces exploitations se situent en limite de plateau sur des secteurs à contraintes (pente) et valorisent par les ovins des espaces de landes qui n'auraient plus de fonctionnalité s'il n'y avait pas de petits ruminants.

Le système fourrager basé sur la production de foin sec, est comparable aux autres systèmes présents sur le plateau. On observe une part non négligeable de landes plus ou moins fermées dans ce type de structure ce qui justifie pleinement l'association des deux espèces d'herbivores.

### **Les éleveurs diversifiés (caprins, ovins, bovins) : Associations multiples**

En effectif restreint sur le plateau, ces exploitations se développent dans des niches commerciales ponctuelles. Les activités de transformation, de valorisation des produits, d'agrotourisme complètent, sur des structures plus difficiles l'activité d'élevage. On peut noter aussi que le développement de ces systèmes a permis la diversification des productions végétales par l'introduction de culture de pommes de terre. D'autres sources de compléments de revenu sont occasionnées par la cueillette de myrtilles, de plantes médicinales (arnica), de champignons mais sont difficilement chiffrables, de même que la vente de bois de chauffage qui reste pour les propriétaires forestiers une activité lucrative.

Enfin, ces structures qui en règle générale sont de dimension modeste (<50 ha SAU) associent en fonction d'opportunité de complément de revenu, la location de gîtes ruraux, le tourisme équestre, les tables et chambres d'hôte.

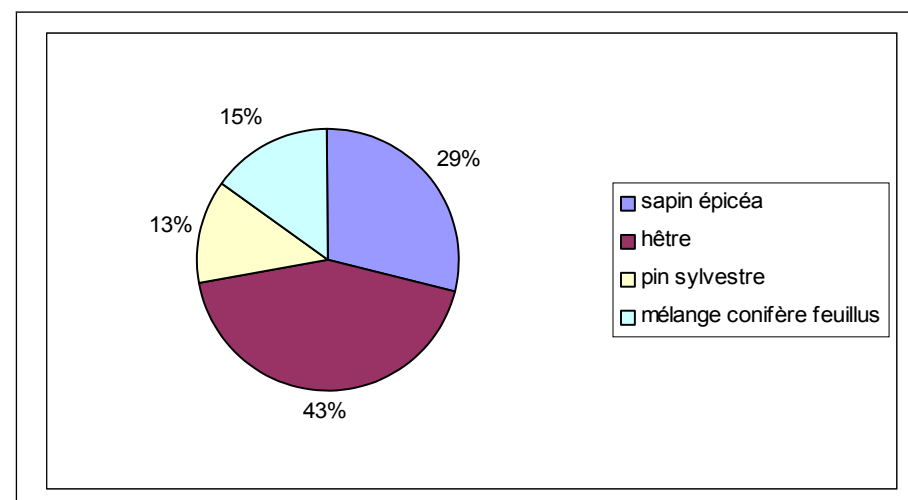
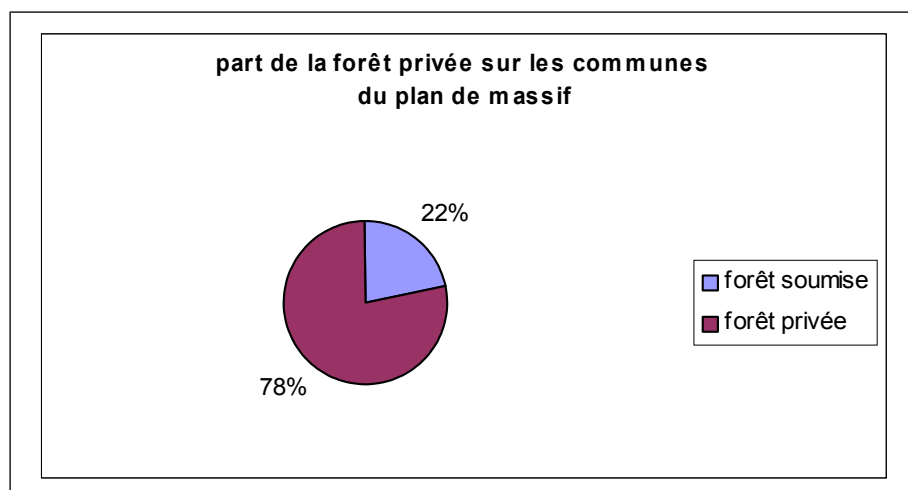
### I.3.2 - Sylviculture

Entreprises de première transformation et seconde transformation

#### Données CRPF Plan de Massif :

Le territoire comporte plusieurs plans de massif réalisés par le centre régional de la propriété forestière (CRPF) qui couvrent les communes de : Saint Eulalie- Sagnes et Goudoulet- Le Béage-Le lac d'Issarlès- Issarlès- Saint Cirgues en Montagne

Les surfaces forestières couvrent sur ces communes environ 4100 ha dont 78% de forêts privées (3200 ha).



#### Types de peuplements concernés

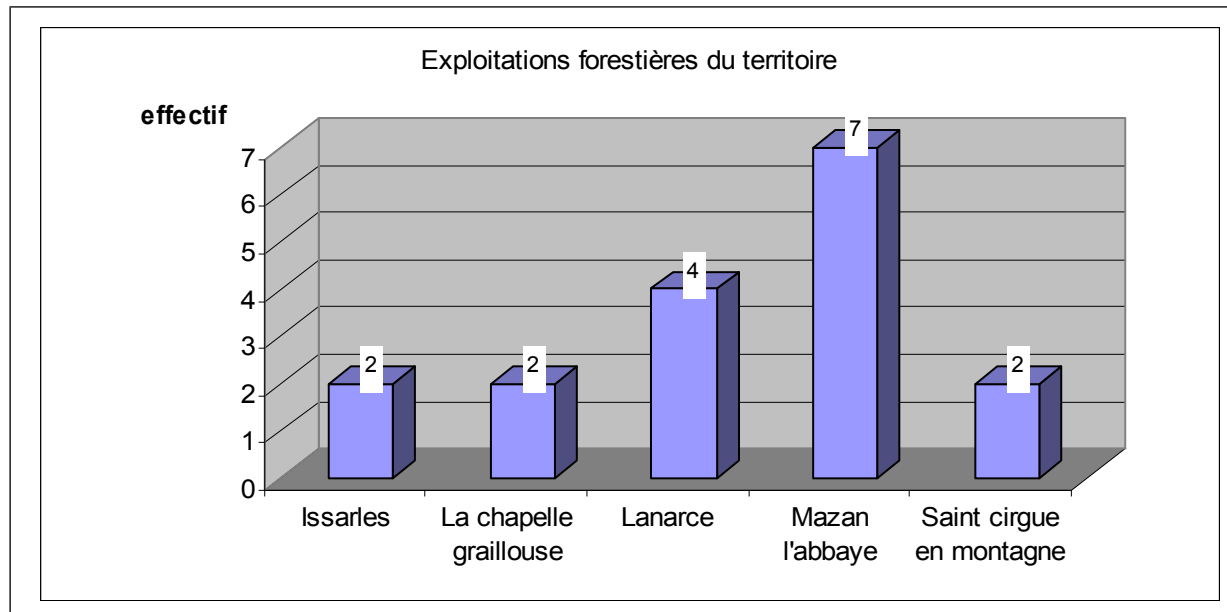
Les peuplements les plus représentés sont :

- Sapin épicéa 29% des surfaces soit 928 ha
- Hêtre 43% des surfaces soit 1376 ha
- Pin sylvestre 13% des surfaces soit 416 ha
- Mélange de conifères feuillus 15% soit 480 ha.

#### Surfaces soumises à des plans simples de gestion (PSG) volontaires et obligatoires

Les plans simples de gestion représentent actuellement environ 160 ha auxquels il faudra ajouter 106 ha nouvellement contractés.

## Les entreprises de la filière bois sur les communes du site B 21 : (source Pnr/Pays)



Les entreprises forestières sont bien présentes localement avec des activités d'abattage et débardage principalement, six d'entre elles vont au delà et ont des activités de première transformation (sciage, fabrication plaquettes...). A noter qu'une seule réalise des activités de première et seconde transformation (menuiserie, charpente).

### **I.3.3 - Industrie Commerce Artisanat et urbanisation**

#### **Loi sur l'Urbanisme : Un territoire soumis à la loi Montagne**

Les communes du site Natura 2000 « Loire et ses affluents » possèdent, élaborent ou révisent pour 8 d'entre elles des documents de planification urbaine. Seule la commune de Montpezat dispose d'un POS approuvé et a entrepris de réviser cet outil en PLU.

Les communes de : Burzet, Coucouron, Cros de Géorand, Issanlas, La Chapelle Graillouse, Saint Cirgues en Montagne, Usclades et Rieutord ont opté pour des cartes communales totales ou partielles.

Les autres communes appliquent le Règlement National de l'Urbanisme avec plus ou moins de contraintes liées à l'habitat dispersé, l'activité agricole, les risques d'inondabilité des cours d'eau et incendie, la présence ou non de réseaux. La dichotomie entre ces deux groupes de communes, se situe sur le niveau de pression occasionné par la demande de nouvelles constructions et un désir de planification des équipements publics. Il faut aussi noter qu'aucun EPCI n'a pris la compétence de l'aménagement et l'urbanisme sur le territoire.

#### **Le développement de l'éolien :**

Au delà des zones constructibles traditionnelles, face à la demande en production d'énergie renouvelable les communes de ce territoire sont soumises à des projets de parcs éoliens. A ce jour, deux parcs sont soit en production, soit en cours de procédures (permis de construire accordés par l'autorité préfectorale dans le cadre de zones de développement de l'éolien (ZDE).

La commune de Cros de Géorand a mis en œuvre un premier parc de 8 aérogénérateurs d'une puissance de 7 MW (Mégawatts) auquel devrait s'ajouter 4 machines supplémentaires pour une puissance de 3.5 MW (PC en instruction).

La commune de Saint Cirgues en Montagne va développer un champ éolien de 9 aérogénérateurs d'une puissance totale de 18 MW (PC autorisé). Enfin trois autres projets dans le cadre d'une ZDE intercommunale sont en cours de réflexion et concernent actuellement les communes de Coucouron, Issanlas, Mazan.

De même, afin de limiter les projets ponctuels et éviter une concurrence entre territoire, les communes regroupées en deux Communautés de communes « Cévennes et Montagne ardéchoise » et « entre Loire et Allier » se sont associées pour créer une vaste ZDE et permettre ainsi un développement concerté de cette énergie (retombées économiques partagées...). Cette structuration aura aussi comme avantage de limiter l'impact sur les zones naturelles et plus particulièrement les sites Natura 2000 en structurant et en densifiant les parcs éoliens.

**Zones bâtie et d'urbanisation future : des chevauchements possibles**  Cf. Atlas cartographique en A3 carte n°3: Urbanisme et constructions du site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »

Nous avons cartographié à partir des documents d'urbanismes existants et d'un repérage des hameaux sur l'orthophotoplan de 2007, les enveloppes urbaines et les zones constructibles des 17 communes. L'habitat isolé (construction agricole en majorité) n'a pas été pris en compte pour évaluer les surfaces construites. De plus, pour compléter les emprises possibles (zones constructibles), nous avons intégré une couche d'information sur les projets de zones de développement de l'éolien. Nous avons ensuite grâce au SIG croisé ces données avec le périmètre du site proposé à l'étude par la DIREN et avons donc mis en évidence des zones de chevauchement ou présentant des risques éventuels.

En ce qui concerne le territoire des 17 communes, l'analyse par système d'information géographique estime à 705 ha les surfaces construites ou constructibles (zones « U », « AU » des PLU, zones « C » des cartes communales et « PAU » des communes soumises au RNU). De même, les zones de chevauchement possible représentent sur 8 communes environ 11 ha. Le niveau de précision et de calage du périmètre ne permet pas d'avoir une précision suffisante pour déterminer au plus juste ces enveloppes.

Les communes et lieux dits ci après demandent une attention particulière, il sera utile dans un deuxième temps de vérifier la pertinence du zonage proposé à l'étude :

**Commune du Lac d'Issarlès :**

- extension OUEST de la zone constructible du village.

**Commune de la Chapelle Graillouse :**

- Hameaux de « Vazeille » et « Coustille » extension au sud en zone Natura 2000
- Hameaux de « le Pièbre » et « le Monteil » les deux parties actuellement urbanisées sont intégrées en partie dans le site Natura

**Commune de Coucouron :**

- Limite NORD OUEST du village une construction dans le site Natura
- La zone d'activité « de la plaine » au SUD EST en limite de zone humide
- Hameaux de Montlaur et Chabanne : extension SUD en limite de site Natura

**Commune de Lavillatte :**

- Hameau de Belvezet : 3 constructions et bâtiment d'élevage dans le site Natura

**Commune d'Issanlas :**

- ZDE à l'étude sur Peyrebelle concerne le site sur Cros de Peyrol et le rocher de Chomadour

**Commune de Saint Cirgues en Montagne**

- Le village est concerné par le linéaire de la rivière

**Commune de Mazan l'Abbaye**

- Hameau de Rieuclar : trois constructions dans le site Natura au NORD OUEST
- Hameau de Pomeyrol : l'ensemble des constructions sont intégrées dans le site Natura
- Hameau de la Prade : la pisciculture et la scierie sont intégrées dans le site

**Commune de Cros de Géorand**

- Le village est concerné par le linéaire des ruisseaux

### **I.3.4 - Tourisme accueil** Cf. Atlas cartographique en A3 carte n°4: Tourisme et patrimoine du site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »

D'après RGA 2010, 14 exploitations ont des activités d'hébergement et/ou restauration, 10 sur Sources de la Loire, 4 sur Entre Loire et Allier. Certaines exploitations ont également ponctuellement des activités de visite ou d'animation, voire sont le support d'événements, souvent durant la période estivale (fête du lait, fête de la myrtille...). Les lieux touristiques ne manquent pas sur le territoire : Mont Gerbier de Jonc (300 000 visiteurs/an), abbaye de Mazan, auberge de Peyrebeille, lacs d'Issarlès et de Coucouron...). La commune du Lac d'Issarlès, comme Coucouron concentre les structures d'hébergement et de restauration au regard des activités touristiques développées sur le lac (baignade, pêche...). On note quelques professionnels ou pluriactifs du tourisme ( ferme équestre, parcours halieutique, randonnées motorisées).

Le Syndicat mixte de la Montagne Ardéchoise, ainsi que les offices de tourisme ont fait remonter des demandes non satisfaites :

- en produits locaux de terroir à proposer sur les sites touristiques importants. La demande est forte du fait de la réputation gastronomique de la Montagne Ardéchoise. Le développement des animations touristiques locale et de promotion du territoire à l'extérieur est pénalisé par le manque de produits fermiers locaux.
- Un projet de "maison de la Montagne Ardéchoise" est en cours sur le site du Gerbier et sera demandeur de produits locaux pour satisfaire la clientèle touristique.
- un réseau structuré de chemins de randonnées non motorisées, la gestion et des pistes de ski nordiques complètent l'offre touristique.

Les activités de pleine nature centrée sur la découverte du milieu naturel sont en passe de se concrétiser (sentier thématique, espace ENS,...). Enfin, l'attrait du plateau pour la cueillette organisée ou non (champignons, narcisse, myrtilles...) en fait un enjeu touristique qui peut susciter des tensions entre résidents permanents et population de passage.

### **I.3.5 - Activités loisirs de pleine nature**

#### **Randonnée pédestre, ski de fonds et raquettes**

Il est difficile de définir les espaces spécifiques concernés par les activités de pleine nature car l'ensemble du territoire est concerné, le réseau de sentier de randonnées non motorisé est important et concerne les deux cantons (plan cantonaux). La structure fédératrice de ces activités, le SMA redéfinit les itinéraires et topoguides.

#### **Cueillette des champignons**

La pratique de la cueillette des champignons concerne l'ensemble des massifs boisés (sapinières, plantations et hêtraies), elle est vécue par les habitants du plateau comme une activité traditionnelle à part entière dès lors qu'il y a une forte poussée. Les quantités ainsi prélevées apportent soit un complément de revenu aux agriculteurs et fournisseurs locaux des grossistes, soit simplement une activité ludique dès lors que la saison est peu favorable. En saison favorable, cet afflux de ramasseurs n'est pas sans causer des conflits de voisinage entre locaux et cueilleurs extérieurs au département.

### Activité cynégétique (source FDC 07)

La chasse est représentée dans chaque commune par une association de chasse communale agréée (17 ACCA), 10 lots de chasse territoire de l'ONF soumis à adjudication et 2 chasses privées. Les tableaux de grands gibiers sont importants sur le plateau pour le chevreuil (environ 500 animaux) et sur les contreforts pour le sanglier(586).

Tableau de chasse pour les espèces sanglier et chevreuil sur le site B21 :

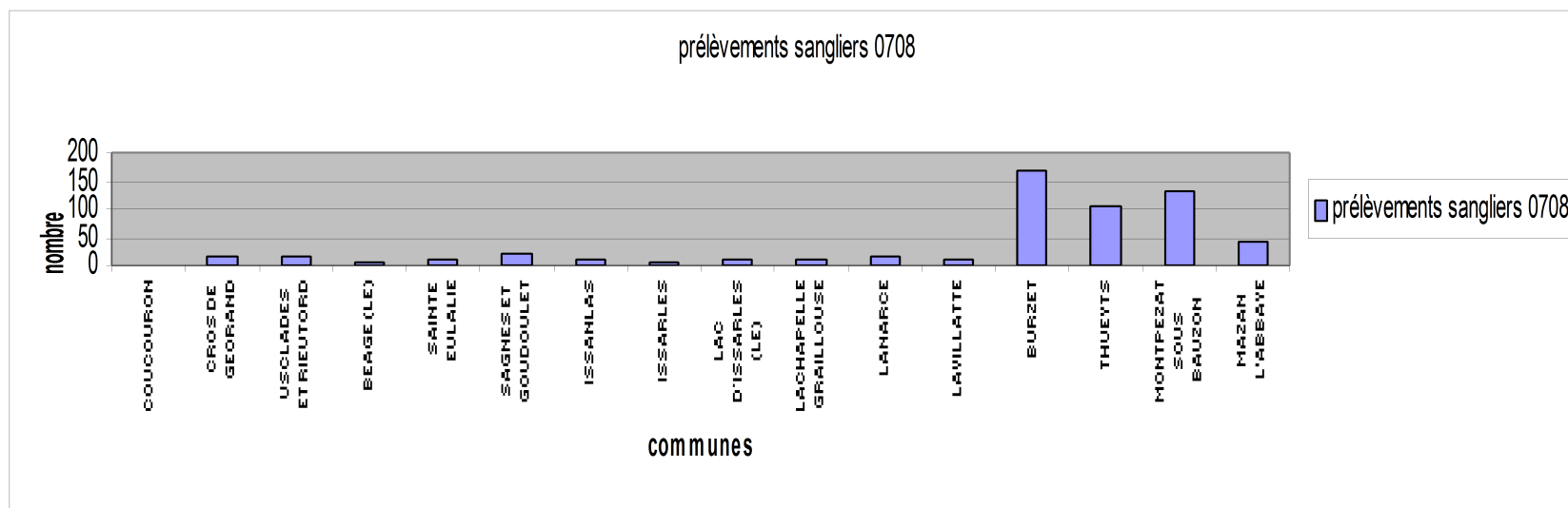
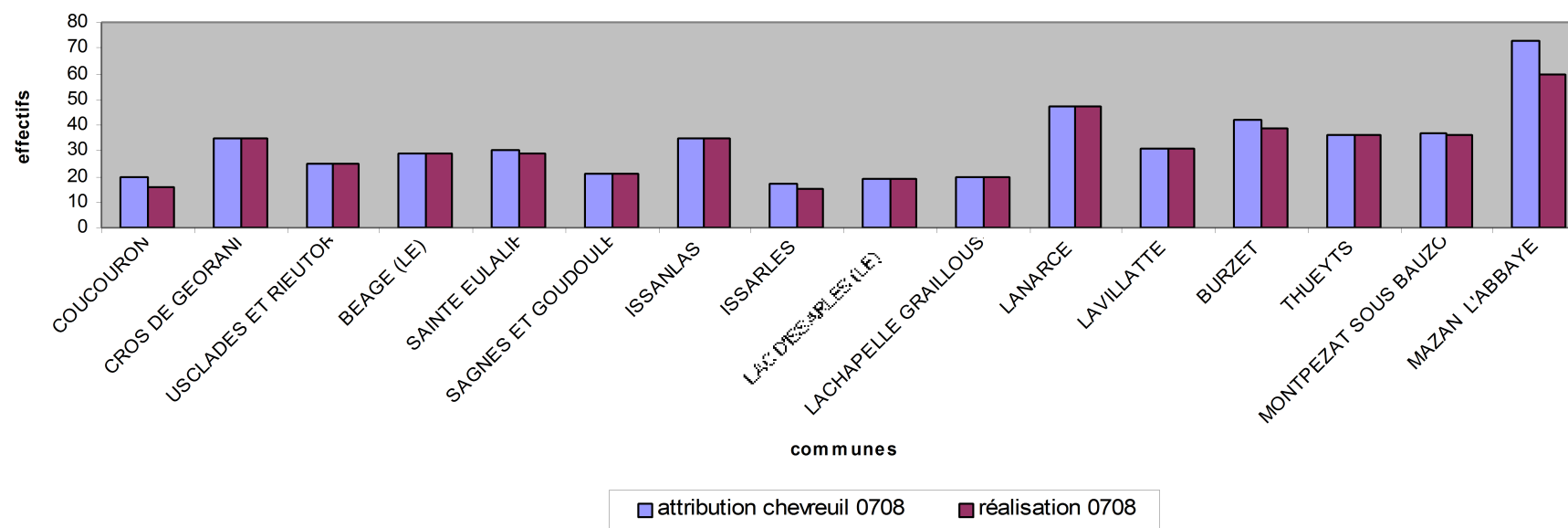




Tableau gros gibier



## Espèces migratrices et sédentaires de petits gibiers

### Milieus humides et prairiaux :


Les espèces remarquables sont inféodées aux milieux humides avec deux types de bécassines (bécassine des marais et bécassine sourde (protégée)). Le biotope alternance de boisement et prairies humide est favorable à la bécasse des bois. On a observé des nidifications de cette oiseau à plus de 1000 m d'altitude sur le site B 21. On note par ailleurs la présence et un site de reprise/baguage du CBN pour la bécasse des bois sur Coucouron. La migration d'anatidés est très limitée, par contre le plateau de Coucouron est un site remarquable à l'échelle départementale pour la caille des blés et présente une population sauvage de perdrix grises.

Le lièvre est l'espèce qui suscite l'intérêt des chasseurs locaux, sa chasse aux chiens courants fait partie du patrimoine et des coutumes locales.

**Espèces d'ongulés :**

Le chevreuil est largement représenté dans le site B 21 et profite d'un biotope riche pour se développer en qualité (poids corporel), le cerf élaphe est présent en limite de zone (noyau Lozérien) et peut d'une façon erratique venir sur les communes limitrophes de Lavillatte, Lanarce. Quant aux sangliers il est présent sur les contreforts du plateau Montpezat, Le Roux, Burzet et peut occasionner des dégâts lorsqu'ils pénètrent les surfaces de prairies limitrophes Mazan l'Abbaye.

### **I.3.6 - Eau : assainissement et captage d'eau des communes**

 Cf. Atlas cartographique en A3 carte n°6: Aménagement et gestion de l'eau du site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »

Les données qui ont pu être recueillies sur l'assainissement collectif des communes sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

<b>Communes</b>	<b>Schéma d'assainissement</b>	<b>Assainissement collectif</b>	<b>Filière</b>	<b>Equivalent / Habitant</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Exutoire</b>	<b>Remarques</b>		
Le Béage	Non	Oui	Boues activées	600	Mauvais		Travaux d'amélioration programmés		
Coucouron	Oui, complet	Oui	Village	Boues activées	800	Mauvais	montvieux	Projet d'équipement prioritaire	
			Laiterie	Lagune aérée	2000	Mauvais	Ruisseau des viallates	Projet d'équipement prioritaire	
			Villeverte	Filtre à sable					
			Montlors	Filtre à sable	120	correcte			
			Freydemessous	Filtre à sable	40	correcte			
Cros du Géorand	Oui, complet	Oui	Filtre à sable	150	Satisfaisant	Le gage			
Sagnes et Goudoulet	Oui, incomplet	Oui		Filtre à sable	200	Correcte			
Montpezat sous Bauzon	Oui, complet			Filtre roseaux	1500	Satisfaisant	BV Ardèche		
				Filtre roseaux	80	Satisfaisant	BV Ardèche		
Ste Eulalie	Oui, incomplet	Oui	Filtre à sable	660	Moyen	La Loire	Expérimentation en cours pour améliorer sa fonctionnalité		
St Cirques en Montagne	Oui, incomplet	Oui	Boues activées	1000	Moyen				
Burzet	Oui, complet	Non				Rejet direct dans la Bourges	Assainissement collectif en projet		
Issanlas	Oui, complet	Non					Assainissement collectif en cours		
Issarlès	Oui, complet	Non					Assainissement collectif en projet		

Communes	Schéma d'assainissement	Assainissement collectif	Filière	Equivalent / Habitant	Fonctionnement	Exutoire	Remarques
Lac d'Issarlès	Oui, complet	Non				Rejet direct dans La Veyradeyre	Projet d'équipement prioritaire
Lachapelle Graillouse	Oui, complet	Non					Assainissement collectif en cours
Lanarce	Oui, complet	Non					
Lavillatte	Oui, complet	Non					
Mazan l'Abbaye	Oui, complet	Non					
Le Roux	Oui, incomplet	Non					
Usclades et Rieutord	Oui, complet	Non					Emergence d'un projet d'assainissement collectif

Les données sur les captages d'eau des communes proviennent de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse. De nombreuses habitations ne sont pas reliées au réseau collectif d'eau potable (sources privées).

Nom du gestionnaire	Nature de la ressource	Volume prélevé 2010 (en m <sup>3</sup> )
Commune du Béage	Source	28 220
Commune de Burzet	Eau souterraine	65 700
Commune de Coucouron	Source	55 304
Commune du Cros de Géorand	Source	9 180
Commune d'Issanlas	Nappe profonde	7 644
Commune d'Issarlès	Source	14 025
Commune du Lac d'Issarlès	Source	16 915
Commune de Lachapelle Graillouse	Nappe profonde	20 485
Commune de Lanarce	Source	14 620
Commune du Roux	Eau souterraine	8 800
Commune de Mazan l'Abbaye	Nappe profonde	13 855

Commune de Montpezat sous Bauzon	Eau souterraine	86 600
----------------------------------	-----------------	--------

Nom du gestionnaire	Nature de la ressource	Volume prélevé 2010 (en m <sup>3</sup> )
Commune de Sagnes et Goudoulet	Source	4 402
Commune de Sainte Eulalie	Source	6 901
	Source	2 238
Commune d'Usclades et Rieutord	Nappe profonde	3 866
	<b>Somme</b>	<b>358 755</b>

### **I.3.7 - Production d'électricité**

#### **Energies renouvelables : hydraulique et Eolienne**

##### **Energie hydraulique propriété du SDEA et sous concession EDF (schéma ci-contre)**

Le site B 21 est fortement concerné par le complexe EDF du barrage sur la Fontaulière (Pont de Veyrières) sur la commune de Montpezat. Cette retenue est alimentée par un système hydraulique complexe à partir de trois réserves qui fonctionnent en vase communicant (Réserves d'environ 40 millions de m<sup>3</sup> Le lac d'Issarlès, La Palisse, la retenue du Gage). Cette réserve d'énergie est stratégique au niveau national, elle représente 305 GWh. Elle génère pour le territoire des taxes professionnelles et foncières importantes évaluées à environ 2 millions d'euros réparties sur les trois départements de l'Ardèche (11 communes) de la Loire (43 communes) et Haute Loire (32 communes). La redevance annuelle à l'agence de l'eau Loire Bretagne est quant à elle estimée à 1 million d'euros.

Concernant le département de l'Ardèche, la taxe foncière s'élevait en 2007 à 391 433 euros et la taxe professionnelle à 451 729 euros. L'emploi induit par ce pôle énergétique est estimé à 14 ETP.

Au delà des enjeux énergétiques, ce complexe assure l'alimentation en AEP des communes de l'Agglomération Albenassienne et du Sud du Département via le SEBA et le soutien d'étiage de la rivière Ardèche du 15/06 au 15/09 (apport à la rivière de 12 m<sup>3</sup> / seconde).

Le Complexe de Montpezat, est stratégique pour la production énergétique et l'alimentation en eau potable en Ardèche mais ses impacts sur le cycle hydrologique de la Loire sont peu connus (étiages, crues, transport solide, qualité chimique et biologique, qualité piscicole, artificialisation du régime hydrologique, impacts économiques...)

Le complexe de Montpezat présente aussi la particularité d'opérer un transfert d'eau du bassin de la Loire vers le bassin de l'Ardèche.

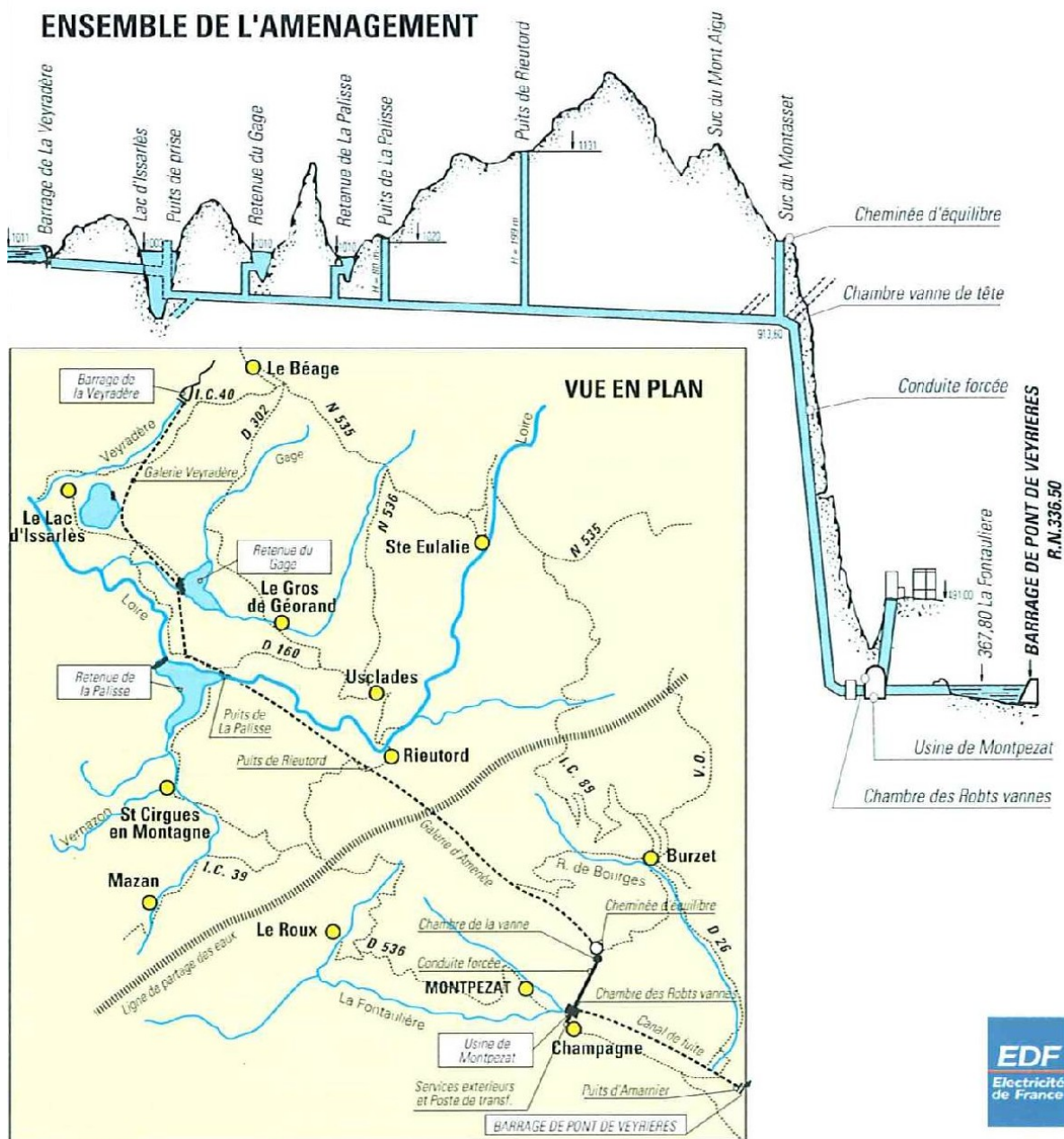
Du 15 septembre au mois de mars, l'exploitation du complexe est maximum. Les retenues et le Lac d'Issarlès sont utilisés à leur optimum. C'est à cette époque que le maximum d'eau est prélevée et turbinée et que la production électrique est la plus importante. Les épisodes de crues sont les périodes où les prélèvements sont les plus importants.

A partir de mars, EDF procède au remplissage des retenues en prévision de la saison estivale. L'objectif est que le lac d'Issarlès parvienne à sa cote touristique au plus tard le 15 juin et que les retenues du Gage et de la Palisse soient pleines à ce moment-là.

Du 15 juin au 30 août, la garantie des débits pour la Loire et le soutien d'étiage pour l'Ardèche sont assurés à partir des retenues de La Palisse et du Gage. A cette période, la production hydroélectrique est plus faible et non prioritaire par rapport au maintien des débits sur la Loire (2 heures de fonctionnement par jour environ).

Du 1er au 15 septembre, la garantie des débits pour la Loire et le soutien d'étiage pour l'Ardèche sont assurés grâce au lac d'Issarlès. En effet, EDF est autorisée à y prélever un volume équivalent à une baisse de niveau d'environ 1,5m pour la fin de saison touristique.

Ainsi du 15 juin au 15 septembre ce sont 12,14 millions de m<sup>3</sup> qui sont, 9 années sur 10, mobilisables pour la garantie des débits pour la Loire et le soutien d'étiage pour l'Ardèche. Ils correspondent aux volumes utiles des retenues du Gage et La Palisse et à une partie du volume du Lac d'Issarlès.



## **Le développement de l'éolien : Initiatives multiples**


La commune de Cros de Géorand a mis en œuvre un premier parc de 8 aérogénérateurs d'une puissance de 7 MW (Mégawatts) auquel devrait s'ajouter 4 machines supplémentaires pour une puissance de 3.5 MW (PC en instruction).

La commune de Saint Cirques en Montagne va développer un champ éolien de 9 aérogénérateurs d'une puissance totale de 18 MW (PC autorisé). Enfin trois autres projets dans le cadre d'une ZDE intercommunale sont en cours de réflexion et concernent actuellement les communes de Coucouron, Issanlas, Mazan.

De même, afin de limiter les projets ponctuels et éviter une concurrence entre territoire, les communes regroupées en deux Communautés de communes « Cévennes et Montagne ardéchoise » et « entre Loire et Allier » se sont associées pour créer une vaste ZDE et permettre ainsi un développement concerté de cette énergie (retombées économiques partagées...). Cette structuration aura aussi comme avantage de limiter l'impact sur les zones naturelles et plus particulièrement les sites Natura 2000 en structurant et en densifiant les parcs éoliens.

## SECONDE PARTIE

### II.1 - ENJEUX BIOLOGIQUES

 Cf. Atlas cartographique en A3 carte n°9: Statut du patrimoine naturel dans le site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »

 Cf. Atlas cartographique en A3 carte n°7: Occupation du sol (corine land cover 2006) du site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »

#### II.1.1 - Les habitats d'intérêt communautaire

Parmi les 56 habitats recensés sur le site B21, 26 sont d'intérêt européen (inscrits à la Directive communautaire Habitats), dont 7 jugés **prioritaires**. Les habitats reconnus d'intérêt communautaire représentent en tout 57% du site (périmètre d'étude de 2006). Pour plus d'informations, se reporter aux fiches Habitats ci-après.

Code Natura 2000	Intitulé Natura 2000	Statut	Code Corine Biotope	Intitulé Corine Biotope	Habitat	Surface (ha) sur le B21	Etat de conservation
<b>Végétations aquatiques</b>							
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	IC	24.41	Végétation des rivières oligotrophes acidiphiles	Herbier des eaux stagnantes à Potamot à feuilles de Renouée	21,9	Bon à moyen
<b>Végétations amphibies et roselières basses</b>							
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou du <i>Isoëto-Nanojuncetea</i>	IC	22.31	Communautés amphibies pérennes septentrionales	Gazon amphibie à Petite Douve et Jonc bulbeux	0,9	Moyen



Code Natura 2000	Intitulé Natura 2000	Statut	Code Corine Biotope	Intitulé Corine Biotope	Habitat	Surface (ha) sur le B21	Etat de conservation
<b>Mégaphorbiaies</b>							
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	IC	37	Prairies humides et mégaphorbiaies	Mégaphorbiaie alluviale montagnarde à Baldingère faux-roseau et Pétasite blanc Mégaphorbiaie montagnarde à Cirse des marais et Renoncule à feuilles d'Aconit	84,9	Moyen à bon
			37.7	Lisières humides à grandes herbes	Mégaphorbiaie à Saxifrage à feuilles rondes et Pétasite blanc	9,6	
<b>Ripisylves</b>							
91EO*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> *	PR	44.32	Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à débit rapide	Les frênaies-aulnaies des rivières à courant rapide	48,5	Moyen à bon
<b>Total</b>						<b>165,8</b>	



Code Natura 2000	Intitulé Natura 2000	Statut	Code Corine Biotope	Intitulé Corine Biotope	Habitat	Surface (ha) sur le B21	Etat de conservation
<b>Bas-marais</b>							
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )	IC	37.312	Prairies à Molinie acidiphile	Moliniaie landicole montagnarde à Myrtille et Sélin des Pyrénées	167	Mauvais à bon
					Bas-marais montagnard à Sélin des Pyrénées et Scorsonère humble		
					Bas-marais à Sélin des Pyrénées et Jonc à tépales aigus		
7140	Tourbières de transition et tremblantes	IC	54.531	Tourbières tremblantes acidiclinales à <i>Carex rostrata</i>	Marais de transition à Laïche à bec et Sphaigne des marais	79	Moyen à bon
<b>Hauts-marais</b>							
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	IC	54.6	Communautés à <i>Rhynchospora alba</i>	Végétation des gouilles à Rossolis à feuilles rondes et Jonc raide	1,3	Mauvais à bon
7110*	Tourbières hautes actives*	PR	51.1117	Buttes de <i>Sphagnum capillifolium</i>	<b>Haut-marais à sphaignes et Polytric commun</b>	28,7	<b>Bon à mauvais</b>
			51.1134	Buttes à buissons de <i>Vaccinium</i>	Lande tourbeuse à Myrtille et Polytric commun		
<b>Tourbières boisées</b>							
91D0*	Tourbières boisées*	PR	44.A1	Bois de Bouleaux à Sphaignes	Boulaies à sphaignes	1,1	Inconnu

**Total 277,5**


Code Natura 2000	Intitulé Natura 2000	Statut	Code Corine Biotope	Intitulé Corine Biotope	Habitat	Surface (ha) sur le B21	Etat de conservation
<b>Pelouses</b>							
6230*	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et submontagnardes de l'Europe continentale)*	PR	35.11	Gazons à Nard raide	Pelouse acidiline montagnarde à Œillet des bois et Fenouil des Alpes	223,7	Mauvais à bon
					Pelouse acidiphile montagnarde à Alchémille des rochers et Nard raide		
<b>Prairies de fauche</b>							
6520	Prairies de fauche de montagne	IC	38.3	Prairies de fauche de montagne	Prairie de fauche montagnarde à Pensée jaune et Triseté jaunâtre	545,9	Bon à moyen
					Prairie de fauche montagnarde à Sanguisorbe officinale et Trolle d'Europe		
<b>Landes</b>							
4030	Landes sèches européennes	IC	31.226	Landes montagnardes à <i>Calluna</i> et <i>Genista</i>	Lande du montagnard supérieur thermophile à Caille-lait jaune et Myrtille	10,2	Moyen à bon
					Lande du montagnard supérieur à Liondent des Pyrénées et Myrtille		
5120	Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>	IC	31.842	Landes à <i>Cytisus purgans</i>	Lande montagnarde à Myrtille et Genêt purgatif	160,4	Bon à mauvais
					Lande subalpine à Genévrier nain et Genêt purgatif		
<b>Total</b>						<b>940,2</b>	

Code Natura 2000	Intitulé Natura 2000	Statut	Code Corine Biotope	Intitulé Corine Biotope	Habitat	Surface (ha) sur le B21	Etat de conservation
<b>Falaises et éboulis</b>							
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	IC	62.26	Falaises siliceuses catalano-languedociennes	Végétation des éboulis montagnards à Saxifrage de Prost	7,4	Inconnu
8110	Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival ( <i>Androsacetalia alpinae</i> et <i>Galeopsietalia ladani</i> )	IC	61.114	Eboulis siliceux et froids de blocailles	Végétation d'éboulis subalpin à Allosore à feuilles crispées	3,32	Inconnu
<b>Hêtraies-sapinières</b>							
9120	Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> ( <i>Quercion roboris</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i> )	IC	41.12	Hêtraies acidiphiles sub-atlantiques	Hêtraie-sapinière montagnarde acidiphile à Canche flexueuse et Luzule blanc de neige	618,8	Moyen à bon

**Total 628,72**  
**Total général 2012,22**



## Fiche Habitat

<b>Classification</b> <i>Potamion polygonifolii</i>	Herbier des eaux stagnantes à Potamot à feuilles de Renouée	<b>Surface sur le site</b> : 21,9 ha, soit 0,6% du périmètre d'étude de décembre 2006
<p>🌐 Cf. Atlas cartographique en A3 cartes n°14: les habitats d'intérêt communautaire dominants du site Natura 2000 « la Loire et ses affluents » Et n°16 : les habitats d'intérêt communautaire dominés du site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »</p>		
<b>Code Natura</b> : 3260		
<b>Intitulé Natura 2000</b> : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>		
<b>Statut</b> : intérêt communautaire (Ce groupement ne relève de la Directive "Habitats" qu'en contexte de ruisseau)		
<b>Code Corine biotope</b> : 24.41		
<b>Intitulé Corine biotope</b> : Végétation des rivières oligotrophes acidiphiles		
<b>Description générale, exigences écologiques, espèces caractéristiques</b>		
<p>Cette végétation acidiphile, oligotrophe à mésotrophe, des eaux peu profondes, stagnantes à faiblement courantes, s'observe dans les fossés et les mares au sein de complexes de bas-marais ou de prairies humides, à l'étage montagnard.</p> <p>Cet herbier enraciné est marqué par les feuilles flottantes de <i>Potamogeton polygonifolius</i>.</p> <p>Cette végétation occupe généralement de faibles surfaces (quelques m<sup>2</sup> à quelques dizaines de m<sup>2</sup>).</p> <p>Ce groupement est toujours dominé par <i>Potamogeton polygonifolius</i>. Il héberge toutefois quelques espèces liées aux végétations amphibies montagnardes et aux bas-marais (<i>Juncus bulbosus</i>, <i>Ranunculus flammula</i>, <i>J. acutiflorus</i>...).</p>		
<b>Répartition et localisation sur le site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »</b> (périmètre de décembre 2006), en France		<b>Etat de conservation et dynamique de l'habitat sur le B21</b>
<p>L'habitat a été relevé dominant sur plus de la moitié de la surface qu'il occupe (presque 22 ha) sur la Langougnole, la Méjeanne, la Padelle, le Prat Sauvage. Végétation assez rare à l'étage montagnard du Massif central. Sensible à la qualité des eaux, elle s'avère peu répandue et en régression en France.</p>		<p>L'état de conservation est qualifié de bon sur presque 12 ha, moyen sur presque 9 ha, inconnu sur le reste. Sur près de 13 ha, la dynamique de l'habitat est qualifié de stable, inconnu sur le reste.</p>
		<b>Dynamique naturelle, interactions avec l'homme</b>
		<p>Groupements à caractère pionnier, assez stables, régulés par le cycle hydrologique. Ils sont sensibles à toutes sortes de pollutions et aux modifications des caractéristiques physiques et écologiques des rivières (cf. fiche de synthèse sur les cours d'eau)</p>

## Fiche Habitat


<b>Classification</b> <i>Littorellion uniflorae</i>	Gazon amphibie à Petite Douve et Jonc bulbeux	<b>Surface sur le site</b> : 0,9 ha, soit 0,03% du périmètre d'étude de décembre 2006
--	---	---

🌐 Cf. Atlas cartographique en A3 cartes n°14: les habitats d'intérêt communautaire dominants du site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »  
 Et n°16 : les habitats d'intérêt communautaire dominés du site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »

<b>Code Natura</b> : 3130	
<b>Intitulé Natura 2000</b> : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou du <i>Isoëto-Nanojuncetea</i>	
<b>Statut</b> : intérêt communautaire	
<b>Code Corine biotope</b> : 22.31	
<b>Intitulé Corine biotope</b> : Communautés amphibies pérennes septentrionales	<b>Dynamique naturelle, interactions avec l'homme</b> Le gazon amphibie à Petite Douve et Jonc bulbeux évolue, avec l'atterrissement spontané des pièces d'eau, vers le marais de transition ou vers le bas-marais pionnier montagnard. Il est sensible à toutes sortes de pollutions, aux modifications des caractéristiques physiques et écologiques des rivières ( <i>cf. fiche de synthèse sur les cours d'eau</i> )
<b>Description générale, exigences écologiques, espèces caractéristiques</b> Ce gazon montagnard, s'exondant l'été, colonise les marges d'étang et les mares, aux eaux acides et pauvres en éléments nutritifs. Le sol est sableux et riche en matières organiques, voire tourbeux. Cette végétation basse, composée essentiellement de vivaces, constitue un tapis dense de Jonc bulbeux. Elle présente parfois une physionomie de "tapis flottant" s'étendant sur des pièces d'eau plus profondes. On l'observe toujours sur de faibles surfaces. Végétation caractérisée par <i>Juncus bulbosus</i> , <i>Veronica scutellata</i> , <i>Ranunculus flammula</i> auxquelles se joignent des espèces de bas-marais ( <i>Viola palustris</i> , <i>Potentilla erecta</i> , <i>Carex viridula</i> subsp. <i>oedocarpa</i> ...)	
<b>Répartition et localisation sur le site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »</b> (périmètre de décembre 2006), en France L'habitat a été relevé dominant sur plus de 0,7 ha sur le bord du lac de Coucouron. Cette végétation est assez rare dans le Massif central, où elle occupe toujours de faibles surfaces. Elle est connue en France d'autres massifs cristallins où, liée aux eaux de bonne qualité, elle apparaît en régression.	
	<b>Etat de conservation et dynamique de l'habitat sur le B21</b> L'état de conservation est qualifié de moyen sur plus de 0,7 ha, inconnu sur le reste. La dynamique de l'habitat est qualifié de stable sur plus de 0,7 ha, inconnu sur le reste.

### Fiche Habitat

<b>Classification</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Convolvulion sepium</i></li> <li>- <i>Filipenduloulmariae-Petasition</i></li> <li>- <i>Petasition officinalis</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mégaphorbiaie alluviale montagnarde à Baldingère faux-roseau et Pétasite blanc</li> <li>- Mégaphorbiaie montagnarde à Cirse des marais et Renoncule à feuilles d'Aconit</li> <li>- Mégaphorbiaie à Saxifrage à feuilles rondes et Pétasite blanc</li> </ul>	<b>Surface sur le site</b> : 94,5 ha, soit 2,7% du périmètre d'étude de décembre 2006
---	--	---

 Cf. Atlas cartographique en A3 cartes n°14 : les habitats d'intérêt communautaire dominants du site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »  
 Et n°16 : les habitats d'intérêt communautaire dominés du site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »

<b>Code Natura</b> : 6430	
<b>Intitulé Natura 2000</b> : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	
<b>Statut</b> : intérêt communautaire	
<b>Code Corine biotope</b> : 37 et 37.7	
<b>Intitulé Corine biotope</b> : Prairies humides et mégaphorbiaies ; Lisières humides à grandes herbes	

<p><b>Description générale, exigences écologiques, espèces caractéristiques</b></p> <p>Les mégaphorbiaies constituent des végétations de hautes herbes dominées soit par des espèces à feuilles larges (Pétasite blanc, Adénostyle, Reine des prés, Lysimaque commune, Menthe à longues feuilles) soit par des espèces graminéoïdes (Baldingère, Calamagrostis, Scirpe des bois). Ces végétations denses colonisent les zones humides dans les massifs forestiers et les parcelles agricoles, le plus souvent en marge de ruisseaux sur des sols riches en éléments nutritifs.</p> <p>Les individus ardéchois de la Mégaphorbiaie montagnarde à Cirse des marais et Renoncule à feuilles d'Aconit constituent, par rapport aux communautés connues de cette association dans le Cézallier, le Morvan, l'Aubrac et le Limousin, une race particulière marquée par l'abondance de <i>Petasite albus</i> et <i>Imperatoria ostruthium</i> et la rareté d'<i>Angelica sylvestris</i> et <i>Valeriana officinalis</i>.</p>	
<p><b>Répartition et localisation sur le site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »</b> (périmètre de décembre 2006), en France</p> <p>L'habitat a été relevé dominant sur près de 50 ha sur le bord du lac de Coucouron, à Chabannes, aux sources du ruisseau des Combes à Lavillatte, au bord de la Nouquette à Issanlas et Coucouron, du Vernason à Mazan l'Abbaye, de la Nadalès à Lachapelle-Graillose, de la Loire à Ste Eulalie et Usclades et Rieutord, de la Padelle et de ses affluents à Sagnes et Goudoulet.</p> <p>Ces groupements typiquement alluviaux sont rares dans le Massif central et en France bien que présentant une aire de répartition assez large (Europe). La communauté montagnarde à Pétasite blanc apparaît encore moins répandue car liée à des altitudes plus élevées. Ils occupent en outre de faibles surfaces.</p> <p>Les mégaphorbiaies montagnardes à Pétasite blanc et Renoncule à feuilles d'Aconit sont typiques des montagnes du Massif central où elles demeurent relativement fréquentes.</p>	<p><b>Dynamique naturelle, interactions avec l'homme</b></p> <p>Directement tributaire de la dynamique fluviale, ces communautés évoluent vers les fourrés alluviaux à Saule pourpre lorsque l'érosion n'est plus suffisante pour assurer leur maintien.</p> <p>Les mégaphorbiaies montagnardes à Pétasite blanc et Renoncule à feuilles d'Aconit dérivent de prairies humides ou de bas-marais suite à un abandon de gestion (pâturage). Elles annoncent la saulaie humide.</p> <p>Les groupements typiquement alluviaux sont menacés par la régularisation artificielle des débits et l'aménagement des cours d'eau. De plus, le maintien de ces végétations remarquables dans un état de conservation favorable, est localement compromis par l'envahissement d'espèces exotiques (<i>cf. fiche de synthèse sur les cours d'eau</i>). Les mégaphorbiaies liées au talweg des parcelles agricoles peuvent être menacées par le drainage et la fertilisation (<i>cf. fiche de synthèse sur les zones humides</i>).</p>





**Etat de conservation et dynamique de l'habitat sur le B21**

L'état de conservation est qualifié de mauvais sur moins de 2 ha, moyen sur plus de 53 ha, bon sur environ 18 ha, inconnu sur le reste. La dynamique de l'habitat est qualifié de stable sur plus de 20 ha, en progression sur 1 ha, inconnu sur le reste.

**Fiche Habitat**

<b>Classification</b> <i>Alno-Padion</i>	<b>Les frênaies-aulnaies des rivières à courant rapide</b>	<b>Surface sur le site : 48,5 ha, soit 1,4% du périmètre d'étude de décembre 2006</b>
---	--	---


🌐 Cf. Atlas cartographique en A3 cartes n°XX : les habitats d'intérêt communautaire dominants du site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »  
 Et n°XX : les habitats d'intérêt communautaire dominés du site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »

<b>Code Natura : 91EO*</b>	
<b>Intitulé Natura 2000 : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i></b>	
<b>Statut : intérêt communautaire prioritaire</b>	
<b>Code Corine biotope : 44.32</b>	
<b>Intitulé Corine biotope : Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à débit rapide</b>	
<b>Description générale, exigences écologiques, espèces caractéristiques</b> Ces forêts se développent le plus souvent en linéaire, en marge des petits cours d'eau. Elles sont dominées par l'Aulne ou le Frêne bien que le Hêtre ou le Sapin puissent parfois prendre une place prépondérante dans la canopée à l'étage montagnard. Les arbustes sont peu représentés et peu diversifiés. Les	

<p>herbacées se structurent généralement en deux strates :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une strate haute, riche en espèces de mégaphorbiaie (<i>Athyrium filix-femina</i>, <i>Imperatoria ostruthium</i>, <i>Ranunculus aconitifolius</i>, <i>Doronicum austriacum</i>...);</li> <li>- une strate basse où se cantonnent les espèces forestières de petite taille (<i>Carex remota</i>, <i>Chrysosplenium oppositifolium</i>, <i>Ajuga reptans</i>, <i>Geranium nodosum</i>, <i>Oxalis acetosella</i>, <i>Circaea lutetiana</i>...).</li> </ul>	
<p><b>Répartition et localisation sur le site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »</b> (périmètre de décembre 2006), en France</p> <p>L'habitat a été relevé dominant sur plus de 40 ha sur le bord de la Méjeanne, du Nadalès, de la Loire, de la Veyradeyre, de la Ceytasse, du Vernason, de Mazan et du Malecham. L'Aulnaie-frênaie présente, en l'état des connaissances, une aire de répartition limitée au centre et à l'est du Massif central. Elle y demeure peu fréquente, occupant le plus souvent des surfaces réduites (habitat linéaire).</p> <p>De manière générale, les forêts alluviales sont en régression en France et en Europe.</p>	<p><b>Dynamique naturelle, interactions avec l'homme</b></p> <p>Ces forêts constituent un stade climacique. Elles sont sensibles à la qualité des eaux, et aux modifications des caractéristiques physiques et écologiques des rivières (<i>cf. fiche de synthèse sur les cours d'eau</i>)</p> <p><b>Etat de conservation et dynamique de l'habitat sur le B21</b></p> <p>L'état de conservation est qualifié de moyen sur plus de 25 ha, bon sur plus de 15 ha, inconnu sur le reste. La dynamique de l'habitat est qualifié de stable sur 37 ha, inconnu sur le reste.</p>

#### Fiche Habitat

<p><b>Classification</b></p> <p><i>Polygono bistortae-Juncenion acutiflori</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moliniaie landicole montagnarde à Myrtille et Sélin des Pyrénées</li> <li>- Bas-marais montagnard à Sélin des Pyrénées et Scorsonère humble</li> <li>- Bas-marais à Sélin des Pyrénées et Jonc à tépales aigus</li> </ul>	<p><b>Surface sur le site : 167 ha, soit 4,7% du périmètre d'étude de décembre 2006</b></p>
--	--	---

 Cf. Atlas cartographique en A3 cartes n°14 : les habitats d'intérêt communautaire dominants du site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »  
Et n°16 : les habitats d'intérêt communautaire dominés du site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »

<p><b>Code Natura : 6410</b></p>	
<p><b>Intitulé Natura 2000 :</b> Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)</p>	
<p><b>Statut :</b> intérêt communautaire</p>	
<p><b>Code Corine biotope : 37.312</b></p>	
<p><b>Intitulé Corine biotope :</b> Prairies à Molinie acidiphile</p>	

<p><b>Description générale, exigences écologiques, espèces caractéristiques</b></p> <p>Les bas-marais mésotrophes constituent les végétations typiques des parcelles agricoles humides pâturées de manière extensive. On les observe également au sein de clairières ou de laies forestières humides. Ils caractérisent des sols tourbeux ou organiques, acides, marqués par une circulation d'eau, expliquant leur position privilégiée en fond de vallon, au bord des ruisseaux ou sur les pentes suintantes.</p> <p>Ces végétations sporadiquement présentes à l'étage collinéen, s'observent régulièrement à l'étage montagnard.</p>	
<p>Ces prés tourbeux sont généralement dominés par le Jonc à tépales aigus leur conférant l'aspect de Jonçai. Ils peuvent présenter d'autres faciès : dominance de sphaignes, de petites laïches glauques (<i>Carex panicea</i>, <i>C. nigra</i>), de la Molinie bleue ou de la Canche cespiteuse.</p> <p>Les bas-marais du <i>Juncion acutiflori</i> sont caractérisés par un lot d'espèces mésotrophes et eutrophes qu'ils ont en commun avec les prairies humides (<i>Juncus acutiflorus</i>, <i>Succisa pratensis</i>...). Ils hébergent également des espèces qu'ils partagent avec les bas-marais oligotrophes montagnards du <i>Caricion fuscae</i> (<i>Molinia caerulea</i>, <i>Carex nigra</i>, <i>Potentilla erecta</i>...) dont la présence permet de les distinguer des prairies humides.</p> <p>Le bas-marais montagnard à Sélin des Pyrénées et Scorzonère humble, des sols peu tourbeux, et le bas-marais à Sélin des Pyrénées et Jonc à tépales aigus, des sols tourbeux avec <i>Menyanthes trifoliata</i>, <i>Potentilla palustris</i>, <i>Sphagnum sp.</i>, <i>Epilobium palustre</i>, <i>Eriophorum polystachion</i> sont représentés dans la montagne ardéchoise (de 950 à 1 250 m d'altitude) par une race atlantique atténuée où notamment <i>Carum verticillatum</i> est rare.</p> <p>La Moliniaie landicole montagnarde à Sélin des Pyrénées est un groupement pauvre en espèces qui dérive des deux groupements précédents, ainsi que des hauts-marais, par drainage et ourlification. Il est caractérisé par les espèces de la lande (<i>Genista anglica</i>, <i>Calluna vulgaris</i>, <i>Vaccinium myrtillus</i>).</p>	
<p><b>Répartition et localisation sur le site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »</b> (périmètre de décembre 2006), en France</p> <p>L'habitat a été relevé dominant sur près de 116 ha, bien réparti sur l'ensemble du site.</p> <p>Toutes les associations décrites précédemment sont typiques du Massif central et demeurent dès lors peu répandues en France. Elles sont assez rares dans le Massif central et menacées par la fertilisation et le drainage.</p> <p>La Moliniaie landicole montagnarde à Sélin des Pyrénées constituant un stade de dégradation des bas-marais et parfois des hauts-marais montagnards, présente un intérêt patrimonial plus limité au regard des végétations qu'elle remplace.</p>	<p><b>Dynamique naturelle, interactions avec l'homme</b></p> <p>Plusieurs cas de figure peuvent s'observer pour l'évolution de ces communautés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une dynamique anthropogène liée à l'intensification de l'exploitation agricole (ces milieux ont besoin pour se maintenir d'un pâturage estival extensif), amorçant une évolution vers les prairies hygrophiles ;</li> <li>- une dynamique liée au drainage (anthropogène mais parfois naturel) qui annonce les prairies mésohygrophiles ou, s'il s'accompagne d'un abandon de l'exploitation conduit à l'installation de la Moliniaie landicole montagnarde à Sélin des Pyrénées ;</li> <li>- une dynamique naturelle "d'oligotrophisation" conduisant ces</li> </ul>

<p><b>Etat de conservation et dynamique de l'habitat sur le B21</b>  L'état de conservation a été qualifié de bon sur plus de 16 ha, moyen sur 93 ha, mauvais sur près de 28 ha, très mauvais sur 4,5 ha, inconnu sur le reste.  La dynamique de l'habitat est qualifiée de stable sur 46 ha, progressive sur 9 ha, régressive sur 26 ha, inconnu sur le reste.</p>	<p>groupements vers le haut-marais et la tourbière boisée ;  - une dynamique naturelle de boisement conduisant à l'installation de la Saulaie à Saule à oreillettes. (cf. fiche de synthèse sur les zones humides)</p>
---	--



Fiche Habitat

<p><b>Classification</b>  <i>Caricion lasiocarpae</i></p>	<p>Marais de transition à Laîche à bec et Sphaigne des marais</p>	<p><b>Surface sur le site : 79 ha, soit 2,2 % du périmètre d'étude de décembre 2006</b></p>
---	---	---

🌐 Cf. Atlas cartographique en A3 cartes n°14 : les habitats d'intérêt communautaire dominants du site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »  
Et n°16 : les habitats d'intérêt communautaire dominés du site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »

<p><b>Code Natura : 7140</b></p>	
<p><b>Intitulé Natura 2000 : Tourbières de transition et tremblantes</b></p>	
<p><b>Statut : intérêt communautaire</b></p>	
<p><b>Code Corine biotope : 54.531</b></p>	
<p><b>Intitulé Corine biotope : Tourbières tremblantes acidiclinales à Carex rostrata</b></p>	
<p><b>Description générale, exigences écologiques, espèces caractéristiques</b>  Ces végétations s'observent à l'étage montagnard sur des sols tourbeux d'origine cristalline ou volcanique. Elles occupent une position intermédiaire entre les végétations aquatiques et les végétations terrestres (hauts-marais et bas-marais)</p>	

<p>colonisant les dépressions en eau et les talwegs à écoulements lents. Certaines formes de cette végétation flottent à la surface de l'eau (radeaux flottants), d'autres se développent sur une tourbe toujours très spongieuse, gorgée d'eau. La Laïche à becs, le Comaret ou le Ményanthe trèfle d'eau constituent généralement des tapis denses, se maintenant souvent sur une strate muscinale dominée par les sphaignes. Cet habitat apparaît le plus souvent sous la forme d'un linéaire en bordure de dépressions humides ou en marge de ruisselets et fossés.</p>	
<p><b>Répartition et localisation sur le site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »</b> (périmètre de décembre 2006), en France</p> <p>L'habitat a été relevé dominant sur plus de 38 ha, réparti ponctuellement sur l'ensemble du site.</p> <p>Ces communautés sont assez rares dans le Massif central, apparaissant en régression généralisée suite au drainage, à l'eutrophisation et à la destruction des tourbières.</p>	<p><b>Dynamique naturelle, interactions avec l'homme</b></p> <p>Cette communauté évolue naturellement vers les bas-marais et les hauts-marais.</p> <p>Elle est menacée par les atteintes aux tourbières (drainage, remblaiement, plantation... - cf. fiche de synthèse sur les zones humides)</p>
<p><b>Etat de conservation et dynamique de l'habitat sur le B21</b></p> <p>L'état de conservation a été qualifié de bon sur près de 22 ha, moyen sur près de 31 ha, mauvais sur 1,6 ha, inconnu sur le reste.</p> <p>La dynamique de l'habitat est qualifié de stable sur 28 ha, progressive sur près de 3 ha, régressive sur 1,1 ha, inconnu sur le reste.</p>	

#### Fiche Habitat

<p><b>Classification</b></p> <p>cf. <i>Rhynchosporion albae</i></p>	<p>Végétation des gouilles à Rossolis à feuilles rondes et Jonc raide</p>	<p><b>Surface sur le site</b> : 1,28 ha, soit 0,04 % du périmètre d'étude de décembre 2006</p>
---	---	--

🌐 Cf. Atlas cartographique en A3 cartes n°14 : les habitats d'intérêt communautaire dominants du site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »  
 Et n°16 : les habitats d'intérêt communautaire dominés du site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »

<b>Code Natura</b> : 7150	
<b>Intitulé Natura 2000</b> : Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	
<b>Statut</b> : intérêt communautaire	
<b>Code Corine biotope</b> : 54.6	
<b>Intitulé Corine biotope</b> : Communautés à <i>Rhynchospora alba</i>	

**Description générale, exigences écologiques, espèces caractéristiques**

Ces végétations s'observent à l'étage montagnard, au sein des tourbières, sur tourbe dénudée. Elles colonisent soit des gouilles au pied des buttes des hauts-marais, constituant des groupements primaires, soit des tourbes mises à nus par l'action de l'homme, des animaux ou de l'érosion, constituant des groupements secondaires de cicatrisation. Le substrat acide est constamment gorgé d'eau et connaît une phase temporaire d'immersion hivernale.

Ces végétations sont basses, écorchées, laissant souvent apparaître la tourbe nue.

Le Rossolis à feuilles rondes marque souvent par sa teinte rouge vif les communautés. La strate muscinale, principalement composée de sphaignes, peut être très recouvrante.

Cette végétation pionnière des tourbes dénudées à Rossolis à feuilles rondes et Jonc raide semble constituer une forme appauvrie des communautés à Rhynchospore et Lycopode.

**Répartition et localisation sur le site Natura 2000 « la Loire et ses affluents » (périmètre de décembre 2006), en France**

L'habitat a été relevé dominant sur 0,1 ha à Issanlas, dominé à Ste Eulalie (Ouleyre Nord, Clauzier-Le Sartre), à Sagnes et Goudoulet (Duny, La Macharade, Celage...). Il est à rechercher ponctuellement sur les tourbières sur l'ensemble du site.

Très rares, tant à l'échelle nationale qu'à celle du Massif central, elles s'avèrent d'un grand intérêt patrimonial et constituent un enjeu majeur de conservation.

**Dynamique naturelle, interactions avec l'homme**

Ces communautés pionnières et éphémères annoncent le haut-marais. Elles sont favorisées par l'action de l'homme, des animaux ou de l'érosion mettant la tourbe à nu.

Ces végétations sont globalement menacées par la disparition des zones humides suite à leur drainage, enrésinement ou exploitation (cf. fiche de synthèse sur les zones humides)

**Etat de conservation et dynamique de l'habitat sur le B21**

L'état de conservation a été qualifié de bon sur près de 0,2 ha, moyen sur plus de 0,3 ha, mauvais sur près de 0,8 ha.


La dynamique de l'habitat est qualifié de stable ponctuellement (0,06 ha), régressive sur près de 0,4 ha, inconnu sur le reste.



## Fiche Habitat

<b>Classification</b> <i>Sphagnion medii</i>	<b>Haut-marais à sphaignes et Polytric commun</b> <b>Tourbière à Linaigrette vaginée et sphaignes</b> <b>Lande tourbeuse à Myrtille et Polytric commun</b>	<b>Surface sur le site</b> : 29,2 ha, soit 0,8 % du périmètre d'étude de décembre 2006
---	--	--

🌐 Cf. Atlas cartographique en A3 cartes n°14 : les habitats d'intérêt communautaire dominants du site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »  
 Et n°16 : les habitats d'intérêt communautaire dominés du site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »

<p><b>Code Natura</b> : 7110</p> <p><b>Intitulé Natura 2000</b> : Tourbières hautes actives</p> <p><b>Statut</b> : intérêt communautaire prioritaire</p> <p><b>Code Corine biotope</b> : 51.117 et 51.1134</p> <p><b>Intitulé Corine biotope</b> : Buttes de <i>Sphagnum capillifolium</i> et Buttes à buissons de <i>Vaccinium</i></p> <p><b>Description générale, exigences écologiques, espèces caractéristiques</b>        Ces végétations s'observent à l'étage montagnard, sur des sols exclusivement organiques, constitués d'un dépôt de tourbe, d'épaisseur variable (de quelques décimètres à plusieurs mètres), constamment gorgés d'une eau très faiblement minéralisée et à forte acidité. Elles se développent, soit au niveau de dépressions où l'alimentation en eau est essentiellement issue des précipitations, soit sur pentes souvent faibles où l'alimentation hydrique est liée aux ruissellements et aux résurgences.        Cet habitat développe une structure caractéristique en buttes de sphaignes et de Polytric commun, colonisées par quelques espèces des bas-marais. Les stades matures s'identifient par le développement de la Myrtille et de la Callune. Ces buttes cohabitent parfois avec des touradons de Linaigrette ou de Molinie qui peuvent présenter un recouvrement important.</p>	
--	--



### **Répartition et localisation sur le site Natura 2000 « la Loire et ses affluents » (périmètre de décembre 2006), en France**

L'habitat a été relevé dominant sur 5,4 ha. Il a été particulièrement identifié sur les trois tourbières sur lesquelles la cartographie a été réalisée à une échelle plus fine (Vestides et Narces à Issanlas, Sagne Redonde à Lanarce, Verrerie à Burzet). Il est réparti très ponctuellement sur les tourbières sur l'ensemble du site.

Peu répandus et en régression dans le Massif central et en France, les hauts-marais constituent des végétations très spécialisées se développant dans des conditions écologiques rarement réunies. Ces communautés constituent un enjeu de protection majeur.

### **Dynamique naturelle, interactions avec l'homme**

Les hauts-marais dérivent de marais de transition et de bas-marais et évoluent en tourbières boisées.

Ils sont menacés par le boisement naturel et artificiel ainsi que par le drainage (cf. fiche de synthèse sur les zones humides)

### **Etat de conservation et dynamique de l'habitat sur le B21**

L'état de conservation a été qualifié de bon sur près de 6,9 ha, moyen sur plus de 10 ha, mauvais sur plus de 6,4 ha, très mauvais sur près de 1,3 ha, inconnu sur le reste.


La dynamique de l'habitat est qualifiée de stable sur plus de 7,9 ha, progressive sur plus de 1,4 ha, régressive sur près de 3 ha, inconnu sur le reste.



## Fiche Habitat

<b>Classification</b> <i>Betulion pubescentis</i>	<b>Boulaies à sphaignes</b>	<b>Surface sur le site</b> : 1,1 ha, soit 0,03 % du périmètre d'étude de décembre 2006
--	-----------------------------	--

Cf. Atlas cartographique en A3 cartes n°14 : les habitats d'intérêt communautaire dominants du site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »  
 Et n°16 : les habitats d'intérêt communautaire dominés du site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »

<b>Code Natura</b> : 91D0	
<b>Intitulé Natura 2000</b> : Tourbières boisées	
<b>Statut</b> : intérêt communautaire prioritaire	
<b>Code Corine biotope</b> : 44.A1	
<b>Intitulé Corine biotope</b> : Bois de Bouleaux à Sphaignes	
<b>Description générale, exigences écologiques, espèces caractéristiques</b> Il s'agit de bois clairs et bas (< 15 m), dominés par le Bouleau pubescent, en mélange avec le Pin sylvestre. Le tapis herbacé est recouvrant, la strate muscinale très développée. Ces végétations se trouvent en condition acidiphile. L'épaisseur de tourbe est importante (plus ou moins 1 m). Il s'agit de stations très humides en dépressions. On observe le Jonc acutiflore ( <i>Juncus acutiflorus</i> ), la Laïche noire ( <i>Carex nigra</i> ), la Laïche hérissée ( <i>Carex echinata</i> ), la Violette palustre ( <i>Viola palustris</i> )...	
<b>Répartition et localisation sur le site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »</b> (périmètre de décembre 2006), en France L'habitat a été relevé dominant sur 1,1 ha. Il a été identifié sur la tourbière des Narcis à Issanlas, sur laquelle la cartographie a été réalisée à une échelle plus fine. Il est à rechercher sur les tourbières du site. Type d'habitat couvrant à l'origine une très faible surface, il a subi une réduction forte de sa surface initiale du fait des activités humaines. Il est peu répandu dans le Massif central et en France.	
<b>Etat de conservation et dynamique de l'habitat sur le B21</b> L'état de conservation a été qualifié d'inconnu. La dynamique de l'habitat est qualifiée d'inconnu.	

### **Dynamique naturelle, interactions avec l'homme**

Cet habitat dérive de la colonisation ligneuse de bas-marais acide ou de tourbières bombées à sphaignes suite à une perturbation (feu, drainage, dessèchement de surface...)

Du fait de l'utilisation rurale des sols tourbeux, il a fait place à des bas-marais à joncs, à des clairières à Molinie, à des tourbières de transition avec souvent banalisation par le développement de la Molinie.

Cet habitat présente actuellement une certaine stabilité en France, voire une légère progression.

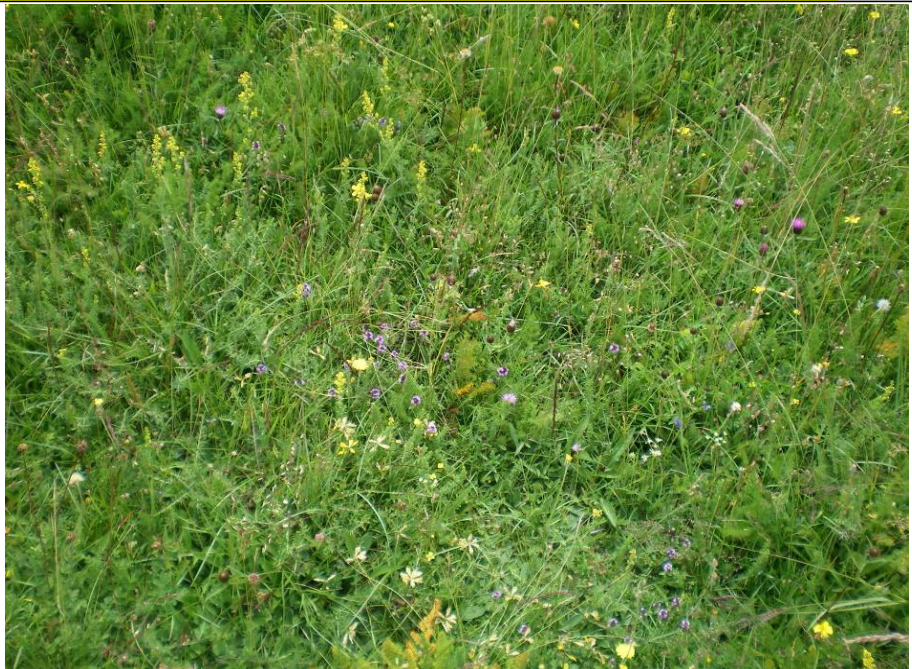
Il est menacé par le boisement artificiel ainsi que par le drainage (cf. fiche de synthèse sur les zones humides)



### Fiche Habitat

<b>Classification</b> <i>Violion caninae</i> <i>Galio saxatilis-Festucion filiformis</i>	<b>Pelouse acidiline montagnarde à Œillet des bois et Fenouil des Alpes</b> <b>Pelouse acidiphile montagnarde à Alchémille des rochers et Nard raide</b>	<b>Surface sur le site : 223,7 ha, soit 6,3 % du périmètre d'étude de décembre 2006</b>
--	---	---


🌐 Cf. Atlas cartographique en A3 cartes n°XX : les habitats d'intérêt communautaire dominants du site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »  
 Et n°XX : les habitats d'intérêt communautaire dominés du site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »

<p><b>Code Natura : 6230</b></p> <p><b>Intitulé Natura 2000 : Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)</b></p> <p><b>Statut : intérêt communautaire prioritaire</b></p> <p><b>Code Corine biotope : 35.11</b></p> <p><b>Intitulé Corine biotope : Gazons à Nard raide</b></p> <p><b>Description générale, exigences écologiques, espèces caractéristiques</b>        Ces pelouses s'observent à l'étage montagnard sur des substrats moyennement acides issus de roches mères le plus souvent volcaniques et parfois cristallines. Elles se développent sur des sols secs à frais et pauvres en éléments nutritifs (non fertilisés). Elles sont généralement maintenues par un pâturage extensif. Cette végétation herbacée est rase, fermée et dominée le plus souvent par le Nard raide, la Fétuque rouge ou l'Agrostide capillaire. Elle présente une richesse floristique importante d'où une grande diversité de floraisons.</p> <p><b>Répartition et localisation sur le site Natura 2000 « la Loire et ses affluents » (périmètre de décembre 2006), en France</b>        L'habitat a été relevé dominant sur 173 ha. Il est réparti sur l'ensemble du site. Cette végétation est typique de l'étage montagnard du Massif central où elle demeure assez rare. Il s'agit donc d'un groupement peu répandu en France.</p> <p><b>Dynamique naturelle, interactions avec l'homme</b>        En l'absence d'exploitation, cette pelouse évolue vers la Lande montagnarde thermophile à genêts et Callune. L'intensification la conduit vers une prairie pâturée montagnarde ou une prairie de fauche.        Maintenu par un pâturage extensif, ce groupement est localement menacé par la déprise et l'intensification agricole (fertilisation, retournement des parcelles). (cf. fiche de synthèse sur les pelouses et landes)</p>	<div style="text-align: center;">  </div> <p><b>Etat de conservation et dynamique de l'habitat sur le B21</b>        L'état de conservation a été qualifié de bon sur 8 ha, moyen sur près de 69 ha, mauvais sur plus de 118 ha, très mauvais sur près de 3 ha, inconnu sur le reste.        La dynamique de l'habitat est qualifiée de stable sur plus de 16 ha, progressive sur plus de 4 ha, régressive sur plus de 116 ha, inconnu sur le reste.</p>
---	--

### Fiche Habitat

<b>Classification</b> <i>Trisetum flavescens-Polygonion bistortae</i>	<b>Prairie de fauche montagnarde à Pensée jaune et Trisète jaunâtre</b> <b>Prairie de fauche montagnarde à Sanguisorbe officinale et Trolle d'Europe</b>	<b>Surface sur le site</b> : 545,9 ha, soit 15,4 % du périmètre d'étude de décembre 2006
--	---	--

🌐 Cf. Atlas cartographique en A3 cartes n°14 : les habitats d'intérêt communautaire dominants du site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »  
Et n°16 : les habitats d'intérêt communautaire dominés du site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »

<p><b>Code Natura</b> : 6520</p> <p><b>Intitulé Natura 2000</b> : Prairies de fauche de montagne</p> <p><b>Statut</b> : intérêt communautaire</p> <p><b>Code Corine biotope</b> : 38.3</p> <p><b>Intitulé Corine biotope</b> : Prairies de fauche de montagne</p> <p><b>Description générale, exigences écologiques, espèces caractéristiques</b>            Ces prairies de fauche de l'étage montagnard s'observent dès 900 m en exposition froide et jusqu'à 1 400 m, sur des substrats cristallins et volcaniques. Elles sont généralement peu à moyennement fertilisées et se développent en situation mésophile à mésohygrophile.            Ces prairies, aux riches floraisons, sont dominées par la Fétuque rouge et la Trisète jaunâtre, ou par la Sanguisorbe officinale en situation fraîche. Elles présentent une stratification nette séparant les hautes herbes des herbes plus basses.            Ces prairies de fauche sont caractérisées par la présence des espèces montagnardes (<i>Meum athamanticum</i>, <i>Campanula lanceolata</i>, <i>Viola lutea</i>...). Elles ont en commun avec les prairies pâturées les espèces prairiales à large amplitude et avec les autres prairies de fauche : <i>Arrhenatherum elatius</i>, <i>Trisetum flavescens</i>...</p>	
<p><b>Répartition et localisation sur le site Natura 2000 « la Loire et ses affluents » (périmètre de décembre 2006), en France</b>            L'habitat a été relevé dominant sur plus de 544 ha. Il est réparti sur l'ensemble du site.            Ces végétations typiques du Massif central sont connues notamment des Monts Dore et de l'Aubrac et sont somme toute assez répandues sur le Plateau central.            Elles sont remarquables par leur diversité floristique.</p>	

### **Dynamique naturelle, interactions avec l'homme**

L'abandon du régime de fauche en faveur du pâturage induit l'évolution de ces prairies de fauche en prairies pâturées.

La fertilisation excessive fait évoluer ces végétations vers des prairies eutrophes. Inversement, l'abandon de la fertilisation les fait tendre vers des pelouses acides en stations mésophiles, ou la Nardaie mésohygrophile à Sanguisorbe officinale en contexte frais. Cependant, elles sont menacées à plus ou moins long terme par la conversion en prairie artificielle et l'excès de fertilisation. Le drainage constitue également un facteur de dégradation de la Prairie à Sanguisorbe officinale et Trolle d'Europe (cf. fiche de synthèse sur les prairies de fauche)

### **Etat de conservation et dynamique de l'habitat sur le B21**

L'état de conservation a été qualifié de bon sur plus de 25 ha, moyen sur près de 14 ha, inconnu sur le reste.


La dynamique de l'habitat est qualifiée de stable sur plus de 461 ha, inconnu sur le reste.



## Fiche Habitat

<b>Classification</b> <i>Calluno vulgaris-Arctostaphylion uvae-ursi</i> <i>Genisto pilosae-Vaccinion uliginosi</i>	Lande du montagnard supérieur thermophile à Caille-lait jaune et Myrtille Lande du montagnard supérieur à Liondent des Pyrénées et Myrtille	<b>Surface sur le site</b> : 10,2 ha, soit 0,3 % du périmètre d'étude de décembre 2006
--	--	--

🌐 Cf. Atlas cartographique en A3 cartes n°14 : les habitats d'intérêt communautaire dominants du site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »  
 Et n°16 : les habitats d'intérêt communautaire dominés du site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »

<p><b>Code Natura</b> : 4030</p> <p><b>Intitulé Natura 2000</b> : Landes sèches européennes</p> <p><b>Statut</b> : intérêt communautaire</p> <p><b>Code Corine biotope</b> : 31.226</p> <p><b>Intitulé Corine biotope</b> : Landes montagnardes à <i>Calluna</i> et <i>Genista</i></p> <p><b>Description générale, exigences écologiques, espèces caractéristiques</b>                  Ces landes s'observent aux étages montagnard supérieur et subalpin inférieur sur des sols peu à très acides et pauvres en éléments nutritifs, d'origine cristalline ou volcanique.                  Le caractère thermophile de ces communautés n'est pas lié ici à l'exposition (ces landes s'observent à toutes les expositions) mais bien aux influences méditerranéennes baignant les versants de la Montagne ardéchoise et qui s'expriment jusque l'étage subalpin. En effet, côté Auvergne (bassin versant atlantique), ces landes sont beaucoup moins répandues et liées essentiellement à la physiographie.                  La physionomie typique de ces landes est marquée par la Callune et le Genêt poilu. Dans les secteurs vraisemblablement plus froids ou à plus forte hygrométrie, la Myrtille peut néanmoins dominer le groupement. La Canche flexueuse confère parfois aux communautés l'aspect d'une lande herbeuse. A l'étage montagnard inférieur, le tapis d'Ericacées est souvent piqué de Genêt purgatif.</p>	
---	--

**Répartition et localisation sur le site Natura 2000 « la Loire et ses affluents » (périmètre de décembre 2006), en France**

L'habitat a été relevé dominant sur près de 9,3 ha. Les Landes du montagnard supérieur thermophiles sont présentes ponctuellement sur le Plateau ardéchois et en particulier sur son rebord méridional.

La lande du montagnard supérieur thermophile à Caille-lait jaune et Myrtille est connue d'Auvergne, en particulier des Monts Dôme. Il semble peu répandu dans le Massif central.

**Dynamique naturelle, interactions avec l'homme**

Ces landes mésophiles sont généralement secondaires et dérivent de pelouses des sols neutres à peu acides ou de pelouses montagnardes acidoclines et acidiphiles. Elles annoncent la Lande à Genêt purgatif.

Selon les pratiques agricoles de pâturage et broyage, elles sont plus ou moins ouvertes.

Elles sont menacées par l'intensification ou l'abandon des pratiques agricoles (cf. fiche de synthèse sur les pelouses et landes)

**Etat de conservation et dynamique de l'habitat sur le B21**

L'état de conservation a été qualifié de bon sur 1 ha, moyen sur 4 ha, mauvais sur 0,3 ha, inconnu sur le reste.

La dynamique de l'habitat est qualifiée de progressive sur près de 3,3 ha, inconnu sur le reste.






### Fiche Habitat

<b>Classification</b> <i>Cytision oromediterraneo-scoparii</i>	Lande montagnarde à Myrtille et Genêt purgatif Lande subalpine à Génévrier nain et Genêt purgatif	<b>Surface sur le site</b> : 160 ha, soit 4,5 % du périmètre d'étude de décembre 2006
---	--	---

🌐 Cf. Atlas cartographique en A3 cartes n°14 : les habitats d'intérêt communautaire dominants du site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »  
 Et n°16 : les habitats d'intérêt communautaire dominés du site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »

<p><b>Code Natura</b> : 5120</p> <p><b>Intitulé Natura 2000</b> : Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i></p> <p><b>Statut</b> : intérêt communautaire</p> <p><b>Code Corine biotope</b> : 31.842</p> <p><b>Intitulé Corine biotope</b> : Landes à <i>Cytisus purgans</i></p> <p><b>Description générale, exigences écologiques, espèces caractéristiques</b>          Ces landes s'observent des basses altitudes jusqu'au subalpin sur des substrats d'origine cristalline ou volcanique. Elles se développent sur les versants plus ou moins pentus, sur des sols peu épais, acides et pauvres. Elles constituent, soit des végétations primaires liées à des affleurements rocheux (situation peu fréquente), soit des végétations secondaires suite à l'abandon du pâturage.          Ces landes sont hautes, pauvres en espèces et dominées par le Genêt purgatif.          Le Genêt purgatif est accompagné par des espèces d'ourlets (<i>Teucrium scorodonia</i>, <i>Senecio adonidifolius</i>, <i>Digitalis purpurea</i>, <i>Rubus idaeus</i>...) et des acidiphiles à large amplitude (<i>Deschampsia flexuosa</i>, <i>Agrostis capillaris</i>, <i>Calluna vulgaris</i>...). Les groupements montagnards et subalpins se distinguent par l'abondance de <i>Vaccinium myrtillus</i>.</p>	
<p><b>Répartition et localisation sur le site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »</b> (périmètre de décembre 2006), en France</p> <p>L'habitat a été relevé dominant sur près de 124 ha, répartis sur l'ensemble du périmètre.</p> <p>Le Genêt purgatif ne se retrouve ailleurs en France, que dans les Pyrénées où il structure des groupements différents. Les communautés du Massif central sont donc globalement rares en France, mais en revanche fréquentes dans le Massif central et, de plus, en expansion suite à la déprise pastorale.</p>	

### **Dynamique naturelle, interactions avec l'homme**

Les formations denses de Genêt purgatif sont plus ou moins bloquées du point de vue dynamique pendant une cinquantaine d'années. Elles finissent par évoluer par sénescence des pieds, permettant alors l'installation des ligneux (bouleaux, pins, sorbiers...). L'écobuage répété a souvent pour conséquence de densifier les communautés et d'en bloquer la dynamique.

Selon l'intensité des pratiques agricoles, ces landes seront plus ou moins ouvertes, en mosaïque avec les pelouses à Nard.

Elles sont menacées par l'intensification ou l'abandon des pratiques agricoles (cf. fiche de synthèse sur les pelouses et landes)

### **Etat de conservation et dynamique de l'habitat sur le B21**

L'état de conservation a été qualifié de bon sur plus de 40 ha, moyen sur plus de 45 ha, mauvais sur 5,7 ha, inconnu sur le reste.


La dynamique de l'habitat est qualifiée de stable sur 62 ha, progressive sur 19 ha, régressive sur plus de 15 ha, inconnu sur le reste.



## Fiche Habitat

<b>Classification</b> <i>Allosuro crispus</i> - <i>Athyrium alpestris</i>	Végétation des éboulis montagnards à Saxifrage de Prost	<b>Surface sur le site</b> : 7,4 ha, soit 0,2 % du périmètre d'étude de décembre 2006
--	---	---


🌐 Cf. Atlas cartographique en A3 cartes n° **XX : les habitats d'intérêt communautaire dominés du site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »**

<b>Code Natura</b> : 8220	
<b>Intitulé Natura 2000</b> : Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	
<b>Statut</b> : intérêt communautaire	
<b>Code Corine biotope</b> : 62.26	
<b>Intitulé Corine biotope</b> : Falaises siliceuses catalano-languedociennes	
<p><b>Description générale, exigences écologiques, espèces caractéristiques</b>  Ces communautés sont liées aux falaises et affleurements rocheux présentant de fortes pentes. Elles se maintiennent sur roches cristallines et volcaniques depuis le méditerranéen jusqu'au montagnard, avec un optimum à l'étage supraméditerranéen vers 400 m d'altitude. A noter la présence sporadique de cet habitat dans le montagnard supérieur et le subalpin sur le Plateau des Sucs.  Les végétaux inféodés à ces groupements développent leur système racinaire dans les fissures des rochers et sont adaptés à de très faibles quantités de sol.  Végétation ouverte à recouvrement très faible, marquée par la présence de petites fougères (<i>Asplenium</i> div. sp., <i>Polypodium</i> gr. <i>vulgare</i>, <i>Notholaena maranthae</i>).</p>	
<p><b>Répartition et localisation sur le site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »</b> (périmètre de décembre 2006), en France  L'habitat n'a pas été relevé dominant au Suc du Pal. Sa répartition est indiquée comme sporadique dans le secteur des Sucs par le CBNMC.  Ces végétations chasmophytiques présentent une aire de répartition limitée (Pyrénées, Cévennes, Auvergne) et sont, à ce titre, rares en France. A l'échelle du Massif central, ces communautés demeurent toutefois assez répandues. Ces groupements possèdent quelques espèces endémiques du Plateau central : Oeillet du granite, Joubarbe d'Auvergne, Fétuque d'Auvergne.</p>	
<p><b>Dynamique naturelle, interactions avec l'homme</b>  Végétations pionnières colonisant les fissures des rochers. L'enrichissement en éléments fins et la constitution de sols squelettiques conduit à terme ces groupements vers les pelouses pionnières vivaces.  Elles et n'apparaissent pas menacées.</p>	<p><b>Etat de conservation et dynamique de l'habitat sur le B21</b>  L'état de conservation a été qualifié d'inconnu sur les 7,4 ha.  La dynamique de l'habitat est qualifiée de stable sur les 7,4 ha.</p>


## Fiche Habitat

<b>Classification</b> <i>Allosuro crispi-Athyrium alpestris</i>	Végétation d'éboulis subalpin à Allosore à feuilles crispées	<b>Surface sur le site</b> : 3,3 ha, soit 0,09 % du périmètre d'étude de décembre 2006
--	--	--

🌐 Cf. Atlas cartographique en A3 cartes n°16 : les habitats d'intérêt communautaire dominés du site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »

<p><b>Code Natura</b> : 8110</p> <p><b>Intitulé Natura 2000</b> : Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (<i>Androsacetalia alpinae</i> et <i>Galeopsietalia ladani</i>)</p> <p><b>Statut</b> : intérêt communautaire</p> <p><b>Code Corine biotope</b> : 61.114</p> <p><b>Intitulé Corine biotope</b> : Eboulis siliceux et froids de blocailles</p> <p><b>Description générale, exigences écologiques, espèces caractéristiques</b>                  Ces végétations s'observent aux étages montagnard et subalpin, sur des éboulis constitués de blocs plus ou moins gros de phonolite sur le Plateau des Sucs ou de roches cristallines (gneiss et granite) dans le Massif du Tanargue. Elles se développent dans les secteurs où le sol est le plus constitué, sur les éléments fins accumulés entre les blocs, bien souvent en périphérie de l'éboulis. Il s'agit de végétations toujours clairsemées dominées par l'Allosore à feuilles crispées, le Sénéçon argenté ou la Saxifrage de Prost. Des espèces forestières (<i>Rubus idaeus</i>, <i>Epilobium angustifolium</i>, <i>Athyrium filix-femina</i>) peuvent également marquer le groupement.</p>	 <p style="font-size: small; color: yellow;">© N. DUPIEUX, Pnr des Monts d'Ardèche</p>
<p><b>Répartition et localisation sur le site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »</b> (périmètre de décembre 2006), en France</p> <p>L'habitat a été relevé dominé au Suc du Pal.</p> <p>L'Eboulis à Allosore à feuilles crispées, bien que relativement fréquent sur le Plateau des Sucs, reste rare dans le Massif central.</p>	
<p><b>Dynamique naturelle, interactions avec l'homme</b></p> <p>Ces éboulis évoluent lentement vers la lande. Ils ne semblent pas menacés.</p>	<p><b>Etat de conservation et dynamique de l'habitat sur le B21</b></p> <p>L'état de conservation a été qualifié d'inconnu sur 3,3 ha.</p> <p>La dynamique de l'habitat est qualifiée de stable sur 3,3 ha.</p>

### Fiche Habitat

<b>Classification</b> <i>Luzulo luzuloidis-Fagion sylvaticae</i>	Hêtraie-sapinière montagnarde acidiphile à Canche flexueuse et Luzule blanc de neige	<b>Surface sur le site</b> : 619 ha, soit 17,5 % du périmètre d'étude de décembre 2006
☁ Cf. Atlas cartographique en A3 cartes n°14 : les habitats d'intérêt communautaire dominants du site Natura 2000 « la Loire et ses affluents » Et n°16 : les habitats d'intérêt communautaire dominés du site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »		
<b>Code Natura</b> : 9120		
<b>Intitulé Natura 2000</b> : Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> ( <i>Quercion roboris</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i> )		
<b>Statut</b> : intérêt communautaire		
<b>Code Corine biotope</b> : 41.12		
<b>Intitulé Corine biotope</b> : Hêtraies acidiphiles sub-atlantiques		
<p><b>Description générale, exigences écologiques, espèces caractéristiques</b>                  Ces forêts s'observent à l'étage collinéen sur des substrats d'origine cristalline. Elles se maintiennent sur les pentes et plus rarement les plateaux, sur des sols acides et pauvres, dont l'humus est généralement un moder et parfois un mor.                  La strate arborescente est le plus souvent dominée par le Chêne sessile (et ses hybrides avec le Chêne pubescent) le Hêtre ou le Châtaignier et le Pin sylvestre dans les stades juvéniles. La strate herbacée est globalement pauvre en espèces mais elle peut être très recouvrante car dominée par des espèces sociales comme la Canche flexueuse, la Myrtille ou la Fougère aigle.</p>		
<p><b>Répartition et localisation sur le site Natura 2000 « la Loire et ses affluents »</b> (périmètre de décembre 2006), en France                  L'habitat a été relevé dominant sur près de 618 ha, essentiellement dans les bois des Sucs de Bauzon et du Pal, et dans une moindre mesure à la Combe Cheté à Mazan l'abbaye.                  Ces groupements sont typiques du Massif central où ils sont communs. Rappelons que seuls les peuplements où le Hêtre est abondant relèvent de la Directive "Habitats".</p>		
<p><b>Dynamique naturelle, interactions avec l'homme</b>                  Ces forêts constituent les stades climaciques des sols acides de l'étage collinéen.                  Elles sont menacées par l'intensification des pratiques sylvicoles (plantation, surexploitation (cf. fiche de synthèse sur les milieux forestiers)</p>		<p><b>Etat de conservation et dynamique de l'habitat sur le B21</b>                  L'état de conservation a été qualifié de bon sur plus de 36 ha, moyen sur près de 544 ha, mauvais sur 5 ha, inconnu sur le reste.                  La dynamique de l'habitat est qualifiée de stable sur 434 ha, régressive sur plus de 21 ha, inconnu sur le reste.</p>


## II.1. 2 - la flore et la faune d'intérêt communautaire

La flore et les mousses d'intérêt communautaire présentes sur le site B21 (périmètre d'étude de décembre 2006) :

Code Natura 2000	Nom commun	Nom latin	Directive Habitats		Protection Nationale	Remarques
			Annexe II	Annexe IV		
1386	Buxbaumie verte	<i>Buxbaumia viridis</i>	X	-	X	7 localités
1387	Orthotric de Roger	<i>Orthotrichum rogeri</i> Brid.	X		X	1 localité
1393	Hypne brillante	<i>Hamatocaulis vernicosus</i>	X	-	X	2 localités
1758	Ligulaire de Sibérie	<i>Ligularia sibirica</i>	X	X	X	1 localité, unique station départementale

L'état de conservation de ces 4 espèces d'intérêt communautaire est inconnu (cf. fiches espèces d'intérêt communautaire ci-après).

Il n'y a pas d'espèce végétale prioritaire sur le site Natura 2000 « la Loire et ses affluents » (périmètre d'étude de 2006).


 Cf. Atlas cartographique en A3 carte n°23 : La flore et les mousses d'intérêt communautaire présentes sur le site B21 (périmètre d'étude de 2006)

La faune d'intérêt communautaire majeur (Directive habitats annexe 2) présente sur le site B21 (périmètre d'étude de 2006) :

Code Natura 2000	Nom commun	Nom latin	Directive Habitats		Protection Nationale	Liste Rouge Régionale	Remarques
			Annexe II	Annexe IV			
1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	X	X	X	En grave danger	24 citations bibliographiques
1307 ou 1324	Petit ou grand Murin (chauve-souris)	<i>Myotis blythii</i> ou <i>M. myotis</i>	X	X	X		2 citations bibliographiques
1193	Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	X	X	X	En danger	20 citations bibliographiques
1163	Chabot	<i>Cottus gobio</i>	X	-	-		15 citations bibliographiques
1092	Ecrevisse à pieds blancs	<i>Austropotamobius pallipes</i>	X	X	X		6 citations bibliographiques
1060	Cuivré des marais	<i>Thersamolycaena dispar</i>	X	X	X		2 citations bibliographiques
1065	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	X	-	X		5 citations bibliographiques
<b>1087*</b>	<b>Rosalie des Alpes*</b>	<b><i>Rosalia alpina</i></b>	<b>X PR</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		<b>1 citation bibliographique</b>

PR : prioritaire à l'annexe II de la Directive Habitats


L'état de conservation de ces espèces d'intérêt communautaire majeur est inconnu (cf. fiches espèces d'intérêt communautaire ci-après).

 Cf. Atlas cartographique en A3 carte n°19 : La faune d'intérêt communautaire majeur présente sur le site B21 (périmètre d'étude de 2006)

La faune d'intérêt communautaire (Directive habitats annexe 4) présente sur le site B21 (périmètre d'étude de 2006) :

Code Natura 2000	Nom commun	Nom latin	Directive Habitats		Protection Nationale	Liste Rouge Régionale	Remarques
			Annexe II	Annexe IV			
1322	Vespertilion de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>		X	X	Quasi menacé	1 citation bibliographique
1191	Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>		X	X	Quasi menacé	1 citation bibliographique
6284	Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i>		X	X	Vulnérable	1 citation bibliographique
1209	Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>		X	X	Quasi menacée	5 citations bibliographiques
2469	Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>		X	X	Faible risque	9 citations bibliographiques
1256	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>		X	X	Faible risque	2 citations bibliographiques
1261	Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>		X	X	Vulnérable	2 citations bibliographiques
5037	Lézard vivipare	<i>Lacerta vivipara</i>		X	X	Vulnérable	33 citations bibliographiques
6265	Azuré du serpolet	<i>Maculinea arion</i>		X	X		1 citation bibliographique
1056	Semi-Apollon	<i>Parnassius mnemosyne</i>		X	X		1 citation bibliographique


L'état de conservation de ces espèces d'intérêt communautaire est inconnu.

 Cf. Atlas cartographique en A3 carte n°20 : La faune d'intérêt communautaire présente sur le site B21 (périmètre d'étude de décembre 2006)

La faune inscrite à l'annexe V de la Directive Habitats et jugée prioritaire par le SAGE Loire amont :

Code Natura 2000	Nom commun	Nom latin	Annexe V - Directive Habitats	Protection Nationale	Liste Rouge Régionale (CRSPN)	Remarques
1109	Ombre commun	<i>Thymallus thymallus</i>	X	X	Menacé	1 citation bibliographique

## Fiche Espèce de mousse d'intérêt communautaire

Bryophyte (mousse) Buxbaumiale Buxbaumiaceae	Buxbaumie verte <i>Buxbaumia viridis</i>	
🌐 Cf. Atlas cartographique en A3 carte n°23 : La flore et les mousses d'intérêt communautaire présentes sur le site B21 « Loire et ses affluents » (périmètre d'étude de décembre 2006)		
<p><b>Statut : protection nationale</b>                  Directive Habitats annexe II, Code Natura 2000 : 1386                  Convention de Bern : annexe I                  Liste rouge des bryophytes européennes : vulnérable</p>		
<p><b>Description et exigences écologiques</b>                  La Buxbaumie verte est une espèce boréo-montagnarde inféodée aux étages montagnard et subalpin entre 600 et 1800 m d'altitude.</p>		photo : A-Advocat
<p>C'est une espèce pionnière se développant sur le bois pourrissant en condition ombrée à forte humidité atmosphérique. Elle semble préférer les bois de conifères bien qu'elle puisse se développer aussi sur les vieux bois de feuillus. Les bois pourrissants doivent être décortiqués et gorgés d'eau avec un pH situé entre 3,5 et 6. Plus rarement elle peut être observée sur des sols riches en humus brut ou sur des rochers acides couverts d'humus sous des pessières ou des sapinières.</p>		
<p><b>Evolution historique et répartition en France et dans son aire naturelle</b>                  La Buxbaumie verte est largement répandue dans le centre de l'Europe et existe également en Chine ainsi que dans l'est de l'Amérique du Nord. En France, cette espèce est représentée dans tous les massifs montagneux ainsi que dans le centre de la Corse.</p>		
<p><b>Etat de conservation</b>                  Il est difficile de se prononcer sur la situation actuelle de l'espèce en France ; les données bibliographiques et les quelques informations récentes de terrain ne permettent pas d'identifier une éventuelle régression généralisée à la fois de son aire (ce qui est peu probable) et des populations, aucun état de référence n'ayant été établi à ce sujet. Bien que l'espèce soit très régulièrement présente dans les stations à l'état de quelques sporophytes, les observations sont souvent très ponctuelles. Les observations, faites notamment en Corse, montrent des populations faibles par station, malgré un pourcentage notable de troncs pourrissants. D'une manière générale, les découvertes récentes, en particulier dans le Massif central, sont liées à des prospections plus systématiques dans les secteurs favorables.                  Sur le site Natura B21 – « La Loire et ses affluents » (périmètre de 2006), la Buxbaumie verte est localisée et son état de conservation inconnu.</p>		



### **Interactions avec l'homme et menaces liées à l'espèce**

Nécessitant la présence de bois écorcé en décomposition déjà bien entamée ou d'humus brut sous condition d'humidité atmosphérique élevée et une couverture forestière dense, l'espèce est très sensible aux trop fortes éclaircies du couvert forestier et a beaucoup de difficultés à s'implanter sous peuplements trop jeunes. Le volume de bois mort pourrissant disponible au sol, la taille, la densité et l'agencement des troncs et des branches sont des éléments clés du développement de l'espèce. L'absence de bois mort pourrissant, en volume trop faible, de taille trop réduite ou trop dispersé combinée ou non à une réduction de la nébulosité sont des facteurs limitants. Le changement de la nature des essences productrices de bois mort peut aussi influencer la dynamique de maintien ou d'extension de l'espèce. Les menaces sont donc fortement cadrées par un mode de gestion lié à certains aspects de l'intensification de la sylviculture.

### **Mesures de gestion proposées**


Deux propositions d'actions peuvent contribuer à pérenniser la diversité écologique des forêts et de leurs milieux associés :

- GESTforest1 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents et la préservation de vieux arbres
- GESTforest 2 Pratiques sylvicoles favorisant le hêtre et le sapin




Photo: Thibault Lachat (WSL)

### Fiche Espèce de mousse d'intérêt communautaire

Bryophyte (mousse) Orthotrichale, Orthotrichacé	<b>Orthotric de Roger</b> <i>Orthotrichum rogeri</i>	
🌐 Cf. Atlas cartographique en A3 carte n°23 : La flore et les mousses d'intérêt communautaire présentes sur le site B21 « Loire et ses affluents » (périmètre d'étude de décembre 2006)		
<p><b>Statut : protection nationale</b>                  Directive Habitats annexe II, Code Natura 2000 : 1387                  Convention de Bern : annexe I                  Liste rouge des bryophytes européennes : vulnérable</p>		
<p><b>Description et exigences écologiques</b>                  L'Orthotric de Roger est une espèce exclusivement corticole, thermophile, hygrophile stricte. Il est toutefois possible de l'observer sur rocher, mais beaucoup plus rarement. L'espèce nécessite donc des arbres en milieu ouvert ou dans un contexte sylvaïque assez clair, sous climat chaud et humide. Elle croît sur les troncs ou les branches, notamment sur les érables, le Hêtre, le Frêne élevé et le Noisetier.</p>		
<p><b>Evolution historique et répartition en France et dans son aire naturelle</b>                  L'Orthotric de Roger est une espèce océanique montagnarde à distribution surtout localisée dans le centre et le sud de l'Europe et le Caucase, mais toujours de manière très dispersée.                  L'espèce a été trouvée en France dans la haute vallée de la Durance (Hautes-Alpes), jusqu'à 1250 m d'altitude environ. De vieilles mentions dans la littérature du siècle dernier font état de la présence de cette espèce dans les départements des Vosges, du Cantal et en Savoie sans confirmation récente de ces indications. Les stations les plus proches sont suisses (canton de Berne, Graubünden et Ticino), essentiellement sur Érable.</p>		
<p><b>Etat de conservation</b>                  L'Orthotric de Roger, extrêmement rare en France, est très mal connue. Seules les localités dans les Hautes-Alpes ont pu être confirmées depuis les vingt dernières années. Au vu de l'état des connaissances actuel, la situation de l'espèce en France est donc extrêmement fragile.                  Sur le site Natura B21 – « La Loire et ses affluents » (périmètre de 2006), est très localisée et son état de conservation inconnu.</p>		
<p><b>Mesures de gestion proposées</b>                  Deux propositions d'actions peuvent contribuer à pérenniser la diversité écologique des forêts et de leurs milieux associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- GESTforest1 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents et la préservation de vieux arbres</li> </ul>		<p><b>Interactions avec l'homme et menaces liées à l'espèce</b>                  L'espèce est sensible à la pollution atmosphérique (pluies acides). Elle est également menacée par les coupes d'arbres liées au développement de l'urbanisation et à la construction d'infrastructures routières (création ou élargissement de voies).</p>


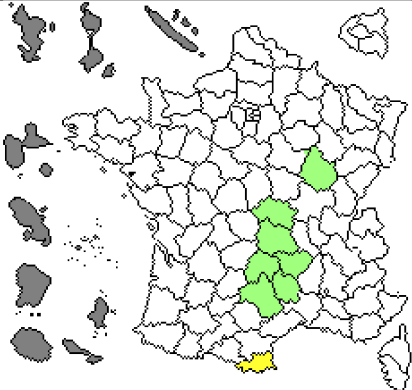
Fiche Espèce de mousse d'intérêt communautaire

Bryophyte (mousse) Hypnale Amblystégiacée	<b>Hypne brillante</b> <b>Hamatocaulis vernicosus</b>	
🌐 Cf. Atlas cartographique en A3 carte n°23 : La flore et les mousses d'intérêt communautaire présentes sur le site B21 « Loire et ses affluents » (périmètre d'étude de décembre 2006)		
<b>Statut : protection nationale</b> Directive Habitats annexe II, Code Natura 2000 : 1393 Convention de Bern : annexe I Liste rouge des bryophytes européennes : probablement menacé, mais données insuffisantes		
<b>Description et exigences écologiques</b>  Cette belle mousse pleurocarpe est une espèce hygrophile poussant en pleine lumière dans les marais, bas-marais et tourbières. Son optimum semble se situer dans les systèmes tourbeux neutro-alcalins. Elle peut également se trouver, mais plus rarement, à proximité de ruisseaux en contact avec des eaux neutres à neutro-alcalines riches en cations et dans des marais acidiclins.  Généralement l'espèce se développe dans des espaces plutôt dénudés présentant une fine lame d'eau. Elle peut se rencontrer dans des systèmes tourbeux pâturés (très extensivement) ou dont le pâturage ancien est encore détectable, généralement dans les réseaux de filets d'eau ou de dépressions peu profondes entre les buttes ou les placages de sphaignes (genre <i>Sphagnum</i> ). Elle peut aussi se développer en petites populations au sein de cariçaias basses acidiclins à recouvrement phanérogame modéré, incluses dans les plages de sphaignes caractéristiques des zones peu acides.		

Touffe d'Hypne brillante dans son habitat © Jaoua Celle

<p><b><u>Etat de conservation</u></b></p> <p>En France, elle est en régression très sensible dans de nombreuses localités, notamment celles de plaine, du fait de la disparition de nombreux complexes tourbeux neutro-alcalins ou de transition. Les quelques stations connues des plaines de la zone atlantique septentrionale n'ont pas été revues depuis près d'un siècle et près d'un tiers des stations montagnardes ne sont pas confirmées depuis cinquante ans.</p> <p>L'état des populations actuelles reste très mal connu. Sur les sites reconnus, les populations semblent très variables, depuis quelques taches (de quelques décimètres carrés à plusieurs dizaines de mètres carrés) à des peuplements denses et épais dans certaines dépressions tourbeuses des crêtes vosgiennes. Par ailleurs, des découvertes très récentes ont été faites en Isère, avec des populations significatives aux abords de l'étang du Grand Lemps (Isère), en Ardèche et en Margeride lozérienne, à des altitudes comprises entre 1000 m et 1300 m.</p> <p>Sur le site Natura B21 – « La Loire et ses affluents » (périmètre de 2006), l'Hypne brillante est très localisée et son état de conservation inconnu.</p>	<p><b><u>Evolution historique et répartition en France et dans son aire naturelle</u></b></p> <p>L'Hypne brillante est une espèce à répartition circumboréale largement répandue en Europe. Elle existe également en Amérique Centrale dans les régions montagneuses.</p> <p>En France, elle se développe entre 250 et 1900 m d'altitude avec un optimum à l'étage montagnard de 800 à 1000 m. La répartition actuelle en France est très imprécise. Globalement, l'espèce est connue dans l'est et le centre du pays et dans les Pyrénées.</p>
<p><b><u>Interactions avec l'homme et menaces liées à l'espèce</u></b></p> <p>De nombreux facteurs sont à l'origine de la disparition ou de la forte régression de cette espèce. En premier lieu vient l'assèchement des marais, mais aussi l'abandon pastoral des marais entraînant un boisement, sous pression dynamique naturelle ou provoquée (plantation après drainage). À l'inverse, le surpâturage ou la détérioration de la qualité des eaux (eutrophisation) participent à la réduction des biotopes d'accueil. Enfin les changements climatiques globaux (élévation des températures et baisse de l'humidité relative) et la pollution atmosphérique sont aussi susceptibles d'influencer la répartition et l'importance des populations.</p>	<p><b><u>Mesures de gestion proposées</u></b></p> <p>Quatre propositions d'actions peuvent contribuer à préserver et maintenir l'hypne brillante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- GESTagri 1 : Mesures Agri-Environnementales territorialisées</li> <li>- GESTagri 2 : Adaptation des capacités de stockage des effluents au climat du plateau ardéchois</li> <li>- GESTeau 1 : Restauration de tourbières dégradées</li> <li>- GESTeau 6 : Modernisation et installation des structures individuelles et collectives de stockage et de retraitement des eaux usagées (hors structures agricoles)</li> </ul>

## Fiche Espèce de flore d'intérêt communautaire

Angiosperme, Dicotylédone, Astéragée (Composée)	<b>Ligulaire de Sibérie</b> <i>Ligularia sibirica</i>	
🌐 Cf. Atlas cartographique en A3 carte n°23 : La flore et les mousses d'intérêt communautaire présentes sur le site B21 « Loire et ses affluents » (périmètre d'étude de décembre 2006)		
<b>Statut</b> Directive Habitats annexe II et IV, Code Natura 2000 : 1758 Convention de Bern : annexe I Espèce protégée au niveau national en France (annexe I) Cotation UICN : monde : non menacé ; France : vulnérable		
<b>Description et exigences écologiques</b> <p>La Ligulaire de Sibérie est une plante vivace hémicryptophyte. Le développement et la longévité des individus sont mal connus. La variabilité du nombre de pieds est faible dans le temps, mais importante d'une station à l'autre (de moins de 10 à plus de 10 000).</p> <p>La floraison a lieu de juillet à septembre. La pollinisation est mal connue ; on note toutefois la présence de nombreux insectes sur les fleurs. La dissémination des fruits est assurée par le vent (anémochore).</p> <p>La Ligulaire de Sibérie se rencontre dans des stations humides et froides présentant une topographie généralement plane ou concave et un éclaircissement variable (pleine lumière à ombre modérée). Elle se développe sur substrat cristallin ou basaltique, en situation de pH légèrement acide à neutre).</p>		
<b>Evolution historique et répartition en France et dans son aire naturelle</b> Espèce eurosibérienne subarctique d'origine asiatique, la Ligulaire de Sibérie est présente en Europe surtout centrale et orientale (Autriche, Roumanie, Bulgarie, ex-Tchécoslovaquie, Hongrie, Pologne, ex-URSS) et en Asie (Sibérie). En France, on la rencontre principalement dans le Massif central (Cézallier et environs, Aubrac, monts du Cantal, Vivarais), puis dans les Pyrénées (Capcir) et en Bourgogne (une seule station). Elle occupe principalement l'étage montagnard entre 900 et 1400 m d'altitude (beaucoup plus rarement le collinéen), une majorité des stations étant située entre 1000 et 1200 m.		
		 <div style="background-color: #e0e0e0; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: green;">■</span> Présent</li> <li><span style="color: yellow;">■</span> Présence à confirmer</li> <li><span style="color: orange;">■</span> Douteux</li> <li><span style="color: red;">■</span> Disparu</li> <li><span style="color: red;">■</span> Cité par erreur comme présent</li> <li><span style="border: 1px solid black; display: inline-block; width: 10px; height: 10px;"></span> Présence non signalée</li> </ul> <p style="text-align: right; margin-top: 5px;">Source : Télabotanica</p> </div>

### **Etat de conservation**

En l'absence de références précises sur l'évaluation quantitative des populations, il est très difficile de cerner les tendances évolutives. On peut cependant constater la disparition de 6 stations (3 dans le Puy-de-Dôme, 1 dans le Cantal, 1 en Lozère, et 1 en Côte-d'Or), liée très vraisemblablement à la modification des milieux. Seulement 6 stations possèdent de fortes populations (plus de 1000 individus) : 5 dans le Puy-de-Dôme et 1 dans les Pyrénées.

Sur le site Natura B21 – « La Loire et ses affluents » (périmètre de 2006), la Ligulaire de Sibérie est connue d'Issanlas, seule station de Rhône-Alpes à ce jour est localisée et son état de conservation inconnu.

### **Interactions avec l'homme et menaces liées à l'espèce**

Les menaces, plus ou moins effectives selon les stations, sont liées principalement à la modification des milieux et à l'intensification des pratiques agricoles.

On observe d'abord des menaces directes :

- destruction du milieu liée à des aménagements – urbanisation (Pyrénées), infrastructures (remblai de route dans le Puy-de-Dôme) - ou à des modifications d'usage - labour (Pyrénées), enrésinement ;
- destruction directe des individus (par fauchage ou pâturage – la plante étant particulièrement appétente, surtout au printemps - plus rarement par pratique du brûlis).

Les menaces indirectes sont, quant à elles, principalement liées aux modifications apportées au régime hydrique (drainage, recalibrage de ruisseaux, création de plans d'eau, captages), les conditions écologiques ainsi altérées devenant défavorable à la Ligulaire de Sibérie. Dans certaines stations, l'impact des activités de loisirs est également évoqué (pêche, promenade, cascade de glace).




### **Mesures de gestion proposées**

Quatre propositions d'actions peuvent contribuer à préserver et maintenir la Ligulaire de Sibérie :

- GESTagri 1 : Mesures Agri-Environnementales territorialisées
- GESTagri 2 : Adaptation des capacités de stockage des effluents au climat du plateau ardéchois
- GESTeau 1 : Restauration de tourbières dégradées
- GESTeau 6 : Modernisation et installation des structures individuelles et collectives de stockage et de retraitement des eaux usagées (hors structures agricoles)



## Fiche Espèce de faune d'intérêt communautaire

<b>Mammifère</b> <b>Carnivore</b> <b>Mustellidées</b>	<b>Loutre d'Europe</b> <i>Lutra lutra</i>	 <p style="text-align: right; font-size: small;">(c) fabrice capber 2002</p>
<p>🌐 Cf. Atlas cartographique en A3 carte n°19/20 : La faune d'intérêt communautaire présente sur le site B21 « Loire et ses affluents »(périmètre d'étude de décembre 2006)</p>		
<p><b>Statut</b>                  Directive Habitats annexe II et IV, Code Natura 2000 : 1355                  Convention de Bern : annexe II                  Convention de Washington : annexe I                  Espèce protégée au niveau national en France                  Cotation UICN : monde : menacée d'extinction ; France : en danger</p>		
<p><b>Description et exigences écologiques</b>                  La Loutre d'Europe est un carnivore semi-aquatique très bien adapté à l'élément liquide, notamment grâce à son corps fuselé et hydrodynamique, à ses pattes palmées et à son pelage particulièrement dense qui limite fortement les pertes de chaleur dans l'eau. Elle mesure entre 100 et 130 cm, dont environ un tiers pour la queue, pour un poids allant généralement de 6 à 11 kg.</p> <p>C'est un mammifère d'eau douce qui occupe tous les types de cours d'eau, les lacs, les étangs, les mares, les marais... Elle peut parcourir d'importantes distances à pied et on peut la rencontrer à plusieurs kilomètres de tout point d'eau.</p> <p>La Loutre d'Europe est un carnivore individualiste et territorial qui marque son domaine vital par le dépôt de ses crottes. Les domaines vitaux sont généralement très étendus, ceux des mâles englobant les domaines vitaux de plusieurs femelles. La taille des domaines vitaux dépend des ressources disponibles, mais ils s'étendent en moyenne sur une vingtaine de km le long d'un cours d'eau et peuvent aller jusqu'à 40 km pour les domaines vitaux de certains mâles.</p> <p>La Loutre d'Europe a adopté un mode de vie essentiellement nocturne et crépusculaire, probablement en raison du dérangement humain car elle est majoritairement diurne dans de nombreux secteurs côtiers, notamment dans les îles britanniques et en Irlande. En France, l'espèce est de plus en plus souvent observée en plein jour.</p> <p>Les gîtes de repos de la Loutre peuvent être des terriers (généralement appelés catiches) ou des couches à l'air libre. Les terriers se trouvent généralement dans la berge des cours d'eau (les loutres apprécient les systèmes racinaires des arbres rivulaires) et leur entrée est souvent immergée. Les couches à l'air libre se trouvent essentiellement dans des zones boisées impénétrables, des ronciers ou dans des formations d'hélophytes et elles ne sont jamais occupées à plus d'une reprise. Le choix des gîtes est influencé par la fluctuation des niveaux d'eau et par la tranquillité des lieux.</p>		

### **Evolution historique et répartition en France et dans son aire naturelle**

Sa répartition s'étend des côtes atlantiques de l'Europe et du Maghreb jusqu'aux côtes pacifiques, de la Sibérie aux îles Indo-Malaises. En Europe, c'est dans les îles britanniques (notamment en Ecosse où l'on trouve la plus forte densité de loutre), au Portugal et en Albanie qu'elle semble la plus abondante et la plus uniformément répartie. Elle est en revanche absente de l'Italie, des Pays-Bas, de la Suisse et d'une bonne partie de l'Allemagne.

En France, la Loutre, autrefois présente sur l'ensemble du territoire sauf en Corse, a subi un important déclin au cours du 20<sup>ème</sup> siècle, si bien qu'à la fin des années 1980, l'espèce ne subsistait pratiquement plus que le long de la façade atlantique et dans le Massif Central. Au cours des années 90, des mouvements de recolonisation se sont amorcés avec notamment une progression en Bretagne et en Loire-Atlantique et une reconnexion des populations du littoral atlantique et du Massif central. En dehors de ces secteurs, la Loutre est présente sous la forme de populations relictuelles ou d'individus isolés (Kuhn, 2009).

La loutre a toujours été présente sur la partie ligérienne de l'Ardèche, au minimum sur les rivières de l'Espezonnette, de Masméjean et de l'Allier. Aujourd'hui elle fréquente certainement l'ensemble du réseau hydrographique.

### **Etat de conservation**

Après un net déclin, dans les années 80, l'espèce ne se maintenait plus, en effectifs suffisants, que dans une douzaines de départements de la façade atlantique et du Limousin.

Aujourd'hui, le maintien de populations relativement stables et viables se confirme sur la façade atlantique et dans le Massif Central.

La Loutre fréquente certainement l'ensemble du réseau hydrographique du site Natura B21 – « La Loire et ses affluents » (périmètre de 2006), et son état de conservation est inconnu.

### **Interactions avec l'homme et menaces liées à l'espèce**

La Loutre d'Europe a été intensément chassée pour sa fourrure, parfois pour sa viande et aussi parce que ce « mangeur de poissons » était considéré comme un concurrent pour l'Homme. L'industrialisation, l'agriculture intensive, le développement du réseau routier se sont ajoutés à cette chasse, si bien que l'espèce s'est considérablement raréfiée au cours du 20<sup>ème</sup> siècle. La Loutre, légalement protégée depuis 1972, commence à recoloniser son ancienne aire de répartition, mais cette recolonisation est lente, en raison du faible taux de reproduction de l'espèce, de la persistance de certains facteurs qui ont contribué à sa raréfaction et de l'essor de nouvelles menaces comme l'intensification du trafic routier.

Des actions de sensibilisation et de conservation sont menées depuis une trentaine d'années (protection de l'habitat, passages à Loutres sous la chaussée...). Depuis 2010, le ministère en charge de l'environnement a confié à la SFPEM l'animation du Plan National d'Actions pour la Loutre d'Europe en France.


### **Mesures de gestion proposées**

Sept propositions d'actions peuvent contribuer à préserver et maintenir la Loutre :

- GESTagri 1 : Mesures Agri-Environnementales territorialisées
- GESTagri 2 : Adaptation des capacités de stockage des effluents au climat du plateau ardéchois
- GESTeau 2 : Dérésinement en bordure et sur têtes de ruisseau
- GESTeau 3 : Restauration de berges dégradées
- GESTeau 4 – Maintien et entretien des ripisylves
- GESTeau 6 : Modernisation et installation des structures individuelles et collectives de stockage et de retraitement des eaux usagées (hors structures agricoles)
- TOUR 1 : Accompagnement des activités touristiques et de loisirs, en lien avec les enjeux Natura 2000 et développement des activités de découvertes sur le site



### Fiche Espèce de faune d'intérêt communautaire

<b>Mammifère</b> <b>Chiroptère,</b> <b>Vespertilionidé</b>	Petit ou grand Murin <i>Myotis blythii</i> ou <i>M. myotis</i>		 <p style="text-align: center; font-size: small;">Colonie de Murin de grande taille © Gérard Issartel</p>
🌐 Cf. Atlas cartographique en A3 carte n°19/20 : La faune d'intérêt communautaire présente sur le site B21 « Loire et ses affluents » (périmètre d'étude de décembre 2006)			
<b>Statut</b> Directive Habitats annexe II et IV, Code Natura 2000 : 1307 ou 1324 Convention de Bern : annexe II Espèce protégée au niveau national en France Cotation UICN : France : vulnérable			
<b>Description et exigences écologiques</b> Le Petit murin ( <i>Myotis blythii</i> ) et le Grand murin ( <i>M. myotis</i> ), dits Murin de grande taille, espèces jumelles, sont très proches morphologiquement. De plus, les deux espèces, qui sont en sympatrie sur une grande partie de leur aire de répartition (toute l'Europe centrale), partagent souvent leur gîte de parturition. D'autre part, l'aire de répartition géographique du Petit murin, bien qu'aujourd'hui relativement bien définie dans sa bordure méridionale, l'est beaucoup moins dans sa limite septentrionale.			
	Petit murin	Grand murin	Gîtes d'hibernation des 2 espèces : Cavités souterraines (grottes, anciennes carrières, galeries de mines, caves de température voisine de (3) 6 à 12°C et d'hygrométrie élevée). Gîtes d'estivage du Petit murin : en Europe orientale et méridionale, le Petit murin occupe généralement des cavités souterraines surtout en période de reproduction. En Europe centrale, il s'installe de préférence dans de grands greniers (jusqu'à près de 1 000 m d'altitude). Gîtes d'estivage du Grand murin : sites assez secs et chauds, où la température peut atteindre plus de 35°C : sous les toitures, dans les combles d'églises, les greniers ; mais aussi dans des grottes, anciennes mines, caves de maisons, carrières souterraines, souterrains en région méridionale.
Régime alimentaire (proie considérée comme principale)	Orthoptères	Coléoptères	
Habitats de chasse	Pâturage ou prairie fauchée ; prairie non fauchée ; steppe ; champ moissonné	Bois de feuillus et résineux ; chemin forestier et allée en sous-bois ; ripisylve ; haie ; Pâturage ou prairie fauchée ; village	
Territoire de chasse (rayon depuis un gîte)	1 à 9 km	1 à 25 km	

<b><u>Evolution historique et répartition en France et dans son aire naturelle</u></b>	
Petit murin	Grand murin
<p>En Europe, le Petit murin se rencontre de la péninsule Ibérique jusqu'en Turquie. Il est présent jusqu'en Mongolie. Il est absent au nord de l'Europe des îles Britanniques et en Scandinavie, mais aussi d'Afrique du Nord.</p> <p>En France, l'espèce est présente dans les départements du sud et remonte jusqu'en Limousin à l'ouest et en Franche-Comté à l'est. L'espèce n'est pas présente en Corse.</p>	<p>En Europe, le Grand murin se rencontre de la péninsule Ibérique jusqu'en Turquie. Il est absent au nord des îles Britanniques et en Scandinavie. Il convient également de signaler la présence de l'espèce en Afrique du Nord.</p> <p>En France, l'espèce est présente dans pratiquement tous les départements métropolitains, hormis certains départements de la région parisienne.</p>
<b><u>Etat de conservation</u></b>	
Petit murin	Grand murin
<p>En Europe, l'espèce semble encore bien présente dans le sud avec de grosses populations dans des cavités. En raison de difficultés d'identification et de sa cohabitation régulière avec le Grand murin, les populations sont très difficiles à chiffrer. L'espèce semble en diminution dans le sud-ouest de l'Europe.</p> <p>Sur le site Natura B21 – « La Loire et ses affluents » (périmètre de 2006), Gérard Issartel du CORA 07 signale en 1995 des murins de grande taille à deux endroits : sur le bord de la Loire sur les communes de Ste Eulalie et Sagnes et Goudoulet, et sur les bords du Gage sur les communes de Cros de Géorand et le Béage. L'état de conservation est inconnu.</p>	<p>En Europe, l'espèce semble encore bien présente dans le sud avec de grosses populations dans des cavités. Dans le nord de l'Europe, l'espèce est éteinte en Angleterre et au seuil de l'extinction aux Pays-Bas. En Belgique, la régression continue.</p>
<b><u>Interactions avec l'homme et menaces liées à l'espèce</u></b>	
<p>Dérangements et destructions, intentionnels ou non, des gîtes d'été, consécutifs à la restauration des toitures ou à des travaux d'isolation, et des gîtes d'hiver, par un dérangement dû à la surfréquentation humaine, l'aménagement touristique du monde souterrain et l'extension de carrières.</p> <p>Modification ou destruction de milieux propices à la chasse et/ou au développement de ses proies : abandon ou intensification des pratiques agricoles</p> <p>Mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou comblement des entrées.</p> <p>Pose de grillages « anti-pigeons » dans les clochers ou réfection des bâtiments sont responsables de la disparition de nombreuses colonies.</p> <p>Compétition pour les gîtes d'été avec d'autres animaux : Pigeon domestique (<i>Columba palumbus</i>), Effraie des clochers.</p> <p>Développement des éclairages sur les édifices publics (perturbation de la sortie des individus des colonies de mise bas).</p>	

### Mesures de gestion proposées


Sept propositions d'actions peuvent contribuer à préserver et maintenir le petit et le grand Murin :

- GESTagri 1 : Mesures Agri-Environnementales territorialisées
- GESTeau 2 : Dérésinement en bordure et sur têtes de ruisseau

### Fiche Espèce de faune d'intérêt communautaire

**Amphibien**  
**Anoure**  
**Discoglossidé**

**Sonneur à ventre jaune**  
*Bombina variegata*

 Cf. Atlas cartographique en A3 carte n°19/20: La faune d'intérêt communautaire présente sur le site B21 « Loire et ses affluents »(périmètre d'étude de décembre 2006)

#### **Statut**

Directive Habitats annexe II et IV, Code Natura 2000 : 1193

Convention de Bern : annexe II

Protégé au niveau national en France.

Cotation UICN : France : vulnérable

#### **Description et exigences écologiques**

La face dorsale du sonneur à ventre jaune est marron-grisâtre et terne, ce qui lui assure un camouflage au sein de son habitat naturel. La face ventrale, jaune tachetée de noir, contraste fortement avec sa face dorsale. Le crapaud peut la dévoiler à un éventuel prédateur en cas de menace afin d'effrayer son agresseur.

On trouve généralement le Sonneur à ventre jaune en milieu bocager, dans des prairies, en lisière de forêt ou en contexte forestier (notamment au niveau de chemins et de clairières ou encore de parcelles de régénération). Il fréquente des biotopes aquatiques de nature variée, parfois fortement liés à l'homme : mares permanentes ou temporaires, ornières, fossés, bordures marécageuses d'étangs, de lacs, retenues d'eau artificielles, anciennes carrières inondées, mares abreuvoirs en moyenne montagne...

Le Sonneur à ventre jaune hiverne dès le mois d'octobre sous des pierres ou des souches, dans la vase, l'humus, la mousse, ou encore dans des fissures du sol ou des galeries de rongeurs. Cette pause hivernale se termine au printemps, dès le mois d'avril en plaine. Durant les étés secs, il trouve refuge dans ces mêmes abris.

Le Sonneur est actif de jour comme de nuit. Les adultes restent à proximité de l'eau durant la saison estivale, il est toutefois capable d'entreprendre des déplacements relativement importants, au printemps, en période pluvieuse.



### **Evolution historique et répartition en France et dans son aire naturelle**

L'aire de répartition de *Bombina variegata* couvre la majeure partie de l'Europe centrale, des Apennins et de la péninsule Balkanique ; la France abrite les populations les plus occidentales de l'espèce.

*Bombina variegata* est en régression généralisée en Europe. L'espèce est quasiment éteinte aux Pays-Bas et en Belgique. Il en est de même en France, mais il est difficile de retracer avec précision l'évolution des populations.

### **Etat de conservation**

L'espèce aurait notamment disparu de la côte méditerranéenne sans qu'on en connaisse les raisons exactes. En milieu bocager, les populations de Sonneur sont encore abondantes. En milieu forestier, la raréfaction des biotopes de reproduction les rend vulnérables, c'est ce qui a pu être constaté dans l'est de la France depuis une trentaine d'années.

Sur le site Natura B21 – « La Loire et ses affluents » (périmètre de 2006), l'ONEMA signale le Sonneur à ventre jaune sur la Loire et le Gage. L'état de conservation est inconnu.

### **Interactions avec l'homme et menaces liées à l'espèce**

La disparition des habitats de reproduction résulte entre autre du comblement de mares existantes par l'homme, notamment à la suite d'opérations de remembrement des terres agricoles, ou de leur atterrissement naturel. L'ampleur de ce phénomène est accrue par l'arrêt d'entretien des mares consécutif à l'abandon de l'élevage.

Les têtards de Sonneurs sont menacés par tout assèchement de leur milieu aquatique, que ce soit par évaporation (cas des mares temporaires, ornières...) ou par drainage. Les œufs et les têtards sont également menacés par la pollution des eaux.

Certains travaux sont susceptibles d'entraîner une destruction directe des individus. C'est notamment le cas des opérations de débardage du bois. Si elles sont effectuées pendant la période de développement des têtards ou lorsque les adultes hivernent dans la vase, ceux-ci risquent d'être écrasés lors du passage des engins de chantier dans les ornières des chemins forestiers.

Un curage des mares ou des fossés pratiqué sans précautions peut aussi avoir des conséquences néfastes sur les populations.


Les adultes subissent parfois les prélèvements par des terrariophiles.

### **Mesures de gestion proposées**

Six propositions d'actions peuvent contribuer à préserver et maintenir le sonneur à ventre jaune:


- GESTagri 1 : Mesures Agri-Environnementales territorialisées
- GESTagri 2 : Adaptation des capacités de stockage des effluents au climat du plateau ardéchois
- GESTeau 2 : Dérésinement en bordure et sur têtes de ruisseau
- GESTeau 3 : Restauration de berges dégradées
- GESTeau 4 : Maintien et entretien des ripisylves
- GESTeau 6 : Modernisation et installation des structures individuelles et collectives de stockage et de retraitement des eaux usagées (hors structures agricoles)

## Fiche Espèce de faune d'intérêt communautaire

<b>Poisson, Scorpaeniforme, Cottidé</b>	<b>Chabot commun</b> <i>Cottius gobio</i>	
<p>🌐 Cf. Atlas cartographique en A3 carte n°19/20 : La faune d'intérêt communautaire présente sur le site B21 « Loire et ses affluents » (périmètre d'étude de décembre 2006)</p>		
<p><b>Statut</b> Directive Habitats annexe II et IV, Code Natura 2000 : 1163</p>		
<p><b>Description et exigences écologiques</b> Le chabot est un petit poisson, ne dépassant pas 15 cm de long. <i>Cottus gobio</i> occupe les zones apicales des hydrosystèmes, c'est-à-dire les ruisseaux et petites rivières. L'espèce affectionne les <b>eaux fraîches, bien oxygénées</b> à faible charge en matière organique. Elle utilise des habitats courants avec un substrat grossier bien diversifié servant d'abri. Les œufs sont déposés en hiver dans un nid sous les galets des zones de courant. Le chabot consomme préférentiellement des larves d'invertébrés benthiques. Son alimentation est essentiellement nocturne.</p>		
<p><b>Evolution historique et répartition en France et dans son aire naturelle</b> Son aire de répartition s'étend sur l'ensemble de l'Europe jusqu'au fleuve Amour en Sibérie vers l'est. En France, l'espèce est assez largement répandue puisqu'elle colonise la majorité des parties amont des bassins hydrographiques. Toutefois, les effectifs sont en régression dans de nombreuses parties de cours d'eau.</p>		
<p><b>Etat de conservation</b> L'espèce n'est pas globalement menacée. Sur le site Natura B21 – « La Loire et ses affluents » (périmètre de 2006), l'ONEMA signale le Chabot sur la Méjeanne, la Loire, la Padelle, ruisseau du grand Pré, sur la rivière Mazan, le ruisseau de Chaussidouze, sur la Veyradeyre, l'Orcival. L'état de conservation est inconnu.</p>		
<p><b>Mesures de gestion proposées</b> Six propositions d'actions peuvent contribuer à préserver et maintenir le Chabot :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- GESTagri 1 : Mesures Agri-Environnementales territorialisées</li> <li>- GESTagri 2 : Adaptation des capacités de stockage des effluents au climat du plateau ardéchois</li> <li>- GESTeau 2 : Dérésinement en bordure et sur têtes de ruisseau</li> <li>- GESTeau 3 : Restauration de berges dégradées</li> <li>- GESTeau 4 : Maintien et entretien des ripisylves</li> <li>- GESTeau 6 : Modernisation et installation des structures individuelles et</li> </ul>		<p><b>Interactions avec l'homme et menaces liées à l'espèce</b> Les altérations de la qualité et de la diversité des habitats physiques notamment la <b>détérioration des fonds</b> des cours d'eau constituent la principale menace pour les populations de chabots. Les <b>dégradations de qualité des eaux</b> et notamment les rejets domestiques pénalisent significativement l'espèce, ainsi que le réchauffement des eaux.</p>

collectives de stockage et de retraitement des eaux usagées (hors structures agricoles)	
---	--

## Fiche Espèce de faune d'intérêt communautaire

<b>Crustacé Décapode Astacidé</b>	<b>Écrevisse à pieds blancs</b> <i>Austropotamobius pallipes</i>	
<p>🌐 Cf. Atlas cartographique en A3 carte n°19/20 : La faune d'intérêt communautaire présente sur le site B21 »Loire et ses affluents « (périmètre d'étude de décembre 2006)</p>		
<p><b>Statut</b> Directive Habitats annexe II et IV, Code Natura 2000 : 1092 Convention de Bern : annexe III Espèce d'écrevisse autochtone protégée au niveau national en France. Est également concernée par des mesures de protection règlementaires relatives à sa pêche. Cotation UICN : monde : vulnérable ; France : vulnérable</p>		
<p><b>Description et exigences écologiques</b> L'Écrevisse à pieds blancs est un crustacé pouvant atteindre 120 mm pour un poids de 90 g.</p> <p>L'espèce est peu visible ; n'appréciant pas la lumière, elle est de tempérament nocturne et se cache le jour (pierres, trous de berges, ...). Elle est active de mai à octobre/novembre, période de reproduction.</p> <p>Cette espèce est caractéristique des eaux de bonne qualité, que l'on ne trouve plus aujourd'hui que sur les têtes de bassins versants. Elle se rencontre dans des ruisseaux frais, à courants rapides, riches en abris (souches, racines, blocs, galets...) avec des fonds graveleux à sableux aussi bien dans des cours d'eau sur substrat calcaire que granitique.</p> <p>La nourriture est constituée pour les écrevisses les plus jeunes par de petits invertébrés, les adultes consomment quant à eux des végétaux terrestres ou aquatiques. Le cannibalisme des adultes sur les jeunes maintient le niveau des populations.</p>		
<p><b>Evolution historique et répartition en France et dans son aire naturelle</b> Son aire de répartition se limite à l'Europe de l'Ouest. Elle est encore largement répandue en France puisqu'elle occupe 72 départements. Néanmoins les populations sont de tailles réduites, assez dispersées et en constante régression. Aujourd'hui, les populations d'Écrevisses à pieds blancs occupent essentiellement les parties les plus apicales des ruisseaux.</p>		

### **Etat de conservation**

Au 19<sup>ème</sup> siècle, les populations étaient abondantes et l'Ecrevisse à pieds blanc colonisait l'ensemble du territoire. Actuellement, les populations ont dangereusement régressé et sont réellement menacées à moyen terme.

Sur le site Natura B21 – « La Loire et ses affluents » (périmètre de 2006), l'ONEMA signale l'Ecrevisse à pattes blanches sur la Méjeanne, le ruisseau des Cotes, la Langougnole, ruisseau des Escondus. L'état de conservation est inconnu.

### **Interactions avec l'homme et menaces liées à l'espèce**

La présence de cette espèce dans un cours d'eau dépend de nombreux facteurs de qualité de l'eau et de préservation du milieu en général. Les menaces spécifiques à ce crustacé d'eau douce de nos régions sont :

- La destruction et l'altération physique de l'habitat : drainage, recalibrage, curage, entretien mécanique des berges, pompage, non respect des débits réservés aux barrages, création de plans d'eau, enrésinement, défrichage, coupes à blancs, piétinements...
- L'altération de la qualité chimique des eaux : pollutions domestiques (dont détergents), agricoles (jus d'ensilage, fumures organiques ou minérales, chaulage, produits phytosanitaires, déjections animales), industrielles, décharges, réseau routier (sel, désherbants, plomb et hydrocarbures).
- La compétition avec des écrevisses exogènes (espèces américaines)
- Des maladies
- La prédation, surtout par les humains : braconnage, surexploitation


### **Mesures de gestion proposées**

Six propositions d'actions peuvent contribuer à préserver et maintenir l'Ecrevisse à pattes blanches :

- GESTagri 1 : Mesures Agri-Environnementales territorialisées
- GESTagri 2 : Adaptation des capacités de stockage des effluents au climat du plateau ardéchois
- GESTeau 2 : Dérésinement en bordure et sur têtes de ruisseau
- GESTeau 3 : Restauration de berges dégradées
- GESTeau 4 : Maintien et entretien des ripisylves
- GESTeau 6 : Modernisation et installation des structures individuelles et collectives de stockage et de retraitement des eaux usagées (hors structures agricoles)



Fiche Espèce de faune d'intérêt communautaire

<p><b>Insecte</b> <b>Lépidoptère</b> <b>Lycaenide</b></p>	<p><b><i>Cuivré des marais</i></b> <b><i>Thersamolycaena dispar</i></b></p>	 <p>© JEFDELONGE</p>
<p>🌐 Cf. Atlas cartographique en A3 carte n°19/20 : La faune d'intérêt communautaire présente sur le site B21 « Loire et ses affluents »(périmètre d'étude de décembre 2006)</p>		
<p><b>Statut</b> Directive Habitats annexe II et IV, Code Natura 2000 : 1060 Convention de Bern : annexe II Protégé au niveau national en France.. Cotation UICN : Monde : faible risque (quasi menacé) ; France : en danger</p>		
<p><b>Description et exigences écologiques</b> Le Cuivré des marais est un petit papillon présentant des variations entre les sexes et entre les sous-espèces. Les œufs d'une couleur gris clair caractéristique, sont pondus sur les feuilles des plantes hôtes (<i>Rumex</i> ou oseilles sauvages). Leur incubation dure 5 à 16 jours. La jeune chenille, petite et trapue, possède une tête rétractile marron et un corps de couleur vert vif couvert de points blancs avec une bande dorsale et des stries latérales vertes peu marquées. Au second stade elles sont de couleur rosâtre. L'espèce se rencontre principalement en plaine dans des prairies humides avec une hauteur d'herbe variable (0,20 à 1,50 m) et bordées de zones à Roseau commun (<i>Phragmites australis</i>). Les milieux doivent être ouverts et ensoleillés. Dans de nombreuses zones, suite à une fragmentation importante de l'habitat potentiel, les populations se limitent à de petits îlots le long de fossés humides rarement fauchés. L'espèce peut même coloniser temporairement des biotopes plus secs. Dans l'est de la France on peut trouver T. dispar dans de grandes clairières forestières humides.</p>		
<p><b>Evolution historique et répartition en France et dans son aire naturelle</b> C'est une espèce paléarctique dont l'aire de répartition est morcelée depuis la France jusqu'à l'est de l'Asie. En France on le trouve mais sa présence n'y est pas toujours encore confirmée dans de nombreux départements à l'exception de nord-ouest, de la Bretagne et du sud-est (bordure méditerranéenne). Les sites Natura 2000 où l'espèce est présente couvrent une large bande nord-est sud-ouest de l'Alsace à la Charente-Maritime.</p>		

### **Etat de conservation**

En France, actuellement, *Thersamolycaena dispar* est globalement moins menacé que d'autres espèces de lépidoptères liées aux zones humides pour lesquelles on observe un isolement des populations très important. Plusieurs auteurs considèrent que cette espèce est en voie d'extension. Ceci semble être dû à une mobilité plus importante de cette espèce permettant une colonisation des habitats potentiels. Par contre, dans le sud-ouest de la France, elle est considérée comme menacée, car le nombre de localités où l'espèce est présente diminue fortement depuis plusieurs années.

Sur le site Natura B21 – « La Loire et ses affluents » (périmètre de 2006), le Cuivré des marais est signalé sur Issanlas et Burzet. Ces données sont à confirmer. L'état de conservation est inconnu.

### **Interactions avec l'homme et menaces liées à l'espèce**

L'assèchement des zones humides dans le cadre d'une urbanisation non maîtrisée et de certaines pratiques agricoles, est le facteur de menace le plus important.

Les plantations de ligneux sur des espaces ouverts constituent le principal obstacle au maintien des populations. Ces plantations modifient la couverture végétale très rapidement. L'extension des zones ombragées liées à un assèchement et une modification du pH de la couche superficielle du sol, entraînent la disparition progressive des *Rumex* et des plantes nectarifères butinées par les adultes (*Menthes* et *Pulicaires*).

La fauche des bords des routes ou des chemins ainsi que le curage des fossés de drainage, mal positionnée dans le temps, peuvent provoquer la disparition de micromilieus favorables à l'établissement de petits îlots de population. Ces micromilieus sont indispensables à l'établissement de corridors de communication entre populations plus importantes.

Le pâturage intensif des prairies par des bovins provoque une eutrophisation du milieu néfaste aux populations de *Thersamolycaena dispar*.

### **Mesures de gestion proposées**

Trois propositions d'actions peuvent contribuer à préserver et maintenir le Cuivré des marais :


- GESTagri 1 : Mesures Agri-Environnementales territorialisées
- GESTeau 1 : Restauration de tourbières dégradée
- GESTeau 2 : Dérésinement en bordure et sur têtes de ruisseau

## Fiche Espèce de faune d'intérêt communautaire

**Insecte**  
**Lépidoptère**  
**Nymphalide**

### *Damier de la succise* **Eurodryas aurinia**



 Cf. Atlas cartographique en A3 carte n°19: La faune d'intérêt communautaire présente sur le site B21 « Loire et ses affluents » (périmètre d'étude de décembre 2006)

#### **Statut**

Directive Habitats annexe II, Code Natura 2000 : 1065  
Convention de Bern : annexe II  
Protégé au niveau national en France  
Cotation UICN : France : en danger

#### **Description et exigences écologiques**

Le Damier de la succise est un papillon marron à damiers orange séparés par les nervures et organisés en lignes, dont la coloration et l'ornementation sont variables. Il tire l'origine de son nom d'une de ses plantes hôtes dénommée Succise des prés (*Succisa pratensis*).

Les œufs sont posés en plaques et ont un temps d'incubation de 3 à 4 semaines.

Durant l'hiver, les chenilles hivernent en groupe dans un nid jusqu'au printemps. L'adulte vole en une seule génération et apparaît dès la fin avril au sud et au début juillet dans le nord de son aire de répartition.

*E. aurinia aurinia* se rencontre dans des biotopes humides où se développe la plante hôte. Les milieux sont divers : prairies humides, tourbières. Il peut se rencontrer jusqu'à 1 850 m. Un effectif important de Succise semble être un élément important pour l'établissement d'une colonie.

#### **Evolution historique et répartition en France et dans son aire naturelle**

La sous-espèce *E. aurinia aurinia* est la sous-espèce la plus représentée en Europe. Elle est présente de la Grande-Bretagne, du sud de la Suède et de la Finlande jusqu'en Sibérie. Cette sous-espèce est présente dans presque toute la France hors de la zone de l'Olivier (*Olea europaea*).

#### **Etat de conservation**

En ce qui concerne *E. aurinia aurinia*, les populations liées aux milieux humides ont fortement décliné dans toute l'Europe.

Sur le site Natura B21 – « La Loire et ses affluents » (périmètre de 2006), le Damier de la Succise est signalé sur Lanarce, Issanlas, Ste Eulalie et Burzet. Il est à rechercher dans les narces et les sagnes du plateau ardéchois. L'état de conservation est inconnu.

### **Interactions avec l'homme et menaces liées à l'espèce**

L'assèchement des zones humides dans le cadre d'une urbanisation non maîtrisée et de certaines pratiques agricoles est un des facteurs de menace les plus importants. Ceci provoque une fragmentation importante des habitats potentiels et une isolation des populations.

L'amendement des prairies en nitrates est néfaste aux populations de cette espèce par la raréfaction de sa plante hôte.

La gestion des milieux par un pâturage ovin est déconseillée, car celui-ci exerce une pression très importante sur *Succisa pratensis*.


### **Mesures de gestion proposées**

Trois propositions d'actions peuvent contribuer à préserver et maintenir le Damier de la Succise :

- GESTagri 1 : Mesures Agri-Environnementales territorialisées
- GESTeau 1 : Restauration de tourbières dégradée
- GESTeau 2 : Dérésinement en bordure et sur têtes de ruisseau




## Fiche Espèce de faune d'intérêt communautaire

<b>Insecte</b> Coléoptère, Cérambycide	<b><i>Rosalie des Alpes</i></b> <b><i>Rosalia alpina</i></b>	
🌐 Cf. Atlas cartographique en A3 carte n°19 : La faune d'intérêt communautaire présente sur le site B21 (périmètre d'étude de décembre 2006)		
<b>Statut</b> <b>Directive Habitats annexe II prioritaire, Code Natura 2000 : 1087</b> Convention de Bern : annexe II Protégé au niveau national en France Cotation UICN : Monde : vulnérable ; France : vulnérable		
<b>Description et exigences écologiques</b> La Rosalie alpine est un longicorne très reconnaissable : son corps est relativement grand (18–38 mm), étroit, aplati, gris-bleu avec des taches noires de formes variables sur les élytres. Il possède de très longues antennes bleues dont chaque article porte des touffes de soie noire. La durée du cycle de développement de cette espèce est de deux à trois ans. Les adultes de <i>Rosalia alpina</i> ont une activité diurne de juillet à août. On les observe le plus fréquemment sur le bois mort et sur le bois fraîchement abattu. Les larves de <i>Rosalia alpina</i> sont xylophages et se nourrissent de bois mort. En montagne, elles se développent sur le Hêtre ( <i>Fagus sylvatica</i> ). En montagne, <i>Rosalia alpina</i> se rencontre dans des hêtraies ou des hêtraies-sapinières.		
<b>Evolution historique et répartition en France et dans son aire naturelle</b> <i>Rosalia alpina</i> est une espèce qui s'étend de l'Espagne en Asie mineure. En France, cette espèce est présente surtout dans les Alpes, le Massif central et les Pyrénées. Les populations de plaine sont principalement observées dans l'ouest de la France.		
<b>Etat de conservation</b> L'espèce a régressé en Europe dans la partie nord de son aire de répartition. En France, les populations semblent stables depuis le début du siècle sauf dans les Vosges, où l'espèce semble avoir disparu. Dans les Alpes, le sud du Massif central et les Pyrénées l'espèce est commune. Sur le site Natura B21 – « La Loire et ses affluents » (périmètre de 2006), la Rosalie des Alpes n'est signalée que dans la forêt domaniale de Mazan. Elle est à rechercher. L'état de conservation est inconnu.		
<b>Mesures de gestion proposées</b> Deux propositions d'actions peuvent contribuer à préserver la Rosalie des Alpes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- GESTforest1 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents et la préservation de vieux arbres</li> <li>- GESTforest 2 Pratiques sylvicoles favorisant le hêtre et le sapin</li> </ul>		<b>Interactions avec l'homme et menaces liées à l'espèce</b> La majeure partie des populations de montagne ne semblent pas menacées en France. Les populations de plaine peuvent être menacées localement.


## Les oiseaux de la Directive Oiseaux (annexe n°1)

Nom commun	Nom latin	Liste Rouge régionale	Directive Oiseaux Annexe I	Protection nationale	Remarques
Alouette calandre	<i>Melanocorypha calandra</i>	disparue de la région	X	X	1 citation bibliographique 1999
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	vulnérable	X	X	7 citations bibliographiques
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	quasi menacée	X	X	5 citations bibliographiques
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	en danger	X	X	1 citation bibliographique 1991
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	en danger	X	X	16 citations bibliographiques
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	vulnérable	X	X	1 citation bibliographique
Busard St Martin	<i>Circus cyaneus</i>	vulnérable	X	X	3 citations bibliographiques
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	faible risque	X	X	1 citation bibliographique
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	quasi menacée	X	X	7 citations bibliographiques
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	faible risque	X	X	1 citation bibliographique
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	vulnérable	X	X	1 citation bibliographique
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	en danger	X	X	1 citation bibliographique
Marouette de Baillon	<i>Porzana pusilla</i>	Insuffisamment documentée	X	X	1 citation bibliographique
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	faible risque	X	X	5 citations bibliographiques
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	en danger critique d'extinction	X	X	5 citations bibliographiques
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	faible risque	X	X	6 citations bibliographiques
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	faible risque	X	X	6 citations bibliographiques
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	en danger	X	X	1 citation bibliographique
Râle des genêts	<i>Crex crex</i>	en danger critique d'extinction	X	X	1 citation bibliographique


L'état de conservation de ces oiseaux d'intérêt communautaire est inconnu (Cf. les fiches espèces oiseaux ci-après, uniquement pour les espèces présentant plus d'une seule citation bibliographique).

 Cf. Atlas cartographique en A3 carte n°21 : L'avifaune d'intérêt communautaire présente sur le site B21 (périmètre d'étude de 2006).

## Fiche Espèce Oiseau


Passériforme, Alaudidé	Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	
<p>🌐 Cf. Atlas cartographique en A3 carte n°22 : Les oiseaux d'intérêt communautaire présents sur le site B21 « Loire et ses affluents » (périmètre d'étude de 2006)</p> <p><b>Statut</b> : Espèce protégée en France (Art. 1 et 5 de l'arrêté modifié du 17/04/81), inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux et à l'Annexe III de la Convention de Berne</p> <p><b>Exigences écologiques</b>  L'Alouette lulu choisit avant tout des secteurs dégagés secs ou très vite ressuyés, flancs en pente douce ou légers replats de collines, coteaux sableux ou calcaires très perméables, hauts de pente bien ensoleillés des vallées, petits plateaux rocheux drainés et abrités, pâturages pauvres souvent élevés. Elle exige une strate herbeuse courte, discontinue, comportant des plages nues ou de minuscules sentiers entre des touffes de graminées. Elle est aussi présente sur des milieux de landes pauvres avec quelques bouquets de genêts, d'ajoncs, de bruyères, de genévriers dispersés. Elle se trouve facilement entre les chaumes des champs de culture en bocage et s'y installe surtout en bordure des chemins peu fréquentés. Assez abondantes jusqu'à 1000 m environ, les alouettes nicheuses voient leurs effectifs diminuer rapidement en altitude et ne s'installent qu'exceptionnellement à près de 2000 m.</p>		
<p><b>Evolution historique et état de conservation</b>  La population européenne très dispersée n'était pas globalement en danger en 1990. Elle était estimée entre 900 000 et 3 000 000 de couples, la majorité se situant en Espagne (850 000) et au Portugal (300 000). Pourtant sa population semble en déclin assez net au Nord sauf rares exceptions comme récemment celle des Pays-Bas, et son statut de conservation est jugé défavorable en Europe en raison d'un déclin à long terme. Les effectifs des nicheurs Français accusent une baisse nette au nord et se situeraient entre 50 000 et 500 000 couples et leur statut est considéré "à surveiller".  Sur le site Natura B21 – « La Loire et ses affluents » (périmètre de 2006), l'Alouette lulu a été citée sur l'ensemble du territoire, et son état de conservation est inconnu.</p>		<p><b>Mesures de gestion proposées</b>  Une proposition d'action peut contribuer à favoriser cette espèce  GESTagri1 : Mesures agroenvironnementales territorialisées</p>
<p><b>Interactions avec l'homme et menaces liées à l'espèce</b>  La perte d'habitats, par fermeture des milieux ouverts favorables à l'Alouette lulu, est une des causes principales de son déclin. Cette fermeture est due à la déprise agricole ayant pour conséquences un reboisement des parcelles suite à l'abandon du pâturage et aux plantations sylvicoles.  L'utilisation de quantités importantes de produits phytosanitaires (désherbants et insecticides) sur tous les espaces conduit à une baisse des effectifs nicheurs et à la dégradation des conditions d'hivernage par la réduction des potentialités alimentaires.  L'urbanisation continue des habitats de cette espèce est aussi un facteur aggravant.</p>		

## Fiche Espèce Oiseau


Falconiforme, Accipitridé	<b>Bondrée apivore, <i>Pernis apivorus</i></b>	 <p style="text-align: center; color: yellow; font-weight: bold;">© ANTJE GÖRTLER</p>
<p>🌐 Cf. Atlas cartographique en A3 carte n°21: Les oiseaux d'intérêt communautaire présents sur le site B21 « Loire et ses affluents »(périmètre d'étude de 2006)</p>		
<p><b>Statut</b> : Espèce protégée depuis 1972 en France, inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux et aux Annexes II de la Convention de Berne, de Bonn et de Washington.</p>		
<p><b>Exigences écologiques</b>                  La Bondrée semble préférer la présence alternée de massifs boisés et de prairies. Elle évite les zones de grande culture, mais occupe aussi bien le bocage que les grands massifs forestiers, résineux ou feuillus. Pour se nourrir, elle explore les terrains découverts et semi-boisés : lisières, coupes, clairières, marais, friches, forêts claires, prés et cultures. La présence de zones humides, de cours d'eau ou de plans d'eau est fréquente sur son territoire.                  En hiver, elle occupe les forêts tropicales, où elle mène une existence discrète.</p>		
<p><b>Evolution historique et état de conservation</b>                  L'estimation des populations de bondrées en période de reproduction est difficile, car elles reviennent de migration après la pousse des feuilles des arbres, et mènent une existence discrète. Quelques études précises montrent que la sous-estimation peut être très forte. BIRDLIFE INTERNATIONAL estime les effectifs européens à plus de 110 000 couples et juge son statut de conservation favorable. Les populations de bondrées paraissent stables dans l'ensemble. Cette stabilité est confirmée par les dénombrements annuels des principaux sites d'observation de la migration.                  En France, la récente enquête sur les rapaces nicheurs permet d'estimer la population de bondrées à 11 000-15 000 couples, soit plus du quart de la population totale d'Europe de l'Ouest. La tendance d'évolution des effectifs est difficile à apprécier, faute d'enquête analogue antérieure, mais la répartition géographique a peu évolué au cours des dernières décennies, avec peut-être une légère progression vers l'ouest et vers le sud.                  Sur le site Natura B21 – « La Loire et ses affluents » (périmètre de 2006), la Bondrée apivore a été citée sur l'ensemble du territoire, et son état de conservation est inconnu.</p>		
<p><b>Interactions avec l'homme et menaces liées à l'espèce</b>                  La Bondrée apivore ne semble pas avoir connu de régression de ses effectifs aussi importante que les autres rapaces. Sans doute son statut de migrateur, arrivant tard en Europe et repartant tôt vers l'Afrique, et sa discrétion, l'ont-ils mise à l'abri des tirs des chasseurs de rapaces avant sa protection, et des destructions illégales ensuite. En période de migration, des tirs ont toujours lieu dans certains pays qu'elle traverse : Italie, Liban, Malte.                  La diminution des insectes du fait des insecticides pourrait avoir des conséquences à long terme sur la Bondrée. Enfin, elle est sensible à la destruction de son habitat (disparition du bocage).</p>		<p><b>Mesures de gestion proposées</b>                  Les propositions d'actions visant à maintenir la mosaïque de milieux (GESTagri1 : Mesures agro-environnementales territorialisées, GESTeau1) peuvent contribuer à favoriser cette espèce.</p>



## Fiche Espèce Oiseau

Accipitriforme, Accipitridé	<b>Busard cendré, <i>Circus pygargus</i></b>	 <p style="text-align: center; font-size: small;">© DONALD MACAULEY</p>
<p>🌐 Cf. Atlas cartographique en A3 carte n°21: Les oiseaux d'intérêt communautaire présents sur le site B21 « Loire et ses affluents »(périmètre d'étude de 2006)</p>		
<p><b>Statut</b> : Espèce protégée en France (article 1 et 5 de l'arrêté modifié du 17/04/81), inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, aux Annexes II de la Convention de Bonn, de Berne, et de Washington.</p>		
<p><b>Exigences écologiques</b>            Rapace de plaines et de collines, le milieu de vie du Busard cendré est constitué d'une grande variété de milieux ouverts. Les marais arrière littoraux à prairies humides de fauche ou pâturées, les plaines cultivées ou les plateaux consacrés à la polyculture et à l'élevage ainsi que les garrigues basses demeurent ses zones de chasse et de nidification de prédilection. Le Busard cendré niche jusqu'à 1 300 m dans les Pyrénées Orientales et 1 500 m dans le Massif Central.            L'habitat de nidification traditionnel du Busard cendré était représenté par les landes à ajoncs, bruyères ou genêts, les garrigues de Chêne kermès, les secteurs herbacés denses des marais (cariçaies surtout) ou bien des friches. Aujourd'hui, la grande majorité des nids de Busard cendré en France sont localisés dans les cultures céréalières, moins fréquemment dans les prairies de fauche et les garrigues basses.</p>		
<p><b>Evolution historique et état de conservation</b>            La population mondiale est estimée à 60 000-71 000 couples, avec 9 800 à 15 000 couples en Europe de l'Ouest. Le Busard cendré a un statut de conservation favorable en Europe. Il est cependant en fort déclin dans l'Union Européenne.            Il est considéré comme "A surveiller" en France avec des effectifs nicheurs représentant 13 à 36% de la population européenne (Russie exceptée). L'estimation de l'effectif national était de 3 900 à 5 100 couples pour la période entre 2000 et 2002. Des éléments récents suggèrent qu'il ait décliné en France au cours des 10 dernières années. Sur le site Natura B21 – « La Loire et ses affluents » (périmètre de 2006), le Busard cendré a été cité sur l'ensemble du territoire, et son état de conservation est inconnu.</p>		
<p><b>Interactions avec l'homme et menaces liées à l'espèce</b>            La 1<sup>ère</sup> menace est la destruction des nichées par les activités agricoles, la moisson des céréales notamment, mais aussi localement la fauche des prairies et Ray-grass ou des luzernes. La 2<sup>nd</sup>e menace réside dans la baisse des disponibilités alimentaires, notamment des campagnols, qui subissent les conséquences de l'abandon progressif des prairies au profit des cultures. Enfin, la régression des habitats naturels favorables pour sa nidification (landes surtout, et évolution des zones de garrigues vers la forêt), est également défavorable. Par ailleurs, certains produits toxiques employés en agriculture ou utilisés dans la lutte contre les campagnols et les criquets constituent également des menaces pour la survie des busards cendrés.</p>		<p><b>Mesures de gestion proposées</b>            Les propositions d'actions visant à maintenir la mosaïque de milieux (GESTagri1 : Mesures agro-environnementales territorialisées, GESTeau1) peuvent contribuer à favoriser cette espèce.</p>

Fiche Espèce Oiseau

Accipitriforme, Accipitridé	<b>Busard Saint-Martin, <i>Circus cyaneus</i></b>		 <p style="text-align: right; font-size: small;">© WALTER SIEGMUND</p>
<p>🌐 Cf. Atlas cartographique en A3 carte n°21: Les oiseaux d'intérêt communautaire présents sur le site B21 « Loire et ses affluents »(périmètre d'étude de 2006)</p>	<p><b>Statut</b> : protégé en France depuis 1972 (article 1 de l'arrêté du 17 avril 1981), inscrit à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, et aux Annexes II de la Convention de Bonn, de Berne, et de Washington.</p>		
<p><b>Exigences écologiques</b></p> <p>Le Busard Saint-Martin fréquente tous les milieux ouverts à végétation peu élevée qu'il inspecte sans cesse à la recherche de proies en volant à un ou deux mètres de hauteur. Les champs, les prairies et les friches basses constituent ses terrains de chasse de prédilection, suivies des landes, des coupes forestières et des marais ouverts à prairies humides ou à cariçaias.</p> <p>Actuellement en France, le Busard Saint-Martin se reproduit probablement en majorité dans les milieux cultivés (blé et orge d'hiver). Cependant, certaines régions accueillent encore une majorité de couples dans des milieux naturels (Bourgogne, Rhône-Alpes, Morbihan), et certaines populations restent inféodées à des milieux tels que les landes (Vienne, Aquitaine, Bretagne) ou les clairières forestières (Midi-Pyrénées). Le Busard Saint-Martin s'avère en effet moins sélectif dans le choix de son site de nidification que le Busard cendré, et s'accommode d'une végétation moins haute et moins dense.</p>			
<p><b>Evolution historique et état de conservation</b></p> <p>La population européenne est estimée entre 22 000 et 31 000 couples, les effectifs les plus importants étant situés en Russie (15 000-20 000 couples), en Finlande (2 000-4 000 couples) et en France (7 800-11 200 couples). La population mondiale est estimée à 70 000 couples. Le Busard Saint-Martin est considéré comme Vulnérable en Europe.</p> <p>Au niveau national, l'espèce n'est pas considérée comme menacée. Elle est classée "A surveiller" en période de reproduction et en hivernage.</p> <p>Le Busard Saint-Martin a connu une expansion géographique et numérique sur l'ensemble du territoire, notamment dans les zones de grandes cultures. Sur le site Natura B21 – « La Loire et ses affluents » (périmètre de 2006), le Busard Saint-Martin a été cité sur l'ensemble du territoire, et son état de conservation est inconnu.</p>			
<p><b>Interactions avec l'homme et menaces liées à l'espèce</b></p> <p>Trois principales menaces peuvent affecter la population nicheuse de Busard St Martin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la perte des habitats, notamment des landes (reboisement, fermeture naturelle, mise en culture),</li> <li>- les travaux agricoles en milieux de cultures qui occasionnent la perte d'un grand nombre de nichées, atteignant jusqu'à 80% certaines années.</li> <li>- la diminution des disponibilités alimentaires, notamment en milieu cultivé.</li> </ul> <p>La population hivernante est également menacée par la régression continue des prairies et des friches.</p>		<p><b>Mesures de gestion proposées</b></p> <p>Les propositions d'actions visant à maintenir la mosaïque de milieux (GESTagri1 : Mesures agro-environnementales territorialisées, GESTeau1) peuvent contribuer à favoriser cette espèce.</p>	

### Fiche Espèce Oiseau

dont les deux tiers comptent moins de 20 couples.

Sur le site Natura B21 – « La Loire et ses affluents » (périmètre de 2006), le Circaète Jean-le-Blanc a été cité sur l'ensemble du territoire, et son état de conservation est inconnu.

#### **Interactions avec l'homme et menaces liées à l'espèce**

La dégradation des milieux ouverts et l'abandon de l'agropastoralisme représentent une menace importante pour les territoires de chasse du Circaète. Sur les sites de reproduction, les travaux forestiers et les activités de loisirs non maîtrisées peuvent être causes de perturbations, d'abandon ou de destruction des nids. De nombreux cas de mortalité causés par les câbles électriques ont été recensés, particulièrement en plaine où les pylônes constituent les seuls perchoirs. Les incendies forestiers estivaux répétés et leur ampleur détruisent régulièrement des nids ce qui est préjudiciable pour une espèce qui n'élève au mieux qu'un seul jeune par an. La destruction directe des individus semble devenue marginale en France, le long des voies migratoires et sur les lieux d'hivernage les tirs seraient encore nombreux.

#### **Mesures de gestion proposées**

Les propositions d'actions visant à maintenir la mosaïque de milieux (GESTagri1 : Mesures agro-environnementales territorialisées, GESTeau1) peuvent contribuer à favoriser cette espèce.

## Fiche Espèce Oiseau

Accipitriforme, Accipitridé	<b>Milan noir, <i>Milvus migrans</i></b>	
<p>🌐 Cf. Atlas cartographique en A3 carte n°21: Les oiseaux d'intérêt communautaire présents sur le site B21 « Loire et ses affluents »(périmètre d'étude de 2006)</p>		
<p><b>Statut</b> : Espèce protégée en France (arrêté modifié du 17/04/81), inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, et aux Annexes II des Conventions de Berne, Bonn, et Washington.</p>		
<p><b>Exigences écologiques</b> :</p> <p>Le Milan noir fréquente les grandes vallées alluviales, près de lacs ou de grands étangs, pour autant qu'il y trouve un gros arbre pour construire son aire. Il fréquente également volontiers les alignements d'arbres surplombant ces étendues d'eau, au sein de Frênes, de Peupliers ou de Chênes principalement. Les zones de prairies humides et de plaines agricoles sont maintenant occupées de façon régulière par l'espèce et on note une attirance pour nicher en périphérie de décharges d'ordures ménagères.</p>		
<p><b>Evolution historique et état de conservation</b></p> <p>Son statut de conservation est jugé vulnérable en Europe. Les effectifs nicheurs sont relativement faibles, inférieurs à 100 000 couples et les populations nicheuses d'Europe ont subi un large déclin entre les années 1970 et 2000, à l'exception de certains pays dont la France. En France, l'enquête réalisée en 2000 indique une population de l'ordre de 20 000 à 24 000 couples, principalement installés dans les vallées alluviales du Rhône, de la Loire, de la Garonne, de la Dordogne ou du Rhin. Cet effectif représente environ 8% de la population européenne, mais plus de 50% de celle de l'Europe de l'Ouest. La tendance actuelle d'évolution des effectifs semble montrer une augmentation de l'espèce dans les zones de fortes colonies (Auvergne, Rhône-Alpes, Aquitaine,...) et où les ripisylves sont en bon état, avec l'élargissement de son aire de répartition dans le Midi de la France. Dans le même temps, certains secteurs enregistrent actuellement une forte diminution des effectifs (Lorraine, Champagne humide, Jura), sans que les raisons soient clairement identifiées. Le Milan noir ne semble pas pour l'heure une espèce menacée en France, mais il est classé "à surveiller". Sur le site Natura B21 – « La Loire et ses affluents » (périmètre de 2006), le Milan noir a été cité sur l'ensemble du territoire, et son état de conservation est inconnu.</p>		
<p><b>Interactions avec l'homme et menaces liées à l'espèce</b> : La menace principale semble être une forte dégradation, voire une régression de ses milieux de prédilection, principalement les zones humides dont il dépend partiellement pour sa reproduction. L'intoxication par appâts empoisonnés destinés aux micromammifères et son régime charognard l'amenant à fréquenter les routes, peuvent être des causes supplémentaires de mortalité. Enfin, les cas d'électrocution sur les transformateurs aériens des lignes à moyenne tension sont encore assez nombreux. Quelques cas de destruction des supports des aires de reproduction ont été rapportés. Bien que nécessaire sur le plan sanitaire et environnemental, la fermeture des dépôts d'ordures ménagères peut constituer une source alimentaire en moins.</p>		<p><b>Mesures de gestion proposées</b></p> <p>Les propositions d'actions visant à maintenir la mosaïque de milieux (GESTagri1 : Mesures agro-environnementales territorialisées, GESTeau1, GESTeau 4 – Maintien et entretien des ripisylves) peuvent contribuer à favoriser cette espèce.</p>

## Fiche Espèce Oiseau

Accipitriforme, Accipitridé	<b>Milan royal, <i>Milvus milvus</i></b>	
<p>🌐 Cf. Atlas cartographique en A3 carte n°21 : Les oiseaux d'intérêt communautaire présents sur le site B21 « Loire et ses affluents » (périmètre d'étude de 2006)</p> <p><b>Statut</b> : Espèce protégée en France (arrêté modifié du 17 avril 1981), inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, et aux Annexes II des Conventions de Berne, Bonn, et Washington.</p> <p><b>Exigences écologiques</b> :</p> <p>Le Milan royal est typiquement une espèce des zones agricoles ouvertes associant l'élevage extensif et la polyculture. Les surfaces en herbage (pâtures, prairies de fauches) correspondent à son mode de chasse et d'alimentation. Son nid est habituellement construit dans la fourche principale ou secondaire d'un grand arbre et doit être facile d'accès. Le milan royal ne dépasse guère la zone des 1 000 mètres d'altitude pour établir son nid. Toutefois il franchit régulièrement cette limite pour chercher sa nourriture.</p> <p><b>Evolution historique et état de conservation</b></p> <p>Le Milan royal était auparavant jugé comme non menacé. Suite à la baisse des populations dans les pays qui hébergent les plus grosses populations (Allemagne, Espagne et France), du fait de la faiblesse des effectifs mondiaux (19 000 à 25 000 couples nicheurs) et de son endémisme européen, il figure sur la liste rouge mondiale (IUCN) comme espèce quasi-menacée et comme en déclin à l'échelle européenne.</p> <p>A la lumière de ces changements, le statut de conservation français, établi en 1997, et qui considère l'espèce comme « A surveiller », devrait être réévalué (effectif national de 3 000 à 3 900 couples estimés en 2002). La tendance d'évolution de la population française est globalement négative, même si elle diffère selon les régions : en fort déclin dans le nord-est, le Jura et les franges est et nord du Massif Central, stable dans le reste du Massif Central et dans les Pyrénées, augmentation en Corse suite au développement de la population de lapins. Le Milan royal est l'une des espèces de rapaces dont la distribution a le plus diminué entre 1990 et 2002. L'effectif total qui hiverne en France est estimé à environ 6 000 individus.</p> <p>Sur le site Natura B21 – « La Loire et ses affluents » (périmètre de 2006), le Milan royal a été cité sur l'ensemble du territoire, et son état de conservation est inconnu.</p>		
<p><b>Interactions avec l'homme et menaces liées à l'espèce</b></p> <p>Les menaces majeures sont d'une part la dégradation des sites de nidification (intensification de l'agriculture entraînant un appauvrissement des ressources alimentaires, enfrichement des zones de chasse) et d'autre part l'empoisonnement direct et indirect (intoxication par appâts empoisonnés destinés aux micromammifères). Bien que nécessaire sur le plan sanitaire et environnemental, la fermeture des dépôts d'ordures ménagères françaises peut constituer une source alimentaire en moins. Enfin, le Milan royal est victime des lignes électriques (électrocution), des tirs, des éoliennes (collision sur les sites de nidification) et de dérangements en période de nidification (travaux forestiers entre autres).</p>		<p><b>Mesures de gestion proposées</b></p> <p>Les propositions d'actions visant à maintenir la mosaïque de milieux (GESTagri1 : Mesures agro-environnementales territorialisées, GESTeau1) peuvent contribuer à favoriser cette espèce.</p>

**Fiche Espèce Oiseau****Interactions avec l'homme et menaces liées à l'espèce**

L'espèce n'est actuellement pas menacée de régression ou de disparition. Toutefois, la fragmentation des grands massifs forestiers par les infrastructures linéaires (autoroutes, lignes électriques...), la plantation de résineux, la récolte des arbres de nidification et les dérangements lors de travaux forestiers, surtout en avril et mai, voire par le public, pourraient affecter les populations.

**Mesures de gestion proposées**

Les propositions d'actions visant à pérenniser la diversité écologique des forêts et de leurs milieux associés (GESTforest 1 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents et la préservation de vieux arbres) peuvent contribuer à favoriser cette espèce.

## Fiche Espèce Oiseau

Passérimforme, Laniidé	<b>Pie-grièche écorcheur, <i>Lanius collurio</i></b>	 <p style="text-align: right; font-size: small;">© Kaepth chemnitz</p>
<p>🌐 Cf. Atlas cartographique en A3 carte n°22 : Les oiseaux d'intérêt communautaire présents sur le site B21 « Loire et ses affluents »(périmètre d'étude de 2006)</p> <p><b>Statut</b> : Espèce protégée au niveau national (article 1 et 5 de l'arrêté du 17 avril 1981 modifié), inscrite à l'annexe I de la directive Oiseaux et à l'annexe II de la convention de Berne.</p> <p><b>Exigences écologiques</b> :</p> <p>La Pie-grièche écorcheur est une espèce typique des milieux semi-ouverts. Ses besoins fondamentaux sont : buisson bas épineux, perchoirs naturels ou artificiels (1 à 3 m), zones herbeuses et gros insectes. Les milieux les mieux pourvus en pies-grièches écorcheurs se caractérisent par la présence de prairies de fauche et/ou de pâtures extensives, parfois traversées par des haies, mais toujours plus ou moins ponctués de buissons bas, d'arbres isolés et d'arbustes divers, souvent épineux et de clôtures (barbelés).</p> <p><b>Evolution historique et état de conservation</b></p> <p>Le statut de conservation de l'espèce est considéré comme défavorable en Europe, en raison d'un déclin avéré au cours des quatre dernières décennies, aux limites nord-ouest de son aire de répartition et un peu partout à basse altitude.. Les effectifs européens sont estimés entre 6,3 et 13 millions de couples.</p> <p>En France, le statut de conservation de la Pie-grièche écorcheur est considéré comme « En déclin ». Depuis le XIXe siècle, la limite de l'aire de répartition a progressivement glissé vers le sud-est. A partir des années 1960, cette pie-grièche a également connu un fort déclin dans les plaines et les vallées. Depuis 15 à 20 ans des fluctuations assez sensibles sont notées, avec parfois des augmentations locales assez spectaculaires dans les secteurs restés favorables, mais sans observer une extension de l'aire de nidification. Les populations sont estimées entre 120 000 et 360 000 couples en 2000. Sur le site Natura B21 – « La Loire et ses affluents » (périmètre de 2006), la Pie-grièche écorcheur a été citée sur l'ensemble du territoire, et son état de conservation est inconnu.</p> <p><b>Interactions avec l'homme et menaces liées à l'espèce</b></p> <p>La disparition ou la raréfaction de cette espèce dans de nombreuses zones de plaine résulte des changements des pratiques agricoles intervenus au cours des 40 dernières années : recul des prairies, des haies, utilisation accrue de pesticides et son impact sur les populations d'invertébrés. Les produits vétérinaires et notamment les helminthocides, utilisés pour le traitement parasitaire du bétail, peuvent également avoir un impact considérable sur les écosystèmes pâturés, et dans les zones où les coprophages constituent une part importante des proies de la Pie-grièche écorcheur, Les moyennes montagnes constituent aujourd'hui des « zones refuges » pour l'espèce. Elles peuvent cependant devenir inhospitalières avec le retour spontané ou assisté de la forêt qui suit l'abandon des activités agricoles.</p>		
		<p><b>Mesures de gestion proposées</b></p> <p>Les propositions d'actions visant à maintenir la mosaïque de milieux (GESTagri1 : Mesures agro-environnementales territorialisées, GESTeau1, GESTeau2) peuvent contribuer à favoriser cette espèce.</p>

## II.1.3 - Autres enjeux biologiques : habitats, faune et flore

Pour des raisons de fonctionnalité hydrologique, il a été proposé d'intégrer au périmètre Natura 2000, l'ensemble des habitats liés aux zones humides du pré dit mouilleux (pâturage à grands joncs) à la tourbière, en passant par toute la diversité des prairies humides (à Canche cespiteuse, à Renouée bistorte, à Molinie,...).

La **flore** relevant de protection nationale ou régionale (périmètre de 2006) :

Nom commun	Nom latin	Protection réglementaire	Remarques
Botryche à feuilles de matricaire	<i>Botrychium matricariifolium</i> (A.Braun ex Döll) W.D.J.Koch	PN	2 localités historiques
Drosera à feuilles rondes	<i>Drosera rotundifolia</i> L.	PN	Nombreuses localités
Épipogon sans feuilles	<i>Epipogium aphyllum</i> Sw.	PN	2 localités
Gagée jaune	<i>Gagea lutea</i> (L.) Ker Gawler	PN	3 localités
Grassette à grandes fleurs	<i>Pinguicula grandiflora</i> Lam.	PR	5 localités
Laîche à fruit barbu	<i>Carex lasiocarpa</i> Ehrh.	PR	1 localité
Laîche des tourbières	<i>Carex limosa</i> L.	PN	6 localités
Laîche paradoxale	<i>Carex appropinquata</i> Schumacher.	PR	1 localité
Lunetière d'Auvergne	<i>Biscutella arvernensis</i>	PR	1 localité
Myosotis de Balbis	<i>Myosotis balbisiana</i> Jord.	PR	4 localités
Oeillet magnifique	<i>Dianthus superbus</i> L.	PN	2 localités
Orchis de Traunsteiner	<i>Dactylorhiza traunsteineri</i>	PR	1 localité
Orpin velu	<i>Sedum villosum</i> L.	PR	Nombreuses localités
Pâturin des marais	<i>Poa palustris</i> L.	PR	2 localités
Peucedan à feuilles de Carvi	<i>Holandrea carvifolia</i> (Vill.) Reduron, Charpin & Pimenov	PR	2 localités
Pyrole verdâtre	<i>Pyrola chlorantha</i> Sw.	PR	1 localité
Réséda de Jacquin	<i>Reseda jacquinii</i> Rchb.	PR	1 localité
Rubanier émergé	<i>Sparganium emersum</i> Rehmman	PR	3 localités
Saxifrage corne de cerf	<i>Saxifraga pedemontana</i> All. subsp. <i>prostii</i> Sternb. D.A. Webb	PR	1 localité


PN = espèce végétale protégée sur l'ensemble du territoire français métropolitain

PR = espèce végétale protégée en région Rhône-Alpes



Nom commun	Nom latin	Protection réglementaire	Remarques
Séneçon à grosses soies	<i>Tephrosieris helenitis</i> (L.) B. Nordenstam	PR	9 localités
Stellaire glauque	<i>Stellaria palustris</i>	PR	3 localités
Utriculaire commune	<i>Utricularia vulgaris</i> L.	PR	1 localité

PR = espèce végétale protégée en région Rhône-Alpes

 Cf. Atlas cartographique en A3 carte n°24 : Les autres enjeux biologiques présents sur le site B21 « Loire et ses affluents » (périmètre d'étude de 2006) : la flore

**Faune** : les libellules rares et/ou intéressantes :

Nom commun	Nom latin	Protection	Liste Rouge Régionale	Remarques
Agrion à lunules	<i>Coenagrion lunulatum</i>		Disparu de la région	1 citation FRAPNA, 2009 (n'avait pas été signalée en Rhône-Alpes depuis 44 ans)
Agrion hasté	<i>Coenagrion hastulatum</i>		Vulnérable	1 citation bibliographique
Cordulie arctique	<i>Somatochlora artica</i>		Vulnérable	4 citations bibliographiques
Cordulie métallique	<i>Somatochlora metallica</i>		Vulnérable	2 citations bibliographiques
Leste dryade	<i>Lestes dryas</i>		En danger	5 citations bibliographiques
Leucorhine douteuse	<i>Leucorrhinia dubia</i>		Vulnérable	2 citations bibliographiques
Sympetrum noir	<i>Sympetrum danae</i>		Vulnérable	4 citations bibliographiques

**Faune** : les papillons protégés

Nom commun	Nom latin	Protection Nationale	Liste Rouge Nationale (2012)	Remarques
Azuré des mouillères	<i>Maculinea alcon</i>	X	Quasi menacé	5 citations bibliographiques
Fadet des tourbières	<i>Coenonympha tullia</i>	X	En danger	1 citation bibliographique
Matrone	<i>Pericallia matronula</i>	X		1 citation bibliographique

**Faune** : les batraciens et reptiles protégés

Nom commun	Nom latin	Protection Nationale	Liste Rouge Régionale	Remarques
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	X partielle	Faible risque	Nombreuses citations bibliographiques
Triton alpestre	<i>Triturus alpestris</i>	X	Vulnérable	2 citations bibliographiques
Vipère péliade	<i>Vipera berus</i>	X	Vulnérable	5 citations bibliographiques


**Faune** : les oiseaux rares et/ou intéressants

Nom commun	Nom latin	Liste Rouge régionale	Protection nationale	Remarques
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	CR	non	5 citations bibliographiques
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	VU	X	4 citations bibliographiques
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	VUw	non	1 citation bibliographique
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	VU	X	4 citations bibliographiques
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>	VU	X	3 citations bibliographiques
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	EN	X	1 citation bibliographique
Merle de roche	<i>Monticola saxatilis</i>	VU	X	1 citation bibliographique
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	RE	non	1 citation bibliographique
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	VU	X	1 citation bibliographique
Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	CR	X	2 citations bibliographiques
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	VU	non	1 citation bibliographique
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	VU	X	Nombreuses citations bibliographiques
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	DD	X	4 citations bibliographiques
Vanneau huppé	<i>Oenanthe oenanthe</i>	EN, Vuw		1 citation bibliographique

**Légende :** RE = espèce disparue de la région (des populations de l'espèce subsistent en dehors de la région)  
 CR = espèce en danger critique d'extinction (populations confrontées à un risque extrêmement élevé de disparition dans la région)  
 EN = espèce en danger (populations confrontées à un risque de disparition dans la région)  
 VU = espèce vulnérable (populations confrontées à un risque fort de disparition dans la région)  
 DD = Insuffisamment documentée (Pas assez de données pour évaluer le risque de disparition, néanmoins selon l'évaluation régionale, ces espèces sont à considérer comme très vraisemblablement menacées, donc au moins vulnérables (VU).)  
 w=espèce en hivernage

**Faune** : les mammifères rares et/ou intéressants


Nom commun	Nom latin	Liste Rouge Régionale	Protection Nationale	Remarques
Crossope aquatique	<i>Neomys fodiens</i>	Quasi menacée	X	2 citations bibliographiques

 Cf. Atlas cartographique en A3 cartes n°24 : Les autres enjeux biologiques présents sur le site B21 « Loire et ses affluents »(périmètre d'étude de 2006)

## **II.1.4 - Synthèse des enjeux écologiques**

La synthèse des enjeux écologiques est présentée par grands types de milieux, en faisant l'hypothèse que si l'on préserve les ruisseaux et cours d'eau en bon état, les habitats prioritaires et d'intérêt communautaire, ainsi que les espèces d'intérêt communautaire seront préservés. Les grands types de milieux sont :

- Milieux pelouses et landes
- Milieux prairies
- Milieux rivière
- Milieux humides
- Milieux forestiers

 Cf. Atlas cartographique en A3 carte n°25 : Synthèse des enjeux d'intérêt communautaire (au titre des DH et DO) présents sur le site B21 « Loire et ses affluents » (périmètre d'étude de 2006)

## Les pelouses et landes

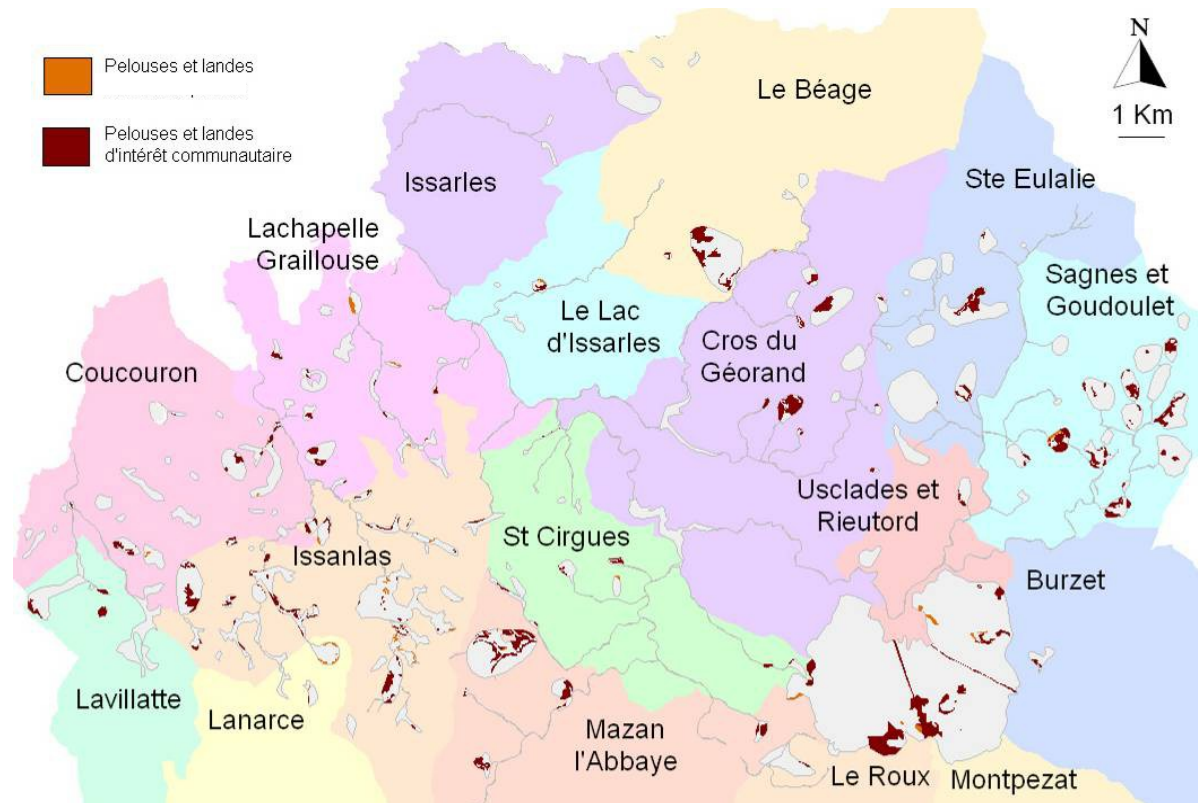
➔ **Pelouses montagnardes** (<1/3 de broussailles) : gazons à nard raide, Pâturages à Crételle et Centaurée ...

➔ **Landes montagnardes** (entre 1/3 et 2/3 de broussailles) : landes à myrtille et genêts, landes à genêt purgatif, landes à fougères, landes à callune et genêts...



*Nombre d'ha sur le site d'étude (décembre 2006)*  
**462 ha (13% du site d'étude)**

### Carte de localisation



**Milieus d'intérêt communautaire présents**

**Formations herbeuses à nardus, riches en espèces sur substrats siliceux des zones (6230)\***

Landes sèches à callune et genêts, à myrtille...(4030)

Formations montagnardes à cytisus purgans(5120)

**Etat de conservation**

***Mauvais à bon***

➔ 394 ha = 11 % du site d'étude (périmètre de décembre 2006)

**= plus de 8/10<sup>ème</sup> des pelouses et landes sont d'intérêt communautaire**

**Espèces d'intérêt communautaire présentes**

Plus d'une quinzaine d'oiseaux inscrits à la Directive Oiseaux sont liés de près ou de loin à ce milieu (nidification ou nourrissage...). Les busards cendrés, par exemple, nichent dans les landes du plateau.



**Usages liés à ces**



***milieux***

Agriculture (pâturage), Chasse...

### ***Principales menaces pesant sur ces milieux***

➔ **La fermeture des milieux par abandon du pâturage** : liée à l'abandon généralisé des milieux les plus difficiles à exploiter (en pente et non mécanisables), on observe sur la plupart des communes des points de colonisation progressive des landes et pelouses par « densification » des ligneux et apparition d'espèces forestières dans les secteurs sans pâturage.



L'abandon du pâturage des landes sèches les fait évoluer vers un stade à Genêt purgatif surtout, ou à Fougère aigle, puis s'installent les Pins, Bouleaux et Sorbiers. Les pelouses à Nard évoluent, quant à elles, vers des landes montagnardes à Callune, myrtille et genêts, puis vers la forêt à plus ou moins long terme. La dynamique de recolonisation forestière met en péril l'ensemble des milieux ouverts et particulièrement les landes sèches et pelouses à Nard et ce dès que le pourcentage en ligneux, en masse, commence à dépasser les 2/3 du recouvrement total ; on parle alors de **lande fermée**. Cette diminution des surfaces ouvertes a un impact non négligeable sur la faune et la flore vivant dans ces milieux ouverts : les diverses plantes des pelouses disparaissent, les populations d'oiseaux ne trouvent plus d'habitats convenables pour nicher ou se nourrir...

➔ **L'intensification des activités agricoles** : des pratiques pastorales inadéquates peuvent fortement mettre en péril ce type de milieux, relativement fragiles. Les landes et pelouses sont notamment très sensibles à la fertilisation, au chaulage et au surpâturage. Ces pratiques mènent bien souvent à une banalisation du milieu, avec quelques espèces dominantes qui subsisteront, disparition des plantes à fleurs typiques... ce qui est dommage d'un point de vue environnemental mais aussi d'un point de vue pastoral (baisse de la qualité fourragère et de l'attractivité du milieu pour les bêtes).

De même, les broyages ou brûlis répétés, en plein (sur de grandes surfaces) et sans respect de la mosaïque naturelle peuvent souvent mener à des milieux stériles et à recolonisation lente ou difficile (lande à fougères). Un recouvrement de 50% en ligneux (arbres divers, touffes de Callune, Genet...) semble généralement offrir le meilleur rapport niveau de biodiversité/qualité pastorale sur ces habitats hétérogènes.

La transformation en parcelles de cultures (prairies « améliorées » par fertilisation progressive ou autres prairies temporaires) constitue également une menace ponctuelle pour ce type de milieu.



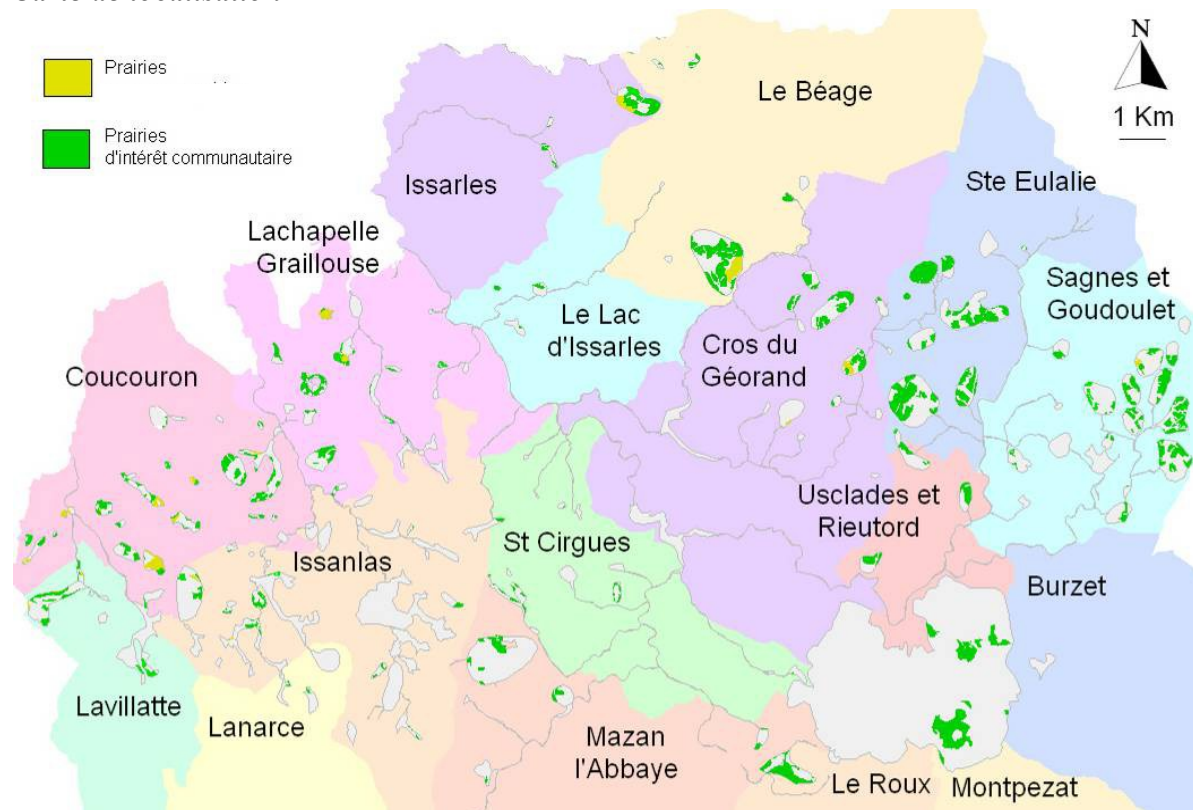
## Les prairies

- ➔ Prairies de fauche de montagne
- ➔ Prairies améliorées



*Nombre d'ha sur le site d'étude (décembre 2006)*  
**552 ha (16% du site d'étude)**

### Carte de localisation



#### Milieu d'intérêt communautaire présent

Prairies de fauche de montagne (6520)

#### Etat de conservation

**Bon à moyen**

➔ 546 ha = 15 % du site d'étude (périmètre de décembre 2006)

**= près de 100% des prairies sont d'intérêt communautaire**

### Espèces d'intérêt communautaire présentes

Le Busard cendré : les prairies de fauche sont ses principales zones de chasse.

Une quinzaine d'autres espèces d'oiseaux, inscrits à la Directive Oiseaux, est liée de près ou de loin à ce milieu (nidification ou nourrissage...). Les prairies, très riches en insectes peuvent aussi être le terrain de chasse privilégié des chauves-souris.



### Usages liés à ces milieux

Agriculture  
(fauche, récolte de  
fourrage),  
chasse...



### Principales menaces pesant sur ces milieux

➔ **L'intensification des pratiques agricoles** : pâturage intense, fertilisation élevée, fauche précoce ou sur-semis sont généralement néfastes pour les prairies à végétation naturelle.

**Une fauche** pratiquée trop **tôt en saison** (juin voire début juillet) peut fortement **perturber la nidification de certains oiseaux** et entraîner aussi **une sélection des graminées au détriment des plantes à fleurs** qui ne peuvent plus grainer.

Une **fertilisation élevée ou inadaptée** peut également mener à **une perte de diversité floristique et donc banaliser le milieu remarquable ou même le faire disparaître**.

Les prairies naturelles sont en effet très tributaires des pratiques traditionnelles de fertilisation et de fauche. Elles sont menacées dès lors que l'on augmente la fumure et que la fauche est réalisée tôt dans l'année notamment en cas d'ensilage ou d'enrubannage exigeant généralement une coupe avant maturité du foin. On observe alors la disparition de nombreuses espèces typiques de ces habitats. On passe alors à un type de prairie au sol plus riche mais à la flore plus classique : pissenlit, renoncule, peu d'espèces d'herbes différentes...

**Le retournement de prairies naturelles** suivi d'un ensemencement pour en faire des prairies temporaires ou artificielles, outre **la destruction** pure et simple du milieu apporte aussi des **espèces végétales exogènes** (qui ne

sont pas naturellement présentes sur le Plateau) et peuvent concurrencer les espèces locales.



De même le **développement des terres de cultures**, observé ponctuellement, favorise la destruction de ces prairies pour laisser place à des terres arables propres aux cultures céréalières, plus consommatrices en intrants (risques de pollutions des sols et des eaux).



➔ **La baisse de l'activité agricole et l'abandon de la fauche** : à l'inverse d'une intensification, un abandon progressif de la pratique de fauche pénalise également ces prairies.

Elles évoluent alors vers des landes à genêt à balai puis, si l'abandon est total, vers la forêt. Les pratiques de fauche sur les prairies à végétation naturelle sont parmi les premières à être abandonnées et remplacées par un pâturage plus ou moins léger. Les espèces floristiques ne supportant pas le pâturage disparaissent alors que la proportion des espèces de refus (chardons, joncs, ligneux...) augmente, et la végétation spécifique des prairies de fauche disparaît, jusqu'à l'installation d'une lande à genêt à balai.



L'abandon des pratiques de fauche entraîne donc **la disparition de la végétation spécifique des prairies de fauche à végétation naturelle**. Cette disparition implique la banalisation et l'homogénéisation de la remarquable diversité des espèces floristiques présentes, diversité particulièrement esthétique au printemps lors de la floraison des composées, ombellifères, campanules, renoncules et autres gentianacées et légumineuses

sauvages. De manière indirecte, la disparition des prairies de fauche peut **impacter les populations de nombreux insectes et restreint les habitats d'oiseaux** comme les cailles, les pipits, les tariers et les bruants..

La diminution des surfaces ouvertes a également un impact direct sur les oiseaux nicheurs et restreint le territoire de chasse d'espèces à grand rayon d'action comme les rapaces.

➔ **Un risque de destruction par l'extension des zones urbanisées**, plus modéré



## Les cours d'eau

- ➔ Végétation de rivières et eaux stagnantes
- ➔ Forêts de bords de cours d'eau
- ➔ Végétation de ceinture d'eau



*Nombre d'ha sur le site d'étude (décembre 2006)*  
**240 ha (8% du site d'étude)**

## Carte de localisation



### Milieux d'intérêt communautaire présents

Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétations du Ranunculion Fluitantis et du callitricho-batrachion(3260)  
 Eaux stagnantes oligotrophes à mésotrophes avec végétations du littorelletea uniflorae et/ou du isoëto-nanojuncetea(3130)  
**Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*(91EO)\***

### Etat de conservation **Moyen à bon**

➔ 71 ha (plus de 50 km de linéaires de cours d'eau concernés)  
 = 2 % du site d'étude (périmètre de déc. 2006)  
**= Près d'1/3 des cours d'eau sont d'intérêt communautaire**

### Espèces d'intérêt communautaire présentes

**Le Chabot** : petit poisson des fonds de rivières à répartition assez large (présence sur toutes les communes) et en population assez importante.



© BEIGNIER Simon

**L'Ecrevisse à pattes blanches** : localisée, surtout présente sur la partie ouest du plateau (Méjeanne, Escondus, Orcival). Crustacée d'eau douce indigène, elle est un excellent indicateur biologique qui témoigne de la bonne qualité des cours d'eau (absence de –ou faible– perturbation anthropique, qualité de l'eau : eaux froides et pures à forte teneur en oxygène). Elle occupe les fonds graveleux et pierreux peu profonds et nécessite une micro-diversité de biotopes (caches).

**La Loutre** : large répartition sur la zone (observations ponctuelles sur quasi toutes les rivières –Loire, Gage, Veyradeyre, Orcival, Langougnole, Nouquette, Méjeanne...), la population semble en augmentation mais est très liée à la qualité de l'habitat – qualité de l'eau, ressources alimentaires, présence d'abris et tranquillité.



**Le Sonneur à ventre jaune** : petit crapaud dont les populations sont assez localisées sur le territoire. Observations le long de la Loire aux confluences du Gage, du Crouzet, de la Veyradeyre... dans les « vasques », portions d'eaux calmes aux bords des cours d'eau.

### Usages liés à ces milieux

Pêche,  
Tourisme (activités nautiques), Production d'énergie,  
Eau potable...



### ***Principales menaces pesant sur ces milieux***

#### **→ La dégradation de la qualité des eaux superficielles :**

A l'instar des milieux humides, auxquels ils sont intimement liés, les cours d'eau sont sensibles à toutes sortes de **pollutions : nitrates, phosphore, phosphates (lessives...) microorganismes, matières en suspension, sels de déneigement...**

La situation actuelle reste globalement bonne mais on note sur le site des **dégradations physico-chimiques de l'eau** localement fortes (excès de phosphore, phénomènes d'eutrophisation –algues vertes dues aux nitrates...). Les sources de ces problèmes peuvent être multiples (causes naturelles –éléments présents dans les sols- ou humaines –rejets industriels, agricoles ou domestiques) et les parts respectives sont difficiles à apprécier.

- Concernant les rejets industriels qui sont somme toute faibles sur le site, les principaux risques apparaissent lorsque le **rejet se fait directement au milieu naturel**, parfois sans traitement des effluents.
- pour la forêt et l'agriculture : les liens entre l'agriculture et l'eau sont nombreux et des pressions, difficilement quantifiables, sont présentes de par certaines pratiques (**fertilisation élevée, produits phytosanitaires, pollutions diffuses...**) qui se retrouvent dans les sols puis dans l'eau. L'occupation forestière est importante avec des interférences avec la gestion de l'eau relativement méconnues, notamment l'impact **des plantations de résineux par rapport à l'équilibre des milieux aquatiques**.
- assainissement domestique : des efforts ont été faits ces dernières années (constat notamment d'une baisse régulière des apports de phosphore), mais des problèmes persistent (**dysfonctionnement des structures de traitement**, notamment de réseaux, parfois inadéquation des installations avec les besoins lorsque la population augmente en été).

Sur le site, près des 2 communes sur 3 n'ont pas d'assainissement collectif et sur le 1/3 restant, seulement la moitié des installations sont jugées satisfaisantes. Outre les **pollutions dues aux produits ménagers rejetés dans les cours d'eau, c'est aussi des risques de contaminations biologiques et des colmatages des substrats solides (matières organiques en suspension)** à l'aval des rejets qui posent problème.



La qualité des milieux aquatiques souffre directement de **l'intensification des pratiques ou de l'urbanisme croissant** qui s'accompagne généralement d'une dégradation de la qualité des eaux par apport d'intrants et autres polluants, parfois associé à une rupture de la végétation boisée naturelle associée aux cours d'eau (ripisylves), et par conséquent d'une dégradation des habitats aquatiques. Les espèces patrimoniales des milieux aquatiques (Loutre, Ecrevisse, Chabot ou Sonneur à ventre jaune) seraient directement menacées par une détérioration de leur environnement.

En effet, ces phénomènes de pollutions sont accentués par la présence de facteurs d'aggravation :

- des **baisses naturelles des niveaux d'eau des rivières sévères** notamment en été, et ce lorsque le plateau est le plus fréquenté,
- des **déséquilibres du peuplement naturel de la ripisylve et des autres milieux humides conduisant à une baisse de leurs fonctionnalités naturelles (autoépuration, maintien des berges, habitats piscicoles...)**. A titre d'exemple, 30 mètres de végétation en bord de cours d'eau (roseaux, forêt marécageuse...) peuvent absorber 80% de la teneur en nitrates des champs en amont.

➔ **La dégradation des abords des cours d'eau et de leur dynamique naturelle :**

La végétation des bords de cours d'eau, souvent constituée de boisements et d'herbes hautes, joue donc un rôle important dans le fonctionnement d'une rivière. Toute dégradation du linéaire d'une rivière, de ses abords et donc de sa dynamique naturelle peut avoir des **impacts considérables sur sa qualité biologique**, notamment **sur la faune aquatique**, témoin direct de cette détérioration quantitative et qualitative des habitats piscicoles (perturbations localisées des peuplements de poissons, disparitions d'espèces...).



Ce constat de **dégradation et de disparition de la végétation typique des bords de cours d'eau** affectent également certaines fonctionnalités naturelles liées à ces zones humides, plus ou moins aquatiques, véritables annexes hydrauliques, au même titre que les tourbières et les prairies humides auxquels elles sont parfois fortement liées : **autoépuration, maintien des berges, habitats pour de nombreuses espèces...** et parfois conduire à des aggravations localisées d'**inondations**.

Les facteurs de ces dégradations peuvent être divers : les **coupes d'arbres et de la végétation naturelle en bord de cours d'eau, les plantations artificielles des berges, l'endiguement, le piétinement excessif des berges par les troupeaux...**

Ainsi, les aspects morphologiques et la qualité physique des cours d'eau dans leur intégralité (ripisylve, berges, lit, zones d'extension des crues...) sont à préserver en priorité car certaines détériorations même ponctuelles des cours d'eau qui ont pu être observées sur le site peuvent mener à **des érosions fortes** plus ou moins localisées (au sens physique du terme –creusement du lit- mais aussi au niveau d'une baisse de la biodiversité), signes de désordres morphologiques parfois plus importants dus aussi à la présence combinée de nombreux seuils et barrages.

De plus, on note également **l'émergence de la problématique des espèces envahissantes exogènes** (non présentes naturellement sur le plateau) qui sont ou ont été importées par l'Homme et dispersées dans la nature : chez les animaux, risque d'arrivée de l'écrevisse américaine et autres rongeurs aquatiques nuisibles... ; chez les végétaux, souvent utilisés pour décorer les mares et pièces d'eau, la Balsamine de l'Himalaya, la Renouée du Japon, le Solidage... qui se propagent bien souvent dans le milieu naturel.

➔ **La gestion des milieux aquatiques et l'aménagement du territoire :**

Les infrastructures, l'urbanisation, l'imperméabilisation des sols, les engins de loisirs motorisés ... impactent tous de près ou de loin les milieux aquatiques mais leurs apports négatifs respectifs sont difficilement quantifiables. Cependant, l'ensemble de ces éléments restent à prendre en considération pour préserver la ressource en eau.

➔ **L'implantation d'ouvrages inadaptés :**



On observe sur le bassin versant une multitude de petits ouvrages qui viennent segmenter les cours d'eau. Il s'agit de seuils construits au fil de l'eau pour des usages très divers (plan d'eau, moulin, irrigation...). La majorité d'entre eux a été construite il y a longtemps et beaucoup n'ont plus aujourd'hui d'usage économique.



Certains en revanche sont encore actifs. Il s'agit d'ouvrages hydro-électriques, barrages et microcentrales. Tous, selon leur implantation et configuration, peuvent représenter une menace pour les milieux aquatiques :

#### **Des modifications des caractéristiques physiques et écologiques des rivières :**

D'une manière très générale, les ouvrages hydrauliques créant des ruptures de la continuité des cours d'eau, peuvent **influer sur les flux d'eau, des matières solides et sur les flux biologiques** entre l'amont et l'aval. Ils peuvent donc agir sur différents paramètres de par la présence d'une retenue (**modification des faciès d'écoulement, du régime hydrologique, de la vitesse de l'eau, atteintes géomorphologiques par perturbation du transport sédimentaire –stagnation avant l'ouvrage, surcreusement après-...**), et par voie de conséquence peuvent perturber les habitats aquatiques et la faune s'y développant.

Ces impacts dépendent évidemment des dimensions et de l'état de l'ouvrage, de son lieu d'implantation (géologie, distance à la confluence...) et de la densité d'ouvrage sur un même cours d'eau.

Sur ces secteurs, **un débit trop faible peut affecter les habitats**

### Des obstacles à la circulation piscicole :

Le bassin de la Loire amont accueille des populations de salmonidés (truite fario, ombre commun) qui exigent une libre circulation le long des cours d'eau notamment pour l'accès aux frayères en amont.

**Les ouvrages hydrauliques peuvent constituer des obstacles à cette circulation avec des ouvrages infranchissables ou équipés de passes à poissons plus ou moins fonctionnelles.** Cette problématique se pose notamment en aval des principaux affluents de la Loire, dont les populations piscicoles se trouvent déconnectées du fleuve à cause de tels ouvrages. Est-ce pour cette raison que la moule perlière, coquillage d'eau douce très lié au cycle de ces poissons, ne se cantonne plus qu'à de rares affluents de la Loire et n'a pas été notée sur le territoire Natura 2000 du B21 ?

### L'artificialisation des débits

Les installations hydroélectriques fonctionnent majoritairement par dérivation d'une partie des cours d'eau et court-circuitent donc une portion de la rivière (entre le barrage où l'eau est prélevée et l'usine où l'eau est turbinée et restituée). Sur ce tronçon s'applique un débit réservé : débit minimal qui doit être maintenu en permanence, sous réserve d'un certain débit entrant. Il est d'ailleurs préconisé (SDAGE Loire-Bretagne, loi sur



l'eau...) que les débits soient, dans la mesure du possible, évalués au cas par cas à partir de la notion de débit minimal garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces vivant dans les eaux en reconnaissant l'importance des variations de débit à l'échelle d'une année.

**aquatiques (réchauffement estival de l'eau...) et un débit trop constant par vidange régulière peut perturber la dynamique naturelle d'un cours d'eau.**

En ce qui concerne l'ouvrage de Montpezat, il est à craindre une atténuation des événements hydrologiques saisonniers de crues et décrues côté Loire et Ardèche, de même qu'au niveau du Lac d'Issarlès (étiage non estival...). Cette atteinte directe aux milieux aquatiques mène globalement à une dégradation forte du fonctionnement hydrologique naturel des principaux cours d'eau du territoire. De par le règlement d'eau de l'ouvrage, EDF garantit la plupart du temps, du 15 juin au 15 septembre, un débit de 1 m<sup>3</sup>/s au Pont de la Borie et soutien ainsi l'étiage de la Loire en cas d'étiage naturel sévère. Du 15 septembre au 15 juin, les débits de la loi pêche (1/40ème du débit moyen interannuel) devraient s'appliquer (normalement débits de 0,2 m<sup>3</sup>/s au Pont de la Borie). **A priori, les débits actuels seraient en dessous de cette valeur et donc insuffisants par rapport aux exigences des milieux aquatiques, sauf en période de crues et de forts débits.**



Mais les impacts de ces aménagements et leurs contributions respectives, que ce soit d'un point de vue quantitatif, qualitatif, sur le milieu et les usages mériteraient d'être davantage évalués et quantifiés. Le besoin

d'une amélioration de la situation, notamment en aval de l'ouvrage de Montpezat sur les bassins versants de la Loire et de l'Ardèche, est clair en terme de dynamique des cours d'eau (amélioration de la fonctionnalité des milieux dans leur ensemble, augmentation des débits réservés, suppression des ouvrages inutiles ou équipement en passes à poissons fonctionnelles...).

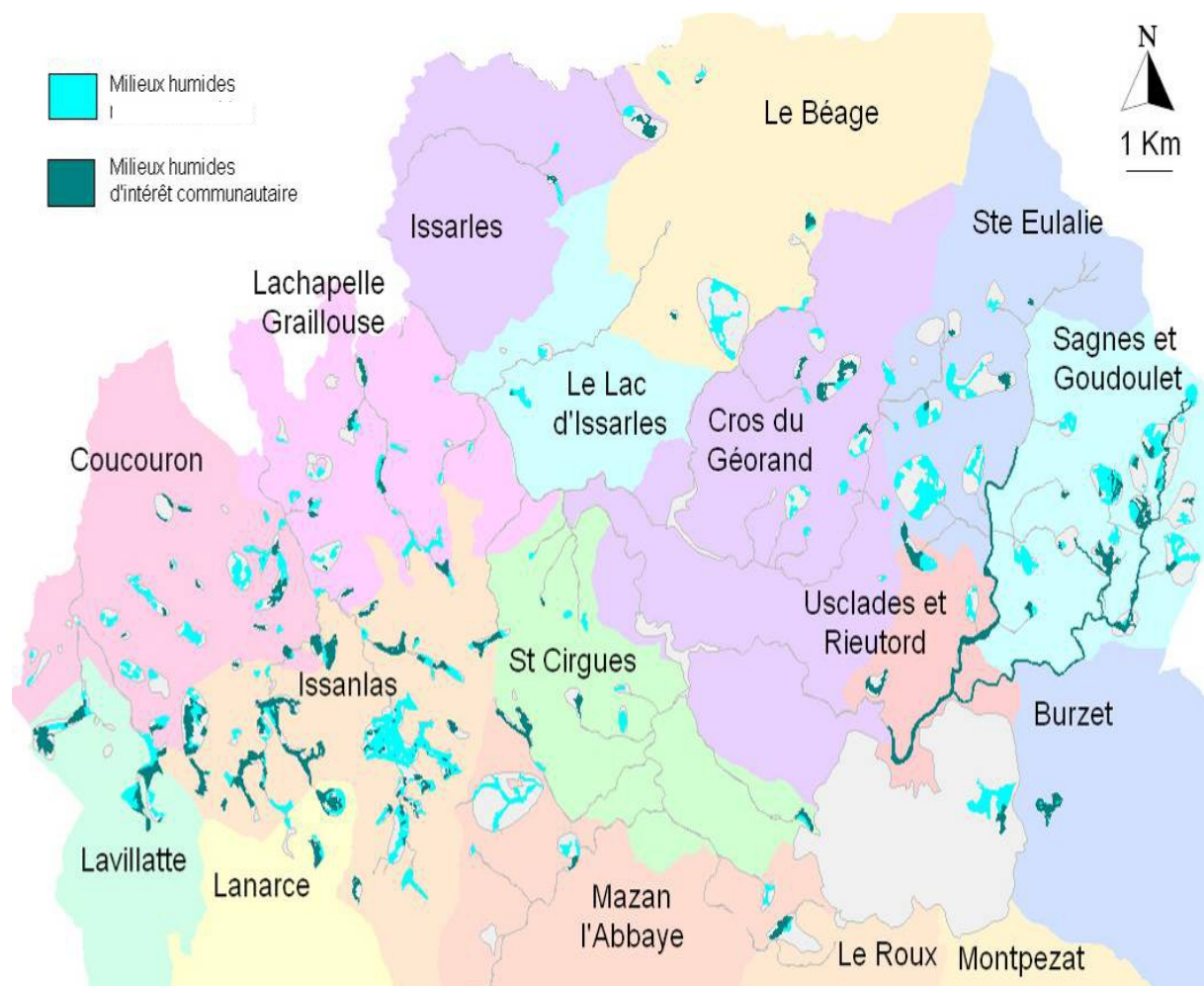
## Les zones humides

- Prairies humides à molinie, à joncs
- Mégaphorbiaies (hautes herbes humides)
- Narces et sagnes
- Bas-marais, marais de transition
- Tourbières, boisées ou non



*Nombre d'ha sur le site d'étude (décembre 2006)*  
**863 ha (25% du site d'étude)**

## Carte de localisation





<p><b><u>Milieus d'intérêt communautaire présents</u></b></p> <p>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux(Molinion caeruleae)(6410)  Tourbières de transition et tremblantes (7140)  <b>Tourbières hautes actives (7110)*</b>  <b>Tourbières boisées (91D0)*</b>  Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins et (6430)</p>	<p>➔ 372 ha dont 217 ha de prairies à Molinie  = près de 11 % du site d'étude (périmètre de décembre 2006)</p> <p><b>Plus de 4 zones humides sur 10 sont d'intérêt communautaire</b></p>	<p><u>Etat de conservation</u></p> <p><b><i>Bon à mauvais</i></b></p>
--	--	---

### Espèces d'intérêt communautaire présentes

**Le Busard cendré** : rapace nichant au sol, souvent dans les hautes herbes (prairies humides et mégaphorbiaies). Il est présent sur plus de la moitié des communes.

**Une dizaine d'autres oiseaux inscrits à la Directive Oiseaux sont liés de près ou de loin à ce milieu (nidification ou nourrissage...)**

**L'Hypne brillante** : mousse poussant dans les prairies humides et tourbières. Sa répartition est très localisée sur le plateau (rencontrée sur 2 tourbières).



Damier

**Le Damier de la Succise et le Cuivré des Marais** : Papillons rares liés aux prairies humides. La présence du Damier a été notée sur 5 tourbières du site mais sa répartition est sûrement plus large. De même pour le Cuivré qui n'a été vu que sur 2 zones humides. Ils apprécient des milieux riches en fleurs pour butiner et leur chenille ne se nourrissent souvent que d'un genre de plante : la Succise des près pour le Damier et les feuilles de la famille de l'Oseille pour le Cuivré.

**La Ligulaire de Sibérie** : présence de l'unique station départementale (une quinzaine de pieds) pour cette plante extrêmement rare, relique des temps glaciaires.



### Usages liés à ces milieux

Agriculture,  
Eau potable,  
Chasse,  
Extraction de matériaux...



### Principales menaces pesant sur ces milieux



#### → L'intensification des pratiques et de la gestion des milieux humides :

Sur le plateau, les zones humides (tourbières et prairies humides) sont menacées principalement par le **drainage** ou toute autre **destruction mécanique**, quel qu'en soit l'objectif : agricole, pour rendre une parcelle plus « praticable » ; sylvicole, souvent pour y implanter des résineux et ainsi tenter de valoriser ces milieux dits peu productifs et peu rentables... Ceci entraîne alors une modification radicale de leur fonctionnement hydrologique pouvant aller jusqu'à

l'assèchement complet. Les **remblaiements**, de plus en plus observés notamment dans les zones d'extension et d'aménagement des villages, les font également parfois disparaître, ainsi que la **pollution de l'eau et des sols** (engrais, produits phytosanitaires, sels de déneigement...) qui viennent enrichir ou déséquilibrer ces milieux fragiles qui, pour conserver leur typicité, doivent rester pauvres en éléments chimiques.

**L'exploitation industrielle de la tourbe blonde**, entrant dans la composition de certains terreaux horticoles peut aussi être un facteur local aggravant la régression de ces milieux, tout comme la **destruction de prairies humides afin de mettre en place des cultures agricoles**.

Dans une moindre mesure, les tourbières hautes actives sont aussi sensibles à certaines pratiques pastorales : il s'agit notamment du **sur-piétinement** par les animaux domestiques (utilisation pastorale intense, zone d'abreuvement...), notamment les équins, ces derniers s'aventurant plus volontiers dans ce type de milieux. Pour préserver les zones humides, le pâturage doit rester occasionnel et léger. Un **pâturage précoce** peut aussi déranger les nichées de Busards cendrés qui affectionnent particulièrement ce type de milieux sur le site. De plus, un **brûlage** mal contrôlé peut être



très préjudiciable aux zones humides d'autant plus que la tourbe est un bon combustible ! Une tourbière brûlée en profondeur est souvent détruite, sans parler de la faune et de la flore qui l'occupaient en surface.

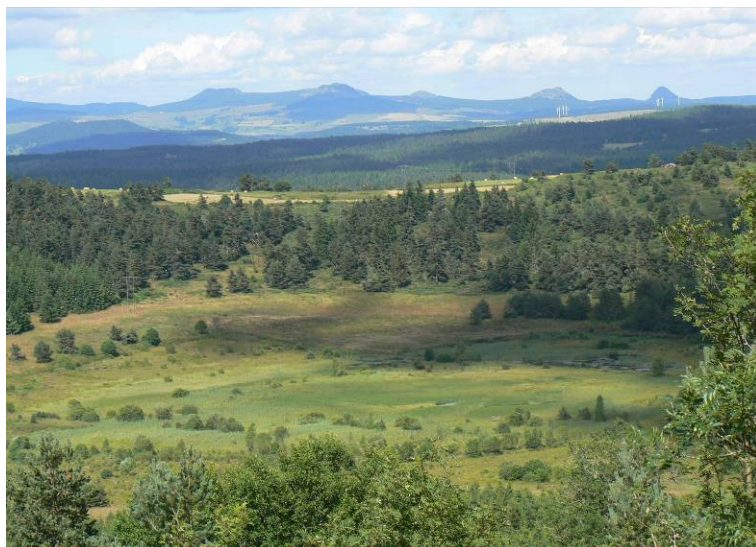
#### → L'abandon agricole :

Sur certaines zones humides, on constate au contraire de cette intensification, **une colonisation naturelle progressive des ligneux** et leur densification par apparition d'essences forestières (bouleaux, pins) **dès que le pâturage s'arrête**.

**La déprise agricole favorise le reboisement** progressif après une phase intermédiaire d'appauvrissement des prairies humides à Molinie bleue par passage à une forme dominée par cette herbe, formant des buttes (touradons) ou, plus fréquemment sur le plateau ardéchois, par le Jonc acutiflore.

La surface occupée par ces milieux se réduit considérablement. Ainsi, la dynamique de recolonisation forestière entraînant le morcellement des zones ouvertes, empêche également des échanges de population pour les insectes : le boisement des tourbières a un impact négatif pour des papillons comme le Damier de la Succise ou des libellules en déconnectant les zones de nourrissage des zones de reproduction, ou en fragmentant les populations.

Rappelons que les zones humides présentes sur le site Natura 2000 sont en général des milieux semi-naturels qui résultent du fragile équilibre des interactions qui s'opèrent depuis des siècles entre le milieu naturel et les pratiques agricoles traditionnelles. **Elles contribuent au cycle de l'eau : grande capacité d'absorption et de restitution de l'eau ainsi que d'épuration**, notamment par les ligneux qui consomment les excès d'éléments présents dans l'eau ; sans compter leur énorme richesse faunistique et floristique, leur intérêt historique, paysager, touristique, et leur rôle dans le stockage de carbone.



Toute perturbation significative de cet équilibre est amenée à dégrader la qualité de l'eau et le milieu actuel, voire à le faire disparaître à plus ou moins brève échéance.

Depuis quelques dizaines d'années, la fréquence et l'intensité de ces perturbations se sont sensiblement accrues puisque l'on constate une accélération de la disparition des zones humides. Ce phénomène peut être mis en parallèle avec l'évolution toute aussi rapide du contexte et des pratiques, notamment les pratiques agricoles dans les exploitations d'élevage du territoire.

A titre d'illustration, l'étude détaillée sur photographies aériennes par la FRAPNA d'un secteur précis (quart Nord-Ouest de la carte IGN au 1/25000 de Coucouron) a révélé une diminution de surfaces des zones humides de près de 65% entre 1964 et 1986.

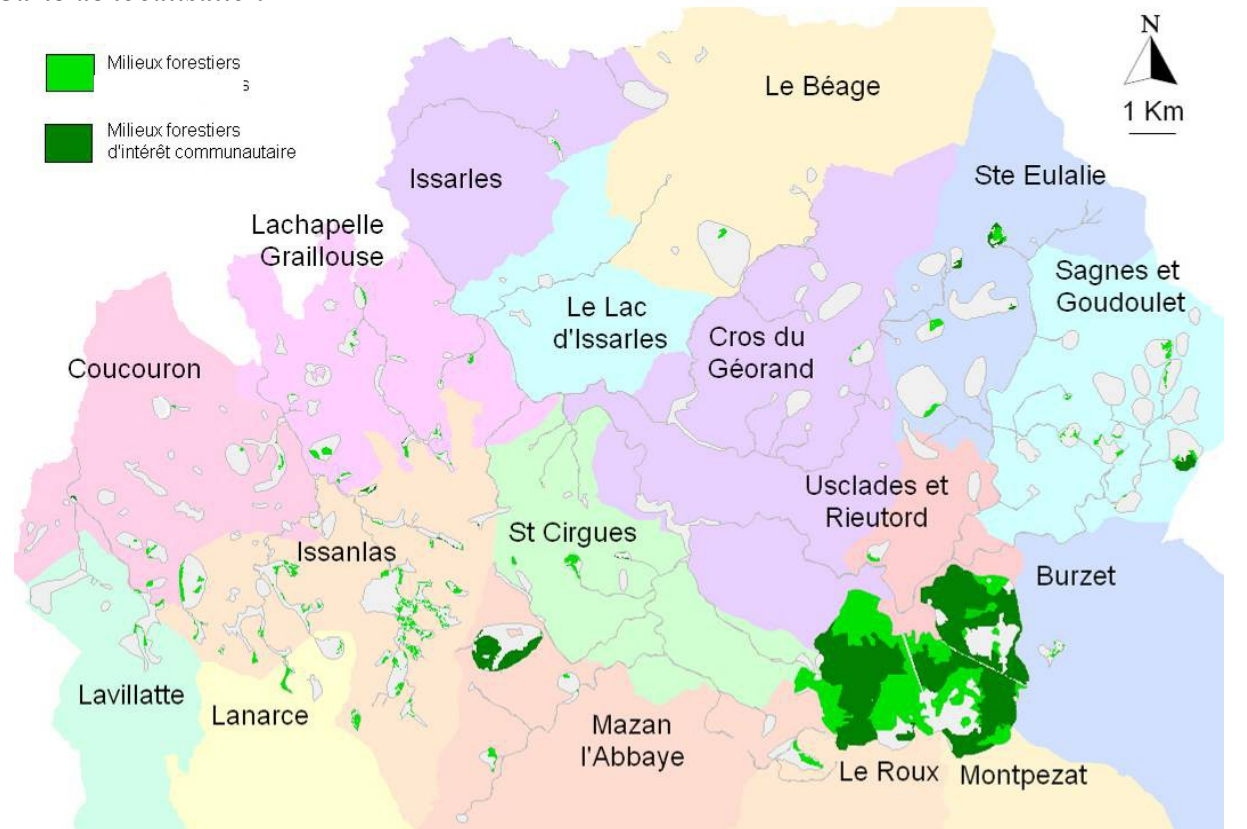
## Les milieux forestiers

- ➔ Hêtraie / Sapinière
- ➔ Plantations et boisements artificiels
- ➔ Pinèdes à Pin sylvestre



*Nombre d'ha sur le site d'étude (décembre 2006)*  
**1317 ha (37,5% du site d'étude)**

### Carte de localisation



### Milieux d'intérêt communautaire présents

Hêtraies atlantiques acidophiles à sous bois à Ilex et parfois Taxus (quercion roboris ou ilici-fragenion) (9120)

➔ 619 ha  
 = plus de 17 % du site d'étude (périmètre de 2006)

**Près de la moitié des forêts sont d'intérêt communautaire**

### Etat de conservation

***Moyen à bon***

### Espèces d'intérêt communautaire présentes

#### **La Rosalie des Alpes :**

Insecte intimement lié à la présence de vieux hêtres. Sa présence a été notée dans la forêt de Mazan.

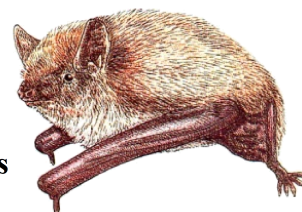


#### **La Buxbaumie verte :**

Mousse à répartition localisée : 6 stations relevées dans le périmètre de 2006 dont 5 dans le bois de Bauzon. Espèce liée au bois mort de résineux pourrissant au sol dans les sous-bois humides des grandes forêts.

**L'Orthotric de Roger :** Mousse à répartition très localisée : 1 station relevée dans le périmètre de 2006.

Les vieilles forêts sont également des terrains de gîtes (arbres à cavité) et de chasse pour de nombreuses espèces notamment des **Chiroptères** (chouettes-souris) dont une espèce d'intérêt a été notée sur le site (Murin)



### Usages liés à ces milieux

Sylviculture,  
Chasse,  
Tourisme,  
Cueillette...



### Principales menaces pesant sur ces milieux




→ **Les plantations :** actuellement, elles représentent 220 ha sur le territoire d'étude (16% des milieux forestiers) ; datant des années 70, les plantations sont bien présentes mais la dynamique de plantation est aujourd'hui faible. L'enrésinement (plantation de résineux) entraîne une **homogénéité des essences plantées** (baisse de la biodiversité forestière) **et des pratiques sylvicoles** (coupes à blanc à pas de temps régulier).

→ **La destruction de vieilles forêts et suppression des bois morts :** présentant souvent des pièces et des volumes de bois potentiellement intéressants à la vente, les vieilles forêts, si elles sont peu gérées, **concentrent aussi le plus haut potentiel écologique**. Le respect des cycles de développement des arbres (présence d'arbres d'âges hétérogènes, régénération naturelle) et notamment la présence conséquente de bois mort sur pied et au sol sont les gages de la qualité écologique des milieux forestiers

## II.2 - ETAT DE CONSERVATION

### HIERARCHISATION

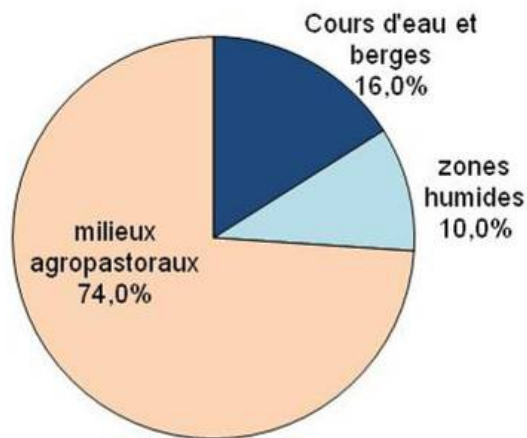
 Cf. Atlas cartographique en A3 carte n°15 : Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire présents sur le site B21 « Loire et ses affluents » (périmètre d'étude de 2006)

Les habitats inscrits à la Directive communautaire Habitats peuvent être regroupés en cinq grands types de milieux selon la même typologie qu'au chapitre I.2.2.

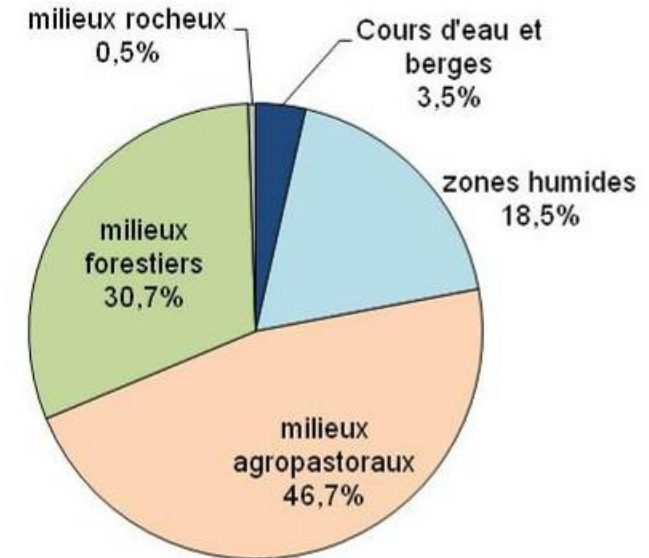
Ce sont les habitats agropastoraux (pelouses, prairies, landes) prioritaires et d'intérêt communautaire qui couvrent la plus grande superficie du site Natura 2000 « la Loire et ses affluents » (périmètre d'étude de décembre 2006).

Parmi les habitats prioritaires uniquement, ce sont les habitats agropastoraux (pelouses) qui couvrent la plus grande superficie du site Natura 2000 « la Loire et ses affluents » (périmètre d'étude de décembre 2006).

**Proportion des habitats prioritaires regroupés par grand type de milieu du site Natura 2000 B21 (périmètre d'étude de 2006 - 3509 ha)**



**Proportion des habitats prioritaires et d'intérêt communautaire regroupés par grand type de milieu du site Natura 2000 B21 (périmètre d'étude de 2006 - 3509 ha)**



En ce qui concerne l'état de conservation, il a été jugé mauvais sur des habitats d'intérêt communautaire et prioritaires liés aux :

- zones humides sur un tiers des surfaces environ (133 ha sur 372 ha de zones humides d'intérêt communautaire et prioritaires),
- habitats agropastoraux sur plus de 13% de leur surface (127 ha sur 940 ha d'habitats d'intérêt communautaire et prioritaires)

Pour les habitats d'intérêt communautaire et prioritaires liés aux cours d'eau et aux milieux forestiers, l'état de conservation a été jugé moyen à bon.

Parmi les 4 espèces de flore et mousses d'intérêt communautaire (annexe 2), deux espèces sont liées aux zones humides, deux aux milieux forestiers. Parmi les 8 espèces de faune d'intérêt communautaire (annexe 2), seule la Rosalie des Alpes est prioritaire. Cette espèce est à rechercher dans les milieux forestiers sur le site Natura 2000 puisque sa présence n'est attestée que par une citation bibliographique. Quatre espèces sont liées aux cours d'eau : Loutre, Ecrevisse, Chabot, Sonneur à ventre jaune. Les deux papillons vivent dans les zones humides.

Type de milieu	Code et intitulé Natura 2000		Statut	Surface (ha) <sup>1</sup>	Etat de conservation	Flore (DH annexe 2)	Faune (DH annexe 2)	Oiseau (DO annexe 1)	Priorité
Rivières et cours d'eau	3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	IC	71	Bon à moyen		Loutre d'Europe	Busard des roseaux Chevalier sylvain Héron pourpré	1
	3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou du <i>Isoëto-Nanojuncetea</i>	IC				Sonneur à ventre jaune Chabot		
	91EO*	<b>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>*</b>	PR				Ecrevisse à pieds blancs		
Zones humides	6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	IC	372	Bon à mauvais	Hypne brillante	Cuivré des marais	Busard des roseaux Busard cendré Busard St Martin Chevalier sylvain Héron pourpré Milan noir Marouette de	1
	6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )	IC			Ligulaire de Sibérie	Damier de la Succise		
	7140	Tourbières de transition et	IC						

<sup>1</sup>

Sur le site Natura 2000 « La Loire et ses affluents », périmètre de décembre 2006



		tremblantes							
	7150	Dépansions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	IC						
	7110*	Tourbières hautes actives*	PR						Baillon
	91D0*	Tourbières boisées*	PR						Rôle des genêts

Type de milieu	Code et intitulé Natura 2000		Statut	Surface (ha) <sup>1</sup>	Etat de conservation	Flore (DH annexe 2)	Faune (DH annexe 2)	Oiseau (DO annexe 1)	Priorité
Habitats agro-pastoraux	6230*	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et submontagnardes de l'Europe continentale)*	PR	940	Mauvais à bon		Petit ou Grand Murin	Alouette calandre Alouette lulu Bondrée apivore Bruant ortolan Busard cendré Busard St Martin Circaète Jean-le-Blanc Engoulevent d'Europe Faucon pèlerin Milan noir Milan royal Pie-grièche écorcheur Pipit rousseline Rôle des genêts	1
	6520	Prairies de fauche de montagne	IC						
	4030	Landes sèches européennes	IC						
	5120	Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>	IC						
Milieux rocheux	8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	IC	11	Inconnu			Faucon pèlerin	3
	8110	Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival ( <i>Androsacetalia alpinae</i> et <i>Galeopsietalia ladani</i> )	IC						
Milieux	9120	Hêtraies atlantiques acidophiles à	IC	619	Moyen à	Buxbaumi	Grand	Bondrée apivore	2

<sup>1</sup> Sur le site Natura 2000 « La Loire et ses affluents », périmètre de décembre 2006

forestiers		sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> ( <i>Quercion roboris</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i> )			bon	e verte Orthotric de Roger	Murin <b>Rosalie des Alpes*</b>	Circaète Jean-le- Blanc Pic noir	
------------	--	---	--	--	-----	----------------------------------	--	--	--

## II.3 - CONCERTATION

### II.3.1 - Organisation

Lors de réunions et échanges préparatoires, l'Etat a questionné les collectivités pour que l'une d'entre elles soit maître d'ouvrage de l'élaboration du document d'objectifs. Dans le compte-rendu de la réunion du 28 avril 2008, est consigné :

- « le PNR est présent sur un faible pourcentage du site, il n'a pas de légitimité à être le porteur de la rédaction de ce document d'objectifs. Le PNR se positionnera que lorsqu'il sera établi qu'il n'y a pas d'autre collectivité intéressée et avec une délégation de compétence de la part des autres collectivités.
- Par ailleurs, le Conseil Général, à priori, ne souhaite pas ce positionner sur ce site. Il l'a fait pour B4 « Bois de Païolive, basse vallée du Chassezac » et B9 « Bois des Bartres » en raison de la présence d'ENS et des programmes d'action mis en œuvre dans ces ENS.
- À priori, la communauté de communes « Loire Haut Allier » ne souhaite pas être le porteur du document d'objectifs en raison de la charge de travail que cela représente et des compétences techniques et scientifiques que cela demande. »

En sus des réunions du comité de pilotage local organisées par la DDT, onze réunions de concertation ont été organisées à trois étapes de l'élaboration du document d'objectifs selon deux grands secteurs géographiques (« Coucouron » et « Ste Eulalie »).

Les 5 premières (les 9, 15 et 16 septembre 2008 à Ste Eulalie, Lanarce, Lac d'Issarlès, Usclades et Coucouron) ont été des temps d'échanges qui ont permis d'informer sur Natura 2000, de vérifier des données sur l'ensemble des activités socio-économiques du territoire, sur les inventaires environnementaux et donner à chacun la possibilité d'intervenir dans son champ de compétences.

Deux réunions spécifiques ont eu lieu afin d'élaborer avec les exploitants agricoles le projet de mesures agro-environnementales territorialisées (9 octobre 2008 et 7 novembre 2008 à Ste Eulalie).

Enfin, le 24 février et le 17 mars 2009, quatre réunions ont permis d'élaborer le programme d'actions.

	<b>2006</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2013</b>
Réunions préparatoires avec les élus du territoire	27 juillet	28 avril		
Comités de pilotage locaux		22 mai et 7 novembre		
Groupes de travail		5 réunions les 9, 15 et 16 septembre à Ste Eulalie, Lanarce, Lac d'Issarlès, Usclades et Coucouron	2 réunions : 24 février 2 réunions : le 17 mars	
Groupes de travail spécifiques		au projet de MAEt : 9 octobre et 7 novembre à Ste Eulalie	aux experts : 1 réunion le 24 avril	

Les invitations ont ciblé l'ensemble des acteurs locaux à savoir : représentants des communes du territoire  
Coucouron, Burzet, Montpezat, Sagnes et Goudoulet, Sainte Eulalie, Usclades et Rieutord, Cros de Géorand, Issarlès, Le lac d'Issarlès, Le Béage, Lanarce, Lavillatte, Issanlas, La chapelle Graillouse, Mazan l'Abbaye, Le Roux, Saint Cirgues en Montagne.

Les structures intercommunales : Le PNR des Monts d'Ardèche

Les services de l'Etat : DIREN, DDT, DDJS

Les offices et associations : ONF, ONCFS, ONEMA, Fédération de pêche, APPMA, Fédération des chasseurs, ACCA, FRAPNA, CREN  
Le CBNMC

Les professionnels de la forêt : CRPF,

Les chambres consulaires : CCI, CM, Chambre d'agriculture

L'EDF

La présence de ces personnes morales et/ou physiques a permis lors des réunions de concertation d'élaborer le programme d'actions (annexe n°5).

De plus, de nombreux rendez-vous et échanges téléphoniques et/ou par courriels ont permis de construire les diagnostics socio-économiques et environnementaux, et d'affiner le programme d'actions.

## II.3.2 - Résultats

IMPACTS DES ACTIVITES HUMAINES SUR LES ESPECES ET LES HABITATS REMARQUABLES par grands types de milieux naturels suite à la concertation.

😊 : la pratique est favorable aux milieux et espèces remarquables

😐 : la pratique peut présenter un risque ou être favorable selon les modalités d'application.

😞 : la pratique, défavorable, est susceptible de perturber de façon significative les milieux et espèces remarquables

	Pratiques / constat	Milieux						Remarques
		Pelouses et landes	Prairies	Cours d'eau	Zones humides	Milieux forestiers	Milieux rocheux	
<i>Agriculture</i>	Fertilisation excessive, épandage sur neige...	😞	😞	😞	😞			Développement algal observé entre avril et juin dans certaines rivières
	Drainage, création de fossés				😞			
	Fauche traditionnelle		😊					La fauche précoce ne permet pas le maintien des espèces caractéristiques
	Abandon agricole	😞	😞		😐			Ex : abandon de la fauche=>disparition des prairies typiques. Abandon du pâturage sur les landes et pelouses=>fermeture rapide des milieux
<i>Pêche et eau</i>	Enrésinement des bords de cours d'eau			😞				Acidification de l'eau : Méjeanne, Vernazon, Vauclare ?
	Homogénéisation des berges			😞				Chantiers fédération de pêche, autre cahier des charges MAEt
	Pollution des eaux, eutrophisation (algues vertes et brunes)			😞	😞			Développement algal observé chaque année au printemps entre avril et juin
	Importation d'espèces exogènes		😞	😞	😞	😞		
<i>Hydroélectricité et autres énergies</i>	Création de barrages, seuils...			😞				
	Régulation des débits			😞				Manque d'eau l'été
	Implantation éoliennes	😐	😐	😞	😞	😐		En partie sur des zones humides

	Pratiques / constat	Milieux						Remarques
		Pelouses et landes	Prairies	Cours d'eau	Zones humides	Milieux forestiers	Milieux rocheux	
<i>Industrie, exploitation des ressources et transport</i>	Exploitation forestière : maintien d'îlots de vieillissement, bois mort et branchages au sol, zones de non gestion			😊		😊		Atteintes localisées sur zones humides et ruisseaux (forêts de bord de cours d'eau)
	Plantations de résineux			😞	😞	😞		Dynamique de plantation ancienne mais forte, peu de nouvelles plantations
	Dégradation des sous bois, prolifération des ronces	😞						Relevé en forêt de Mazan
	Extraction de tourbe				😞			Devenue exceptionnelle
	Remblaiement	😞	😞	😞	😞			Surtout en périphérie des habitations
	Salage des routes			😞	😞			Bordure RN102 et 88, départementales
<i>Habitat humain</i>	Assainissement inexistant ou non fonctionnel			😞	😞			Développement algal observé chaque année au printemps entre avril et juin
<i>Activités de loisirs</i>	Randonnée, raquettes, ski de fond, courses d'orientation, cueillette	😊		😊	😊	😊		
	Escalade						😊	Sites peu fréquentés (La Palisse, Ste Eulalie...)
	Sorties pédagogiques, communication	😊	😊	😊	😊	😊	😊	
	Véhicules motorisés (sport mécanique loisir, 4x4 utilitaire...)	😊		😊	😊	😊		Atteintes aux zones humides et cours d'eau surtout

### **II.3.3 - Objectifs de développement durable pour le site de la Loire et ses affluents**

Plusieurs objectifs ont été dégagés des réunions en groupes de travail et du Comité de Pilotage du Document d'Objectifs. Ceux-ci peuvent être regroupés en six grandes « familles » d'objectifs dont les actions respectives s'entrecroisent parfois selon les thématiques. L'animation de la mise en œuvre du DOCOB est prioritaire afin d'assurer la mise en œuvre des actions proposées. Les objectifs sont déclinés par les actions décrites sous forme de fiches actions dans la troisième partie du document d'objectifs.

Les 6 objectifs retenus sont les suivants :

- 1) Maintenir les milieux agricoles remarquables par une agriculture respectueuse de son environnement
- 2) Préserver les rivières, les sagnes, les narces et les zones humides par une gestion adaptée (rivières, tourbières, prairies humides...)
- 3) Pérenniser la diversité écologique des forêts et de leurs milieux associés
- 4) Favoriser un développement des activités humaines, respectueux des milieux et des espèces
- 5) Mieux connaître le site et suivre son évolution ainsi que les pratiques
- 6) Assurer la mise en œuvre du DOCOB, la communication et la formation

### **II.3.4 - Objectifs opérationnels**

- Mettre en œuvre des Mesures Agri Environnementales territorialisées
- Adapter le stockage des effluents au climat du plateau ardéchois
- Restaurer les tourbières dégradées
- Favoriser le dérésinement en bordure de cours d'eau et sur têtes de ruisseaux
- Restaurer les berges dégradées
- Maintenir et entretenir les ripisylves
- Favoriser l'installation de passes à poissons sur certains ouvrages hydroélectriques ou autres travaux améliorant la fonctionnalité écologique des cours d'eau
- Moderniser et installer des structures individuelles et collectives de stockage et de retraitement des eaux usagées (hors structures agricoles)
  
- Favoriser le développement de bois sénescents et le maintien d'arbres à cavités
- Favoriser le hêtre et le sapin
  
- Accompagner les activités touristiques et de loisirs, en lien avec les enjeux Natura 2000 et développer les activités de découvertes sur le site

- Améliorer les connaissances du site et des dégradations des habitats
- Evaluer la gestion menée sur les habitats et les espèces
- Accompagner et former les gestionnaires et les usagers du site
- Communiquer auprès des exploitants agricoles et forestiers en vue d'une meilleure prise en compte de la biodiversité dans leur travail
- Informer et sensibiliser le grand public et les usagers du site
- Animer et coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs

En ce qui concerne la mise en œuvre de Natura 2000, la France a opté pour une **politique contractuelle** : l'animation du site, les contrats Natura 2000, la charte Natura 2000. La partie **réglementaire** de l'application de Natura 2000 est constituée par les évaluations d'incidences.

### ***L'animation du site***

La mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) d'un site Natura 2000 est assurée par le travail d'un animateur sur le site. Cet animateur peut être un employé de l'organisme chargé du suivi de la mise en œuvre du DOCOB, dit organisme porteur ou structure animatrice du DOCOB, mais il peut aussi être un prestataire qui agit pour le compte de l'organisme.

L'animation du site consiste alors à faire vivre celui-ci en favorisant les projets durables de territoire, en utilisant les outils propres à Natura 2000 (contrats Natura 2000, charte Natura 2000, évaluation d'incidences) et en informant et sensibilisant les socioprofessionnels sur la manière d'atteindre les objectifs définis dans le DOCOB.

Respectueux de la concertation réalisée pendant l'élaboration du DOCOB, l'animateur n'a de cesse d'accompagner les acteurs locaux pour favoriser un développement harmonieux de leur territoire et valoriser la richesse d'un patrimoine unique.

### ***Les contrats Natura 2000***

Actuellement existent trois types principaux d'outils contractuels pour la gestion et la conservation des sites Natura 2000 terrestres :

- les contrats Natura 2000 forestiers
- les contrats non agricoles et non forestiers,
- les mesures agri-environnementales territorialisées (MAET) pour les milieux agricoles uniquement,

Les **contrats Natura 2000** concernent soit des milieux forestiers, soit des milieux ni agricoles – ni forestiers. Ces contrats sont financés par le ministère en charge de l'écologie et **cofinancés par l'Europe** grâce au fonds européen agricole pour le développement rural (crédits FEADER).



Un arrêté préfectoral régional définit les conditions d'attribution des aides publiques en région Rhône-Alpes pour les mesures de gestion **en milieux forestiers** dans le cadre d'un contrat Natura 2000 (voir l'arrêté préfectoral n°12-008 du 10 janvier 2012 et son document annexe)

Un second arrêté préfectoral régional définit les conditions d'attribution des aides publiques en région Rhône-Alpes pour les mesures de gestion **en milieux non agricoles et non forestiers** dans le cadre d'un contrat Natura 2000 (voir l'arrêté préfectoral n°12-127 du 30 avril 2012 et son document annexe).

Au titre de l'article 1395E du Code Général des Impôts, la signature d'un contrat Natura 2000 donne droit à une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Pour les **milieux agricoles**, les mesures mises en place pour préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire sur les sites Natura 2000 sont appelées « **mesures agri-environnementales territorialisées** » (MAET) et sont financées par le ministère de l'agriculture et cofinancées par l'Europe (crédits FEADER, Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural).

Chaque projet de MAET « Natura 2000 » est présenté devant la **Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural** (COREAM) pour validation, avant son lancement pour la contractualisation des exploitants agricoles.

### La charte Natura 2000

Définie site par site, elle contribue à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (européen), qui ont justifié la désignation du site, en permettant le maintien voire le développement de pratiques favorables à cette conservation.

Cette charte est un **outil contractuel**, qui permet à l'adhérent de marquer son engagement en faveur de Natura 2000 et des objectifs poursuivis par ce réseau, tout en souscrivant à des engagements d'un niveau moins contraignant que ceux d'un contrat Natura 2000.

Les engagements proposés du style des « **bonnes pratiques** » n'entraînent pas de surcoût de gestion et donc ne donnent pas droit à rémunération.

Par contre, dans certains cas, les adhérents à la charte Natura 2000 du site peuvent bénéficier de certains **avantages fiscaux** ou aides publiques.

L'adhérent s'engage pour une durée de **5 ans**. L'adhésion à la Charte Natura 2000 du site n'empêche pas de signer un contrat Natura 2000 et inversement. Par ailleurs, un adhérent à la charte Natura 2000 du site n'est pas obligé de signer un contrat Natura 2000. Les deux dispositifs sont indépendants l'un de l'autre mais peuvent être complémentaires.

La signature d'une charte Natura 2000 donne cependant droit à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et permet d'accéder à certaines aides publiques (notamment en matière forestière où l'adhésion à la charte Natura 2000 constitue des garanties de gestion durable des bois et forêts situés dans le site).

### **Les évaluations d'incidences**

La démarche Natura 2000 n'exclut pas la mise en œuvre de projets d'aménagements ou la réalisation d'activités humaines dans les sites Natura 2000, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation des sites.

L'outil de prévention qu'est l'évaluation des incidences permet d'assurer l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines.

Des imprimés simplifiés ont été élaborés par les Services de l'État pour permettre d'effectuer l'évaluation d'incidence pour les petits projets aux faibles impacts ou lorsque manifestement il y a absence d'incidences.

En Ardèche, l'**arrêté préfectoral** départemental définissant les projets ou activités devant être soumis à évaluation des incidences Natura 2000 a été signé le 20 décembre 2010 pour la première liste et le 10 septembre 2013 pour la deuxième liste locale.

Ces listes viennent compléter dans chaque département la liste (définie à l'article R. 414-19-I du code de l'environnement) des documents de planification, programmes ou projets, ainsi que des manifestations et interventions qui doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences en application de l'article L. 414-4 du code de l'environnement.

De nombreux **outils méthodologiques** (européens, nationaux ou régionaux) sont disponibles et accessibles via le Portail Natura 2000 du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (rubrique « Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000 »).

**Les propriétaires ou mandataires qui souhaitent être acteurs de la préservation du site pourront de façon volontaire adhérer à la charte Natura 2000** afin de mettre en application des orientations et recommandations de gestion. Ces orientations et recommandations sont reprises sous forme d'engagements et de recommandations dans la charte Natura 2000.

**Si les propriétaires et les gestionnaires veulent faire un effort plus important pour la préservation des milieux ils peuvent signer :**

- **un contrat MAE t** pour les milieux agricoles


**OU**

- **un contrat Natura 2000** pour les milieux non agricoles, en distinguant les Contrats Natura 2000 forestiers et les Contrats Natura 2000 ni agricoles, ni forestiers (milieux humides, milieux ouverts non agricoles,...).

Ces contrats permettent la mise en place d'actions pouvant générer un surcoût ou une perte financière pour le propriétaire ou le gestionnaire. Ces contraintes économiques sont compensées par une rémunération des engagements pris par le signataire, par l'Etat et l'Europe. Le montant des compensations figure dans chaque contrat.

## TROISIEME PARTIE

### III.1 - TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS

 Cf. Atlas cartographique en A3 carte n°26 : Propositions d'actions sur le site B21 « Loire et ses affluents »

L'ordre de priorité s'exprime ainsi : 3 : priorité faible // 2 : priorité moyenne // 1 : priorité élevée

Objectif de développement durable	Objectifs opérationnels	Priorité	Propositions d'actions	N° fiche action	Procédure et projet existants	Maîtrise d'ouvrage Maîtres d'œuvre	Coûts prévisionnels en euros/ 6 ans
1. Maintenir les milieux agricoles remarquables par une agriculture respectueuse de son environnement	Mettre en œuvre des Mesures Agri Environnementales territorialisées	1	GESTagri 1 : Mesures Agri-Environnementales territorialisées	1	MAEt déjà en place depuis 2009	exploitants agricoles	1.335 000 dont 932 000 déjà obtenus en 2009
	Adapter le stockage des effluents au climat du plateau ardéchois	1	GESTagri 2 : Adaptation des capacités de stockage des effluents au climat du plateau ardéchois	2	Contrat territorial haut bassin de la Loire, plan de modernisation des bâtiments d'élevage	exploitants agricoles	non évaluable

<b>Objectif de développement durable</b>	<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Priorité</b>	<b>Propositions d'actions</b>	<b>N° fiche action</b>	<b>Procédure et projet existants</b>	<b>Maîtrise d'ouvrage Maîtres d'œuvre</b>	<b>Coûts prévisionnels en euros/ 6 ans</b>
2. Préserver les rivières, les sagnes, les narces et les zones humides par une gestion adaptée (rivière, tourbière, prairie humide,...)	Restaurer les tourbières dégradées	1	GESTeau 1 : Restauration de tourbières dégradées	3	Contrat N 2000, Contrat territorial haut bassin de la Loire, ENS, Contrat biodiversité, plan de Parc	Agriculteurs, propriétaires privés, CREN, ONF, CG07, PNRMA... D'autres maîtrises d'ouvrage sont possibles.	105 000 €
	Favoriser le dérésinement en bordure de cours d'eau et sur têtes de ruisseaux	1	GESTeau 2 : Dérésinement en bordure et sur têtes de ruisseau.	4	Contrat N 2000, Contrat territorial haut bassin de la Loire, ENS, Contrat biodiversité, plan de Parc	propriétaires privés, communes, ONF, Associations et fédération de pêche... D'autres maîtrises d'ouvrage sont possibles.	67 500 €
	Restaurer les berges dégradées	1	GESTeau 3 : Restauration de berges dégradées	5	Contrat N 2000, Contrat territorial haut bassin de la Loire, ENS	propriétaires privés, communes, associations de pêche, Fédération de pêche... D'autres maîtrises d'ouvrage sont possibles.	150 000 €
	Maintenir et entretenir les ripisylves	2	GESTeau 4 – Maintien et entretien des ripisylves	6		75 000 €	

Objectif de développement durable	Objectifs opérationnels	Priorité	Propositions d'actions	N° fiche action	Procédure et projet existants	Maîtrise d'ouvrage Maîtres d'œuvre	Coûts prévisionnels en euros/ 6 ans
2. Préserver les rivières, les sagnes, les narces et les zones humides par une gestion adaptée (rivière, tourbières, prairies humides, ...)	Favoriser l'installation de passes à poissons sur certains ouvrages hydroélectriques ou autres travaux améliorant la fonctionnalité écologique des cours d'eau	2	GESTEau 5 : Réalisation de passes à poissons fonctionnelles sur les ouvrages hydroélectriques ou autres travaux améliorant la fonctionnalité écologique des cours d'eau	7	SAGE Loire amont, Contrat territorial haut bassin de la Loire	Communes, propriétaires privés, EDF en lien avec ONEMA, FDP, AAPPMA... D'autres maîtrises d'ouvrage sont possibles.	1 000 000 €
	Moderniser et installer des structures individuelles et collectives de stockage et de traitement des eaux usagées (hors structures agricoles)	1	GESTEau 6 : modernisation et installation des structures individuelles et collectives de stockage et de traitement des eaux usagées (hors structures agricoles)	8	SAGE Loire amont pour STEP et SPANC, Contrat territorial haut bassin de la Loire	Communes, SIVOM Propriétaires privés	Non évaluable
3. Pérenniser la diversité écologique des forêts et de leurs milieux associés	Favoriser le développement de bois sénescents et le maintien d'arbres à cavités	2	GESTforest 1 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents et la préservation de vieux arbres	9	Contrat Natura 2000, contrat biodiversité, ENS, plan de Parc	ONF, CRPF, propriétaires sylviculteurs et/ou gestionnaires forestiers, communes. D'autres maîtrises d'ouvrage sont possibles.	31 500 €
	Favoriser le hêtre et le sapin	3	GESTforest 2 Pratiques sylvicoles favorisant le hêtre et le sapin	10			35 000 €

<b>Objectif de développement durable</b>	<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Priorité</b>	<b>Propositions d'actions</b>	<b>N° fiche action</b>	<b>Procédure et projet existants</b>	<b>Maîtrise d'ouvrage Maîtres d'œuvre</b>	<b>Coûts prévisionnels en euros/ 6 ans</b>
4. Favoriser un développement des activités humaines, respectueux des milieux et des espèces	Accompagner les activités touristiques et de loisirs, en lien avec les enjeux Natura 2000 et développer les activités de découvertes sur le site	3	TOUR 1 : Accompagnement des activités touristiques et de loisirs, en lien avec les enjeux Natura 2000 et développement des activités de découvertes sur le site	11	PDESI, Contrat Natura 2000, contrat biodiversité, ENS, plan de Parc, contrat territorial haut bassin de la Loire	Syndicat de la Montage Ardéchoise, Communes et Communautés de commune, PNRMA, Département. D'autres maîtrises d'ouvrage sont possibles.	31 500 €
		2	TOUR 2 : Amélioration des équipements et itinéraires culturels ou de randonnées et aménagement de façon discrète et raisonnée des points de fréquentation	12			90 000 €
5. Mieux connaître le site et suivre son évolution ainsi que les pratiques	Améliorer les connaissances du site et des dégradations des habitats	1	SUIVI 1 : Amélioration des connaissances sur les habitats et évaluation de la gestion menée	13	Contrat Natura 2000, contrat biodiversité, ENS, plan de Parc, Contrat territorial haut bassin de la Loire	structure animatrice. D'autres maîtrises d'ouvrage sont possibles	100 000 €
		1	SUIVI 2 : Amélioration des connaissances sur la faune et évaluation de la gestion menée	14			structure animatrice. D'autres maîtres d'ouvrage sont possibles et se sont déclarés intéressés lors des groupes de travail
	2	SUIVI 3 : Amélioration des connaissances du site et de ses dégradations	15	40 000 €			


Objectif de développement durable	Objectifs opérationnels	Priorité	Propositions d'actions	N° fiche action	Procédure et projet existants	Maîtrise d'ouvrage Maîtres d'œuvre	Coûts prévisionnels en euros/ 6 ans
6. Assurer la communication, la formation et la mise en œuvre du DOCOB	Informer et sensibiliser le grand public et les usagers du site	2	COM1 : Information du grand public et des usagers du site : site internet, articles dans journaux municipaux...	16	Financement Natura 2000, contrat biodiversité, ENS, plan de Parc	structure animatrice, communes, offices de tourisme et syndicats mixtes... D'autres maîtrises d'ouvrage sont possibles	3 000 €
	Communiquer auprès des exploitants agricoles et forestiers en vue d'une meilleure prise en compte de la biodiversité dans leur travail	3	COM2 : Création de brochures techniques et d'information à l'usage des exploitants agricoles et forestiers en vue d'une meilleure prise en compte de la biodiversité dans leur travail	17		structure animatrice en lien avec organismes socioprofessionnels, acteurs de l'environnement... D'autres maîtrises d'ouvrage sont possibles	18 000 €
	Accompagner et former les gestionnaires et les usagers du site	1	FORM 1 : Accompagnement et formation des gestionnaires et des usagers du site	18		6 000€	
	Animer et coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs	1	ANIM1 : Animation, coordination et bilan de la mise en œuvre du document d'objectifs	19		collectivité élue par les collectivités membres du copil (dénommée structure animatrice) ou DDT	270 000 €
<b>Coût total du Docob pour 6 ans : 3 237 500 € pour 2010-2015 dont 932 000 versés en 2009</b>							


## **III.2 - FICHES ACTIONS ET PROGRAMMATIONS**

### Fiches actions et évaluation financière

**Chaque fiche action se compose d'une partie descriptive et d'une partie financière.**

La partie financière présente une estimation des coûts pour chaque action. Les DOCOB n'ayant plus de durée de vie fixe, il s'agit d'une estimation financière entre deux évaluations de l'état de conservation des habitats (soit tous les 6 ans). La mise à jour des DOCOB s'effectuant au fil du temps, les montants estimés peuvent être revus en fonction de la modification ou de l'intégration de nouvelles « fiches actions » (validation par le Comité de pilotage nécessaire au préalable).

 Cf. Atlas cartographique en A3 carte n°18 : Les habitats prioritaires et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire présents sur le site B21 « Loire et ses affluents »

 Cf. Atlas cartographique en A3 carte n°17 : Les grands types d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire présents sur le site B21 « Loire et ses affluents »



### **III.2.1 - Actions de gestion (milieux agropastoraux, cours d'eau et zones humides, milieux forestiers)**

#### **Milieux agropastoraux**

**Les fiches actions suivantes concernent principalement la gestion des milieux agricoles (GESTagri).**

Ces fiches se composent :

- des mesures agri-environnementales territorialisées - MAEt (GESTagri 1), déjà mises en œuvre sur le site Natura 2000 de la « Loire et ses affluents » depuis mai 2009.
  
- des mesures d'investissements agricoles – mise aux normes, agrandissement de stockage d'effluents... - (GESTagri 2)

La programmation de la Politique Agricole Commune 2007-2013 prévoit, dans le cadre du volet régional du développement rural cofinancé par le FEADER, la mise en place d'un dispositif simplifié de Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAE t). Sur le site B21 (périmètre de novembre 2008), **6 mesures agri-environnementales territorialisées ont été proposées aux agriculteurs dès 2009.**

Il s'agit de contrats rémunérés entre l'Etat et un exploitant agricole liés à une surface travaillée. Chaque mesure se compose de plusieurs engagements issus du cahier des charges du document régional de développement rural « Rhône-Alpes » (DRDR) qui lui-même est issu du document national (PDRH).

Chaque MAE t proposée sur le site Natura 2000 de la « Loire et ses affluents » peut s'appliquer sur une série d'habitats, correspondant à différente gestion par grands types de milieux :

- « **Préservation des zones humides** »
- « **Préservation des zones humides avec mise en défens** »
- « **Entretien des pelouses et autres pâtures** »
- « **Entretien des landes « ouvertes »** »
- « **Ouverture mécanique des landes « fermées »** »
- « **Qualité écologique des prairies permanentes de fauche** »

Actions de gestion Milieux agropastoraux	<b>GEST agri 1</b>	Mesures Agri-Environnementales territorialisées	<b>FICHE N°1</b>
<b>Priorité de mise en œuvre 1</b>			

### 1) Principe

Objectifs à long terme : Maintenir les milieux agricoles remarquables par une agriculture respectueuse de son environnement

Objectifs à court terme (6 ans) : Mettre en œuvre des Mesures Agri Environnementales territorialisées

Territoire concerné : site B21 (périmètre de novembre 2008)

Acteurs concernés : exploitants agricoles

Parcelles concernées : SAU

Habitats et /ou espèces de la DH ou DO concernés :

Type de milieu	Code et intitulé Natura 2000		Statut	Surface (ha) <sup>2</sup>	Etat de conservation	Flore (DH annexe 2)	Faune (DH annexe 2)	Oiseau (DO annexe 1)	Priorité
Zones humides	6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	IC	372	Bon à mauvais	Hypne brillante  Ligulaire de Sibérie	Cuivré des marais  Damier de la Succise	Busard des roseaux Busard cendré Busard St Martin Chevalier sylvain Héron pourpré Milan noir Marouette de Baillon Râle des genêts	1
	6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )	IC						
	7140	Tourbières de transition et tremblantes	IC						
	7150	Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	IC						
	<b>7110*</b>	<b>Tourbières hautes actives</b>	<b>PR</b>						
	<b>91D0*</b>	<b>Tourbières boisées</b>	<b>PR</b>						

<sup>2</sup> Sur le site Natura 2000 « La Loire et ses affluents », périmètre de décembre 2006

Type de milieu	Code et intitulé Natura 2000		Statut	Surface (ha) <sup>3</sup>	Etat de conservation	Flore (DH annexe 2)	Faune (DH annexe 2)	Oiseau (DO annexe 1)	Priorité
Habitats agro-pastoraux	6230*	<b>Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et submontagnardes de l'Europe continentale)</b>	PR	940	Mauvais à bon		Petit ou Grand Murin	Alouette calandre Alouette lulu Bondrée apivore Bruant ortolan Busard cendré Busard St Martin Circaète Jean-le-Blanc Engoulevent d'Europe Faucon pèlerin Milan noir Milan royal Pie-grièche écorcheur Pipit rousseline Râle des genêts	1
	6520	Prairies de fauche de montagne	IC						
	4030	Landes sèches européennes	IC						
	5120	Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>	IC						

#### Superficie ou linéaire

Surfaces agricoles du site B21 (périmètre de novembre 2008, 10 734 ha)

## 2) Champ d'application

Les MAET ont permis de promouvoir des pratiques agricoles afin de répondre aux problématiques environnementales dans le respect du DOCOB Natura 2000. Pour ce faire, elles répondent à 3 principaux objectifs en fonction des secteurs : maintien de pratiques locales extensives, maintien de l'ouverture des milieux et réduction des intrants

## 3) Méthodes et moyens techniques

**Dynamique de souscription :** La contractualisation se fait progressivement sur 2 ans (2008 et 2010), à raison de 81 contrats en 2008 et 35 prévus en 2010. L'objectif de contractualisation final est l'engagement dans les MAET d'au moins 50% des surfaces agro-pastorales du territoire « Loire et affluents » correspondant à 100 agriculteurs au minimum.

<sup>3</sup> Sur le site Natura 2000 « La Loire et ses affluents », périmètre de décembre 2006

#### 4) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Exploitants agricoles, Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, Conservatoire d'espaces naturels de Rhône-Alpes

#### 5) Coût estimatif et montage financier

##### MAET « Préservation des zones humides » (code : RA\_07LA\_ZH1)

Engagements Unitaires (EU)	Obligations EU	Montant unitaire EU (€/ha/an)
SOCLE_02	Idem PHAE2	57 €
HERBE_01	Enregistrement pâturage, broyage...	17 €
HERBE_03	Absence de fertilisation et amendements	101,25
TOTAL		175,25 €

##### MAET « Préservation des zones humides avec mise en défens » (code : RA\_07LA\_ZH2)

Engagements Unitaires (EU)	Obligations EU	Montant unitaire EU (€/ha/an)
SOCLE_02	Idem PHAE2	57 €
HERBE_01	Enregistrement pâturage, broyage...	17 €
HERBE_03	Absence de fertilisation et amendements	101,25 €
MILIEU_01	Mise en défens temporaire pour préserver la flore et la faune	40,57 €
TOTAL		215,82 €

##### MAET « Entretien des pelouses et prairies pâturées » (code : RA\_07LA\_PE1)

Engagements Unitaires (EU)	Obligations EU	Montant unitaire EU (€/ha/an)
SOCLE_02	Idem PHAE2	57 €
HERBE_01	Enregistrement pâturage, broyage...	17 €
HERBE_02	Réduction de la fertilisation : 60 UN/ha/an au maximum	53,45 €
TOTAL		127,45 €

**MAET « Entretien de landes ouvertes » (code : RA\_07LA\_LO1)**

<b>Engagements Unitaires (EU)</b>	<b>Obligations EU</b>	<b>Montant unitaire EU (€/ha/an)</b>
SOCLE_02	Idem PHAE2	57 €
OUVERT_02	Maintien de l'ouverture par intervention mécanique (au moins 2 passages sur les 5 ans)	35,2 €
TOTAL		<b>92,2 €</b>

**MAET « Ouverture mécanique de landes fermées » (code : RA\_07LA\_LF1)**

<b>Engagements Unitaires (EU)</b>	<b>Obligations EU</b>	<b>Montant unitaire EU (€/ha/an)</b>
OUVERT_01	Ouverture mécanique : < 50% ligneux après ouverture	165,91 €
TOTAL		<b>165,91 €</b>

**MAET « Qualité écologique des prairies naturelles de fauche » (code : RA\_07LA\_PP1)**

<b>Engagements Unitaires (EU)</b>	<b>Obligations EU</b>	<b>Montant unitaire EU (€/ha/an)</b>
SOCLE_01	Idem PHAE2	76 €
HERBE_07	Richesse floristique : présence d'au moins 4 espèces indicatrices de la qualité écologique du milieu	89 €
TOTAL		<b>165 €</b>

L'enveloppe budgétaire nécessaire à la mise en œuvre des MAET sur le territoire « Loire et affluents » est de 932 000 € (hors PHAE2 et sur 5 ans) pour les 81 exploitants ayant contractualisé en 2009, et peut être estimée à 403 000 € (hors PHAE2 et sur 4 ans) pour les 35 exploitants qui pourraient contractualiser en 2010

**6) Justificatifs à produire par le contractant :****8) Actions ou programmes liés****10) plan de financement :**État (MAAP), Europe (FEADER)**7) Contractants ou bénéficiaires potentiels :**

exploitants agricoles volontaires

**9) Indicateurs de suivi**

Nombre de contrats signés,  
surfaces contractualisées par cahier des charges et au total,  
surfaces des habitats Natura 2000 bénéficiant d'une gestion agro-environnementale par type d'habitats

Actions de gestion Milieux agropastoraux	<b>GEST agri 2</b>	Adaptation des capacités de stockage des effluents au climat du plateau ardéchois	<b>FICHE N°2</b>
<b>Priorité de mise en œuvre 1</b>			

### 1) Principe

Objectifs à long terme : Maintenir les milieux agricoles remarquables par une agriculture respectueuse de son environnement

Objectifs à court terme (6 ans) : Adapter le stockage des effluents au climat du plateau ardéchois

Territoire concerné : site B21 (périmètre de novembre 2008)

Acteurs concernés : exploitants agricoles

Parcelles concernées : SAU

Habitats et /ou espèces de la DH ou DO concernés

Type de milieu	Code et intitulé Natura 2000		Statut	Surface (ha) <sup>4</sup>	Etat de conservation	Flore (DH annexe 2)	Faune (DH annexe 2)	Oiseau (DO annexe 1)	Priorité
Rivières et cours d'eau	3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	IC	71	Bon à moyen		Loutre d'Europe	Busard des roseaux Chevalier sylvain Héron pourpré	1
	3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou du <i>Isoëto-Nanojuncetea</i>	IC				Sonneur à ventre jaune Chabot		
	<b>91EO*</b>	<b>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>*</b>	<b>PR</b>				Ecrevisse à pieds blancs		

<sup>4</sup> Sur le site Natura 2000 « La Loire et ses affluents », périmètre de décembre 2006

Type de milieu	Code et intitulé Natura 2000		Statut	Surface (ha) <sup>5</sup>	Etat de conservation	Flore (DH annexe 2)	Faune (DH annexe 2)	Oiseau (DO annexe 1)	Priorité
Zones humides	6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	IC	372	Bon à mauvais	Hypne brillante Ligulaire de Sibérie	Cuivré des marais Damier de la Succise	Busard des roseaux Busard cendré Busard St Martin Chevalier sylvain Héron pourpré Milan noir Marouette de Baillon Râle des genêts	1
	6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )	IC						
	7140	Tourbières de transition et tremblantes	IC						
	7150	Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	IC						
	7110*	<b>Tourbières hautes actives*</b>	<b>PR</b>						
	91D0*	<b>Tourbières boisées*</b>	<b>PR</b>						
Habitats agro-pastoraux	6230*	<b>Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et submontagnardes de l'Europe continentale)*</b>	<b>PR</b>	940	Mauvais à bon		Petit ou Grand Murin	Alouette calandre Alouette lulu Bondrée apivore Bruant ortolan Busard cendré Busard St Martin Circaète Jean-le-Blanc Engoulevent d'Europe Faucon pèlerin Milan noir Milan royal Pie-grièche écorcheur Pipit rousseline Râle des genêts	1
	6520	Prairies de fauche de montagne	IC						
	4030	Landes sèches européennes	IC						
	5120	Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>	IC						

<sup>5</sup> Sur le site Natura 2000 « La Loire et ses affluents », périmètre de décembre 2006

Superficie ou linéaire : exploitation dont la SAU se situe dans le périmètre de novembre 2008 du site Natura 2000 « La Loire et ses affluents »

## **2) Champ d'application**

---

Potentiellement toutes les exploitations concernées

## **3) Méthodes et moyens techniques**

---

Favoriser la modernisation des bâtiments d'élevage des agriculteurs, sur le volet "mise aux normes des effluents d'élevage".

Mettre en place une aide financière afin d'augmenter les capacités de stockage par rapport aux normes (3 mois) de manière à les adapter au climat du plateau ardéchois.

Déroulement proposé :

- diagnostic sur exploitation
- Agrandir la capacité de stockage des structures trop petites pour le climat du plateau ardéchois
- Mettre aux normes les structures qui ne le sont pas.

## **4) Mise en œuvre et partenaires privilégiés**

---

Chambre d'Agriculture, DDT, GAL des 3 sources (Contrat territorial haut bassin de la Loire)

## **5) Coût estimatif et montage financier**

---

Non évaluable

## **6) Justificatifs à produire par le contractant :**

## **8) Actions ou programmes liés**

## **10) plan de financement mobilisable :**

Etat (ministère chargé de l'agriculture), Agence de l'eau, Région Rhône-Alpes et Département de l'Ardèche. S'inscrivant dans le cadre du deuxième pilier de la PAC, il fait appel à un cofinancement communautaire de 50%.

## **7) Contractants ou bénéficiaires potentiels :**

exploitants agricoles volontaires

## **9) Indicateurs de suivi**

- Nombre d'exploitants contractualisant l'aide
- Aménagements installés ou travaux effectués



## Cours d'eau et zones humides

**Les fiches suivantes concernent avant tout la gestion des zones humides et des cours d'eau (GESTeau).**

Ces 6 **fiches actions** se composent de propositions d'actions de restauration pour des milieux dégradés : tourbières (GEST eau 1), suppression localisée de plantations (GEST eau 2), berges de cours d'eau (action GEST eau 3), d'une action en faveur du maintien et de l'entretien des ripisylves (GEST eau 4), de l'effacement d'obstacles à la circulation des poissons (GEST eau 5), et de propositions relatives à la modernisation et à l'installation des structures individuelles et collectives de stockage et de traitement des eaux usagées (hors structures agricoles – GEST eau 6).

Cette série d'actions s'appuie sur différents diagnostics qui localiseront précisément les secteurs d'actions, les moyens de restauration à privilégier et les cahiers des charges précis. Une partie de l'animation pourra se faire dans le cadre de l'animation du Docob (ANIM\_1)

Actions de gestion Zones humides	<b>GEST eau 1</b>	<b>Restauration de tourbières dégradées</b>	<b>FICHE N°3</b>
<b>Priorité de mise en œuvre 1</b>			

### 1) Principe

Objectifs à long terme : Préserver les rivières, les sagnes, les narces et les zones humides par une gestion adaptée (rivière, tourbière, prairie humide,...)

Objectifs à court terme (6 ans) : Restaurer les tourbières dégradées

Territoire concerné : site B21 (périmètre de novembre 2008)

Acteurs concernés : propriétaires, ayant-droits et gestionnaires

Parcelles concernées : tourbières

Habitats et /ou espèces de la DH ou DO concernés

Type de milieu	Code et intitulé Natura 2000		Statut	Surface (ha) <sup>6</sup>	Etat de conservation	Flore (DH annexe 2)	Faune (DH annexe 2)	Oiseau (DO annexe 1)	Priorité
Zones humides	6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	IC	372	Bon à mauvais	Hypne brillante  Ligulaire de Sibérie	Cuivré des marais  Damier de la Succise	Busard des roseaux Busard cendré Busard St Martin Chevalier sylvain Héron pourpré Milan noir Marouette de Baillon Râle des genêts	1
	6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )	IC						
	7140	Tourbières de transition et tremblantes	IC						
	7150	Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	IC						
	<b>7110*</b>	<b>Tourbières hautes actives*</b>	<b>PR</b>						
	<b>91D0*</b>	<b>Tourbières boisées*</b>	<b>PR</b>						

Superficie ou linéaire : objectif de 15 ha

### 2) Champ d'application

<sup>6</sup> Sur le site Natura 2000 « La Loire et ses affluents », périmètre de décembre 2006

Potentiellement toutes les tourbières dégradées situées dans le périmètre de novembre 2008 du site Natura 2000 « La Loire et ses affluents »

### **3) Méthodes et moyens techniques**

---

- Localisation des tourbières dégradées par synthèse des connaissances disponibles et entretiens avec les acteurs locaux (ANIM\_1)
- animation foncière auprès des propriétaires (ANIM\_1)
- chez les propriétaires volontaires, visite préalable pour déterminer l'ampleur de la dégradation (ANIM\_1 ou organisme spécialisé)
- selon l'ampleur de la dégradation, diagnostics complémentaires ou/et élaboration de l'avant projet de travaux (ANIM\_1 ou organisme spécialisé)
- cahier des charges détaillé des travaux à établir lors du diagnostic et à adapter selon le fonctionnement de la tourbière et le type de dégradations constatées (comblement de drains, bûcheronnage, réfection de sentiers ou de passages pour engins motorisés en dehors des zones sensibles...) - (ANIM\_1 ou organisme spécialisé)

Le cahier des charges détaillé devra notamment combiner les actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000 éligibles à un financement. En avril 2012, les actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000 éligibles à un financement pertinentes pour la restauration de tourbières dégradées sont :

- A32301P - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage
- A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
- A32307P – Décapage ou étrépage sur de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles
- A32309P – Création ou rétablissement de mares ou d'étangs
- A32312P et R – Curage locaux des canaux et fossés dans les zones humides
- A32313P – Chantier ou aménagements de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau
- A32314P – Restauration des ouvrages de petite hydraulique
- A32314R – Gestion des ouvrages de petite hydraulique
- A32315P – Restauration et aménagement des annexes hydrauliques
- A32320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
- A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès
- A32326P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
- A32327P – Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats

Pour de plus amples détails, se reporter à la fiche n°3 annexée à la circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres.

### **4) Mise en œuvre et partenaires privilégiés**

---

Agriculteurs, propriétaires privés, CREN, ONF, CG07, PNRMA... D'autres maîtrises d'ouvrage sont possibles.

### **5) Coût estimatif et montage financier**

---

Cahier des charges	calendrier						Coût HT (€/ha/an)
	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5	Sur les 6 ans
diagnostics complémentaires si besoin							1 167 €
cahier des charges détaillé des travaux à établir lors du diagnostic et à adapter selon le fonctionnement de la tourbière et le type de dégradations constatées		26 000	26 000	26 000	27 000		
Total en HT sur 6 ans et sur la totalité des surfaces concernées (15 ha)	105 000 €						

**6) Justificatifs à produire par le contractant :**

**8) Actions ou programmes liés**

**10) plan de financement mobilisable :**

Contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers cofinancés par l'Europe (FEADER) et l'État,  
Outils financiers mis en place par la Région Rhône-Alpes en faveur de la qualité des territoires (CDDRA, contrat biodiversité, contrat de rivière),  
Outils financiers mis en place par le Département en faveur des Espaces Naturels Sensibles (si tourbière située dans un périmètre ENS),  
Outils financiers mis en place par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en faveur de la qualité des masses d'eau (contrat territorial, Contrat de Restauration et d'Entretien)

**7) Contractants ou bénéficiaires potentiels :**

propriétaires, ayant-droits et gestionnaires volontaires

**9) Indicateurs de suivi**

- nombre d'hectares de tourbières restaurés
- nombre d'ha ou nombre de seuils de travaux réalisés

Actions de gestion Cours d'eau	<b>GEST eau 2</b>	Dérésinement en bordure et sur têtes de ruisseau	<b>FICHE N°4</b>
<b>Priorité de mise en œuvre 1</b>			

### 1) Principe

Objectifs à long terme : Préserver les rivières, les sagnes, les narces et les zones humides par une gestion adaptée (rivière, tourbière, prairie humide,...)

Objectifs à court terme (6 ans) : Favoriser le dérésinement en bordure de cours d'eau et sur têtes de ruisseaux

Territoire concerné : site B21 (périmètre de novembre 2008)

Acteurs concernés : propriétaires, ayant-droits et gestionnaires

Parcelles concernées : plantations de résineux en bordure des cours d'eau, ruisseaux, rivières et fleuve

Habitats et /ou espèces de la DH ou DO concernés

Type de milieu	Code et intitulé Natura 2000		Statut	Surface (ha) <sup>7</sup>	Etat de conservation	Flore (DH annexe 2)	Faune (DH annexe 2)	Oiseau (DO annexe 1)	Priorité
Rivières et cours d'eau	3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	IC	71	Bon à moyen		Loutre d'Europe	Busard des roseaux Chevalier sylvain Héron pourpré	1
	3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou du <i>Isoëto-Nanojuncetea</i>	IC				Sonneur à ventre jaune		
	91EO*	<b>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>*</b>	PR				Chabot Ecrevisse à pieds blancs		

Superficie ou linéaire : objectif de 15 ha

### 2) Champ d'application

Potentiellement toutes les bandes boisées artificiellement en bordure de cours d'eau situées dans le périmètre de novembre 2008 du site Natura 2000 « La Loire et ses affluents »

### 3) Méthodes et moyens techniques

<sup>7</sup> Sur le site Natura 2000 « La Loire et ses affluents », périmètre de décembre 2006

Réhabilitation de la qualité des cours d'eau en incitant à la suppression des boisements artificiels à proximité immédiate des grands cours d'eau ou en tête de bassin (bande de travaux à définir selon les cas). En effet, ce type de boisement est responsable de certains changements vis-à-vis de la qualité du cours d'eau : ombrage, dégradation de la stabilité des berges...

- Localisation des boisements artificiels à proximité immédiate des grands cours d'eau ou en tête de bassin par synthèse des connaissances disponibles et entretiens avec les acteurs locaux (ANIM\_1)
- animation foncière auprès des propriétaires (ANIM\_1)
- chez les propriétaires volontaires, diagnostic proposant des moyens de mise en œuvre et détaillant le cahier des charges des travaux (ANIM\_1 ou organisme spécialisé)
- mise en œuvre du cahier des charges détaillé des travaux à établir lors du diagnostic et à adapter selon le fonctionnement du cours d'eau et le contexte local (accès, relief, âge de la plantation...)

**Résultats attendus :** Déboisement et entretien d'une certaine largeur de plantation résineuse en bordure de cours d'eau, définie suite à une expertise

Le cahier des charges détaillé devra notamment combiner les actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000 éligibles à un financement. En avril 2012, les actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000 éligibles à un financement, pertinentes pour le dérésinement des berges de cours d'eau sont :

A32316P – Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive

A32326P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact

A32327P – Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats

F22703 - Mise en œuvre de régénérations dirigées

F22705 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production

F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

F22711 - Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats

F22714 - Investissements visant à informer les usagers de la forêt

F22715 - Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive

F22716 – Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif

F22717 – Travaux d'aménagement de lisière étagée

Pour de plus amples détails, se reporter à la fiche n°3 annexée à la circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres.

#### **4) Mise en œuvre et partenaires privilégiés**

---

Agriculteurs, propriétaires privés, communes, Associations et fédération de pêche, CREN, ONF, CRPF, CG07, PNRMA... D'autres maîtrises d'ouvrage sont possibles.

### 5) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT (€/ha/an)
	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5	Sur les 6 ans
diagnostics complémentaires si besoin		13 500	13 500	13 500	13 500	13 500	750 €
cahier des charges détaillé des travaux à établir lors du diagnostic							
Total en HT sur 6 ans et sur la totalité des surfaces concernées (15ha)	67 500 €						

### 6) Justificatifs à produire par le contractant :

### 8) Actions ou programmes liés

### 10) plan de financement mobilisable :

Contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers (actions numérotées **A323**) cofinancés par l'Europe (FEADER) et l'État,  
 Contrats Natura 2000 forestiers (actions numérotées **F227**) cofinancés par l'Europe (FEADER) et l'État,  
 Outils financiers mis en place par la Région Rhône-Alpes en faveur de la qualité des territoires (CDDRA, contrat biodiversité, contrat de rivière), Outils financiers mis en place par le Département en faveur des Espaces Naturels Sensibles (si tourbière située dans un périmètre ENS),  
 Outils financiers mis en place par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en faveur de la qualité des masses d'eau (contrat territorial, Contrat de Restauration et d'Entretien)

### 7) Contractants ou bénéficiaires potentiels :

propriétaires, ayant-droits et gestionnaires volontaires

### 9) Indicateurs de suivi

- linéaire de cours d'eau réhabilité
- nombre d'hectares de plantation supprimé

Actions de gestion Cours d'eau	<b>GEST eau 3</b>	Restauration de berges dégradées	<b>FICHE N°5</b>
<b>Priorité de mise en œuvre 1</b>			

### 1) Principe

Objectifs à long terme : Préserver les rivières, les sagnes, les narces et les zones humides par une gestion adaptée (rivière, tourbière, prairie humide,...)

Objectifs à court terme (6 ans) : Restaurer les berges dégradées

Territoire concerné : site B21 (périmètre de novembre 2008)

Acteurs concernés : propriétaires, ayant-droits et gestionnaires

Parcelles concernées : bordure des cours d'eau, ruisseaux, rivières et fleuve

Habitats et /ou espèces de la DH ou DO concernés

Type de milieu	Code et intitulé Natura 2000		Statut	Surface (ha) <sup>8</sup>	Etat de conservation	Flore (DH annexe 2)	Faune (DH annexe 2)	Oiseau (DO annexe 1)	Priorité
Rivières et cours d'eau	3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	IC	71	Bon à moyen		Loutre d'Europe	Busard des roseaux Chevalier sylvain Héron pourpré	1
	3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou du <i>Isoëto-Nanojuncetea</i>	IC				Sonneur à ventre jaune Chabot		
	91EO*	<b>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>*</b>	PR				Ecrevisse à pieds blancs		

Superficie ou linéaire : objectif de 10 km de linéaires de berges à restaurer

### 2) Champ d'application

Potentiellement toutes les bordures dégradées de cours d'eau situées dans le périmètre de novembre 2008 du site Natura 2000 « La Loire et ses affluents ». Les bords du Nègre ont été cités lors des groupes de travail.

### 3) Méthodes et moyens techniques

<sup>8</sup> Sur le site Natura 2000 « La Loire et ses affluents », périmètre de décembre 2006



Réhabilitation de la qualité des cours d'eau en incitant à la restauration de leurs berges (type de travaux à définir selon les cas). En effet, cette action pourrait couvrir des travaux de génie végétal visant la stabilité des berges, implantation de haies et de boisement de ripisylves, tressage végétal, enrochement...

Après diagnostic localisant les zones à réhabiliter et proposant des moyens de mise en œuvre, cette action vise à inciter les propriétaires à entreprendre des travaux qui amélioreraient la qualité écologique des berges des cours d'eau.

Une animation auprès des propriétaires sera essentielle (ANIM\_1)

- Localisation des linéaires de berges à réhabiliter par synthèse des connaissances disponibles et entretiens avec les acteurs locaux (ANIM\_1)
- animation foncière auprès des propriétaires (ANIM\_1)
- chez les propriétaires volontaires, diagnostic proposant des moyens de mise en œuvre et détaillant le cahier des charges des travaux (ANIM\_1 ou organisme spécialisé)
- mise en œuvre du cahier des charges détaillé des travaux à établir lors du diagnostic et à adapter selon le fonctionnement du cours d'eau et le type de dégradations constatées

**Résultats attendus :** Mise en place de travaux de restauration adéquats des berges, définis suite à expertise.

Le cahier des charges détaillé devra notamment combiner les actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000 éligibles à un financement. En avril 2012, les actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000 éligibles à un financement, pertinentes pour restauration des berges dégradées de cours d'eau sont :

- A32301P – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage
- A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
- A32311P – Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
- A32314P – Restauration des ouvrages de petite hydraulique
- A32314R – Gestion des ouvrages de petite hydraulique
- A32315P – Restauration et aménagement des annexes hydrauliques
- A32316P – Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive
- A32319P – Restauration de frayères
- A32320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
- A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site
- A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès
- A32325P – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, dessertes et autres infrastructures linéaires
- A32326P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
- A32327P – Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats

- F22703 - Mise en œuvre de régénérations dirigées
- F22705 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production
- F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
- F22709 - Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt
- F22711 - Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
- F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
- F22714 - Investissements visant à informer les usagers de la forêt
- F22715 - Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive
- F22716 – Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif
- F22717 – Travaux d'aménagement de lisière étagée

Pour de plus amples détails, se reporter à la fiche n°3 annexée à la circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres.

#### **4) Mise en œuvre et partenaires privilégiés**

Propriétaires privés, communes, Associations et fédération de pêche, CREN, ONF, CRPF, CG07, PNRMA... D'autres maîtrises d'ouvrage sont possibles.

#### **5) Coût estimatif et montage financier**

Cahier des charges	calendrier						Coût HT (€/km/an)
	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5	Sur les 6 ans
diagnostics		30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	2 500 €
cahier des charges détaillé des travaux à établir lors du diagnostic							
Total en HT sur 6 ans et sur la totalité du linéaire (10 kms)	<b>150 000 €</b>						

#### **6) Justificatifs à produire par le contractant :**

#### **7) Contractants ou bénéficiaires potentiels :**

propriétaires, ayant-droits et gestionnaires volontaires

### 8) Actions ou programmes liés

GESTEau 3 pourrait se combiner à GESTeau 2 : « Favoriser le dérésinement en bordure de cours d'eau et sur têtes de ruisseaux » si les berges sont plantées artificiellement de résineux et qu'il faut les couper avant travaux de restauration

### 9) Indicateurs de suivi

- linéaire de cours d'eau réhabilité

### 10) plan de financement mobilisable :

Contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers (actions numérotées **A323**) cofinancés par l'Europe (FEADER) et l'État,

Contrats Natura 2000 forestiers (actions numérotées **F227**) cofinancés par l'Europe (FEADER) et l'État,

Outils financiers mis en place par la Région Rhône-Alpes en faveur de la qualité des territoires (CDDRA, contrat biodiversité, contrat de rivière), Outils

financiers mis en place par le Département en faveur des Espaces Naturels Sensibles (si située dans un périmètre ENS),

Outils financiers mis en place par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en faveur de la qualité des masses d'eau (contrat territorial, Contrat de Restauration et d'Entretien)

Actions de gestion Cours d'eau	<b>GEST eau 4</b>	Maintien et entretien des ripisylves	<b>FICHE N°6</b>
<b>Priorité de mise en œuvre 2</b>			

### 1) Principe

Objectifs à long terme : Préserver les rivières, les sagnes, les narces et les zones humides par une gestion adaptée (rivière, tourbière, prairie humide,...)

Objectifs à court terme (6 ans) : Maintenir et entretenir les ripisylves

Territoire concerné : site B21 (périmètre de novembre 2008)

Acteurs concernés : propriétaires, ayant-droits et gestionnaires

Parcelles concernées : boisements en bordure des cours d'eau, ruisseaux, rivières et fleuve

Habitats et /ou espèces de la DH ou DO concernés

Type de milieu	Code et intitulé Natura 2000		Statut	Surface (ha) <sup>9</sup>	Etat de conservation	Flore (DH annexe 2)	Faune (DH annexe 2)	Oiseau (DO annexe 1)	Priorité
Rivières et cours d'eau	3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	IC	71	Bon à moyen		Loutre d'Europe	Busard des roseaux Chevalier sylvain Héron pourpré	1
	3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou du <i>Isoëto-Nanojuncetea</i>	IC				Sonneur à ventre jaune Chabot		
	91EO*	<b>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>*</b>	PR				Ecrevisse à pieds blancs		

Surperficie ou linéaire : objectif de 15 km de ripisylves à maintenir et entretenir

### 2) Champ d'application

Potentiellement toutes les bordures de ripisylves de cours d'eau situées dans le périmètre de novembre 2008 du site Natura 2000 « La Loire et ses affluents ».

### 3) Methodes et moyens techniques

<sup>9</sup> Sur le site Natura 2000 « La Loire et ses affluents », périmètre de décembre 2006

Réhabiliter la qualité des cours d'eau en incitant les propriétaires à l'entretien indiqué des ripisylves (type de travaux et fréquence à définir selon les cas). En effet, ces boisements humides de bords de cours d'eau, sont essentiels au bon fonctionnement du cours d'eau : contribution à l'épuration des eaux, au ralentissement des crues... S'ils disparaissent, les berges risquent de se dégrader et le soleil de trop chauffer l'eau ; à l'inverse s'ils ne sont pas entretenus, trop d'ombre peut être néfaste à certaines espèces du cours d'eau et les arbres peuvent créer des embâcles...

Après diagnostic localisant les zones à réhabiliter et proposant des moyens de mise en œuvre, cette action vise à inciter les propriétaires à entreprendre des travaux qui amélioreraient la qualité écologique des boisements présents le long des cours d'eau.

Une animation auprès des propriétaires sera essentielle (ANIM1)

- Localisation des ripisylves à entretenir par synthèse des connaissances disponibles et entretiens avec les acteurs locaux (ANIM\_1)
- animation foncière auprès des propriétaires (ANIM\_1)
- chez les propriétaires volontaires, diagnostic proposant des moyens de mise en œuvre et détaillant le cahier des charges des travaux d'entretien (ANIM\_1 ou organisme spécialisé)
- mise en œuvre du cahier des charges détaillé des travaux établi lors du diagnostic et à adapter selon le fonctionnement du cours d'eau et le type de ripisylve.

**Résultats attendus :** travaux d'entretien adéquats de la ripisylve, définis suite à expertise.

Le cahier des charges détaillé devra notamment combiner les actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000 éligibles à un financement. En avril 2012, les actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000 éligibles à un financement, pertinentes pour l'entretien des ripisylves de cours d'eau sont :

A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique

A32311R – Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

A32314R – Gestion des ouvrages de petite hydraulique

A32320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site

A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès

A32325P – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, dessertes et autres infrastructures linéaires

A32326P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact

A32327P – Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats

F22703 - Mise en œuvre de régénérations dirigées

F22705 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production

F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

- F22708 - Réalisation de dégagements ou débroussailllements manuels à la place de dégagements ou débroussailllements chimiques ou mécaniques
- F22711 - Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
- F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
- F22714 - Investissements visant à informer les usagers de la forêt
- F22715 - Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive
- F22716 – Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif
- F22717 – Travaux d'aménagement de lisière étagée

Pour de plus amples détails, se reporter à la fiche n°3 annexée à la circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres.

#### **4) Mise en œuvre et partenaires privilégiés**

Propriétaires privés, communes, Associations et fédération de pêche, CREN, ONF, CRPF, CG07, PNRMA... D'autres maîtrises d'ouvrage sont possibles.

#### **5) Coût estimatif et montage financier**

Cahier des charges	calendrier						Coût HT (€/km/an)
	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5	Sur les 6 ans
diagnostics		15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	833 €
cahier des charges détaillé des travaux à établir lors du diagnostic							
Total en HT sur 6 ans et sur la totalité du linéaire (15kms)	75 000 €						

#### **6) Justificatifs à produire par le contractant :**

#### **8) Actions ou programmes liés**

GESTEau 4 pourrait se combiner à GESTEau 3 : « Restauration de berges dégradées »

#### **7) Contractants ou bénéficiaires potentiels :**

propriétaires, ayant-droits et gestionnaires volontaires

#### **9) Indicateurs de suivi**

- linéaire de ripisylve entretenue

### **10) plan de financement mobilisable :**

Contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers (actions numérotées **A323**) co-financés par l'Europe (FEADER) et l'État,

Contrats Natura 2000 forestiers (actions numérotées (**F227**) co-financés par l'Europe (FEADER) et l'État,

Outils financiers mis en place par la Région Rhône-Alpes en faveur de la qualité des territoires (CDDRA, contrat biodiversité, contrat de rivière), Outils financiers mis en place par le Département en faveur des Espaces Naturels Sensibles (si située dans un périmètre ENS),

Outils financiers mis en place par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en faveur de la qualité des masses d'eau (contrat territorial, Contrat de Restauration et d'Entretien)

Actions de gestion Cours d'eau	<b>GEST eau 5</b>	Réalisation de passes à poissons fonctionnelles sur les ouvrages hydroélectriques ou autres travaux améliorant la fonctionnalité écologique des cours d'eau	<b>FICHE N°7</b>
<b>Priorité de mise en œuvre 2</b>			

### 1) Principe

Objectifs à long terme : Préserver les rivières, les sagnes, les narces et les zones humides par une gestion adaptée (rivière, tourbière, prairie humide,...)

Objectifs à court terme (6 ans) : Favoriser l'installation de passes à poissons sur certains ouvrages hydroélectriques ou autres travaux améliorant la fonctionnalité écologique des cours d'eau

Territoire concerné : site B21 (périmètre de novembre 2008)

Acteurs concernés : propriétaires, ayant-droits et gestionnaires

Parcelles concernées : ouvrages et seuils de toute nature et de toute taille sur les ruisseaux

Habitats et /ou espèces de la DH ou DO concernés

Type de milieu	Code et intitulé Natura 2000		Statut	Surface (ha) <sup>10</sup>	Etat de conservation	Flore (DH annexe 2)	Faune (DH annexe 2)	Oiseau (DO annexe 1)	Priorité
Rivières et cours d'eau	3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	IC	71	Bon à moyen		Loutre d'Europe	Busard des roseaux Chevalier sylvain Héron pourpré	1
	3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou du <i>Isoëto-Nanojuncetea</i>	IC				Sonneur à ventre jaune		
	91EO*	<b>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>*</b>	PR				Chabot Ecrevisse à pieds blancs		

Surperficie ou linéaire : objectif de 3 ouvrages rendus franchissables ou effacés

<sup>10</sup> Sur le site Natura 2000 « La Loire et ses affluents », périmètre de décembre 2006



## 2) Champ d'application

Potentiellement tous les ouvrages et seuils de toute nature et de toute taille sur les cours d'eau situés dans le périmètre de novembre 2008 du site Natura 2000 B21. Les ruptures de continuités du Pont de la Borie et du complexe de Montpezat ont été citées lors des groupes de travail

## 3) Méthodes et moyens techniques

Réhabiliter la fonctionnalité des cours d'eau en reconnectant des tronçons impactés par des ouvrages (barrages, seuils...) par suppression d'ouvrages de seuil ou de barrages inutiles ou installation de passes à poissons sur les ouvrages encore utilisés.

Après diagnostic localisant les ouvrages à réhabiliter et proposant des moyens de mise en œuvre, cette action vise à inciter les propriétaires à entreprendre des travaux qui amélioreraient la qualité fonctionnelle des cours d'eau. Une animation auprès des propriétaires sera essentielle (ANIM1)

- Localisation des ouvrages les plus perturbants par synthèse des connaissances disponibles et entretiens avec les acteurs locaux (ANIM\_1)
- animation foncière auprès des propriétaires (ANIM\_1)
- chez les propriétaires volontaires, étude préalable proposant des modes et moyens de mise en œuvre : suppression ou passe à poissons
- Elaboration de l'avant-projet détaillé des travaux (ANIM\_1 ou organisme spécialisé)
- mise en œuvre du cahier des charges détaillé des travaux.

**Résultats attendus :** Restauration de la dynamique de certains cours d'eau par suppression d'ouvrages inutiles, installations d'ouvrages de franchissement piscicole fonctionnels

Le cahier des charges détaillé devra notamment combiner les actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000 éligibles à un financement. En avril 2012, les actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000 éligibles à un financement, pertinentes pour la suppression d'ouvrages ou de seuils ou la réalisation de passe à poissons :

A32314P – Restauration des ouvrages de petite hydraulique

A32314R – Gestion des ouvrages de petite hydraulique

A32316P – Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive

A32317P – Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières

A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site

A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès

A32325P – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires

A32326P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact

A32327P – Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats

Pour de plus amples détails, se reporter à la fiche n°3 annexée à la circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres.

#### 4) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Propriétaires privés, communes, Associations et fédération de pêche, EDF, CREN, CG07, PNRMA... en lien avec l'ONEMA. D'autres maîtrises d'ouvrage sont possibles.

#### 5) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT (€/ouvrage)
	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5	Sur les 6 ans
Etude de faisabilité et avant-projet détaillé			300 000		200 000	500 000	333 334 €
Mise en œuvre des travaux							
Total en HT sur 6 ans et sur 3 ouvrages ou seuils	1 000 000 €						

#### 6) Justificatifs à produire par le contractant :

#### 8) Actions ou programmes liés

GESTEau 4 pourrait se combiner à GESTEau 3 : « Restauration de berges dégradées »

#### 7) Contractants ou bénéficiaires potentiels :

propriétaires, ayant-droits et gestionnaires volontaires

#### 9) Indicateurs de suivi

- nombre d'ouvrages réhabilités
- km de ruisseaux rendus fonctionnels

#### 10) plan de financement mobilisable :

Contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers (actions numérotées **A323**) co-financés par l'Europe (FEADER) et l'État (uniquement si l'action n'est pas règlementairement obligatoire)

Outils financiers mis en place par la Région Rhône-Alpes en faveur de la qualité des territoires (contrat biodiversité, contrat de rivière),

Outils financiers mis en place par le Département en faveur des Espaces Naturels Sensibles (si située dans un périmètre ENS),

Outils financiers mis en place par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en faveur de la qualité des masses d'eau (contrat territorial, Contrat de Restauration et d'Entretien)

Actions de gestion Cours d'eau	<b>GEST eau 6</b>	modernisation et installation des structures individuelles et collectives de stockage et de retraitement des eaux usagées (hors structures agricoles)	<b>FICHE N°8</b>
<b>Priorité de mise en œuvre 1</b>			

### 1) Principe

Objectifs à long terme : Préserver les rivières, les sagnes, les narces et les zones humides par une gestion adaptée (rivière, tourbière, prairie humide,...)

Objectifs à court terme (6 ans) : Moderniser et installer des structures individuelles et collectives de stockage et de retraitement des eaux usagées (hors structures agricoles)

Territoire concerné : site B21 (périmètre de novembre 2008)

Acteurs concernés : communes, SIVOM, propriétaires

Parcelles concernées :

Habitats et /ou espèces de la DH ou DO concernés

Type de milieu	Code et intitulé Natura 2000		Statut	Surface (ha) <sup>11</sup>	Etat de conservation	Flore (DH annexe 2)	Faune (DH annexe 2)	Oiseau (DO annexe 1)	Priorité
Rivières et cours d'eau	3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	IC	71	Bon à moyen		Loutre d'Europe	Busard des roseaux Chevalier sylvain Héron pourpré	1
	3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou du <i>Isoëto-Nanojuncetea</i>	IC				Sonneur à ventre jaune		
	91EO*	<b>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>*</b>	PR				Chabot Ecrevisse à pieds blancs		

### 2) Champ d'application

Potentiellement tous les rejets situés sur le bassin de la Loire en Ardèche qu'ils soient dans ou hors du périmètre du site Natura 2000

### 3) Methodes et moyens techniques

<sup>11</sup> Sur le site Natura 2000 « La Loire et ses affluents », périmètre de décembre 2006

Cette action vise à faciliter la mise aux normes des structures de traitements des eaux usées individuelles ou collectives, dans le domaine privé ou industriel pour préserver la qualité des cours d'eau par le traitement adéquat des eaux usées ménagères ou industrielles avant rejet dans le milieu naturel

Pratiques proposées:

- Mise aux normes des structures d'épuration qui ne le sont pas
- Restauration des structures d'épuration inefficaces
- installation de structures d'épuration individuelles ou collectives lorsqu'elles n'existent pas

**Résultats attendus :** Non dégradation de la qualité de l'eau. Conciliation entre développement urbain et touristique, préservation des milieux et respect de la réglementation

La circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres ne comporte pas de cahier des charges détaillé pour la réalisation de structures d'épuration individuelles ou collectives. Ces actions sont majoritairement réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de SAGE, contrat territorial ou contrat de rivière et SPANC.

#### **4) Mise en œuvre et partenaires privilégiés**

Propriétaires privés, communes. D'autres maîtrises d'ouvrage sont possibles.

#### **5) Coût estimatif et montage financier**

Le budget prévisionnel de cette action pour les 6 années à venir n'est pas évaluable. Cette évaluation pourra se faire dans le cadre des outils et procédures pertinents pour mettre en œuvre ce type de réalisation.

#### **6) Justificatifs à produire par le contractant :**

#### **8) Actions ou programmes liés**

#### **10) plan de financement mobilisable :**

Outils financiers mis en place par la Région Rhône-Alpes en faveur de la qualité des territoires (contrat de rivière),

Outils financiers mis en place par le Département en faveur de la qualité des rivières,

Outils financiers mis en place par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en faveur de la qualité des masses d'eau (contrat territorial, contrat de rivière, SAGE)

#### **7) Contractants ou bénéficiaires potentiels :**

propriétaires, communes

#### **9) Indicateurs de suivi**

- nombre d'ouvrages réhabilités et rendus fonctionnels
- nombre d'ouvrages d'épuration installés

## Milieux forestiers

### Les fiches suivantes concernent la gestion des milieux forestiers :

- une mesure de gestion forestière pouvant faire l'objet d'un contrat rémunéré entre l'Etat et un propriétaire forestier, concernant le maintien de bois sénescents (GESTforest 1),
- une expérimentation sur la conversion de boisements en hêtraie-sapinière (GESTforest 2).

Les mesures de gestion forestière pouvant faire l'objet d'un Contrat Natura 2000 sont listées dans la circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres et dans l'arrêté préfectoral régional Rhône-Alpes n°2011 11-008 du 10 janvier 2012. La durée de l'engagement dans les contrats est de 5 ans (sauf pour la mesure « *Bois sénescents* », 30 ans).

Compte-tenu des habitats éligibles présents sur le site Natura 2000 de la « Loire et ses affluents », **certaines mesures en domaine forestier pourront faire l'objet de Contrats Natura 2000 rémunérés :**

**Les autres mesures forestières, non rémunérées, sont inscrites dans la Charte Natura 2000** du site. L'adhésion volontaire à la charte donne cependant droit à certains avantages fiscaux, notamment sur la Taxe Foncière Non Bâti, et liés aux aides publiques.

En effet, gérer sa forêt conformément à un document de gestion arrêté, agréé ou approuvé et conclure un contrat Natura 2000 ou adhérer à une charte Natura 2000 permet d'accéder à la garantie de gestion durable des forêts (GDD).

La garantie de gestion durable permet l'accès aux aides publiques destinées à la mise en valeur et à la protection des bois et forêts, le bénéfice de certaines dispositions fiscales (Régime Monichon (droits de mutation) et Impôt sur les grandes fortunes).

Actions de gestion Milieux forestiers	<b>GEST forest 1</b>	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents et la préservation de vieux arbres	<b>FICHE N°9</b>
<b>Priorité de mise en œuvre 2</b>			

### 1) Principe

Objectifs à long terme : Pérenniser la diversité écologique des forêts et de leurs milieux associés

Objectifs à court terme (6 ans) : Favoriser le développement de bois sénescents et le maintien d'arbres à cavités

Territoire concerné : site B21 (périmètre de novembre 2008)

Acteurs concernés : propriétaires, ayant-droits et gestionnaires

Parcelles concernées : parcelles forestières

Habitats et /ou espèces de la DH ou DO concernés

Type de milieu	Code et intitulé Natura 2000		Statut	Surface (ha) <sup>1</sup>	Etat de conservation	Flore (DH annexe 2)	Faune (DH annexe 2)	Oiseau (DO annexe 1)	Priorité
Milieux forestiers	9120	Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> ( <i>Quercion roboris</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i> )	IC	619	Moyen à bon	Buxbau mie verte Orthotric de Roger	Grand Murin <b>Rosalie des Alpes*</b>	Bondrée apivore Circaète Jean-le- Blanc Pic noir	2

Surperficie ou linéaire : objectif de 150 ha

### 2) Champ d'application

Potentiellement tous secteurs forestiers situés dans le périmètre de novembre 2008 du site Natura 2000 B21. A titre d'exemples : Bois de Bauzon, Forêt de Mazan. Les surfaces se trouvant dans une situation d'absence de sylviculture, par obligation réglementaire (réserve intégrale) ou par défaut (parcelles non accessibles) ne sont pas éligibles.

### 3) Methodes et moyens techniques

<sup>1</sup> Sur le site Natura 2000 « La Loire et ses affluents », périmètre de décembre 2006

Cette action revient à augmenter le nombre d'arbres ayant dépassé le diamètre d'exploitabilité, ayant atteint la sénescence, voire dépérissants, ainsi que d'arbres à cavité, présentant un intérêt pour certaines espèces.

La phase de sénescence des forêts est caractérisée par trois étapes :

- étape d'installation des espèces cavicoles (espèces primaires comme les pics, secondaires comme les chouettes, les chiroptères arboricoles),
- puis processus progressif de recyclage du bois mort par des organismes saproxyliques (insectes et champignons spécialisés)
- et au final par les décomposeurs (détritivores incorporant au sol les particules ligneuses décomposées dans un processus d'humification).

La contractualisation de cette action peut porter sur un ou plusieurs arbres disséminés dans le peuplement ou sur plusieurs arbres regroupés en bosquet (aucune distance minimale n'est imposée entre les arbres contractualisés). Les arbres contractualisés ne devront faire l'objet d'aucune intervention sylvicole pendant 30 ans.

Les arbres choisis doivent présenter un diamètre à 1,30 m supérieur ou égal à 50 cm et des signes de sénescence tels que cavités, fissures ou branches mortes.

Le bénéficiaire doit s'engager à respecter une distance de sécurité entre les arbres sélectionnés et les accès ou lieux fréquentés et mettre en place une signalisation à l'entrée du massif si nécessaire. Les arbres sélectionnés devront être situés à plus de 30 m d'un chemin ouvert au public. Il doit également s'engager à ne pas autoriser sciemment la mise en place de nouveaux aménagements ou équipements susceptibles d'attirer du public (bancs, sentiers, pierres à sel, agrainoires) à moins de 30 m des arbres contractualisés.

Les opérations éligibles consistent à maintenir sur pied pendant 30 ans sans aucune sylviculture les arbres correspondant aux critères énoncés ci-dessus. Il est admis sur cette durée que l'engagement n'est pas rompu si les arbres réservés subissent des aléas : volis, chablis ou attaques d'insectes. Dans ce cas c'est l'arbre ou ses parties maintenues au sol qui valent engagement.

Cette action pourrait se dérouler ainsi ;

- animation foncière auprès des propriétaires (ANIM\_1)
- chez les propriétaires volontaires, diagnostic permettant, non seulement de sélectionner les arbres disséminés ou les bosquets concernés, mais aussi les éventuelles autres actions nécessaires,
- Etablissement du cahier des charges détaillé (ANIM\_1 ou organisme spécialisé)
- mise en œuvre du cahier des charges détaillé.

Le cahier des charges détaillé devra notamment combiner les actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000 éligibles à un financement. En avril 2012, les actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000 éligibles à un financement, pertinentes pour favoriser le développement de bois

sénescents et le maintien d'arbres à cavités sont :

- F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents
- F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
- F22714 - Investissements visant à informer les usagers de la forêt

Pour de plus amples détails, se reporter à la fiche n°3 annexée à la circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres et à l'arrêté préfectoral régional Rhône-Alpes n°2011 11-008 du 10 janvier 2012.

**Résultats attendus :** Augmentation de la proportion de vieux arbres et d'arbres morts

#### 4) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

ONF, CRPF, propriétaires sylviculteurs et/ou gestionnaires forestiers, communes. D'autres maîtrises d'ouvrage sont possibles.

#### 5) Coût estimatif et montage financier

Sur une base moyenne de contractualisation de 4 arbres par hectare : 2 arbres x 42 € par résineux + 2 arbres x 63 € par hêtre = 210 €/ha pour 5 ans. Le montant de l'aide est plafonné à 2 000 € / ha.

Cahier des charges	calendrier						Coût HT (€/ha/an)
	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5	Sur les 6 ans
Mise en œuvre du cahier des charges		6 300	6 300	6 300	6 300	6 300	<b>35 €/ha/an</b>
Total en HT sur 6 ans et sur 600 arbres soit environ 150 hectares	<b>31 500 €</b>						

Le contrat est signé sur une durée de 5 ans. L'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est applicable pendant 5 ans à compter de l'année qui suit celle de la signature du contrat. L'engagement porte quant à lui sur une durée de 30 ans. Les contrôles de respect des engagements peuvent se faire jusqu'à la trentième année de l'engagement.

#### 6) Justificatifs à produire par le contractant :

Présence des bois marqués sur pied pendant 30 ans

#### 8) Actions ou programmes liés

#### 7) Contractants ou bénéficiaires potentiels :

propriétaires, ayant-droits et gestionnaires volontaires

#### 9) Indicateurs de suivi

- Nombre de contrats forestiers contractualisés
- Nombre de vieux arbres et surface d'ilôts sénescents

#### 10) plan de financement mobilisable :

Contrats Natura 2000 forestiers (actions numérotées **F227**) co-financés par l'Europe (FEADER) et l'État

Outils financiers mis en place par la Région Rhône-Alpes en faveur de la qualité des territoires (contrat biodiversité, Réserve Naturelle Régionale),

Outils financiers mis en place par le Département en faveur des Espaces Naturels Sensibles (si située dans un périmètre ENS),



Actions de gestion Milieux forestiers	<b>GEST forest 2</b>	Dispositif favorisant le hêtre et le sapin	<b>FICHE N°10</b>
<b>Priorité de mise en œuvre 3</b>			

### 1) Principe

Objectifs à long terme : Pérenniser la diversité écologique des forêts et de leurs milieux associés

Objectifs à court terme (6 ans) : Favoriser le hêtre et le sapin

Territoire concerné : site B21 (périmètre de novembre 2008)

Acteurs concernés : propriétaires, ayant-droits et gestionnaires

Parcelles concernées : parcelles forestières

Habitats et /ou espèces de la DH ou DO concernés

Type de milieu	Code et intitulé Natura 2000		Statut	Surface (ha) <sup>1</sup>	Etat de conservation	Flore (DH annexe 2)	Faune (DH annexe 2)	Oiseau (DO annexe 1)	Priorité
Milieux forestiers	9120	Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> ( <i>Quercion roboris</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i> )	IC	619	Moyen à bon	Buxbau mie verte Orthotric de Roger	Grand Murin <b>Rosalie des Alpes*</b>	Bondrée apivore Circaète Jean-le-Blanc Pic noir	2

Surperficie ou linéaire : objectif de 10 ha

### 2) Champ d'application

Potentiellement tous secteurs forestiers situés dans le périmètre de novembre 2008 du site Natura 2000 B21.

### 3) Methodes et moyens techniques

Cette action vise à convertir un boisement homogène en futaie irrégulière naturelle présentant des essences diverses et se rapprochant de la hêtraie-sapinière d'intérêt communautaire (9120). Il s'agit de tester différents itinéraires de gestion sylvicole sur différentes parcelles. Le choix des parcelles qui bénéficieront de cette expérimentation est à définir. Un suivi sylvicole des parcelles sera réalisé en parallèle.

Cette action pourrait se dérouler ainsi ;

<sup>1</sup> Sur le site Natura 2000 « La Loire et ses affluents », périmètre de 2006

- animation auprès des propriétaires et identification des parcelles forestières expérimentales (ANIM\_1)
- chez les propriétaires volontaires, diagnostic permettant l'établissement du protocole technique et le cahier des charges détaillé (ANIM\_1 ou organisme spécialisé)
- mise en œuvre du cahier des charges détaillé.

**Résultats attendus :** Restauration de milieux forestiers d'intérêt communautaire, connaissance des itinéraires techniques permettant de favoriser le hêtre et le sapin

Le cahier des charges détaillé devra notamment combiner les actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000 éligibles à un financement. En avril 2012, les actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000 éligibles à un financement, pertinentes pour favoriser le hêtre et le sapin sont :

F22701 - Création ou rétablissement de clairières ou de landes

F22702 - Création ou rétablissement de mares ou étangs forestiers

F22703 - Mise en œuvre de régénérations dirigées

F22705 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production

F22708 - Réalisation de dégagements ou débroussailllements manuels à la place de dégagements ou débroussailllements chimiques ou mécaniques

F22709 - Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt

F22710 - Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire

F22711 - Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats

F22714 - Investissements visant à informer les usagers de la forêt

F22715 - Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive

F22716 – Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif

F22717 – Travaux d'aménagement de lisière étagée

Pour de plus amples détails, se reporter à la fiche n°3 annexée à la circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres et à l'arrêté préfectoral régional Rhône-Alpes n°2011 11-008 du 10 janvier 2012.

#### **4) Mise en œuvre et partenaires privilégiés**

ONF, CRPF, propriétaires sylviculteurs et/ou gestionnaires forestiers, communes en collaboration avec des organismes scientifiques voire de recherche. D'autres maîtrises d'ouvrage sont possibles.

#### **5) Coût estimatif et montage financier**

Cahier des charges	calendrier						Coût HT (€/ha/an)
	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5	Sur les 6 ans
Diagnostic préalable permettant d'établir le protocole technique				17 500	17 500		
Mise en œuvre du cahier des charges							583 €/ha/an
Total en HT sur 6 ans sur 10 ha	<b>35 000 €</b>						

Mise en œuvre sur des parcelles de différents itinéraires techniques de gestion sylvicole et suivi des parcelles engagées :

1 500 € / ha de travaux, après commercialisation des éventuels produits

2 000 € /ha pour le suivi et l'accompagnement technique (4 jours)

**6) Justificatifs à produire par le contractant :**

**8) Actions ou programmes liés**

**10) plan de financement mobilisable :**

Contrats Natura 2000 forestiers (actions numérotées **F227**) co-financés par l'Europe (FEADER) et l'État

Outils financiers mis en place par la Région Rhône-Alpes en faveur de la qualité des territoires (contrat biodiversité, Réserve Naturelle Régionale),

Outils financiers mis en place par le Département en faveur des Espaces Naturels Sensibles (si située dans un périmètre ENS),

**7) Contractants ou bénéficiaires potentiels :**

propriétaires, ayant-droits et gestionnaires volontaires

**9) Indicateurs de suivi**

- nombre de d'hectares engagés
- nombre d'itinéraires techniques testés

### **III.2.2 - Actions pour les activités touristiques**

#### Loisirs, tourisme

Les actions suivantes s'intéressent au lien entre biodiversité et activités humaines de loisirs et de tourisme sur le territoire (TOUR).

Au total, deux fiches actions sont proposées dans le Document d'Objectifs :

- Accompagnement des activités touristiques et de loisirs, en lien avec les enjeux Natura 2000 et développer les activités de découvertes sur le site (TOUR 1)
- Amélioration des équipements et itinéraires culturels ou de randonnées et aménagement de façon discrète et raisonnée les points de fréquentation (TOUR 2)

D'autres recommandations, plus générales et non financées, sont inscrites dans la Charte Natura 2000 du site. L'adhésion volontaire à la charte par les propriétaires et/ou ayants droits donne cependant droit à certains avantages fiscaux, notamment sur la Taxe Foncière Non Bâti.

Actions d'accompagnement Loisirs, Tourisme	<b>TOUR 1</b>	Accompagnement des activités touristiques et de loisirs, en lien avec les enjeux Natura 2000 et développement des activités de découvertes sur le site	<b>FICHE N°11</b>
<b>Priorité de mise en œuvre 3</b>			

### 1) Principe

Objectifs à long terme : Favoriser un développement des activités humaines, respectueux des milieux et des espèces

Objectifs à court terme (6 ans) : Accompagner les activités touristiques et de loisirs, en lien avec les enjeux Natura 2000 et développer les activités de découvertes sur le site

Territoire concerné : l'ensemble des communes du site B21 (périmètre de novembre 2008)

Acteurs concernés : Accompagnateur en Moyenne Montagne, Associations, collectivités, établissements publics, professionnels du tourisme....

Parcelles concernées :

Habitats et /ou espèces de la DH ou DO concernés : tous

Superficie ou linéaire : **site dans son ensemble**

### 2) Champ d'application

Potentiellement toutes les activités touristiques et de loisirs, et les activités de découvertes situées dans le périmètre de novembre 2008 du site Natura 2000 B21.

### 3) Méthodes et moyens techniques

Préserver les milieux fragiles par la sensibilisation et l'information du grand public et des usagers. Conserver les habitats susceptibles d'être sujets à dégradation. Maîtriser la fréquentation existante sur le site. Améliorer l'accueil et l'information des visiteurs.

L'accompagnement des actions « tourisme » en lien avec les enjeux Natura 2000 sera assurée par la structure chargée de la mise en œuvre du document d'objectifs (cf. ANIM1). Un groupe de travail « tourisme » sera nécessaire dans la phase de mise en œuvre du document d'objectifs. Les projets touristiques sur le site Natura 2000 nécessitent en effet une concertation préalable, importante pour fédérer certains projets et coordonner les initiatives. L'action vise donc surtout à :

- Accompagner les activités de loisirs : principalement la randonnée, le VTT, l'équitation, la raquette à neige et les sports motorisés. Il s'agit essentiellement d'organiser et de maîtriser la fréquentation pour tenir compte des milieux sensibles mais également pour des raisons de sécurité du public.
- Accompagner les communes dans leur choix de valorisation dans le cadre de l'animation du Docob.

- Sensibiliser des organismes organisateurs de manifestations sportives : randonnée, courses, raids 4x4
- et également à soutenir et développer les sorties nature scolaires ou grand public encadrées par un animateur professionnel. Il s'agit également d'adapter le contenu pédagogique de ces sorties pour intégrer de nouveaux éléments liés au patrimoine naturel du site et aux actions mises en œuvre dans le cadre du DOCOB. Cette action est à coordonner avec les personnes qui organisent déjà ce type de sorties sur le site.

D'autres supports de communication plus spécifiques pourraient entrer dans cette action, ils nécessitent d'être co-construits avec les acteurs cibles :

- sortie pédagogiques avec les collègues (par exemple F. Grégoire)
- programmes de conférences (par exemple ONF)
- outil de communication informatif et/ou technique, rappelant la réglementation notamment vis-à-vis de la préservation de la qualité de l'eau et la gestion des eaux usagées (STEP, SPANC... dans le cadre du SAGE ou par d'autres structures compétentes)
- outil de communication à l'attention des usagers de véhicules motorisés en pleine nature ou des organismes organisateurs de randonnées, courses, raids en 4x4...
- outil de communication à l'attention des usagers de la forêt, sur les bonnes pratiques sur le territoire

**Mesures réglementaires possibles :** - Arrêtés municipaux de limitation de la circulation motorisée aux seuls propriétaires et ayants droits

**Résultats attendus :** Meilleure connaissance par le grand public des enjeux de préservation de Natura 2000. Moindres impacts des événementiels sur les enjeux Natura 2000. Améliorer l'information des visiteurs et sensibiliser le grand public

#### **4) Mise en œuvre et partenaires privilégiés**

Syndicat de la Montagne Ardéchoise, Communes et Communautés de commune, PNRMA, Département, ONF, Accompagnateur en Moyenne Montagne, Associations, professionnels du tourisme. D'autres maîtrises d'ouvrage sont possibles.

#### **5) Coût estimatif et montage financier**

La concertation avec les usagers, propriétaires et les communes, l'accompagnement des usagers et des communes sur les questions techniques, foncières et réglementaires liées à l'organisation de la circulation motorisée, l'accompagnement des autres activités de loisirs, l'accompagnement des actions « tourisme » du DOCOB, l'animation de la concertation au sein du groupe de travail « tourisme-loisirs » seront assurés par la structure animatrice du document d'objectifs. Les coûts afférents sont donc inclus dans l'action ANIM 1.

Les budgets prévisionnels affichés ci-après concernent l'élaboration et l'édition de plaquettes de sensibilisation, un travail spécifique sur le contenu pédagogique des sorties et le soutien aux sorties natures encadrées par un animateur professionnel.

Cahier des charges	calendrier						Coût HT (€/an)
	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5	Sur les 6 ans
Elaboration et édition de plaquettes		3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	5 250 €
Travail spécifique sur le contenu pédagogique des sorties	1 500						
Soutien par ½ journée de sortie nature encadrée	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	
Total en HT sur 6 ans	<b>31 500 €</b>						

**6) Justificatifs à produire par le contractant :**

**8) Actions ou programmes liés**

COM 1

**7) Contractants ou bénéficiaires potentiels :**

Accompagnateur en Moyenne Montagne, Associations, collectivités, établissements publics, professionnels du tourisme

**9) Indicateurs de suivi**

- Nombre de réunions de concertation
- Nombre de sorties natures par an
- Nombre de participants aux sorties

**10) plan de financement mobilisable :**

Outil financier mis en place par l'État pour la mise en œuvre de Natura 2000

Outils financiers mis en place par l'Europe pour la mise en œuvre de Natura 2000 ou autres politiques (FEADER, FSE...)

Outils financiers mis en place par la Région Rhône-Alpes en faveur de la qualité des territoires (contrat biodiversité, contrat de rivière),

Outils financiers mis en place par le Département en faveur des Espaces Naturels Sensibles (si située dans un périmètre ENS),

Outils financiers mis en place par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en faveur de la qualité des masses d'eau (contrat territorial, Contrat de Restauration et d'Entretien)

Collectivités locales

Actions d'accompagnement Loisirs, Tourisme	<b>TOUR 2</b>	Amélioration des équipements et itinéraires culturels ou de randonnées et aménagement de façon discrète et raisonnée des points de fréquentation	<b>FICHE N°12</b>
<b>Priorité de mise en œuvre 2</b>			

### 1) Principe

Objectifs à long terme : Favoriser un développement des activités humaines, respectueux des milieux et des espèces

Objectifs à court terme (6 ans) : Accompagner les activités touristiques et de loisirs, en lien avec les enjeux Natura 2000 et développer les activités de découvertes sur le site

Territoire concerné : l'ensemble des communes du site B21 (périmètre de novembre 2008)

Acteurs concernés : Accompagnateur en Moyenne Montagne, Associations, collectivités, établissements publics, professionnels du tourisme....

Parcelles concernées :

Habitats et /ou espèces de la DH ou DO concernés : tous

Superficie ou linéaire : **site dans son ensemble**

### 2) Champ d'application

Potentiellement tous les équipements et itinéraires culturels ou de randonnées et les points de fréquentation situés dans le périmètre de novembre 2008 du site Natura 2000 B21. Localisation à préciser grâce à la réalisation d'un schéma de valorisation du patrimoine naturel.

### 3) Méthodes et moyens techniques

Préserver les milieux fragiles par la sensibilisation et l'information du grand public et des usagers. Conserver les habitats susceptibles d'être sujets à dégradation. Maîtriser la fréquentation existante sur le site. Améliorer l'accueil et l'information des visiteurs.

L'action vise à :

- Accompagner les communes pour la prise en compte des milieux naturels sensibles dans leur souhait de valorisation de leur patrimoine naturel afin de localiser les zones les plus intéressantes pour une valorisation et celles qu'il ne faut pas aménager (fragilité du site trop importante...). Un schéma de valorisation du patrimoine naturel intercommunal semble nécessaire. Réfléchi dans le cadre du groupe de travail « tourisme et activités de loisirs », ce schéma pourra en effet proposer, par thématique (cours d'eau, forêts, tourbières, milieux agricoles...), les sites les plus intéressants pour la valorisation du patrimoine naturel sur le territoire afin d'éviter des aménagements similaires sur des communes proches. Cette action peut permettre de participer à l'installation d'un sentier thématique, ou des installations de canalisation touristique ou de fréquentation (barrières, parking...) par exemple.



- favoriser l'information sur les richesses naturelles du territoire sur les points de fréquentation existants et stratégiques,
- Informer sur les bonnes pratiques et les comportements à adopter : panneaux d'information sur les règles de conduites à adopter en espaces naturels, information déchets, signalétique...
- Participer à l'installation de nouveaux équipements valorisant le patrimoine naturel sur le site notamment dans le cadre de différents projets, suite à l'élaboration du schéma de valorisation du patrimoine naturel intercommunal. Par exemple : sentier d'interprétation (Rieutord), sentier piétonnier entre le village d'Issarlès et le lac passant par les bords de Loire...

L'élaboration du schéma de valorisation du patrimoine naturel intercommunal passe par :

- Concertation et calage d'un protocole au préalable comprenant la compilation des initiatives de valorisation du patrimoine naturel réalisées et en projet
- Expertise « Qualité/fragilité des sites pour la valorisation du patrimoine naturel du haut bassin de la Loire » (Relevés de terrain, zonages des secteurs favorables ou à éviter pour les aménagements, Rapport écrit d'analyse des résultats avec bilan, zones d'action prioritaire)
- Large concertation sur la base d'une proposition d'un schéma de valorisation du patrimoine naturel.
- Validation par les communes, communautés de communes et syndicat de la montagne ardéchoise.

Réalisation des aménagements prévus dans le schéma de valorisation du patrimoine naturel remarquable : sentiers pédagogiques, signalétiques diverses, barrières,...

**Résultats attendus :** Meilleure connaissance par le grand public des enjeux de préservation de Natura 2000. Améliorer l'information des visiteurs et sensibiliser le grand public. Limiter la pression touristique sur les milieux fragiles et sensibles et anticiper les éventuelles dégradations dues à une augmentation de la fréquentation.

Limiter les impacts existants ou potentiels des activités touristiques et de loisirs sur le site Natura 2000

#### **4) Mise en œuvre et partenaires privilégiés**

Syndicat de la Montagne Ardéchoise, Communes et Communautés de commune, PNRMA, Département. D'autres maîtrises d'ouvrage sont possibles.

#### **5) Coût estimatif et montage financier**

L'animation de la concertation au sein du groupe de travail « tourisme-loisirs » et la coordination du schéma de valorisation puis des aménagements prévus seront assurées par la structure animatrice du document d'objectifs. Les coûts afférents sont donc inclus dans l'action ANIM 1.

Les budgets prévisionnels affichés ci-après concernent la réalisation du travail technique nécessaire pour l'élaboration du schéma par une structure compétente, puis la réalisation des aménagements prévus dans le schéma : aménagement de points de fréquentation existants ou nouveaux (panneaux, parking, signalétique réglementaire, barrière...)

Cahier des charges	calendrier						Coût HT (€/an)
	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5	Sur les 6 ans
Expertise « Qualité/fragilité des sites pour la valorisation du patrimoine naturel du haut bassin de la Loire »	15 000						15 000 €
Conception et réalisation de 10 supports d'information / sensibilisation			9 000	12 000	9 000		
Aménagement de 3 points d'accès existants ou nouveaux			15 000	15 000	15 000		
Total en HT sur 6 ans	<b>90 000 €</b>						

**6) Justificatifs à produire par le contractant :**

**8) Actions ou programmes liés**

TOUR 1 et COM 1

**7) Contractants ou bénéficiaires potentiels :**

collectivités

**9) Indicateurs de suivi**

- schéma de valorisation du patrimoine naturel intercommunal  
- nombre d'aménagements touristiques ou de canalisation de fréquentation effectués

**10) plan de financement mobilisable :**

Outil financier mis en place par l'État pour la mise en œuvre de Natura 2000

Outils financiers mis en place par l'Europe pour la mise en œuvre de Natura 2000 ou autres politiques (FEADER, FSE...)

Outils financiers mis en place par la Région Rhône-Alpes en faveur de la qualité des territoires (contrat biodiversité, contrat de rivière), ou en faveur de son développement (CDDRA)

Outils financiers mis en place par le Département en faveur des Espaces Naturels Sensibles (si située dans un périmètre ENS),

Outils financiers mis en place par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en faveur de la qualité des masses d'eau (contrat territorial, Contrat de Restauration et d'Entretien)

Collectivités locales

### **III.2.3 - Connaissance, suivi et évaluation**

Les fiches suivantes concernent les actions d'inventaires et suivis scientifiques qui permettent à la fois une amélioration des connaissances sur le site Natura 2000 et l'évaluation du programme d'actions menées sur les habitats et les espèces au bout de 6 ans (SUIVI).

Elles regroupent 3 types d'actions :

- La cartographie : notamment celle des habitats non cartographiés à l'échelle du périmètre étendu de novembre 2008
- La réalisation de suivis sur des espèces d'intérêt patrimonial et des inventaires complémentaires afin de mieux localiser certaines espèces
- La caractérisation des dégradations constatées et/ou ressenties permettant d'agir en conséquence

Actions d'accompagnement Suivi et évaluation	<b>SUIVI 1</b>	Amélioration des connaissances sur les habitats et évaluation de la gestion menée	<b>FICHE N°13</b>
<b>Priorité de mise en œuvre 1</b>			

### 1) Principe

Objectifs à long terme : Mieux connaître le site et suivre son évolution ainsi que les pratiques

Objectifs à court terme (6 ans) : Améliorer les connaissances du site et des dégradations des habitats et évaluer la gestion menée sur les habitats et les espèces

Territoire concerné : l'ensemble du site B21 « La Loire et ses affluents » (périmètre de novembre 2008)

Acteurs concernés : Structure animatrice, Conservatoire Botanique National du Massif Central....

Parcelles concernées : toutes celles situées dans le site Natura 2000 B21 « La Loire et ses affluents » (périmètre de novembre 2008)

Habitats et /ou espèces de la DH ou DO concernés : tous

Superficie ou linéaire : **10 734 ha**

### 2) Champ d'application

Ensemble du site Natura 2000 B21 « La Loire et ses affluents » (périmètre de novembre 2008)

### 3) Méthodes et moyens techniques

Cette action vise à la fois à :

- compléter la cartographie des habitats sur les secteurs non inclus dans le périmètre de 2006, donc non cartographiés. En effet, au cours de l'élaboration du document d'objectifs, une extension du périmètre du site a été proposée en novembre 2008. La surface du périmètre du site Natura 2000 est passée de 3 509 ha (périmètre de décembre 2006) à 10 734 hectares (périmètre de novembre 2008), soit une cartographie des habitats sur 7 225 ha.
- évaluer l'état de conservation des habitats de la Directive en année n+5.

Méthodologie nationale à utiliser décrite dans le Guide méthodologique de la Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000 (Muséum national d'histoire naturelle, Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux, 2005).

**Résultats attendus :** Connaissance des habitats de la Directive, de leur étendue, de leur localisation et de leur état de conservation

#### 4) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Structure animatrice, Conservatoire Botanique National du Massif Central... D'autres maîtrises d'ouvrage sont possibles.

#### 5) Coût estimatif et montage financier

Cahier des charges	calendrier						Coût HT (€/an)
	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5	Sur les 6 ans
Complément de la cartographie sur 7 225 ha	30 000						16 667 €
Cartographie des habitats de l'ensemble du site (environ 10 734 ha)						70 000	
Total en HT sur 6 ans et sur 3 ouvrages ou seuils	100 000 €						

#### 6) Justificatifs à produire par le contractant :

#### 8) Actions ou programmes liés

#### 10) plan de financement mobilisable :

Outil financier mis en place par l'État pour la mise en œuvre de Natura 2000

Outils financiers mis en place par l'Europe pour la mise en œuvre de Natura 2000 ou autres politiques (FEADER, FSE...)

#### 7) Contractants ou bénéficiaires potentiels : collectivités

#### 9) Indicateurs de suivi

- Surfaces cartographiées par habitats de la Directive en année n et n+5
- Etat de conservation des habitats de la Directive en année n et n+5

Actions d'accompagnement Suivi et évaluation	<b>SUIVI 2</b>	Amélioration des connaissances sur la faune et évaluation de la gestion menée	<b>FICHE N°14</b>
<b>Priorité de mise en œuvre 1</b>			

### 1) Principe

Objectifs à long terme : Mieux connaître le site et suivre son évolution ainsi que les pratiques

Objectifs à court terme (6 ans) : Améliorer les connaissances du site et des dégradations des habitats et évaluer la gestion menée sur les habitats et les espèces

Territoire concerné : l'ensemble du site B21 « La Loire et ses affluents » (périmètre de novembre 2008)

Acteurs concernés : Structure animatrice, Associations naturalistes, Association et/ou fédération de pêche, ONF....

Parcelles concernées : toutes celles situées dans le site Natura 2000 B21 « La Loire et ses affluents » (périmètre de novembre 2008)

Habitats et /ou espèces de la DH ou DO concernés :

Code Natura 2000	Nom commun	Nom latin	Directive Habitats		Protection Nationale	Liste Rouge Régionale	Remarques
			Annexe II	Annexe IV			
1193	Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	X	X	X	En danger	20 citations bibliographiques
1092	Ecrevisse à pieds blancs	<i>Austropotamobius pallipes</i>	X	X	X		6 citations bibliographiques
<b>1087*</b>	<b>Rosalie des Alpes*</b>	<b><i>Rosalia alpina</i></b>	<b>X PR</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		<b>1 citation bibliographique</b>

PR : prioritaire à l'annexe II de la Directive Habitats

Et

Nom commun	Nom latin	Liste Rouge régionale	Directive Oiseaux Annexe I	Protection nationale	Remarques
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	en danger	X	X	16 citations bibliographiques

### 2) Champ d'application

Surface ou linéaire : 10 734 ha. Ensemble du site Natura 2000 B21 « La Loire et ses affluents » (périmètre de novembre 2008)

### 3) Méthodes et moyens techniques

Renouveler certains inventaires ou en réaliser de nouveaux afin de compléter les connaissances et l'évaluation de certaines populations d'espèces remarquables. Il s'agit ici de cibler prioritairement les inventaires sur les espèces figurant à la Directive Habitats. Un suivi sur le long terme peut être envisagé pour certaines espèces afin de connaître l'évolution des populations selon les gestions mises en place.

- **Suivi « Sonneurs à ventre jaune » (FRAPNA)**

- Compiler et compléter les études et suivis des stations déjà existantes
- Relevés de terrain pour connaître d'éventuels nouveaux secteurs en privilégiant la Loire, Gage, Vernazon, Mazan, Orcival Veyradeyre...
- Rapport écrit d'analyse des résultats avec bilan des populations et état de conservation, conseils de gestion et zones de risques liés aux infrastructures, travaux et aménagements.

-

- **Suivi « Rosalie des Alpes » (ONF en lien avec la FRAPNA)**

- Calage du protocole au préalable
- Relevés de terrain, inventaire pour connaître les secteurs de présence de l'espèce
- Rapport écrit d'analyse des résultats avec bilan des populations et état de conservation, conseils de gestion et zones d'action prioritaire.

- **Suivi « Ecrevisses à pattes blanches » (SOS Loire Vivante)**

- Compiler et compléter les études et suivis des stations déjà existantes
- Calage du protocole au préalable
- Relevés de terrain, inventaire pour connaître d'éventuels nouveaux secteurs
- Rapport écrit d'analyse des résultats avec bilan des populations, conseils de gestion et zones d'action prioritaire.

- **Suivi « Bécassines sourde et des marais » (Fédération Départementale des Chasseurs)**

- Compiler et compléter les études et suivis des stations déjà existantes
- Calage du protocole au préalable
- Relevés de terrain, inventaire pour connaître d'éventuels nouveaux secteurs
- Rapport écrit d'analyse des résultats avec bilan des populations, conseils de gestion et zones d'action prioritaire.

-

- **Suivi « Busard cendré » (LPO)**

- Compiler et compléter les études et suivis des stations déjà existantes
- Calage du protocole au préalable
- Relevés de terrain, inventaire pour connaître d'éventuels nouveaux secteurs
- Rapport écrit d'analyse des résultats avec bilan des populations, conseils de gestion et zones d'action prioritaire.

Les cinq suivis précédents sont à réaliser en années n et n+5

- **Evaluation des populations de Chouette de Tengmalm** (ONF en lien avec LPO, FRAPNA)
  - Calage du protocole au préalable
  - Relevés de terrain, inventaire pour connaître les secteurs de présence de l'espèce
  - Rapport écrit d'analyse des résultats avec bilan des populations, conseils de gestion et zones d'action prioritaire.
  - Possibilité de combiner le terrain avec inventaire « Rosalie des Alpes ».
  -
- **Expertise « Réflexion sur la création d'une Zone de Protection Spéciale »**
  - Bilan des connaissances ornithologiques du site
  - Inventaires complémentaires de terrain
  - Rapport de conclusions

Les 2 inventaires précédents sont à réaliser une fois en 6 ans.

**Résultats attendus :** Connaissance de l'évolution des populations des espèces et du nombre de stations.

#### 4) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Structure animatrice, associations naturalistes, Association et/ou fédération de pêche, ONF.... D'autres maîtrises d'ouvrage sont possibles.

#### 5) Coût estimatif et montage financier

Pour chaque suivi, il a été estimé un besoin de 8 jours de terrain et 4 jours de rédaction du rapport, à 500 €/jour.

Cahier des charges	calendrier						Coût HT (€/an)
	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5	Sur les 6 ans
Suivi « Sonneurs à ventre jaune »	6 000					6 000	13 334 €
Suivi « Rosalie des Alpes »	6 000					6 000	
Suivi « Ecrevisses à pattes blanches »	6 000					6 000	
Suivi « Bécassines sourde et des marais »	6 000					6 000	
Suivi « Busard cendré »	6 000					6 000	
Evaluation des populations de Chouette de Tengmalm			10 000				
Expertise « Réflexion sur la création d'une Zone de Protection Spéciale »					10 000		
<b>Total en HT sur 6 ans</b>	<b>80 000 €</b>						



**6) Justificatifs à produire par le contractant :**

**7) Contractants ou bénéficiaires potentiels :**

Structure animatrice, Associations naturalistes, Association et/ou fédération de pêche, ONF....

**8) Actions ou programmes liés**

**9) Indicateurs de suivi**

- Nombre de suivis réalisés

- Evolution des populations des espèces entre les années n et n+5

**10) plan de financement mobilisable :**

Outil financier mis en place par l'État pour la mise en œuvre de Natura 2000

Outils financiers mis en place par l'Europe pour la mise en œuvre de Natura 2000 ou autres politiques (FEADER, FSE...)

Outils financiers mis en place par la Région Rhône-Alpes en faveur de la qualité des territoires (contrat de rivière, contrat biodiversité, Réserve Naturelle Régionale),

Outils financiers mis en place par le Département en faveur des Espaces Naturels Sensibles (si située dans un périmètre ENS),

Outils financiers mis en place par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en faveur de la qualité des masses d'eau (contrat territorial, de rivière, SAGE)

Actions d'accompagnement Suivi et évaluation	<b>SUIVI 3</b>	Amélioration des connaissances du site et de ses dégradations	<b>FICHE N°15</b>
<b>Priorité de mise en œuvre 2</b>			

### 1) Principe

Objectifs à long terme : Mieux connaître le site et suivre son évolution ainsi que les pratiques

Objectifs à court terme (6 ans) : Améliorer les connaissances du site et des dégradations des habitats et évaluer la gestion menée sur les habitats et les espèces

Territoire concerné : l'ensemble du site B21 « La Loire et ses affluents » (périmètre de novembre 2008)

Acteurs concernés : Structure animatrice, Associations naturalistes, Conservatoire Botanique National du Massif Central, Association et/ou fédération de pêche, ONF....

Parcelles concernées : toutes celles situées dans le site Natura 2000 B21 « La Loire et ses affluents » (périmètre de novembre 2008)

Habitats et /ou espèces de la DH ou DO concernés :

Type de milieu	Code et intitulé Natura 2000		Statut	Surface (ha) <sup>12</sup>	Etat de conservation	Flore (DH annexe 2)	Faune (DH annexe 2)	Oiseau (DO annexe 1)	Priorité
Rivières et cours d'eau	3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	IC	71	Bon à moyen		Loutre d'Europe	Busard des roseaux Chevalier sylvain Héron pourpré	1
	3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou du <i>Isoëto-Nanojuncetea</i>	IC				Sonneur à ventre jaune Chabot		
	<b>91EO*</b>	<b>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i></b>	<b>PR</b>				Ecrevisse à pieds blancs		
Milieus forestiers	9120	Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i> ( <i>Quercion roboris</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i> )	IC	619	Moyen à bon	Buxbaumie verte Orthotric de Roger	Grand Murin <b>Rosalie des Alpes</b>	Bondrée apivore Circaète Jean-le-Blanc Pic noir	2

<sup>12</sup> Sur le site Natura 2000 « La Loire et ses affluents », périmètre de décembre 2006

## 2) Champ d'application

Boisement et rivières et ruisseaux du site Natura 2000 B21 « La Loire et ses affluents » (périmètre de novembre 2008)

## 3) Méthodes et moyens techniques

Améliorer les connaissances soit des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, soit des dégradations constatées ou pressenties

- **Etude « Développement des ronces en sous-bois »** (association de compétences CBN, ONF, pédologues)
  - Calage d'un protocole au préalable : où ?, Facteurs ?
  - Relevés de terrain, zonages des secteurs problématiques avec priorisation
  - Rapport écrit d'analyse des résultats avec bilan, conseils de gestion et zones d'action prioritaire.
  
- **Etude « Développements algaux »** (FDP, FDPPMA)
  - Calage d'un protocole au préalable : où ? facteurs ?
  - Relevés de terrain, zonages des secteurs problématiques avec priorisation. *Secteurs cibles : Loire entre Rieutord et Ste Eulalie. Ruisseau du Tauron.*
  - Rapport écrit d'analyse des résultats avec bilan, conseils de gestion et zones d'action prioritaire.
  
- **Etude « Evaluation de la quantité et de la qualité d'eau en aval des barrages »** (acteurs de l'eau en lien avec EDF)
  - Calage d'un protocole au préalable
  - Relevés de terrain : secteur prioritaire pont de la Borie, ouvrage de Montpezat
  - Rapport écrit d'analyse des résultats et comparaison avec les débits minimum exigés.
  
- **Etude « Localisation de vieilles forêts et arbres à cavités »** (ONF en lien avec FRAPNA)
  - Calage d'un protocole au préalable
  - Relevés de terrain, zonages des secteurs problématiques avec priorisation
  - Rapport écrit d'analyse des résultats avec bilan, conseils de gestion et zones d'action prioritaire.

**Résultats attendus :** Connaissance des espèces et des habitats. Connaissance et compréhension de dégradations.

## 4) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Structure animatrice, Associations naturalistes, Conservatoire Botanique National du Massif Central, Association et/ou fédération de pêche, ONF....  
D'autres maîtrises d'ouvrage sont possibles.

### 5) Coût estimatif et montage financier

Pour chaque étude, il a été estimé un besoin de 13 jours de terrain et 7 jours de rédaction du rapport, à 500 €/jour.

Cahier des charges	calendrier						Coût HT (€/an)
	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5	Sur les 6 ans
Etude « Développement des ronces en sous-bois »					10 000		6 667 €
Etude « Développements algaux »		10 000					
Etude « Evaluation de la quantité et de la qualité d'eau en aval des barrages »			10 000				
Etude « Localisation de vieilles forêts et arbres à cavités »				10 000			
Total en HT sur 6 ans	40 000 €						

### 6) Justificatifs à produire par le contractant :

### 8) Actions ou programmes liés

### 10) plan de financement mobilisable :

Outil financier mis en place par l'État pour la mise en œuvre de Natura 2000

Outils financiers mis en place par l'Europe pour la mise en œuvre de Natura 2000 ou autres politiques (FEADER, FSE...)

Outils financiers mis en place par la Région Rhône-Alpes en faveur de la qualité des territoires (contrat de rivière, contrat biodiversité, Réserve Naturelle Régionale),

Outils financiers mis en place par le Département en faveur des Espaces Naturels Sensibles (si située dans un périmètre ENS),

Outils financiers mis en place par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en faveur de la qualité des masses d'eau (contrat territorial, de rivière, SAGE)

### 7) Contractants ou bénéficiaires potentiels :

Structure animatrice, Associations naturalistes, Conservatoire Botanique National du Massif Central, Association et/ou fédération de pêche, ONF....

### 9) Indicateurs de suivi

- Nombre de suivis réalisés

- Evolution des populations des espèces entre les années n et n+5

### **III.2.4 - Actions de communication, de formation et d'animation du DOCOB**

Sont regroupées dans ce chapitre, des actions d'accompagnement concernant :

- la communication auprès du grand public et des principaux gestionnaires du territoire (exploitants agricoles et sylvicoles)
- la formation des gestionnaires et des usagers du site,
- et l'animation et l'évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs.



**Résultats attendus :** Meilleure compréhension des enjeux et des actions réalisées par les structures intervenant sur le site, de la part des usagers locaux et du grand public. Sensibiliser et inciter à l'action.

#### 4) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Structure animatrice en lien avec les communes, offices de tourisme et syndicats mixtes, journaux locaux et radios... D'autres maîtrises d'ouvrage sont possibles.

#### 5) Coût estimatif et montage financier

Les coûts afférents à la rédaction et la diffusion de communiqués de presse et/ou l'organisation d'interviews et la réalisation d'articles pour les bulletins communaux et intercommunaux sont inclus dans ANIM 1. Même si la plupart des coûts afférents à la création du site internet, à sa maintenance et sa mise à jour est incluse dans ANIM 1, des frais spécifiques peuvent être nécessaires.

Cahier des charges	calendrier						Coût HT (€/an)
	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5	Sur les 6 ans
Conception d'un site internet	3 000						500 €
Total en HT sur 6 ans	3 000 €						

#### 6) Justificatifs à produire par le contractant :

#### 8) Actions ou programmes liés

La communication s'appuie sur l'actualité de la mise en œuvre de toutes les actions du document d'objectifs

#### 10) plan de financement mobilisable :

Outil financier mis en place par l'État pour la mise en œuvre de Natura 2000

Outils financiers mis en place par l'Europe pour la mise en œuvre de Natura 2000 ou autres politiques (FEADER, FSE...)

Outils financiers mis en place par la Région Rhône-Alpes en faveur de la qualité des territoires (contrat de rivière, contrat biodiversité, Réserve Naturelle Régionale),

Outils financiers mis en place par le Département en faveur des Espaces Naturels Sensibles (si située dans un périmètre ENS),

Outils financiers mis en place par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en faveur de la qualité des masses d'eau (contrat territorial, de rivière, SAGE)

#### 7) Contractants ou bénéficiaires potentiels :

Structure animatrice

#### 9) Indicateurs de suivi

- Nombre d'articles dans les journaux municipaux et la presse locale,
- nombre d'interviews,
- nombre de visites du site internet

Actions d'accompagnement Communication, formation, animation	COM 2	Création de brochures techniques et d'information à l'usage des exploitants agricoles et forestiers en vue d'une meilleure prise en compte de la biodiversité dans leur travail	<b>FICHE</b> <b>N°17</b>
Priorité de mise en œuvre 3			

### 1) Principe

Objectifs à long terme : Assurer la communication, la formation et la mise en œuvre du DOCOB

Objectifs à court terme (6 ans) : Communiquer auprès des exploitants agricoles et forestiers en vue d'une meilleure prise en compte de la biodiversité dans leur travail

Territoire concerné : l'ensemble du site B21 « La Loire et ses affluents » (périmètre de novembre 2008)

Acteurs concernés : exploitants agricoles et forestiers

Parcelles concernées : toutes celles situées dans le site Natura 2000 B21 « La Loire et ses affluents » (périmètre de novembre 2008)

Habitats et /ou espèces de la DH ou DO concernés : Tous. Plus particulièrement les habitats agro-pastoraux, les zones humides et les milieux forestiers

Superficie ou linéaire : 10 734 ha

### 2) Champ d'application

Ensemble des communes concernées par le site Natura 2000 B21 « La Loire et ses affluents » (périmètre de novembre 2008)

### 3) Méthodes et moyens techniques

Préserver la biodiversité des forêts et des milieux agricoles par une gestion adaptée.

Co-réaliser une brochure technique sur la thématique biodiversité et agriculture et une autre sur la thématique biodiversité et forêts, en partenariat entre les acteurs concernés (entre le CRPF et l'ONF pour la forêt, la Chambre d'agriculture pour le domaine agricole et les acteurs de l'environnement du territoire). Il s'agit de mettre en avant les pratiques sylvicoles et agricoles favorables à la préservation des milieux et des espèces de la Directive. Ce type de document ludique et illustré, pourrait également servir à un public plus large pour illustrer le lien entre pratiques et biodiversité.

Un exemple a été mis en avant lors des groupes de travail : la flore et les pratiques agricoles

L'action pourrait se dérouler ainsi :

- concertation au sein d'un groupe de travail pour affiner le public cible et le contenu de chaque brochure,
- élaboration et conception de chaque brochure
- validation par le groupe de travail
- édition et diffusion



**Résultats attendus :** Maintien des pratiques traditionnelles de gestion et préservation des milieux naturels sensibles, favorables à la biodiversité.

**4) Mise en œuvre et partenaires privilégiés**

Structure animatrice en lien avec les organismes socio-professionnels, acteurs de l'environnement D'autres maîtrises d'ouvrage sont possibles.

**5) Coût estimatif et montage financier**

Les coûts afférents à l'animation du groupe de travail sont inclus dans ANIM 1.

Cahier des charges	calendrier						Coût HT (€/an)
	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5	Sur les 6 ans
brochure technique sur la thématique biodiversité et agriculture					9 000		3 000 €
brochure technique sur la thématique biodiversité et forêts						9 000	
Total en HT sur 6 ans	<b>18 000 €</b>						

**6) Justificatifs à produire par le contractant :**

**8) Actions ou programmes liés**

La communication technique pourra s'appuyer sur la mise en œuvre des actions de gestion agricole et sylvicole du document d'objectifs (GESTagri 1 et GESTagri 2, GESTforest1 et GESTforest2)

**10) plan de financement mobilisable :**

Outil financier mis en place par l'État pour la mise en œuvre de Natura 2000

Outils financiers mis en place par l'Europe pour la mise en œuvre de Natura 2000 ou autres politiques (FEADER, FSE...)

Outils financiers mis en place par la Région Rhône-Alpes en faveur de la qualité des territoires (contrat biodiversité, Réserve Naturelle Régionale),

Outils financiers mis en place par le Département en faveur des Espaces Naturels Sensibles (si située dans un périmètre ENS),

**7) Contractants ou bénéficiaires potentiels :**

Structure animatrice

**9) Indicateurs de suivi**

- Nombre de brochure édité

- nombre d'exemplaires distribués

Actions d'accompagnement Communication, formation, animation	<b>FORM 1</b>	Accompagnement et formation des gestionnaires et des usagers du site	<b>FICHE N°18</b>
<b>Priorité de mise en œuvre 1</b>			

### 1) Principe

Objectifs à long terme : Assurer la communication, la formation et la mise en œuvre du DOCOB

Objectifs à court terme (6 ans) : Accompagner et former les gestionnaires et les usagers du site

Territoire concerné : l'ensemble du site B21 « La Loire et ses affluents » (périmètre de novembre 2008)

Acteurs concernés : exploitants agricoles et forestiers, communes (élus et personnels), service route du Conseil Général

Parcelles concernées : toutes celles situées dans le site Natura 2000 B21 « La Loire et ses affluents » (périmètre de novembre 2008)

Habitats et /ou espèces de la DH ou DO concernés : Tous. Plus particulièrement les habitats agro-pastoraux, les zones humides, les ruisseaux et les milieux forestiers

Surperficie ou linéaire : 10 734 ha

### 2) Champ d'application

Ensemble des communes concernées par le site Natura 2000 B21 « La Loire et ses affluents » (périmètre de novembre 2008)

### 3) Méthodes et moyens techniques

Former les acteurs volontaires (agriculteurs, collectivités locales, propriétaires, forestiers, acteurs touristiques,...) à acquérir/améliorer leurs compétences professionnelles pour une meilleure efficacité économique et le respect des enjeux de biodiversité (recherche du « gagnant-gagnant »)

Permettre une information et une formation des gestionnaires et acteurs du site afin qu'ils acquièrent de nouveaux outils et/ou réflexes nécessaires à une gestion appropriée du site.

Deux actions sont visées en priorité :

- Formation sur la fertilisation pour les agriculteurs (raisonnement de l'épandage, fractionnement des apports, gestion des effluents, rappel des dispositions du RSD et des normes de stockage) pouvant s'élargir à l'exploitation complète intégrant les enjeux des habitats exploités.
- Formation et sensibilisation sur les enjeux environnementaux liés au réseau routier et à l'aménagement du territoire : aménagement des berges, coordination des interventions sur route (sensibilisation du service route du CG), formation usage du sel de déneigement (baisse tonnage), recherche autre matière utilisable (RN102 et 88 + départementales), positionnement des remblais.

Cependant l'action pourra s'étendre selon les impulsions locales également au domaine de l'eau, de la forêt... cette action pourra ensuite permettre d'élaborer les outils de communication proposées en action COM 1 et COM 2.

- Résultats attendus :**
- Intégrer la biodiversité du site comme un atout pour le développement local ;
  - Intégration et formation à de nouvelles techniques de gestion ;
  - Maintien des milieux ouverts et de la biodiversité ;
  - Maintien de la diversité et de la richesse des milieux, des tourbières et autres écosystèmes sensibles ;
  - Meilleure communication par les acteurs sur les richesses du site

#### 4) Mise en œuvre et partenaires privilégiés

Structure animatrice en lien avec les collectivités, organismes socio-professionnels, acteurs de l'environnement... D'autres maîtrises d'ouvrage sont possibles.

#### 5) Coût estimatif et montage financier

Pour chaque formation, il a été évalué un besoin de 2 jours de préparation pour 2 jours de formation, à 500 €/jour.

Cahier des charges	calendrier						Coût HT (€/an)
	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5	
Formation à destination des agriculteurs		2 000					1 000 €
Formation à destination des services des routes			2 000				
Autre formation				2 000			
Total en HT sur 6 ans	<b>6 000 €</b>						

#### 6) Justificatifs à produire par le contractant :

#### 7) Contractants ou bénéficiaires potentiels :

Structure animatrice

#### 8) Actions ou programmes liés

#### 9) Indicateurs de suivi

- Nombre de formations organisées,
- nombre de participants

#### 10) plan de financement mobilisable :

Outil financier mis en place par l'État pour la mise en œuvre de Natura 2000

Outils financiers mis en place par l'Europe pour la mise en œuvre de Natura 2000 ou autres politiques (FEADER, FSE...)

Outils financiers mis en place par la Région Rhône-Alpes en faveur de la qualité des territoires (contrat de rivière, contrat biodiversité, Réserve Naturelle Régionale),

Outils financiers mis en place par le Département en faveur des Espaces Naturels Sensibles (si située dans un périmètre ENS),

Outils financiers mis en place par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en faveur de la qualité des masses d'eau (contrat territorial, de rivière, SAGE)

Actions d'accompagnement Communication, formation, animation	<b>ANIM 1</b>	Animation, coordination et bilan de la mise en œuvre du document d'objectifs	<b>FICHE N°19</b>
<b>Priorité de mise en œuvre 1</b>			

### 1) Principe

Objectifs à long terme : Assurer la communication, la formation et la mise en œuvre du DOCOB

Objectifs à court terme (6 ans) : Animer et coordonner la mise en œuvre du document d'objectifs

Territoire concerné : l'ensemble du site B21 « La Loire et ses affluents » (périmètre de novembre 2008)

Acteurs concernés : tous

Parcelles concernées : toutes celles situées dans le site Natura 2000 B21 « La Loire et ses affluents » (périmètre de novembre 2008)

Habitats et /ou espèces de la DH ou DO concernés : Tous.

Superficie ou linéaire : 10 734 ha

### 2) Champ d'application

Ensemble des communes concernées par le site Natura 2000 B21 « La Loire et ses affluents » (périmètre de novembre 2008)

### 3) Méthodes et moyens techniques

Animer et coordonner la mise en œuvre des actions du DOCOB.

Établir le bilan technique et financier des actions réalisées au cours de l'année écoulée, puis chaque 3 an et en assurer la diffusion

Animer le Comité de Pilotage et les groupes de travail.

Assurer une cohérence avec la mise en œuvre des autres DOCOB des sites Natura 2000 voisins du SAGE et des autres politiques en place (Contrat territorial, ENS, PNR...).

- Animation de la mise en œuvre des actions inscrites dans le DOCOB (y compris animation des MAE t, des contrats Natura 2000 forestiers et des contrats Natura 2000 ni agricoles, ni forestiers) ;
- Organisation de la réunion annuelle du comité de pilotage et des réunions des groupes de travail ;
- relations avec les usagers, les collectivités,
- informations et conseils aux porteurs de projet et aux services publics ;
- Réalisation d'un bilan des actions mises en œuvre et description des actions à réaliser dans l'année qui suit à partir des échanges de la réunion annuelle du comité de pilotage ;
- remplissage du logiciel national de suivi de la mise en œuvre de Natura 2000 (SUDOCO) diffusé par l'Atelier Techniques des Espaces Naturels

- Participation aux réunions concernant Natura 2000 sur les sites voisins ou les autres dispositifs du territoire (comité de pilotage, groupes de travail...).
- Etablissement des coûts des actions et des plans de financement ;
- Mise en œuvre directe de certaines actions.

**Résultats attendus :** - mise en œuvre des actions du docob

#### **4) Mise en œuvre et partenaires privilégiés**

Collectivité élue par les collectivités membres du copil (dénommée structure animatrice) ou Etat

#### **5) Coût estimatif et montage financier**

Un temps plein est nécessaire pour animer la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 B21, soit 45 000 € par an, soit 270 000 € pour 6 ans. Possibilité de financement à 100% hors TVA et certains frais de structures.

#### **6) Justificatifs à produire par le contractant :**

#### **8) Actions ou programmes liés**

ANIM 1 est en lien avec toutes les actions du docob.

#### **7) Contractants ou bénéficiaires potentiels :**

Structure animatrice

#### **9) Indicateurs de suivi**

- rapport annuel technique et financier, bilan à 3 ans, bilan à 6 ans
- Entrée des données dans le logiciel d'évaluation des DOCOB diffusé par l'Atelier Techniques des Espaces Naturels (ATEN)
- Nombre de réunions du comité de pilotage

#### **10) plan de financement mobilisable :**

Outil financier mis en place par l'État pour la mise en œuvre de Natura 2000

Outils financiers mis en place par l'Europe pour la mise en œuvre de Natura 2000 ou autres politiques (FEADER, FSE...)

Outils financiers mis en place par la Région Rhône-Alpes en faveur de la qualité des territoires (contrat de rivière, contrat biodiversité, Réserve Naturelle Régionale),

Outils financiers mis en place par le Département en faveur des Espaces Naturels Sensibles (si située dans un périmètre ENS),

Outils financiers mis en place par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en faveur de la qualité des masses d'eau (contrat territorial, de rivière, SAGE)

### **III.3 – CONCLUSION**

Le site FR 820 1666 – B21 – « La Loire et ses affluents » s’insère dans un territoire de qualité dénommé plateau ardéchois.

Territoire de moyenne montagne, il présente des enjeux d’intérêt communautaire liés aux habitats agro-pastoraux (pelouses, prairies, landes), aux rivières (ripisylves, végétations aquatiques), aux sagnes et narces (prairies humides, tourbières), aux milieux forestiers (hêtraie) et dans une moindre mesure aux milieux rocheux. Ce territoire abrite également une plante et trois espèces de mousses d’intérêt communautaire, ainsi que deux mammifères, un batracien, un poisson, un crustacé, deux papillons de jours et un coléoptère référencé dans l’annexe 2 de la Directive Habitats.

La présence de ces enjeux d’intérêt communautaire est fortement et principalement liée :

- à la présence d’un réseau hydrographique et d’un chevelu de ruisseaux importants,
- à un climat permettant le maintien et le développement de tourbières,
- au maintien d’une activité agricole de montagne adaptée à son environnement et donc génératrice d’une qualité environnementale intéressante.

La concertation mise en place par la Chambre d’Agriculture de l’Ardèche et le Conservatoire d’espaces naturels Rhône-Alpes, a permis de :

- mettre en œuvre des Mesures Agro-Environnementales territorialisées dès 2009,
- élaborer un programme prévisionnel d’actions sur 6 ans proposant :
  - o deux mesures de gestion agricole,
  - o six actions de gestion des rivières et ruisseaux et de leurs berges,
  - o deux mesures de gestion forestière,
  - o deux actions d’accompagnement des activités touristiques et de loisirs,
  - o trois mesures de suivi et évaluation,
  - o deux actions de communication,
  - o une de formation,
  - o et une d’animation, coordination et bilan de la mise en œuvre du document d’objectifs.

Un accord entre deux communautés de communes « **Entre Loire et Allier** » et « **Les Sources de la Loire** ») et deux communes (de Burzet, Montpezat sous Bauzon) permettrait la désignation d’un président du comité de pilotage (élu par les élus membres du copil) et d’une structure animatrice indispensable à la mise en œuvre d’un programme d’actions. Se rapprocher des autres institutions (Agence de l’Eau Loire-Bretagne, Région Rhône-Alpes, Département de l’Ardèche) permettra une bonne cohérence des politiques en faveur de la qualité environnementale d’un territoire.

## **QUATRIEME PARTIE :**

### **IV LA CHARTE NATURA 2000**

# Formulaire de Charte Natura 2000 du site FR 8201666 : « **la Loire et ses affluents** »

## **1. Généralités**

### 1. 1 Réseau Natura 2000

Natura 2000 est un réseau de sites qui hébergent des espèces et des milieux naturels rares ou menacés à l'échelle européenne. L'engagement des états de l'union européenne est de **préserver ce patrimoine** écologique sur le long terme.

La France a opté pour **une politique contractuelle** en ce qui concerne la gestion des sites Natura 2000. Actuellement, il existe des outils contractuels pour la gestion et la conservation de ces sites dont les mesures agro-environnementales territorialisées (pour les milieux agricoles uniquement), les contrats Natura 2000 et les **chartes Natura 2000**.

### 1. 2 Charte Natura 2000

• **L'objectif de la charte est la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site. Elle va favoriser la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à leur conservation.**

Cet outil contractuel permet à l'adhérent de participer à la démarche Natura 2000 et aux objectifs du site B21, tout en souscrivant à des engagements d'un niveau moins contraignant que ceux d'un contrat Natura 2000. **Les engagements proposés n'entraînent pas de surcoût de gestion pour les adhérents** et ne donnent pas droit à rémunérations.

**Le formulaire de charte est accompagné d'une déclaration d'adhésion.**

### 1.3 Quels avantages ?

La charte procure des avantages aux signataires tout en étant plus souple que les contrats Natura 2000. Elle peut donner accès à **certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques** :

◇ **Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.**



Cette exonération n'est applicable que sur les sites désignés par arrêté ministériel. La totalité de la TFNB est exonérée. La cotisation pour la chambre d'agriculture, qui ne fait pas partie de la TFNB, n'est pas exonérée. La demande d'exonération est à faire chaque année de la part du propriétaire.

◇ **Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations.**

L'exonération porte sur les  $\frac{3}{4}$  des droits de mutations.

◇ **Garantie de gestion durable des forêts.**

- **Cette garantie permet de bénéficier des exonérations fiscales au titre de l'impôt solidarité sur la fortune (ISF) ou des mutations à titre gratuit, des exonérations d'impôts sur le revenu au titre de certaines acquisitions de parcelle ou de certains travaux forestiers, si la propriété fait plus de 10 hectares et d'aides publiques à l'investissement forestier.**

#### 1.4 Qui peut adhérer à une charte Natura 2000 ?

Le signataire est, selon les cas, soit le propriétaire, soit la personne disposant d'un mandat (bail,...) la qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements mentionnés dans la charte. La **durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion** à la charte.

**L'adhérent peut choisir de signer une charte sur la totalité ou sur une partie seulement de ses parcelles incluses dans le site Natura 2000.**

- **Le propriétaire** adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements qui correspondent aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer.

- **Le mandataire** peut uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose.

• **L'adhésion à la charte peut se faire dès que le site Natura 2000 (proposé ou désigné) est doté d'un DOCOB opérationnel (validé par une note de service du préfet).**

#### 1.5 Durée de validité d'une charte

**La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans.** Il n'est pas possible d'adhérer aux différents engagements pour des durées différentes.

La résiliation de la charte avant terme est possible mais elle doit être officialisée par le service instructeur : la DDT. Elle équivaut à une reprise de la taxation sur les propriétés couvertes par la charte résiliée.

## 2. Présentation du site Natura 2000 « LOIRE et ses affluents » FR 820 1666

### 2.1 Descriptif et enjeux du site Cf. Atlas cartographique en A3 carte n°13 : contour du périmètre du site B21 « Loire et ses affluents » (Novembre 2008)

Le site Natura 2000 « La Loire et ses affluents » couvre 10 800 ha répartis sur 17 communes (Burzet, Coucouron, Cros-du-Géorand, Issanlas, Issarles, Lac d'Issarles, Lachapelle-Graillose, Lanarce, Lavillatte, Le Béage, Le Roux, Mazan l'Abbaye, Montpezat sous Bauzon, Sagnes et Goudoulet, Sainte-Eulalie, St Cirgues en Montagne, Usclades et Rieutord) dans le département de l'Ardèche.

Le territoire est doté d'un réseau hydrographique et d'un chevelu de ruisseaux intermittents importants. La Loire prend sa source sur la commune de Sainte Eulalie et traverse d'est en ouest le territoire, elle reçoit les eaux des rivières et ruisseaux tels que : le Nègre, la Padelle, Le Prat sauvage, le Vernason, le Pradal, le Gage, la Nadale, le Merdanson, la Langougnole. Ces ruisseaux et leurs berges sont le lieu de vie du Sonneur à ventre jaune (amphibien), de l'écrevisse à pattes blanches, du Chabot (poisson), de la Loutre, toutes d'intérêt communautaire.

(cf carte les grands types de milieux en annexe 1)

De vastes espaces ouverts constitués de prés, prairies de fauche et de landes à genêts, à callune et myrtille alternent avec de grands massifs forestiers (hêtraie-sapinière). Au sein des espaces agricoles, ainsi que dans les zones forestières, se rencontrent de nombreuses narces, sagnes, prés mouillés et tourbières qui abritent une flore (Drosera, Ligulaire de Sibérie, laîche des borbiers...) et des papillons protégés (Azuré des mouillères, Damier de la succise) ainsi que des mousses d'intérêt européen. Enfin la présence de quelques escarpements rocheux contribue à la diversité du territoire.

Les deux principaux enjeux du site sont :

- de **maintenir la qualité des eaux, cours d'eaux, narces et sagnes** nombreux et essentiels sur le territoire, réservoirs d'une biodiversité remarquable et qui font de ce territoire un véritable château d'eau ;
- Et de **maintenir une activité agricole respectueuse des enjeux de biodiversité** car c'est bien de l'agriculture dont dépendent les spécificités du plateau: maintien de l'activité économique, ouverture des milieux, qualité de l'eau...

Les autres enjeux du site correspondent au **maintien de pratiques sylvicoles adaptées aux enjeux de biodiversité** car le site comprend plusieurs milliers d'hectares de forêt, et au développement **d'activités touristiques et de loisirs dans** le respect du patrimoine naturel remarquable du haut bassin de la Loire et de ses affluents.

## 2.2 Réglementations et mesures de protection dont le site fait l'objet

**L'adhésion à une charte Natura 2000 ne dispense en aucun cas le signataire du respect des réglementations déjà en vigueur sur ses parcelles ou sur l'ensemble du site** (Loi sur l'Eau, réglementations forestières, agricoles, d'urbanisme, circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels, études d'incidences, réserve de chasse,...).

La loi sur l'eau réglemente les interventions et travaux sur berges, dans les lits des cours d'eau, dans les prés humides, les narces, sagnes et tourbières. Cette réglementation s'applique aux personnes privées et aux organismes publics.

Plusieurs espèces faunistiques et floristiques présentes sur le site du haut bassin de la Loire et de ses affluents bénéficient d'un **statut de protection réglementaire**. Par exemple, les espèces floristiques sont concernées par l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié, relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national, et celui du 4 décembre 1990, relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Rhône-Alpes.

## 3. Engagements et recommandations de gestion

**La Charte s'appuie sur deux notions distinctes :**

- les **recommandations** de gestion qui ne sont pas soumises à contrôle,
- les **engagements**, font l'objet de contrôles. Il s'agit de "bonnes pratiques" de gestion des milieux naturels, cohérentes avec les enjeux de conservation identifiés par le Document d'objectifs sur le site "La Loire et ses affluents". En cas de non respect de ces engagements, l'adhésion à la **Charte** peut être suspendue pour une durée de un an, ce qui entraîne la suspension des avantages fiscaux et des engagements de gestion durable. Ils découlent notamment des usages et savoir-faire locaux favorables à la conservation des milieux naturels, des espèces qui y vivent et d'une manière plus générale aux caractéristiques écologiques du plateau ardéchois.

**La Charte repose sur deux groupes de mesures :**

- **des mesures générales,**
- **des mesures applicables par grand type de milieux:** cours d'eau, landes humides et formations tourbeuses, landes et pelouses sèches, prairies naturelles, milieux herbeux, boisements, haies, alignements et arbres isolés....

## 3.1 Engagements généraux à tout le site Natura 2000 : tous types de milieux

### 3.1.1 Engagements soumis à contrôles

**Je m'engage à :**

**◆ Respecter les réglementations générales en vigueur sur le site.**

Point de contrôle : Contrôle sur pièces, absence de procès verbal

**◆ Autoriser et faciliter l'accès de mes terrains à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou la structure animatrice), afin que puissent être menées les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces.**

J'ai noté que la structure animatrice du site m'informerait de la date de ces opérations auxquelles je peux participer, ainsi que de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations. En outre, je serai informé du résultat de ces opérations.

Point de contrôle : Contrôle sur pièces, correspondance

**◆ Informer mes mandataires des engagements auxquels j'ai souscrit et modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte (bail, conventions,...) – En cas de bail agricole, obligation de la signature de l'exploitant des parcelles**

Point de contrôle : Contrôle sur pièces, document signé par le(s) mandataire(s) attestant que le propriétaire les a informés des engagements souscrits, modification des mandats lors du renouvellement.

◆ Cocher la case

### 3.1.2 Recommandations

- Ne pas introduire d'espèces exotiques
- Respecter le profil existant des fossés ainsi que leur profondeur

- Informer tout prestataire et personne intervenant sur les parcelles concernées des dispositions prévues par la charte.
- Informer la structure animatrice du site Natura 2000 de toute dégradation majeure des habitats d'intérêt communautaire d'origine humaine ou naturelle.

## 3.2 Rivières, ruisseaux et cours d'eau



### 3.2.1 Engagements soumis à contrôles

#### Je m'engage à :

◆ **Ne pas faire de travaux sur les lits des cours d'eau et des affluents sans avis préalable de la structure animatrice, de l'ONEMA ou de la DDT.**

Point de contrôle : Vérification sur place de l'absence de traces visuelles de dépôts ou de travaux hydrauliques.

◆ **Ne pas drainer, ni assécher, ni limiter les inondations par débordement des rivières afin de garantir un bon fonctionnement hydrologique des cours d'eau.**

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de drainage et d'endiguement de cours d'eau.

◆ **Maintenir les végétations de bords de cours d'eau : forêts, mégaphorbiaies<sup>13</sup> (ni arrachage, ni destruction mécanique, ni destruction chimique, ni plantation en bords de cours d'eau).**

Point de contrôle : Vérification sur place de l'absence de destruction et de plantation.



Cocher la case

Mégaphorbiaie : formation végétale de hautes herbes se développant sur des sols humides et riches, c'est la zone de transition entre la forêt et la zone humide.

### 3.2.2 Recommandations

- Limiter au maximum le passage des engins d'exploitation sur les berges. Les travaux en bords de berges doivent être minimisés.
- Ne pas traverser les cours d'eau directement avec des engins : mettre en place des dispositifs de franchissements individuels ou mutualisés (ponts de bois, buses, plaques,...)
- Eviter le piétinement des bêtes dans le lit du cours d'eau en aménageant les accès pour les abreuver en retrait des cours d'eau.
- Ne pas planter de résineux à moins de 10 mètres des cours d'eau

### 3.3 Prés humides, narces, sagnes et tourbières



#### 3.3.1 Engagements soumis à contrôles

Je m'engage à :

◆ **Ne pas drainer, ni assécher, ni reblayer, ni recalibrer les prés humides, narces, sagnes et tourbières et autres milieux naturels humides (temporairement ou en permanence).**

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de drainage ou autres travaux d'assèchement.

◆ **Ne pas réaliser de boisement résineux sur les prés humides, narces, sagnes et tourbières et autres zones humides.**

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de plantation, contrôle administratif de l'absence de demande d'aide au boisement, de déclaration de boisement.

◆ **Ne pas employer de produits phytosanitaires et ni d'herbicides.**

Point de contrôle : Contrôle visuel sur place de l'absence d'utilisation de phytosanitaires

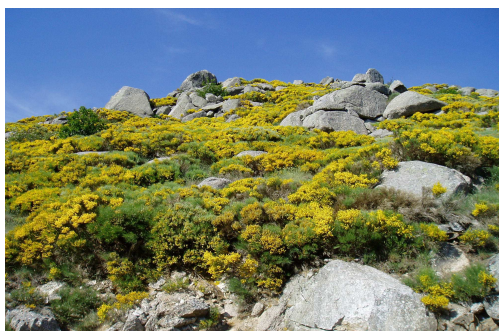
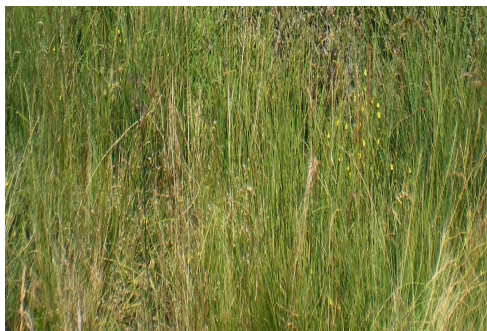
◆ Cocher la case◆



### 3.3.2 Recommandations

- Limiter au maximum la pénétration d'engins dans les prés humides, narces, sagnes et tourbières.
- Eviter le stockage de matériaux sur les prés humides, narces, sagnes et tourbières.
- Favoriser la gestion par le pâturage extensif sur les zones humides en cours d'embroussaillage.
- Favoriser l'aménagement de points d'eau pour le bétail en retrait des zones humides.

### 3.4 Prés, pelouses, prairies et landes



#### 3.4.1 Engagements soumis à contrôles

##### **Je m'engage à :**

**◆ Conserver le recouvrement herbacé et arbustif (pas de retournement, ni travail du sol, ni création de nouvelles pistes, ni désherbage chimique) des prés, pelouses, prairies et landes**

Point de contrôle : Contrôle sur place de la nature du sol, contrôle administratif de l'absence de demande d'aide au boisement, de déclaration de boisement.

**◆ Ne pas réaliser de boisement résineux sur les prés, pelouses, prairies et landes.**

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de plantation, contrôle administratif de l'absence de demande d'aide au boisement, de déclaration de boisement.



Cocher la case

### 3.4.2 Recommandations

- Dans les landes, prés et pelouses, maintenir un recouvrement minimum de ligneux bas typiques : callune (fausse-bruyère), genêt... se situant entre 25 et 30% de recouvrement.
- Eviter l'épandage d'amendements et de fertilisants,
- Maintenir des arbres, bosquets, escarpements rocheux, mares sur et en bordure de la parcelle.

### 3.5 Boisements et forêts



#### 3.5.1 Engagements soumis à contrôles

##### Je m'engage à :

◆ **Ne pas planter d'arbres à moins de 10 m des cours d'eau**

Point de contrôle : Contrôle sur place des plantations de résineux.

◆ **Conserver le couvert arboré. Ne pas pratiquer de coupe à blanc supérieure à 2 ha.**

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de coupe à blanc.

◆ **Ne pas effectuer de boisement et de plantation d'essences exotiques**

Point de contrôle : Contrôle sur place des plantations.



Cocher la case

### 3.5.2 Recommandations

- Privilégier la régénération naturelle,
- Privilégier le mélange d'essences, notamment hêtre et sapin blanc ;
- Eviter de supprimer les vieux arbres creux, fissurés ou portant de gros lierres (sauf s'ils posent un problème de sécurité).
- Eviter de réaliser des travaux de récolte de bois sur des sols détrempés.
- Adapter à la portance du sol l'emploi d'engins mécaniques dans les milieux humides boisés.
- Eviter de modifier le régime hydrique dans les stations très humides, à sol engorgé dès la surface (pas de surcreusement des fossés, ni de création de nouveaux fossés).
- Remettre en état les chemins d'exploitation après exploitation forestière.

### 3.6 Activités de pleine nature : randonnées pédestre, équestre, VTT, ski de fond, raquettes

#### 3.6.1 Engagements soumis à contrôles

##### **Je m'engage à :**

##### **◆ Utiliser et faire la promotion des sentiers balisés dans le PDIPR**

Point de contrôle : vérification des cartes et/ou topoguide.

##### **◆ Solliciter l'avis de la structure animatrice en cas de projet de nouveau sentier de découverte**

Point de contrôle : vérification des documents de demande.

##### **◆ Informer les utilisateurs de la présence du site Natura 2000 et des milieux sensibles traversés**

Point de contrôle : Contrôle des moyens de communication.



Cocher la case

#### 3.6.2 Recommandations

- Assurer l'entretien mécanique et manuel des chemins en dehors des périodes à risque (dérangement).
- limiter les places de parkings et respecter la propreté des lieux.

### 3.7 Activités de pleine nature : chasse, pêche

#### 3.7.1 Engagements soumis à contrôles

**Je m'engage à :**

**◆ Informer les pratiquants de la présence du site Natura 2000 et des milieux sensibles traversés et des espèces protégées**

Point de contrôle : Contrôle des moyens de communication.

**◆ Informer sur la présence d'espèces halieutiques fragiles**

Point de contrôle : Contrôle des moyens de communication



Cocher la case

#### 3.7.2 Recommandations

- Assurer l'entretien mécanique et manuel des chemins en dehors des périodes à risque (dérangement).
- Limiter les places de parkings et respecter la propreté des lieux.
- Limiter les déplacements en engins motorisés sauf cas de nécessité absolue (chiens).

### 3.8 Engagements soumis à contrôles Collectivités : équipements publics, interventions

Je m'engage à :

◆ **Intégrer dans mes projets urbains la présence du site Natura 2000 et des conséquences portées éventuellement à l'environnement**

Point de contrôle : Evaluation environnementale des projets.

◆ **Ne pas utiliser de produits polluants en bordure de rivières(retrait 15 m), sur les routes communale, départementale et nationale.**

Absence de verbalisation ou de constat de pollution

◆ **Limiter l'emploi du sel de déneigement et autres produits de salage**

Absence de verbalisation ou de constat de pollution

◆ **Informier et associer la structure animatrice aux documents d'urbanisme**

Point de contrôles : Convocations

Nom et statut du signataire :

A le

Signature



Cocher la case



# ANNEXES

## *Sommaire*

- Annexe n°1 : Sigles et Glossaire utilisés
- Annexe n°2 : Nom des ZNIEFF incluses pour tout ou partie dans le périmètre initial du site B21
- Annexe n°3 : Composition du comité de pilotage Natura 2000 du site B21
- Annexe n°4 : Liste des habitats du site B21 regroupés par grands types de milieux
- Annexe n°5 : Convocation et feuilles de présence des groupes de travail
- Annexe n°6 : Cahiers des charges des mesures agro-environnementales territorialisées
- Annexe n°7 : FSD
- Annexe n°8 : Fiches Métadonnées
- Annexe n°9 : Fiche de validation du CBNMC
- Annexe n°10 : Plaquette de présentation du site (document à part)
- Annexe n° 11 : Les tables alpha numériques sont fournies en format MIF/MID
- Annexe n° 12 : Liste d'autres espèces intéressantes

## ANNEXE N°1a : Sigles utilisés

ATEN : atelier technique des espaces naturels  
BCAE : bonnes conditions agricoles et environnementales  
CDOA : commission départementale d'orientation agricole  
COFIL (*Natura 2000*) : comité de pilotage local  
CRAE : commission régionale agro-environnementale  
CRPF : centre régional de la propriété forestière  
CSRPN : conseil scientifique régional du patrimoine naturel  
DCE : directive cadre sur l'eau  
DDT : direction départementale des territoires  
DH : directive « habitat, faune, flore » (directive n° 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages)  
DO : directive « oiseaux » (directive n° 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages)  
DOCOB (*Natura 2000*) : document d'objectifs  
DRAAF : direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
DRDR : document régional de développement rural  
DREAL : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
DRIEE : direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie  
EPCI : établissement public de coopération intercommunale  
FEADER : fonds européen agricole pour le développement rural  
FEDER : fonds européen de développement régional  
IFEN : Institut Français de l'Environnement  
LIFE+ : l'instrument financier pour l'environnement  
MAE(t) : mesures agroenvironnementales (territorialisées)

ONCFS : office national de la chasse et de la faune sauvage  
ONEMA : office national de l'eau et des milieux aquatiques  
ONF : office national des forêts  
PAC : politique agricole commune  
PDRH : programme de développement rural hexagonal  
PHAE : prime herbagère agro-environnementale  
PMTVA : primes au maintien du troupeau vaches allaitantes  
Pnr : Parc naturel régional  
PPRI : plan de prévention des risques d'inondation / d'incendies  
PSG : plan simple de gestion  
pSIC : proposition de site d'importance communautaire  
SAGE : schéma d'aménagement et de gestion des eaux  
SAU : surface agricole utile  
SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux  
SFP Surface Fourragère Principale  
SIC : site d'importance communautaire  
SUDOCO (*Natura 2000*) : outil informatique de suivi des DOCOB  
TFPNB (ou TFNB) : taxe foncière sur les propriétés non bâties  
UGB : Unité de Gros Bétail  
UMO : unité de main-d'œuvre  
ZPS (*Natura 2000*) : zone de protection spéciale  
ZSC (*Natura 2000*) : zone spéciale de conservation

## ANNEXE N°1b : Glossaire

Terme	Définition
Acidicline	adj. Qualifie une espèce ou une végétation se développant sur des sols légèrement acides.
Acidiphile	adj. Qualifie une espèce ou une végétation adaptée aux sols acides.
Biocène	adj : relatif à la biocénose (association d'animaux et de végétaux qui vivent en équilibre dans un biotope ou dans une station donnés)
Biotite	n.f. Minéral issu de la famille des phyllosilicates (Groupe des silicates construits par empilement de feuillets tétraédriques « T »)
Boréo-montagnarde	adj. Se dit d'une plante dont l'aire de répartition concerne à la fois les régions boréales et les étages inférieurs des montagnes tempérées.
Cariçaie	n.f. Groupement végétal de milieux humides, dominé par des espèces du genre Carex, ou laïches.
Chasmophyte	n.f. Plante capable de coloniser les fissures de rochers et d'en faire son milieu de vie habituel (ex. Nombril-de-Vénus, Doradille septentrionale).
Circumboréale	adj. Qui vit dans la zone tempérée froide de l'hémisphère nord.
Déprimage	n.m. Terme d'agriculture. Action de déprimer les prairies : mettre le bétail au pâturage dans une prairie de fauche à la sortie de l'hiver, avant le démarrage de la croissance de l'herbe.
Dérésinement	n.m. par opposition à enrésinement : déboiser en éliminant les essences résineuses
Désaisonnement	n.m. Action de désaisonner : faire reproduire une femelle de mammifère, et notamment la brebis, en dehors de la saison sexuelle normale.
Entomofaune	n.f. partie de la faune constituée par les insectes
Etrépage	n.m. technique de restauration écologique des milieux. Cette opération consiste à enlever mécaniquement les horizons organiques (couches supérieures) d'un sol pour le rajeunir. Ainsi appauvri et déstabilisé, le sol favorise le développement d'espèces pionnières et de la riche biodiversité associée.
Eurosibérienne	adj. Qualifie les végétaux et les végétations de la Région eurosibérienne qui, dans le continent eurasiatique, comprend, aux latitudes moyennes, toute l'Europe et l'ouest de la Sibérie.
Eutrophe	adj. Qualifie les sols ou les eaux riches en matière minérale.
Granite d'anatexie	Le granite d'anatexie a un aspect différent des autres granites. Il a souvent des hétérogénéités, avec des minéraux orientés. Il est issu de la fusion de la croûte continentale dans deux contextes géodynamiques différents.
Granite hétérogène	Les granites sont d'origine plutonique, par opposition aux roches effusives d'origine volcanique comme le basalte. Ils se forment en profondeur par refroidissement très lent du magma, mélangé à d'autres roches. Ils sont composés d'éléments de nature différente.
Helminthicide	n.m. qui a la propriété de tuer, de détruire les helminthes (ver parasite vivant dans l'intestin de l'homme et d'autres vertébrés)

<b>Terme</b>	<b>Définition</b>
Hémicryptophyte	n.m. ou n.f. Type de plante herbacée vivace, correspondant aux espèces dont les parties bourgeonnantes permettant la survie pendant la mauvaise saison, sont disposées à la surface du sol, à la limite inférieure de la tige.
Hygrophile	adj. Qualifie une plante ou une végétation ayant besoin ou tolérant de fortes quantités d'eau tout au long de son développement (ex : Populage des marais).
Inondabilité	n.f. caractère de ce qui peut être inondé
Jonçaie	n.f. Végétation composée principalement de joncs (Juncus)
Landicole	adj. Qualifie une espèce habitant habituellement et préférentiellement les landes.
Mégaphorbiaie	n.f. Formation végétale de hautes herbes (souvent à larges feuilles) se développant sur des sols humides et riches.
Mésohygrophile	adj. Qualifie une plante ou une végétation moyennement hygrophile.
Mésotrophe	adj. Désigne un milieu dont la teneur en éléments minéraux nutritifs est de valeur moyenne.
Moder	n.m. type d'humus acide des forêts résineuses de montagne ou des forêts feuillues de plaine en voie de dégradation
Moliniaie	n.f. Végétation composée principalement de Molinie (Molinia caerulea)
Mor	n.m. humus à décomposition très lente.
Nardaie	n.f. Pelouse vivace acidophile à acidiphile souvent dominée par le Nard raide.
Neutro-alcalin	adj. milieu dont le pH est supérieur à 6.
Oligotrophe	adj. Qualifie une espèce végétale ou une végétation se développant dans des milieux pauvres en éléments nutritifs, ne permettant qu'une activité biologique réduite.
Oligotrophisation	n.f. Phénomène d'appauvrissement progressif d'un milieu en éléments nutritifs.
Ourlification	n.f. le terme d'ourlet désigne une strate composée d'espèces herbacées qui annonce la fermeture d'un milieu. Il peut faire partie de la lisière ou entrer dans la composition d'une prairie abandonnée en voie de fermeture (on parle alors d'ourlification).
Pessière	n.f. Peuplement forestier, naturel ou planté, dominé par des épicéas
Phanérogamique	adj. Relatif à une plante, chez laquelle les organes sexuels sont apparents.
Phytosociologie	n.f. Etude descriptive et causale des associations végétales.
Planitiaire	adj. Qualifie espèces et communautés végétales localisées dans les plaines.
Pleurocarpe	adj. En parlant de certaines mousses, dont les fruits sont insérés sur le côté de la tige
Porphyrique	adj. inv. relatif ou évoquant le porphyre, roche magmatique dure à grands cristaux de feldspath de différentes couleurs
Relictuel	adj. Qualifie une espèce ou un habitat autrefois répandu, mais qui survit dans un milieu restreint favorable.
Ripsisylve	n.f. formation boisée, buissonnante et herbacée présente sur les rives d'un cours d'eau
Roche métamorphique	roche formée par la recristallisation (et généralement la déformation) de roches sédimentaires ou de roches magmatiques sous l'action de la température et de la pression qui croissent avec la profondeur dans la croûte terrestre ou au contact d'autres

	roches. Ces transformations se font à l'état solide, c'est-à-dire sans fusion de la roche.
<b>Terme</b>	<b>Définition</b>
Roche migmatite gneissique	roche hybride composée de roche gneissique intimement liées à des veinules de matériaux quartzo-feldspathiques magmatiques
Scoriacé	adj. de la nature des scories, fragments de lave de faible densité
Sub-	préf. Sous, pas tout à fait ; préfixe désignant soit la sous-localisation d'un lieu soit une caractéristique physique, chimique ou biologique qui n'est pas tout à fait atteinte (ex. : subhumide, subarctique, submontagnarde).
Subatlantique	adj. Qualifie les territoires sous influence climatique atlantique atténuée, en Europe occidentale, ainsi que les végétations de ces territoires.
Supraméditerranéen	adj. Qualifie l'étage de végétation des moyennes montagnes méditerranéennes, à climax de chênaies pubescentes.
Sylvatique	adj. Qui pousse dans les forêts
Sympatrie	n.f. désigne l'existence de deux espèces phylogénétiquement proches, vivant sur un même territoire, mais ne s'hybridant pas (n'ayant pas de descendance).
Terrariophilie	n.f. consiste à maintenir, voire à faire se reproduire certaines espèces animales et/ou végétales en imitant leur biotope dans un milieu confiné, le terrarium. Elle présente de grandes similitudes avec cette autre passion qu'est l'aquariophilie.
Touradon	n.m. Structure en motte arrondie formée dans certaines tourbières ou zones humides paratourbeuses par la pousse annuelle de certaines plantes sur leurs anciennes racines et feuilles mortes en décomposition ralenties par l'acidité du milieu.

**ANNEXE N°2 : Nom des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) incluses pour tout ou partie dans le périmètre de 2006 du site B21 :**

\* 17 ZNIEFF type I (secteurs de grand intérêt biologique et écologique)

Code	Nom de la ZNIEFF	Surface de la ZNIEFF (ha)	Surface (ha) de la ZNIEFF dans B21 (2006)	% de la ZNIEFF située dans B21 (2006)
07040001	Narces du petit Grévier	116,75	0,14	0,12%
07040003	Secteur des sucs	919,04	7,83	0,85%
07040010	Mont Gerbier de Jonc et sources de la Loire	280,88	1,64	0,58%
07060001	Tourbière de pré Plot	136,26	38,54	28,28%
07060002	Haut-bassin de la Méjeanne	159,5	88,54	55,51%
07060003	Narces de Saint-Cirgues	26,32	10,01	38,03%
07060004	Gage et la Loire en aval des barrages	580,86	57,07	9,83%
07060005	Tourbière de Narcier	14,47	7,85	54,25%
07060006	Tourbières et prairies humides de Goudoulet, lac Ferrand	494,31	249,35	50,44%
07060007	Prairies et tourbières du mas de Jean	125,38	22,09	17,62%
07060008	Bassin de la Langougnole	1482,79	415,11	28,00%
07060009	Rivière de la Langougnole en aval du moulin de Blanc	81,04	2,07	2,55%
07060010	Zones humides de l'Ouleyre et des Présailles	346,5	106,65	30,78%
07060011	Zones humides du haut-bassin du Tauron	298,36	90,28	30,26%
07060012	Zones humides du mont Mézy	303,01	57,96	19,13%
07070002	Crêtes de Lachamp-Raphaël	534,36	13,23	2,48%

\* 3 ZNIEFF type II (grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des possibilités biologiques importantes)

Code	Nom de la ZNIEFF	Surface de la ZNIEFF (ha)	Surface (ha) du B21 (2006) dans la ZNIEFF	% du B21 (2006) située dans la ZNIEFF
0704	Sucs et prairies d'altitude du Massif du Meyzenc	10877,00	19,09	0,54%
0706	Haut bassin de la Loire et plateau ardèchois	28323,00	3456,13	98,49%
0707	Ligne de Crête de Mezillac au col de l'Escrinet	6124,00	19,20	0,55%

ANNEXE N°3 : composition du comité de pilotage Natura 2000 du site B21

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE 1	CP	VILLE
Propriétaire		PRADIER	Sébastien	Le Bosquet	07200	SAINT ETIENNE DE FONTBELLON
Propriétaire	Mademoiselle	DESCOURS	Marie-Josephe	Domaine de la Garde	07510	SAINT EULALIE
	Monsieur le Maire			Mairie	07450	BURZET
	Monsieur le Maire			Mairie	07470	COUCOURON
	Monsieur le Maire			Mairie	07510	CROS-DE-GEORAND
	Monsieur le Maire			Mairie	07660	ISSANLAS
	Monsieur le Maire			Mairie	07470	ISSARLES
	Monsieur le Maire			Mairie	07470	LACHAPELLE-GRAILLOUSE
	Monsieur le Maire			Mairie	07660	LANARCE
	Monsieur le Maire			Mairie	07660	LAVILLATTE
	Monsieur le Maire			Mairie	07440	LE BEAGE
	Monsieur le Maire			Mairie	07470	LE LAC-D'ISSARLES
	Monsieur le Maire			Mairie	07560	LE ROUX
	Monsieur le Maire			Mairie	07510	MAZAN-L'ABBAYE
	Monsieur le Maire			Mairie	07560	MONTPEZAT-SS-BAUZON
	Monsieur le Maire			Mairie	07450	SAGNES-ET-GOUDOULET
	Monsieur le Maire			Mairie	07510	ST-CIRGUES-EN-MONTAGNE
	Monsieur le Maire			Mairie	07510	STE-EULALIE
	Monsieur le Maire			Mairie	07510	USCLADES-ET-RIEUTORD
Communauté de Communes Entre Loire et Allier	Monsieur le Président			Mairie	07470	COUCOURON
CDC Sources de la Loire	Monsieur le Président			Mairie	07510	ST-CIRGUES-EN-MONTAGNE
Communauté de communes des Grands Serres	Monsieur le Président			Mairie	07330	THUEYTS
ACCA	Monsieur le Président			Mairie	07450	BURZET
ACCA	Monsieur le Président			Mairie	07470	COUCOURON
ACCA	Monsieur le Président			Mairie	07510	CROS-DE-GEORAND
ACCA	Monsieur le Président			Mairie	07660	ISSANLAS
ACCA	Monsieur le Président			Mairie	07470	ISSARLES
ACCA	Monsieur le Président			Mairie	07470	LACHAPELLE-GRAILLOUSE
ACCA	Monsieur le Président			Mairie	07660	LANARCE
ACCA	Monsieur le Président			Mairie	07660	LAVILLATTE
ACCA	Monsieur le Président			Mairie	07440	LE BEAGE
ACCA	Monsieur le Président			Mairie	07470	LE LAC-D'ISSARLES

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE 1	CP	VILLE
ACCA	Monsieur le Président			Mairie	07560	LE ROUX
ACCA	Monsieur le Président			Mairie	07510	MAZAN-L'ABBAYE
ACCA	Monsieur le Président			Mairie	07560	MONTPEZAT-SS-BAUZON
ACCA	Monsieur le Président			Mairie	07450	SAGNES-ET-GOUDOULET
ACCA	Monsieur le Président			Mairie	07510	ST-CIRGUES-EN-MONTAGNE
ACCA	Monsieur le Président			Mairie	07510	STE-EULALIE
ACCA	Monsieur le Président			Mairie	07510	USCLADES-ET-RIEUTORD
Agence de l'eau Loire Bretagne Délégation de Clermont Ferrand	Monsieur le directeur			Centre Orslow 12 avenue Max Dormoy	63000	CLERMONT FERRAND
Office National de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)	Monsieur le garde chef			7, Boulevard du Lycée	07000	PRIVAS
DDT Direction départementale des territoires	Monsieur le directeur			2, place des Mobiles BP 613	07006	PRIVAS Cedex
Direction Départementale de l'Équipement Service Urbanisme Environnement	Monsieur	BERNOUIN	Patrice	2, place des Mobiles BP 613	07006	PRIVAS Cedex
D.D.E. Unités territoriales Sud et Haute Ardèche	Monsieur	WATTELLIER	Dominique	23, rue Jean mermoz BP 143	07200	AUBENAS
Direction Départemental de la Jeunesse et des Sports	Monsieur le directeur			3, avenue Vanel	07000	PRIVAS
Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales	Monsieur le directeur			2, bis rue de la Recluse BP 715	07000	PRIVAS
Direction Régionale de l'Environnement Rhône-Alpes	Monsieur le directeur			208 bis, rue Garibaldi	69422	LYON CEDEX 03
Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement	Monsieur le directeur			2, rue Antoine Charial	69426	LYON CEDEX 03
Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement	Monsieur le directeur			11, bd du lycée	07007	PRIVAS
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	Monsieur le chef de service départemental			Innoparc - BP 338 ZI le lac Avenue Marc Séguin	07000	PRIVAS CEDEX
Préfecture	Monsieur le Préfet			Cabinet du Préfet Rue Pierre Filliat	07000	PRIVAS
Préfecture	Bureau de l'environnement			Rue Pierre Filliat	07000	PRIVAS
Sous-préfecture de Largentière	Monsieur le sous-préfet			23 rue Camille Vieilfaure	07110	LARGENTIERE
Sous-préfecture de Tournon	Monsieur le sous-préfet			3 rue Boissy d'Anglas BP 112	07300	TOURNON



ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE 1	CP	VILLE
Association Départementale pour l'Aménagement des Structures et des Exploitations Agricoles	Monsieur le président			4, avenue de l'Europe Unie	07000	PRIVAS
Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs	Monsieur le président			4, avenue de l'Europe Unie BP 114	07000	PRIVAS
Chambre d'agriculture de l'Ardèche	Monsieur le président			4, avenue de l'Europe Unie BP 114	07001	PRIVAS
Confédération Paysanne	Monsieur le président	BROUSSE	Christian	4, avenue de l'Europe Unie	07000	PRIVAS
Centre Ornithologique Rhône-Alpes	Monsieur le président			4 bis, rue de la Halle	07110	LARGENTIERE
Conservatoire Régional des Espaces Naturels Rhône-Alpes	Madame	JULLIAN	Laurence	La Maison Forte 2, rue des Vallière	69390	VOURLES
Fédération Départementale des chasseurs de l'Ardèche	Monsieur le président			Le Col de l'Escrinet	07200	SAINT ETIENNE DE BOULOGNE
Fédération de l'Ardèche pour la pêche et protection du milieu aquatique	Monsieur le président			Innoparc ZI le lac Avenue Marc Séguin	07000	PRIVAS
Société Botanique d'Ardèche	Monsieur le président			Lycée agricole Olivier de Serres Quartier Saint Martin BP 150	07205	AUBENAS CEDEX
Association des Maires de l'Ardèche	Monsieur le président			7, cours du Temple	07000	PRIVAS
Association Fin Gras du Mézenc	Madame	AVONS	Anouk	La Ferme Mathias	43430	FAY SUR LIGNON
Conseil Régional Rhône-Alpes	Monsieur le président			78, route de Paris BP 19	69751	CHARBONNIERE LES BAINS
Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	Monsieur le président			La Prade	07560	MONTPEZAT SOUS BAUZON
Expert scientifique	Monsieur	COCHET	Gilbert	Le village	07130	SAINT ROMAIN DE LERPS
Expert scientifique	Monsieur	LADET	Alain	Quartier de l'Eglise	07200	UCEL
Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône-Alpes	Monsieur le directeur			Parc de Crécy 18 avenue du Général de Gaulle	69771	SAINT DIDIER AU MONT D'OR CEDEX
Office National des Forêts	Madame	GILLIBERT	Isabelle	Maison forestière de St Martial	07310	ST MARTIAL
Office National des Forêts	Madame	ZELMIRE	Frédérique	2, rue Maurice FAURE	26150	DIE
Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de l'Ardèche	Monsieur le président			Chambre d'agriculture Avenue de l'Europe Unie	07000	PRIVAS
Chambre de Commerce et de l'Industrie	Monsieur le président			Quartier la Temple BP 205	07205	AUBENAS CEDEX
EDF Production Transport Energie Rhône-Auvergne	A l'attention de Monsieur	VILLET	Denis	Val de Mialaure Route de Saugues BP 69	43002	ESPALY-SAINT MARCEL
Electricité de France TE Méditerranée	Monsieur le directeur			140 avenue Viton	13482	MARSEILLE CEDEX

ORGANISME	TITRE	NOM	PRENOM	ADRESSE 1	CP	VILLE
Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux (UNICEM)	Monsieur le président	Parc club du Moulin à Vent		33, avenue Georges Levy - bat. 5	69200	VENISSIEUX
Conseil Général de l'Ardèche	Monsieur le Président et député	TERRASSE	Pascal	Hôtel du Département B.P. 737	07000	PRIVAS
	Monsieur le Député	FLORY	Jean-Claude	Hôtel de ville BP 106	07600	VALS LES BAINS
	Monsieur le Député	DUSSOPT	Olivier	1, rue Sadi Carnot	07100	ANNONAY
	Monsieur	FIALON	Dominique	Les Prades	07380	LALEVADE
Comité Départemental de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade	Monsieur le Président			2 rue Pierre Filliat	07000	PRIVAS
Comité Départemental de la Randonnée Pédestre	Monsieur le président	ALEXIS	Jean	4, cours du Palais	07000	PRIVAS
Conseil Général de la Haute-Loire	Mademoiselle	ESPERET	Cathy	place Monseigneur de Galard	43011	LE PUY EN VELAY
SOS Loire Vivante	Monsieur le Président			8, rue Crozatier	43000	Le PUY EN VELAY
APPMA Saut de la Loire	Monsieur	GINEYS	David	Avenue du lac	07470	LE LAC-D'ISSARLES
APPMA la truite capricieuse	Monsieur	LAURENT	Roger	Le village	07510	CROS-DE-GEORAND
APPMA la truite du plateau	Monsieur	CLOP	Jacques	Hameau le Cher	07470	COUCOURON
APPMA Bourges Loire Padelle	Monsieur	CHAMBOULEYRON	Jean-Marie	Rue de l'église	07450	BURZET
APPMA la truite	Monsieur	SAUGUES	Christian	Farges	07630	LE BEAGE
Établissement public LOIRE	Monsieur le Président			3, avenue Claude Guillemin BP 6125	45061	ORLEANS CEDEX 2

ANNEXE N°4 : Liste des habitats du site B21 regroupés par grands types de milieux

Grand type de milieu	Intitulé de l'habitat	Code Corine Biotope	Surface (ha)	Code Natura 2000	Intérêt Communautaire/ PRioritaire
Cours d'eau et berges	Eaux douces	22.1	82		
	Communautés amphibies pérennes septentrionales	22.31	0,9	3130	IC
	Ruisselets	24.11	36		
	Zones à truite	24.12	39		
	Bancs de graviers des cours d'eau	24.2	0,5		
	Végétation des rivières oligotrophes acidiphiles	24.41	21	3260	IC
	Formations riveraines de saules	44.1	8,5		
	<b>Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à débit rapide</b>	44.32	48	<b>91EO</b>	<b>PR</b>
Zones humides	Bordures à Calamagrostis des eaux courantes	53.4	4,3		
	Prairies humides et mégaphorbiaies	37	84	6430	IC
	Prairies humides eutrophes	37.2	1,1		
	Prairies humides atlantiques et subatlantiques	37.21	68		
	Prairie à Canche cespiteuse	37.213	89		
	Pâtures à grand Jonc	37.241	207		
	Prairies à Molinie acidiphile	37.312	166	6410	IC
	Prairies à Jonc rude et pelouses humides à Nard	37.32	100		
	Lisières humides à grandes herbes	37.7	9,5	6430	IC
	Saussaie marécageuse	44.9	3		
	Forêts marécageuses de bouleaux et de conifères	44A	2,8		
	<b>Bois de bouleaux à sphaignes</b>	44A1	1,1	<b>91D0</b>	<b>PR</b>
	<b>Buttes de Sphagnum capillifolium</b>	51.1117	28,5	<b>7110</b>	<b>PR</b>
	<b>Buttes à buissons de Vaccinium</b>	51.1134	0,4	<b>7110</b>	<b>PR</b>
	Roselières	53.1	0,3		
	Typhaies	53.13	1		
	Communautés de Prêles d'eau	53.147	9,5		
	Communautés à grandes laîches	53.2	5,7		
	Tourbières basses à Carex nigra, C. canescens et C. echinata	54.42	6		
	Tourbières tremblantes acidiclinales à Carex rostrata	54.531	79	7140	IC

	Communautés à <i>Rhynchospora alba</i>	54.6	1,2	7150	IC
<b>Grand type de milieu</b>	<b>Intitulé de l'habitat</b>	<b>Code Corine Biotope</b>	<b>Surface (ha)</b>		
Milieux agropastoraux	Prairies améliorées	81	5,9		
	Landes montagnardes à <i>Calluna</i> et <i>Genista</i>	31.226	10,2	4030	IC
	Ronciers	31.831	2,1		
	Landes médio-européennes à <i>Cytisus scoparius</i>	31.841	9,7		
	Landes à <i>Cytisus purgans</i>	31.842	159	5120	IC
	Landes à Fougères	31.86	11		
	<b>Gazons à Nard raide</b>	35.11	220	<b>6230</b>	<b>PR</b>
	Pelouses à Canche flexueuse	35.13	0,4		
	Pâturages à <i>Cynosurus-Centaurea</i>	38.112	44		
	Prairies de fauche de montagne	38.3	542	6520	IC
	Clairières à <i>Epilobes</i> et <i>Digitales</i>	31.8711	14,3		
Milieux forestiers	Fourrés à <i>Genévriers</i> communs	31.88	0,02		
	Hêtraies	41.1	2,5		
	Hêtraies acidiphiles sub-atlantiques	41.12	612	9120	IC
	Hêtraies médio-européennes méridionales	41.17	298		
	Sapinières	42.1	96		
	Forêts de Pins sylvestre du Massif central	42.57	76		
	Plantation de conifères	83.31	218		
Milieux rocheux	Eboulis siliceux et froids de blocailles	61.114	3,3	8110	IC
	Falaises siliceuses catalano-languedociennes	62.26	7,4	8220	IC
	Cultures	82	6,7		
Autres	Alignements d'arbres, haies, petit bois, bocage, parcs	84	31,5		
	Aire de stockage	86	0,7		
	Chemins, routes	8	18,7		
	Friches	87	4,5		
	villages	86.2	12,3		
	Carrières	86.41	0,09		

## **Annexe n°5 : Exemples de Convocation réunions et feuille de présence aux groupes de travail**

06 MAR. 2009



**CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
ARDECHE**

Département  
Valorisation des  
espaces

**Objet : Natura 2000. Document d'Objectifs  
site B21 « Loire et ses affluents »  
Dossier suivi par : Gilles MARTINEAU**

Privas, le lundi 02 Mars 2009

Madame, Monsieur

Dans la poursuite du travail d'élaboration du Document d'Objectif du site Natura 2000 b 21 « Loire et ses affluents », la Chambre d'Agriculture et le CREN (Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels) entame la seconde phase de l'étude et plus particulièrement la co-construction d'actions appropriées au territoire et répondant aux enjeux définis en première phase. Elle s'effectuera au sein de groupes de travail associant les acteurs locaux.

En raison des conditions météorologiques délicates le 24/02/2009 et suite à une présence limitée des partenaires locaux, nous avons décidé de reprogrammer les réunions de travail concernant le programme d'actions du document d'objectif.

Vous êtes ainsi convié à participer à l'une des 2 réunions organisées pour cette deuxième étape du document d'objectif le :

- **Mardi 17 Mars à 9h30 à à Coucouron salle de la maison de l'Agriculture**
- **Mardi 17 Mars à 14 h 30 Ste Enlalie salle de la Mairie**

Ces réunions sont l'occasion pour les acteurs du territoire de proposer des actions concrètes et adaptées aux enjeux définis lors de la première phase du travail.

Comptant sur votre présence, ou sur la fourniture d'éléments permettant de cibler des actions qui vous paraissent prioritaires, je vous prie d'agrèer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Rémy FABRE

Responsable Elu du Département Valorisation des Espaces



Sebastien

CREN

La maison forte  
2, rue des Vallières  
69390 YOURLÈS  
tél. 04 72 31 84 50  
fax 04 72 31 84 59  
www.cren-rhonealpes.fr  
SIRET 398 534 222 00037

Antenne Ain  
Château Messimy  
01800 CHARNOZ-SUR-AIN

Antenne Ardèche-Drôme  
domaine Olivier de Serres  
Le Pradel  
07170 MIRABEL

Votre interlocuteur

Sébastien BARTHEL  
tél. 04 72 31 84 50  
sebastien.barthel@espaces-naturels.fr

CORA Ardèche  
4 bis, rue de la Halle  
07110 LARGENTIERE

À l'attention de : **Monsieur Florian VEAU**

**Objet** : Réunion comité d'experts scientifiques site N2000 B21

**Le** : 3 avril 2009

**Nos réf.** : LJ/SB/09-224

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous convier à une réunion de travail concernant l'état des lieux environnemental sur le site Natura 2000 « Loire et affluents » (FR8201666, Ardèche) qui se tiendra le :

**24 avril 2009 à 9h30**

à la Chambre d'agriculture d'Aubenas (Lycée Agricole St Martin)

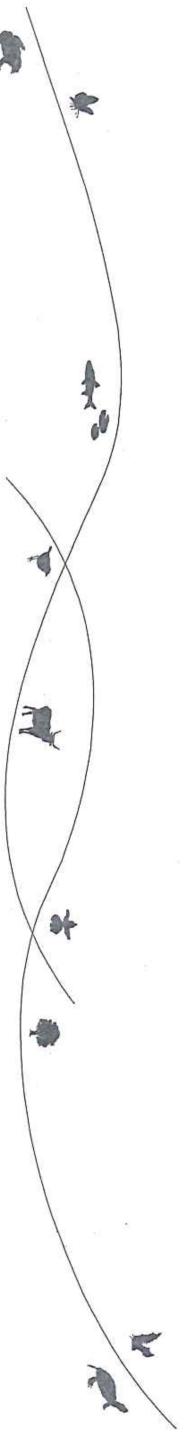
Nous vous proposons d'aborder les sujets suivants :

- Etat d'avancement du Docob et réactions/compléments sur le diagnostic environnemental
- Réaction/compléments sur les actions proposées

Vous recevrez sous peu une version provisoire du Docob en relecture.



















En espérant vous compter parmi nous, je vous adresse, Monsieur, mes meilleures salutations.

Sébastien BARTHEL  
Chargé d'études



Réunion Natura2000 -B21 : Loire amont et affluents  
 Groupe2 : Ste Eulalie, Sagnes et Goudoulet, Cros-du-géorand  
 Mardi 9 Septembre 2008 - 14h00 - Ste Eulalie

FEUILLE DE PRESENCE

Prénom	Nom	Qualité et organisme représenté	Signature
JP	Bryse	Agriculteur	
Christine	Journeux	adjoindant en charge	
Fredric	CHAZALON	Agriculteur	
MARTIN	Généraline GNC Espérouges	Fleur Agricultrice	
TEYSSIER	avec de Rain	Agriculteur	
MARCON	Zouave	Agriculteur	
Goumon	M. Goumon	Propriétaire Press	
MARCON	J.M. GAC.	Agriculteur	
Eysane	Ch.Vin	Euron.	
COFFIC	Ciller	Production / vin bio	
COFFIC	Asidiar	Production / vin bio	
ALLIS	J. P. Ovir	Adjoint Sages de grand	
TULLIAN	Laurence	CRÉN	
BARTHEL	Sebastien	—	
Georget	Pomarine		
Anaïse	LANOË	CA07	
FALCON	Ferrande	syndicatrice	
NAÏM	Calles	CA07	



Communes Tanora, Laviolle, Mayan, St Cirqes

FEUILLE DE PRESENCE

Prénom	Nom	Qualité et organisme représenté	Signature
Marlene	GERGET	CREN	
Gilc	THANNEN	Chambre d'Agriculture	
Sébastien	BARTHEL	Conservatoire des Pays d'Espagnols (Cren)	
Robert	LAURENT	Agriculteur Adjoint FERNET HABRIE	
Colin	BRIENT-GRIFFEL	adjoint de la mairie	
<del>Evolyne</del> <del>Quastler</del>	Chesnelier	conseillère municipale de St Cirqes	
Eric	Haond	Agriculteur Mayan l'Albigeois	
Philippe	Dunoy	Agriculteur Mayan l'Albigeois	
Von	Reuter	Agricien Plein et la zone l'Albigeois	
Robert	OLLIER	Adjoint Mayan l'Albigeois	
Anaïse	LANDE	Chambre d'Agriculture et	
Philippe	DUNOY	Spone Adjoint de la mairie.	
Christiane	FRAZZA	Spone de la mairie	

## ANNEXE N°6 Cahiers des charges des mesures agro-environnementales territorialisées

### Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture

#### TERRITOIRE « LOIRE ET SES AFFLUENTS »

#### MESURE TERRITORIALISÉE « ENTRETIEN DES LANDES OUVERTES » (CODE : RA\_07LA\_LO1)

#### *Objectifs de la mesure :*

Dans certaines zones, le pâturage n'est pas suffisant pour entretenir le milieu (rejets ligneux et autres végétaux indésirables ou envahissants tels que les fougères). Un entretien mécanique complémentaire est donc nécessaire pour éviter la fermeture du milieu, dans un objectif paysager et de maintien de la biodiversité. Cette mesure vise ainsi à lutter contre l'embroussaillage et la fermeture de milieux remarquables herbacés, gérés de manière extensive par pâturage. Elle contribue également à la défense contre les incendies.

Les landes concernées par cette mesure sont éligibles à la PHAE et ont initialement un taux de recouvrement par les ligneux compris entre 1/3 et 2/3 (dynamique d'embroussaillage importante). L'objectif principal de cette mesure est de maintenir l'ouverture et d'entretenir une mosaïque de milieux par une gestion pastorale adaptée (pâturage annuel et au moins 2 interventions mécaniques pendant la durée du contrat sur les parcelles culturales engagées).

En contrepartie du respect du cahier des charges de la mesure, une aide de 92,2 € par hectare engagé vous sera versée annuellement pendant les 5 années de l'engagement.

#### *Les conditions spécifiques d'éligibilité à la mesure « Entretien des landes ouvertes » (CODE : RA\_07LA\_LO1) :*

Les surfaces éligibles à cette mesure sont des landes « ouvertes », éligibles à la PHAE, qui ont initialement un taux de recouvrement par les ligneux compris entre 1/3 et 2/3, et qui exigent des travaux d'entretien mécanique relativement importants sur 5 ans (les landes avec moins de 1/3 de ligneux peuvent seulement être engagées dans la mesure « PHAE2 extensive »).

Ces surfaces appartiennent à la catégorie des surfaces herbagères « peu productives » définie dans la notice départementale PHAE2 et l'arrêté préfectoral des usages locaux comme suit :

« surfaces rarement mécanisables, boisées ou non, pouvant avoir plusieurs strates de végétations essentiellement utilisées pour le pâturage mais avec une productivité faible offrant des ressources alimentaires variées.

Zone arbustive, ligneuse et assimilé (genêts, ronciers, églantiers, genévriers, bruyères, fougères etc...) :

- a) zone arbustive localisée et pénétrable : si cette zone représente moins d'un tiers de la parcelle culturale et pénétrable par les animaux elle peut être déclarée à la PHAE2 sur l'ensemble de la parcelle culturale
- b) zone arbustive diffuse : si cette zone justifie d'une présence de strate herbacée supérieure à un tiers de la parcelle culturale et si elle est régulièrement utilisée en surface fourragère elle est éligible à la PHAE2 sur l'ensemble de la parcelle culturale.
- c) zone arbustive non pénétrable : ces parcelles culturales sont assimilées aux sous-bois et ne sont pas éligibles à la PHAE2 et sont à déclarer en hors cultures ou à retirer de l'îlot.

Un sous-bois sans strate herbacée servant d'abri aux animaux n'est pas éligible à la PHAE2 et doit être déclaré en hors cultures.

Les affleurements de rochers supérieurs à 100m<sup>2</sup> ne sont pas éligibles à la PHAE2, ils peuvent être déclarés en hors cultures ou retirés de la surface de l'îlot. »

Cahier des charges de la mesure et régime de contrôle :

L'ensemble de vos obligations doit être respecté tout au long de votre contrat, et ce dès le 15 mai de l'année de votre engagement.

Les documents relatifs à votre demande d'engagement et au respect de vos obligations doivent être conservés sur votre exploitation pendant toute la durée de votre engagement et pendant les quatre années suivantes par exemple, pour un engagement au 15 mai 2009, les documents doivent être conservés jusqu'au 16 mai 2017).

Les différentes obligations du cahier des charges de la mesure sont décrites dans le tableau ci-dessous.

Lorsque l'une de ces obligations n'est pas respectée, les conséquences de ce non-respect peuvent porter sur la seule année considérée (anomalie réversible), ou bien sur l'ensemble des 5 ans de l'engagement (anomalie définitive). Par ailleurs, le régime de sanction est adapté selon l'importance de l'obligation (principale ou secondaire) et selon qu'il s'agisse d'une obligation à seuil ou totale. Voir la notice nationale d'information sur les MAE pour le fonctionnement du régime de sanctions.

### 6.1 Le cahier des charges de la mesure : « ENTRETIEN DES LANDES OUVERTES »(CODE : RA\_07LA\_LO1)

Obligations du cahier des charges
A respecter en contrepartie du paiement de l'aide
Enregistrement de l'ensemble des interventions d'entretien sur les surfaces engagées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- type d'intervention,</li> <li>- localisation,</li> <li>- date</li> <li>- outils</li> </ul>

Contrôles sur place		Sanctions	
Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité
Vérification du cahier d'enregistrement des intervention	Cahier d'enregistrement des interventions	Réversible aux premier et deuxième constats.  Définitif au troisième constat.	Secondaire (NB: si de plus le défaut d'enregistrement ne permet pas de vérifier une des autre obligations de la mesure, cette dernière sera considérée en anomalie) Totale

Obligations du cahier des charges
A respecter en contrepartie du paiement de l'aide
<p>ELIMINATION MÉCANIQUE OU MANUELLE DES LIGNEUX ET AUTRES VÉGÉTAUX DÉFINIS COMME INDÉSIRABLES, SELON LES MODALITÉS DÉFINIES POUR LE TERRITOIRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 fois au cours des 5 ans, les premiers travaux d'entretien devant être réalisés au plus tard en année 3</li> <li>- selon la méthode suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>- fauche et/ou broyage</li> <li>- maintien des produits de fauche/broyage sur place ou export en dehors de la parcelle</li> <li>- matériel à utiliser : voir recommandations</li> </ul> </li> </ul>
<p>Respect des périodes d'interdiction d'intervention sur les ligneux : du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet (sauf pour des interventions concernant l'entretien des clôtures, les passages de circulation et le traitement des ronciers)</p>
<p>Absence de destruction des surfaces engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drain, nivellement...).</p> <p>Absence de travail du sol. Lors de dégâts de sangliers ou autres perturbations exceptionnelles, un renouvellement par travail du sol superficiel est autorisé sur la période de contractualisation</p>
<p>Pour chaque parcelle engagée, limitation de fertilisation azoté totale (hors apports par pâturage) à 125 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral</p>
<p>Pour chaque parcelle engagée, limitation de fertilisation P et K totale (hors apports par pâturage) et minérale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- fertilisation totale en P limitée à 90 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral,</li> <li>- fertilisation totale en K limitée à 160 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral</li> </ul>
<p>Sur les parcelles engagées, absence de désherbage chimique, à l'exception des traitements localisés visant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A lutter contre les fougères et les ronces,</li> <li>- A nettoyer les clôtures.</li> </ul>

Contrôles sur place		Sanctions	
Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité
<p>Visuel et documentaire : Vérification visuelle de la conformité de réalisation des travaux prévus et de l'élimination des rejets sur la base, le cas échéant, du référentiel photographique. Vérification sur la base de factures éventuelles.</p>	<p>Factures si prestation Cahier d'enregistrement des interventions sinon</p>	Réversible	Principale Totale
<p>Visuel et documentaire : Vérification visuelle de la conformité de réalisation des travaux prévus et de l'élimination des rejets sur la base, le cas échéant, du référentiel photographique. Vérification sur la base de factures éventuelles.</p>	<p>Factures si prestation Cahier d'enregistrement des interventions sinon</p>	Réversible	Secondaire Seuils
<p>Contrôle visuel</p>		Définitive	Principale Totale
<p>Calcul (analyse cahier de fertilisation)</p>	<p>Cahier de fertilisation</p>	Réversible	Principale Seuils
<p>Calcul (analyse cahier de fertilisation)</p>	<p>Cahier de fertilisation</p>	Réversible	Secondaire Seuils
<p>Visuel : absence de traces de produits phytosanitaires</p>		Définitive	Principale Totale

Remarques :

- Contrôle administratif annuel : dépôt au 15 mai de la déclaration de surface et de la Déclaration Annuelle de Respect des Engagements dûment remplie et signée.
- Le respect des limitations en apports organiques et totaux sera vérifié hors restitution par pâturage.
  - Compte tenu de la prise d'effet des engagements au 15 mai de l'année du dépôt de la demande, le respect des quantités maximales d'apports azotés, totaux et minéraux, sera vérifié du 15 mai de l'année n au 14 mai de l'année n+1, chaque année au cours de 5 ans. La quantité d'azote organique épandu sur cette période sera calculée sur la base des valeurs de rejet définies par le Corpen.
  - L'enregistrement des pratiques a également une vocation pédagogique incitant l'exploitant à raisonner ses interventions en fonction de ses objectifs de production et de préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau.

### **6.1.2 Gestion des ligneux :**

Maintien sur l'unité pastorale, pendant toute la durée du contrat, d'une mosaïque de landes et pelouses montagnardes de bonne qualité pastorale et environnementale : recouvrement par les ligneux hauts (sorbiers, alisiers, pins, bouleaux, saules,...) inférieur à 1/3; recouvrement par les ligneux bas (callune, genêts et myrtille,...) compris entre 1/3 et 2/3. Chaque année, obligation de pâturage de l'ensemble du parc et passage des animaux entre les buissons et au sein des secteurs ligneux.

### **6.1.3 Recommandations pour la mise en oeuvre de la mesure « Entretien des landes ouvertes » (CODE :RA\_07LA\_LO1) :**

Ces recommandations visent à accroître l'impact favorable de vos pratiques sur la biodiversité. Toutefois, ces recommandations ne font pas l'objet de contrôles, contrairement aux obligations décrites ci-dessus dans le cahier des charges (Cf. § 3)

- Interventions mécaniques :
  - utiliser un girobroyeur à chaînes ou à marteaux, en fonction de la puissance du tracteur et des végétaux à traiter voire de la présence de blocs de rochers
  - interventions si possible en août
  - la vitesse d'avancement doit être lente pour que le débroussaillage soit efficace
- Suite aux interventions mécaniques : pâturage ajusté les années suivantes (au moment de la pousse du genêt avec un retour ou une repasse à l'automne les années suivant l'intervention mécanique)

## **ANNEXE N°6.2: Cahiers des charges des mesures agro-environnementales territorialisées**

### **Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture**

TERRITOIRE «LOIRE ET SES AFFLUENTS »

MESURE TERRITORIALISÉE « QUALITÉ ECOLOGIQUE DES PRAIRIES PERMANENTES DE FAUCHE »  
(CODE : RA\_07LA\_PP1)

#### *Objectifs de la mesure :*

Les pratiques de fauche sur les prairies à végétation naturelle sont parmi les premières à être abandonnées et remplacées par du pâturage. La proportion des espèces de refus (chardons, joncs, ligneux...) augmente et la végétation spécifique des prairies de fauche (certaines composées, ombellifères, espèces de la famille des campanules, renoncules, et autres gentianacées et légumineuses) disparaît progressivement, jusqu'à l'installation d'une lande à genêt à balai.

De manière indirecte, la disparition des prairies de fauche peut avoir un impact sur les populations de nombreux insectes et restreindre les habitats d'oiseaux comme les busards, les alouettes et les bruants, ainsi que les terrains de chasse privilégiés de chauves-souris (murins, noctule...).

Les prairies naturelles riches en espèces floristiques sont à la fois des habitats naturels et des habitats d'espèces tout en produisant un fourrage de qualité et souple d'utilisation.

La préservation de leur biodiversité passe par le non-retournement, une fréquence d'utilisation faible, une première utilisation plutôt tardive et une fertilisation limitée.

Les surfaces contractualisées devront comporter 4 espèces floristiques indicatrices de la qualité écologique des prairies parmi une trentaine présente dans ce type de milieu sur le site Natura 2000. Le CREN /CBNMC a élaboré un guide d'identification de ces espèces indicatrices à l'attention des agriculteurs.

En contrepartie du respect du cahier des charges de la mesure, une aide de 165 € par hectare engagé vous sera versée annuellement pendant les 5 années de l'engagement.

#### **6.2.1 : Les conditions spécifiques d'éligibilité à la mesure « Qualité écologique des prairies permanentes de fauche » (CODE : RA\_07LA\_PP1) :**

Les surfaces éligibles à cette mesure sont les prairies de fauche permanentes, utilisées pour la production de foin ; les surfaces utilisées pour l'ensilage ou l'enrubannage et les prairies temporaires ou artificielles ne sont pas éligibles. Ces dernières peuvent toutefois souscrire un engagement du type PHAE2 si elles respectent les conditions d'éligibilité et le cahier des charges de la prime à l'herbe.

## 6.2.2 : Cahier des charges de la mesure et régime de contrôle :

L'ensemble de vos obligations doit être respecté tout au long de votre contrat, et ce dès le 15 mai de l'année de votre engagement.

Les documents relatifs à votre demande d'engagement et au respect de vos obligations doivent être conservés sur votre exploitation pendant toute la durée de votre engagement et pendant les quatre années suivantes (par exemple, pour un engagement au 15 mai 2009, les documents doivent être conservés jusqu'au 16 mai 2017).

Les différentes obligations du cahier des charges de la mesure sont décrites dans le tableau ci-dessous.

Lorsque l'une de ces obligations n'est pas respectée, les conséquences de ce non-respect peuvent porter sur la seule année considérée (anomalie réversible), ou bien sur l'ensemble des 5 ans de l'engagement (anomalie définitive). Par ailleurs, le régime de sanction est adapté selon l'importance de l'obligation (principale ou secondaire) et selon qu'il s'agisse d'une obligation à seuil ou totale. Voir la notice nationale d'information sur les MAE pour le fonctionnement du régime de sanctions.

### Le cahier des charges de la mesure :

Obligations du cahier des charges
A respecter en contrepartie du paiement de l'aide
Absence de destruction des prairies permanentes engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drain, nivellement...).
Absence de travail du sol. Lors de dégâts de sangliers ou autres perturbations exceptionnelles, un renouvellement par travail du sol superficiel est autorisé sur la période de contractualisation.
Pour chaque parcelle engagée, limitation de fertilisation azoté totale (hors apports par pâturage) à 125 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral
Pour chaque parcelle engagée, limitation de fertilisation P et K totale (hors apports par pâturage) et minérale : <ul style="list-style-type: none"> <li>- fertilisation totale en P limitée à 90 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral,</li> <li>- fertilisation totale en K limitée à 160 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral</li> </ul>
Sur les parcelles engagées, absence de désherbage chimique, à l'exception des traitements localisés visant à nettoyer les clôtures.

Contrôles sur place		Sanctions	
Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité
Contrôle visuel		Définitive	Principale Totale
Calcul (analyse cahier de fertilisation)	Cahier de fertilisation	Réversible	Principale Seuils
Calcul (analyse cahier de fertilisation)	Cahier de fertilisation	Réversible	Secondaire Seuils
Visuel : absence de traces de produits phytosanitaires		Définitive	Principale Totale

Obligations du cahier des charges  A respecter en contrepartie du paiement de l'aide	Contrôles sur place		Sanctions	
	Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité
Interdiction de l'écobuage sur les prairies de fauche	Contrôle visuel		Réversible	Secondaire Totale
Présence d'au moins 4 plantes indicatrices de la qualité écologique des prairies naturelles parmi une liste de plantes (espèce ou genre) indicatrices précisées au niveau du territoire (voir ci-dessous)	Méthode de contrôle : Traversée de la parcelle le long d'une diagonale large (environ 4 m) pour juger de la présence d'au moins 4 plantes indicatrices sur chaque tiers de la diagonale. Vérification sur la base d'un guide d'identification des plantes indicatrices et référentiel photographique.		Réversible	Principale Totale

#### Remarques :

- Contrôle administratif annuel : dépôt au 15 mai de la déclaration de surface et de la Déclaration Annuelle de Respect des Engagements dûment remplie et signée.
- Le respect des limitations en apports organiques et totaux sera vérifié hors restitution par pâturage.
  - Compte tenu de la prise d'effet des engagements au 15 mai de l'année du dépôt de la demande, le respect des quantités maximales d'apports azotés, totaux et minéraux, sera vérifié du 15 mai de l'année n au 14 mai de l'année n+1, chaque année au cours de 5 ans. La quantité d'azote organique épandu sur cette période sera calculée sur la base des valeurs de rejet définies par le Corpen.
  - L'enregistrement des pratiques a également une vocation pédagogique incitant l'exploitant à raisonner ses interventions en fonction de ses objectifs de production et de préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau.

#### 6.2.3 : Liste des plantes indicatrices et guide d'identification :

Nom français	Nom latin	D'après la bibliographie suivante :  - BIOTOPE, 2003 – DOCOB Natura 2000 site B20 – Millieux alluviaux et aquatiques de l'Allier et de ses affluents. FR 8201665. Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Tanargue.
Anthyllis vulnéraire	<i>Anthyllis vulneraria L.</i>	
Armérie des sables	<i>Armeria arenaria (Pers.) Schultes</i>	
Fromental élevé	<i>Arrhenatherum elatius</i>	
Avoine pubescente	<i>Avenula pubescens (Hudson) Dumort.</i>	
Brize commune	<i>Briza media L.</i>	
Campanule à feuilles rondes	<i>Campanula rotundifolia L.</i>	
Centaurée noire	<i>Centaurea nigra</i>	



Œillet	<i>Dianthus deltoides L.</i>
Euphrase officinale	<i>Euphrasia officinalis L.</i>
Gaillet jaune	<i>Galium verum L.</i>
Gentiane jaune	<i>Gentiana lutea</i>
Gentiane champêtre	<i>Gentianella campestris (L.) Börner</i>
Hippocrévide en toupets	<i>Hippocrepis comosa L.</i>
Liondent hispide	<i>Leontodon hispidus</i>
Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatus L.</i>
Luzule des champs	<i>Luzula campestris (L.) DC. in Lam. &amp; DC.</i>
Fenouil des Alpes	<i>Meum athamanticum</i>
Rhinanthe à petites fleurs	<i>Rhinanthus minor L.</i>
Sanguisorbe pimprenelle	<i>Sanguisorba minor Scop.</i>
Saxifrage granulé	<i>Saxifraga granulata L.</i>
Serpolet	<i>Thymus pulegioides L.</i>
Salsifis des prés	<i>Tragopogon pratensis</i>
Trisète jaunâtre	<i>Trisetum flavescens</i>

- ROMAO Carlos, 1999 - Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne Version EUR 15 – Commission européenne.
- Collectif, 2005 - Tome 4 : les habitats agropastoraux. Cahiers d'habitats Natura 2000. Réf. : 9782110052162 ; 936 pages, 21x29,7 cm ; ISBN : 2-11-005216-3

Voir en annexe le guide d'identification des espèces indicatrices de la richesse écologique des prairies de fauche naturelles de « Loire et ses affluents ».

#### **6.2.4 : Recommandations pour la mise en oeuvre de la mesure « Qualité écologique des prairies permanentes de fauche » (CODE : RA\_07LA\_PP1) :**

Ces recommandations visent à accroître l'impact favorable de vos pratiques sur la biodiversité et elles sont importantes pour conserver le panel d'espèces végétales caractéristiques de ces prairies naturelles. Toutefois, ces recommandations ne font pas l'objet de contrôles, contrairement aux obligations décrites ci-dessus dans le cahier des charges (Cf. § 3)

- au moins 1 fauche par an à partir de fin juin ; il s'agit d'une pratique de fauche plus tardive qui permet la floraison des espèces indicatrices visées par la mesure.
- fertilisation raisonnée (<60 unités d'azote total/ha/an)
- sur-semis possible en cas d'incidents majeurs (sécheresse, dégâts de sangliers,...) : privilégier les graines provenant de vos granges, ou un mélange de graminées et légumineuses indigènes
- une formation spécifique des exploitants du territoire et des contrôleurs pour la reconnaissance des plantes indicatrices pourra être proposée, avec la participation du CREN.
- la pratique de la fauche « centrifuge » (du centre vers la périphérie de la prairie) est encouragée pour limiter les dégâts éventuels sur la faune.

Compte-tenu de l'engagement sur la richesse floristique des prairies de fauche permanente, la période de contrôle optimale s'étendrait de mai à juillet (avant pâturage et fauche) ; en dehors de cette période, il sera beaucoup moins aisé d'identifier les espèces végétales indicatrices.

## **ANNEXE N°6.3: Cahiers des charges des mesures agro-environnementales territorialisées**

### **Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture**

#### **TERRITOIRE « LOIRE ET SES AFFLUENTS »**

#### **MESURE TERRITORIALISÉE « PRÉSERVATION DES ZONES HUMIDES »**

**(CODE : RA\_07LA\_ZH1)**

#### *Objectifs de la mesure :*

Le rôle multifonctionnel des zones humides (tourbières et prairies humides) est reconnu par les acteurs départementaux : diversité biologique, épuration de l'eau, lutte contre les inondations, paysages et patrimoines locaux, stockage du carbone...

Les zones humides présentes sur le territoire de « Loire et ses affluents » sont en général des milieux semi-naturels qui résultent du fragile équilibre des interactions qui s'opèrent depuis des siècles entre le milieu naturel et les pratiques agricoles traditionnelles. Toute perturbation significative de cet équilibre est amenée à dégrader le milieu actuel, voire à le faire disparaître à plus ou moins brève échéance.

Le CREN ou/et FRAPNA devra établir un diagnostic des zones humides de l'exploitation pour localiser précisément les surfaces concernées (cartographie sur photographies aériennes).

Sur ces surfaces, aucune fertilisation (hors restitution au pâturage) et aucun amendement magnésien et de chaux ne seront autorisés. La pression de pâturage pourra aussi être limitée afin d'éviter la dégradation de la flore et des sols, dans un objectif de maintien de la biodiversité et un objectif paysager.

En contrepartie du respect du cahier des charges de la mesure, une aide de 175,25 € par hectare engagé vous sera versée annuellement pendant les 5 années de l'engagement.

#### **6.3.1 : Les conditions spécifiques d'éligibilité à la mesure « Préservation des zones humides » (CODE : RA\_07LA\_ZH1) :**

Vous devez faire établir un diagnostic parcellaire des surfaces que vous souhaitez engager :

Le diagnostic parcellaire doit être établi de préférence avant le dépôt de votre demande d'engagement et dans tous les cas au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet de l'année du dépôt de votre demande.

Contactez l'opérateur (communauté de communes « » ou la DDEA pour connaître la(es) structure(s) pouvant réaliser ce diagnostic parcellaire.

Vous pouvez demander à bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de ce diagnostic. Pour cela, vous devez cocher la case « je déclare avoir réalisé un diagnostic d'exploitation... » dans le cadre A du formulaire de demande d'engagement dans les mesures agroenvironnementales. Cette aide prendra alors la forme d'une majoration de 96 € / an maximum pour votre exploitation, plafonnée à 20% du montant annuel qui vous sera versé au titre de la mesure « Préservation des zones humides » (CODE : RA\_07LA\_ZH1).

### 6.3.2 : Eligibilité des surfaces :

Les surfaces éligibles sont les prairies humides et les tourbières identifiées par le diagnostic parcellaire spécifique.  
Cahier des charges de la mesure et régime de contrôle :

L'ensemble de vos obligations doit être respecté tout au long de votre contrat, et ce dès le 15 mai de l'année de votre engagement.

Les documents relatifs à votre demande d'engagement et au respect de vos obligations doivent être conservés sur votre exploitation pendant toute la durée de votre engagement et pendant les quatre années suivantes par exemple, pour un engagement au 15 mai 2009, les documents doivent être conservés jusqu'au 16 mai 2017).

Les différentes obligations du cahier des charges de la mesure sont décrites dans le tableau ci-dessous.

Lorsque l'une de ces obligations n'est pas respectée, les conséquences de ce non-respect peuvent porter sur la seule année considérée (anomalie réversible), ou bien sur l'ensemble des 5 ans de l'engagement (anomalie définitive). Par ailleurs, le régime de sanction est adapté selon l'importance de l'obligation (principale ou secondaire) et selon qu'il s'agisse d'une obligation à seuil ou totale. Voir la notice nationale d'information sur les MAE pour le fonctionnement du régime de sanctions.

### 6.3.3 : Le cahier des charges de la mesure :

Obligations du cahier des charges
A respecter en contrepartie du paiement de l'aide
Absence de destruction des prairies permanentes engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (drainage, nivellement, boisement...) Entretien superficiel des rigoles (petit canaux végétalisés, de 30 cm de large et 30 cm de profondeur maximum, qui suivent les courbes de niveau) autorisé en prairie humide.
Absence de désherbage chimique sur les prairies humides et les tourbières

Contrôles sur place		Sanctions	
Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité
Contrôle visuel		Définitive	Principale Totale
Visuel : absence de traces de produits phytosanitaires		Définitive	Principale Totale

Obligations du cahier des charges
A respecter en contrepartie du paiement de l'aide
Maîtrise des refus et des ligneux, selon les prescriptions définies pour le territoire : élimination manuelle ou mécanique en dehors de la période du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre
Interdiction de l'écobuage sur les prairies humides et les tourbières
Enregistrement des interventions mécaniques (fauche, broyage) sur chacune des parcelles engagées
Enregistrement des pratiques de pâturage, sur chacune des parcelles engagées : date d'entrée et date de sortie du lot d'animaux, localisation des parcs, définition des lots d'animaux pour l'exploitation (type d'animaux, UGB...)
Absence totale d'apport de fertilisants minéraux (NPK) et organique (hors restitution par pâturage)
Absence d'apports magnésiens et de chaux

Contrôles sur place		Sanctions	
Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité
Contrôle visuel		Réversible	Secondaire Totale
Contrôle visuel		Réversible	Secondaire Totale
Vérification du cahier d'enregistrement	Cahier d'enregistrement	Réversible aux premier et deuxième constats. Définitif au troisième constat.	Secondaire (NB: si le défaut d'enregistrement ne permet pas de vérifier une des obligations de la mesure, cette dernière sera considérée en anomalie) Totale
Documentaire : présence du cahier et effectivité des enregistrements	Cahier d'enregistrement avec dates d'entrées et de sorties par parcelle, avec chargement correspondant.	Réversible aux premier et deuxième constats. Définitif au troisième constat.	Secondaire (NB: si le défaut d'enregistrement ne permet pas de vérifier une des obligations de la mesure, cette dernière sera considérée en anomalie) Totale
Documentaire et visuel (absence de traces d'épandage).	Cahier de fertilisation	Réversible	Principale Totale
Documentaire ou visuel (absence de traces d'épandage).	Cahier de fertilisation	Réversible	Secondaire Totale

Remarques :

- Contrôle administratif annuel : dépôt au 15 mai de la déclaration de surface et de la Déclaration Annuelle de Respect des Engagements dûment remplie et signée.
- Compte tenu de la prise d'effet des engagements au 15 mai de l'année du dépôt de la demande, le respect de l'absence de fertilisation (hors apports par pâturage) sera vérifiée du 15 mai de l'année n au 14 mai de l'année n+1, chaque année au cours de 5 ans.
- L'enregistrement des pratiques a également une vocation pédagogique incitant l'exploitant à raisonner ses interventions en fonction de ses objectifs de production et de préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau.

#### **6.3.4 : Contenu minimal des cahiers d'enregistrement des interventions mécaniques et de pâturage :**

Pour chaque parcelle engagée dans la mesure « Préservation des zones humides » (CODE : RA\_07LA\_ZH1), l'enregistrement devra porter sur les points suivants :

- Identification de l'élément engagé (n° de l'îlot, parcelle ou partie de parcelle ou groupe de parcelles, tels que localisés sur le RPG),
- Fauche ou broyage : date(s), matériel utilisé, modalités (notamment si fauche centrifuge).
- Pâturage : dates d'entrées et de sorties par parcelle, nombre d'animaux et d'UGB correspondantes.

Les catégories d'animaux retenues et leurs équivalences en UGB sont les suivantes :

- bovins de plus de deux ans : 1 UGB ;
- bovins de six mois à deux ans : 0,6 UGB ;
- équidés de plus de six mois (identifiés selon la réglementation en vigueur et non-déclarés à l'entraînement au sens des codes des courses) : 1 UGB ;
- brebis mères ou antenaises âgées au moins d'un an : 0,15 UGB ;
- chèvres mères ou caprins âgés au moins d'un an : 0,15 UGB.
- Les ovins retenus sont ceux déclarés à la prime à la brebis (PB) par une demande déposée dans les délais par un producteur éligible à la PB ;

#### **6.3.5 : Recommandations pour la mise en oeuvre de la mesure « Préservation des zones humides » (CODE : RA\_07LA\_ZH1) :**

Ces recommandations visent à accroître l'impact favorable de vos pratiques sur la biodiversité et elles sont importantes pour conserver le panel d'espèces végétales caractéristiques de ces zones humides. Toutefois, ces recommandations ne font pas l'objet de contrôles, contrairement aux obligations décrites ci-dessus dans le cahier des charges (Cf. § 3)

- Respect des préconisations du diagnostic spécifique réalisé par le CREN sur les zones humides de l'exploitation
- Absence sur les prairies humides et les tourbières de pierre à sel, point d'abreuvement ou point d'affouragement pour éviter des concentrations d'animaux trop importantes à un même endroit (sur-piétinement de milieux fragiles)
- En cas de fauche des prairies humides, la pratique de la fauche « centrifuge » (du centre vers la périphérie de la prairie) est encouragée pour limiter les dégâts éventuels sur la faune.

## **ANNEXE N°6.4: Cahiers des charges des mesures agro-environnementales territorialisées**

### **Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture**

TERRITOIRE «LOIRE ET SES AFFLUMENTS »

MESURE TERRITORIALISÉE « OUVERTURE MECANIQUE DE LANDES FERMÉES »  
(CODE : RA\_07LA\_LF1)

#### *Objectifs de la mesure :*

Une des problématiques environnementales majeures sur le territoire de « Loire et ses affluents » est la fermeture par colonisation progressive des landes par les ligneux haut et bas (arbres, arbustes, buissons, ronces, genêts, bruyères, etc.). Ce phénomène est particulièrement important dans les zones de pentes, difficilement accessibles ou difficilement mécanisables.

La réouverture de parcelles abandonnées ou fortement embroussaillées répond à un objectif de maintien de la biodiversité à travers la restauration de milieux ouverts pour les espèces animales et végétales inféodées à ces types de milieu.

Cette mesure répond également à la création de coupure de combustible et à la prévention contre les risques d'incendies.

Les surfaces ainsi ouvertes sont destinées à être maintenues en couverts herbacés (prairies naturelles, parcours, landes) exploités par la fauche et/ou le pâturage.

Les landes dites « fortement embroussaillées » ont initialement un taux de recouvrement par les ligneux supérieur à 2/3 et sont inéligibles à la PHAE. L'objectif principal de cette mesure est d'ouvrir ce type de landes par des interventions mécaniques afin d'obtenir un taux de recouvrement ligneux inférieur à 50%. Cette ouverture du milieu doit être maintenue au moins pendant la durée du contrat. Le programme et les modalités des travaux d'ouverture et d'entretien seront définis par une structure agréée.

En contrepartie du respect du cahier des charges de la mesure, une aide de 165,91 € par hectare engagé vous sera versée annuellement pendant les 5 années de l'engagement.



## Le cahier des charges de la mesure :

Obligations du cahier des charges
<b>A respecter en contrepartie du paiement de l'aide</b>
Faire établir par une structure agréée un programme de travaux d'ouverture pour les surfaces engagées, incluant un diagnostic de l'état initial (Cf. § 3-2)
Enregistrement de l'ensemble des interventions d'ouverture et d'entretien sur les surfaces engagées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- type d'intervention,</li> <li>- localisation,</li> <li>- date</li> <li>- outils</li> </ul>
<b>Mise en oeuvre de votre programme individuel de travaux d'ouverture</b>
Mise en oeuvre du programme de travaux d'entretien (après ouverture) : respect des modalités et de la fréquence des travaux d'élimination mécanique des rejets ligneux et autres végétaux indésirables décrits ci-dessous au paragraphe 3-2.
Respect des périodes d'interdiction d'intervention sur les ligneux : du 1 <sup>er</sup> avril au 31 juillet (sauf pour des interventions concernant l'entretien des clôtures, les passages de circulation et le traitement des ronciers)
Absence de désherbage chimique sur les parcelles engagées

Contrôles sur place		Sanctions	
Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité
Vérification du programme de travaux d'ouverture	Programme de brûlage établi par une structure agréée + photos permettant de témoigner de l'état initial et de justifier de la mise en œuvre de la mesure	Définitif	Principale Totale
<b>Vérification du cahier d'enregistrement des interventions</b>	<b>Cahier d'enregistrement des interventions</b>	Réversible aux premier et deuxième constats. Définitif au troisième constat.	Secondaire (NB: si de plus le défaut d'enregistrement ne permet pas de vérifier une des autres obligations de la mesure, cette dernière sera considérée en anomalie) Totale
Visuel et vérification du cahier d'enregistrement ou des factures	Programme de travaux + Factures si prestation <b>Cahier d'enregistrement des interventions sinon</b>	Définitif	Principale Totale
Visuel et vérification du cahier d'enregistrement ou des factures	Factures si prestation Cahier d'enregistrement des interventions sinon	Définitif	Principale Totale
<b>Visuel et vérification du cahier d'enregistrement ou des factures</b>	<b>Factures si prestation Cahier d'enregistrement des interventions sinon</b>	<b>Réversible</b>	<b>Secondaire Seuils</b>
Visuel : absence de traces de produits phytosanitaires		Définitive	Principale Totale

### Remarques :

- Contrôle administratif annuel : dépôt au 15 mai de la déclaration de surface et de la Déclaration Annuelle de Respect des Engagements dûment remplie et signée.



- l'élaboration du programme de travaux devra être réalisée au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet de l'année du dépôt de la demande d'engagement (1<sup>er</sup> juillet 2009 pour un engagement au 15 mai 2009)
- L'enregistrement des pratiques a également une vocation pédagogique incitant l'exploitant à raisonner ses interventions en fonction de ses objectifs de production et de préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau.

#### **6.4.4 : Contenu du programme de travaux d'ouverture et d'entretien :**

Le programme de travaux d'ouverture sera adapté aux surfaces que vous souhaitez engager, afin d'atteindre un équilibre entre la ressource fourragère et le couvert ligneux. Il sera établi par une structure agréée sur la base d'un diagnostic initial de ces surfaces en terme d'embroussaillage et de la part des ligneux.

Pour l'ouverture des parcelles ou parties de parcelles concernées, le programme de travaux d'ouverture précisera :

- la technique de débroussaillage d'ouverture la 1<sup>ère</sup> année en fonction du milieu : broyage au sol au minimum, pour les parcelles mécanisables ; tronçonnage au ras du sol ou arrachage et débroussaillage manuel ;
- si l'ouverture peut être réalisée par tranches en fonction de la surface à ouvrir, mais au maximum en trois tranches annuelles ;
- si la régénération de la parcelle par implantation d'une prairie après débroussaillage est autorisée ;
- la période pendant laquelle l'ouverture des parcelles doit être réalisée, dans le respect des périodes de reproduction de la faune et de la flore : interdiction d'intervention sur les ligneux du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet (sauf pour des interventions concernant l'entretien des clôtures, les passages de circulation et le traitement des ronciers)

Pour maintenir l'ouverture du milieu sur les surfaces engagées, après les travaux lourds d'ouverture, vous devez réaliser les travaux d'entretien suivants pour les années d'engagement restantes :

- les rejets ligneux et les autres végétaux indésirables à éliminer pour obtenir une mosaïque de milieux avec un taux de recouvrement par les ligneux hauts (sorbiers, alisiers, pins, bouleaux, saules,...) et les ligneux bas (callune, genêts et myrtille,...) inférieur à 50%.
- la réalisation de ces travaux d'entretien (élimination mécanique des rejets et autres végétaux indésirables) une fois tous les 5 ans, les premiers travaux d'entretien devant être réalisés au plus tard en année 3.
- la période pendant laquelle l'entretien des parcelles doit être réalisé : interdiction d'intervention sur les ligneux du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet (sauf pour des interventions concernant l'entretien des clôtures, les passages de circulation et le traitement des ronciers)
- la méthode d'élimination mécanique des rejets ligneux et végétaux indésirables :
  - fauche et/ou broyage
  - maintien des produits de fauche/broyage sur place ou export en dehors de la parcelle
  - matériel à utiliser : voir recommandations

#### **6.4.5 :Recommandations pour la mise en oeuvre de la mesure « Ouverture mécanique de landes fermées » (CODE : RA\_07LA\_LF1)**

Ces recommandations visent à accroître l'impact favorable de vos pratiques sur la biodiversité. Toutefois, ces recommandations ne font pas l'objet de contrôles, contrairement aux obligations décrites ci-dessus dans le cahier des charges (Cf. § 3)

- Interventions mécaniques :
  - utiliser un gyrobroyeur à chaînes ou à marteaux, en fonction de la puissance du tracteur et des végétaux à traiter voire de la présence de blocs de rochers
  - interventions si possible en août
  - la vitesse d'avancement doit être lente pour que le débroussaillage soit efficace
  
- Suite aux interventions mécaniques : pâturage ajusté les années suivantes (au moment de la pousse du genêt avec un retour ou une repasse à l'automne les années suivant l'intervention mécanique)

**ANNEXE 7: Fiche Formulaire Standard de Données**

**Code du site : FR 820 1666**  
**Formulaire**

**NATURA 2000**

**NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES**

POUR LES ZONES DE PROTECTION SPECIALES (ZPS)  
 POUR LES SITES ELIGIBLES COMME SITES D'INTERET COMMUNAUTAIRE (SIC)  
 ET POUR LES ZONES SPECIALES DE CONSERVATION (ZSC)

– **IDENTIFICATION DU SITE**

1.1. TYPE	1.2. CODE DU SITE	1.3. DATE DE COMPILATION	1.4. MISE A JOUR
SIC	FR 820 1666	03/1999	12/2008
<b>1.5. RELATION AVEC D'AUTRES SITES NATURA 2000</b>			
FR8201664 secteur des Sucs (B18) intègre les sources de la Loire			
FR8301081 Gorges de la Loire et affluents partie sud			
FR8301076 Mézenc			
FR8201665 Allier et ses affluents			
FR8201670 Cévennes ardéchoises			
<b>1.6. RESPONSABLE(S)</b>			
DREAL RHONE-ALPES / SPN-IEGB-MNHN			
<b>1.7. APPELATION DU SITE ET DATES DE DESIGNATION/CLASSEMENT :</b>			

2.1. COORDONNEES DU CENTRE		
LONGITUDE	LATITUDE	
1 977 939,9 m	730 514,8 m	
W/E (Greenwich)		
2.2. SUPERFICIE (HA)	2.3. LONGUEUR DU SITE (KM)	
10 734		
2.4. ALTITUDE (M)		
MIN	MAX	MOYENNE
892	1425	1158,5
2.5. REGION ADMINISTRATIVE		
CODE NUTS	NOM DE LA REGION	% COUVERT

<b>DATE SITE PROPOSE ELIGIBLE COMME SIC</b> 03/1999	<b>DATE ENREGISTRE COMME SIC</b> 13/11/2007
Loire et ses affluents	
<b>DATE DE CLASSEMENT DU SITE COMME ZPS</b>	<b>DATE DE DESIGNATION DU SITE COMME ZSC</b>

FR712		Ardèche			
<b>2.6. REGION BIOGEOGRAPHIQUE</b>					
Alpine	Atlantique	Boréale	Continentale	Macaronésienne	Méditerranéenne
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

<b>3.1. TYPES D'HABITATS présents sur le site et évaluation du site pour ceux-ci</b>					
<b>TYPES D'HABITATS ANNEXE 1</b>					
<i>% de recouvrement selon la cartographie d'habitats réalisé sur 3510 ha majoritairement inclus dans les 10 734 ha du périmètre</i>					
CODE	% COUVERT	REPRESENTATIVITE	SUPERFICIE RELATIVE	STATUT DE CONSERVATION	EVALUATION GLOBALE
3130	1%	A	C	C	C
3260	0%	A	C	B	C
4030	0%	A	C	C	C
5120	5%	A	B-	B	C
<b>6230*</b>	6%	A	C	C	C
6410	5%	A	C	C	C
6430	3%	A	C	C	C
6520	16%	A	C	B	C
<b>7110*</b>	1%	A	C	C	C
7140	2%	A	C	C	C
7150	0%	A	C	C	C
8110	0%	C	C	Inconnu	C

<b>3.2 ESPECES mentionnées à l'Article 4 de la Directive 79/409/CEE et figurant à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE et évaluation de celles-ci</b>			
<b>3.2.a. ESPECES – OISEAUX visés à l'Annexe I de la Directive Oiseaux</b>			
<b>3.2.b. ESPECES – Oiseaux migrateurs régulièrement présents sur le site non visés à l'Annexe I de la Directive Oiseaux</b>			
<b>3.2.c. ESPECES – MAMMIFERES visés à l'Annexe II de la Directive Habitats</b>			
1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	C
1307 ou 1324	Petit ou grand Murin	<i>Myotis blythii</i> ou <i>M. myotis</i>	C
<b>3.2.d. ESPECES – AMPHIBIENS et REPTILES visés à l'annexe II de la Directive Habitats</b>			
1193	Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	C
<b>3.2.e. ESPECES – POISSONS visés à l'Annexe II de la Directive Habitats</b>			
1163	Chabot	<i>Cottus gobio</i>	C

8220	0%	C	C	Inconnu	C
9120	18%	B	C	C	C
<b>91DO*</b>	0%	A	C	<b>Inconnu</b>	C
<b>91EO*</b>	1%	A	C	C	C

<b>3.2.f. ESPECES – INVERTEBRES visés à l'Annexe II de la Directive Habitats</b>		
1092	Ecrevisse à pieds blancs	<i>Austropotamobius pallipes</i> C
1060	Cuivré des marais	<i>Thersamolycaena dispar</i> C
1065	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i> C
<b>1087</b>	<b>Rosalie des Alpes*</b>	<b><i>Rosalia alpina</i></b> C

3.3. AUTRES ESPECES IMPORTANTES DE FLORE ET DE FAUNE							
(B=Oiseaux, M=Mammifères, A=Amphibiens, R=Reptiles, F=Poissons, I=Invertébrés, P=Plantes)							
<i>Melanocorypha calandra</i>	B	<i>Riparia riparia</i>	B	<i>Myotis nattereri</i>	M	<i>Sympetrum flaveolum</i>	I
<i>Lullula arborea</i>		<i>Monticola saxatilis</i>		<i>Neomys fodiens</i>		<i>Cordulegaster boltonii</i>	
<i>Pernis apivorus</i>		<i>Alectoris rufa</i>		<i>Alytes obstetricans</i>	A	<i>Platycnemis acutipennis</i>	
<i>Emberiza hortulana</i>		<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>		<i>Bufo calamita</i>		<i>Botrychium matricariifolium</i>	P
<i>Circus pygargus</i>		<i>Lanius excubitor</i>		<i>Rana dalmatina</i>		<i>Drosera rotundifolia</i>	
<i>Circus aeruginosus</i>		<i>Rallus aquaticus</i>		<i>Rana temporaria</i>		<i>Epipogium aphyllum</i>	
<i>Circus cyaneus</i>		<i>Saxicola rubetra</i>		<i>Triturus alpestris</i>		<i>Gagea lutea</i>	
<i>Tringa glareola</i>		<i>Carduelis spinus</i>		<i>Natrix natrix</i>	<i>Pinguicula grandiflora</i>		
<i>Circaetus gallicus</i>		<i>Oenanthe oenanthe</i>		<i>Podarcis muralis</i>	<i>Carex lasiocarpa</i>		
<i>Caprimulgus europaeus</i>		<i>Riparia riparia</i>		<i>Lacerta agilis</i>	<i>Carex limosa</i>		
<i>Falco peregrinus</i>		<i>Emberiza cia</i>		<i>Lacerta vivipara</i>	<i>Carex appropinquata</i>		
<i>Ardea purpurea</i>		<i>Falco subbuteo</i>		<i>Vipera berus</i>	<i>Biscutella arvernensis</i>		
<i>Porzana pusilla</i>		<i>Corvus corax</i>		<i>Thymallus thymallus</i>	<i>Myosotis balbisiana</i>		
<i>Milvus migrans</i>		<i>Tachybaptus ruficollis</i>		<i>Maculinea arion</i>	<i>Dianthus superbus</i>		
<i>Milvus milvus</i>		<i>Podiceps cristatus</i>		<i>Parnassius mnemosyne</i>	<i>Dactylorhiza traunsteineri</i>		
<i>Dryocopus martius</i>		<i>Certhia familiaris</i>		<i>Maculineaalcon</i>	<i>Sedum villosum</i>		
<i>Lanius collurio</i>		<i>Apus melba</i>		<i>Coenonympha tullia</i>	<i>Poa palustris</i>		
<i>Anthus campestris</i>		<i>Turdus torquatus</i>		<i>Pericallia matronula</i>	<i>Holandraea carvifolia</i>		
<i>Crex crex</i>		<i>Anthus pratensis</i>		<i>Coenagrion lunulatum</i>	<i>Pyrola chlorantha</i>		
<i>Gallinago gallinago</i>		<i>Oenanthe oenanthe</i>		<i>Coenagrion hastulatum</i>	<i>Reseda jacquinii</i>		
<i>Coturnix coturnix</i>		<i>Serinus citrinella</i>		<i>Somatochlora artica</i>	<i>Sparganium emersum</i>		
<i>Anas strepera</i>		<i>Motacilla flava</i>		<i>Somatochlora metallica</i>	<i>Saxifraga pedemontana subsp. prostii</i>		
<i>Ficedula hypoleuca</i>		<i>Delichon urbica</i>		<i>Lestes dryas</i>	<i>Tephroses helenitis</i>		
<i>Delichon urbica</i>		<i>Accipiter gentilis</i>		<i>Leucorrhinia dubia</i>	<i>Stellaria palustris</i>		
				<i>Sympetrum danae</i>	<i>Utricularia vulgaris</i>		

## DESCRIPTION DU SITE

### 4.1. CARACTERE GENERAL DU SITE

Le site Natura 2000 FR 820 166 – B21 – « la Loire et ses affluents » est localisé sur le territoire du Plateau Ardéchois. Ce dernier forme une pénéplaine d'une superficie de 732 km<sup>2</sup> située en bordure orientale du massif central, à une altitude moyenne de 1 100 m (le point culminant du plateau ardéchois est le Mont Mézenc à 1 753 m au nord du site Natura 2000).

Le territoire présente deux grands types de **formations géologiques** à savoir dans sa partie septentrionale des roches volcaniques liées au complexe granitique du VELAY dans lequel des affleurements de basalte forment avec les phonolites le paysage des suc (au nord du site Natura 2000). Plus au sud, les roches métamorphiques sont largement représentées. Des dépôts d'alluvions récentes sont présents sur les cours d'eau majeurs du territoire.

Le territoire est doté d'un **réseau hydrographique** et d'un chevelu de ruisseaux intermittents importants. La Loire prend sa source sur la commune de Sainte Eulalie à l'est du territoire et traverse le site Natura 2000, elle reçoit les eaux des rivières et ruisseaux tels que : la Nègre, la Padelle, Le Prat sauvage, le Vernason, le Pradal, la Gage, la Nadale (le lac d'Issarlès), le Merdanson, la Langougnole.

Le **climat**, de type semi-continentale où domine la composante atlantique, est très rude : gelées en toute saison, températures moyennes annuelles basses, enneigement important et long, vents violents (*la burle*). Toutefois, les influences méditerranéennes demeurent présentes avec une intensité variable d'une année à l'autre : sécheresse estivale ou, sur les parties orientales, de fortes précipitations à l'automne et au printemps.

Avec 10 habitants au km<sup>2</sup>, la **densité de population** est très faible (10 fois moins que celle de Rhône-Alpes et 5 fois moins que la moyenne départementale). La population est vieillissante avec 37% de personnes de plus de 60 ans (contre 26% en moyenne en Ardèche). Entre 1990 et 1999, la population a perdu 7% de ses effectifs en raison d'un solde naturel déficitaire.

L'agriculture constitue aujourd'hui **l'activité économique principale** : environ 450 exploitations agricoles ; 34% des emplois sont liés directement au secteur agricole.

L'occupation du sol se répartit ainsi :

<b>Grands types d'habitats</b>	<b>% de recouvrement</b>
Forêts caducifoliées	28
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières	25
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	23
Forêt artificielle en monoculture	6
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygane	6
Eaux douces intérieures	5
Forêts de résineux	5
Autres terres	2

*% de recouvrement selon la cartographie d'habitats réalisé sur 3510 ha majoritairement inclus dans les 10 734 ha du périmètre*

## 4.2. QUALITE ET IMPORTANCE

Territoire de moyenne montagne, le site Natura 2000 FR 820 166 « la Loire et ses affluents » présente des enjeux d'intérêt communautaire liés aux habitats agro-pastoraux (pelouses, prairies, landes), aux rivières (ripisylves, végétations aquatiques), aux sagnes et narces (prairies humides, tourbières), aux milieux forestiers (hêtraie) et dans une moindre mesure aux milieux rocheux. Ce territoire abrite également une plante et trois espèces de mousses d'intérêt communautaire, ainsi que deux mammifères, un batracien, un poisson, un crustacé, deux papillons de jours et un coléoptère référencé dans l'annexe 2 de la Directive Habitats.

## 4.3. VULNERABILITE

La présence de ces enjeux d'intérêt communautaire est fortement et principalement liée :

- à la présence d'un réseau hydrographique et d'un chevelu de ruisseaux importants,
- à un climat permettant le maintien et le développement de tourbières,
- au maintien d'une activité agricole de montagne adaptée à son environnement et donc génératrice d'une qualité environnementale intéressante.
- au maintien d'une sylviculture respectueuse des enjeux de biodiversité et de qualité des cours d'eau

Les principales menaces sont :

- pollutions et modifications des caractéristiques physiques et écologiques des rivières et des zones humides (remblaiement, plantation, exploitation de tourbe
- intensification de l'exploitation agricole (drainage, fertilisation excessive, surpâturage)
- abandon de l'exploitation agricole
- plantation artificielle, intensification de la sylviculture
- dynamique naturelle (oligotrophisation, boisement
- pollution atmosphérique (pluies acides), changements climatiques globaux (élévation des températures et baisse de l'humidité relative)
- développement (fragmentation des habitats et habitats d'espèces) et entretien du réseau routier (sel, désherbants, plomb et hydrocarbures)
- présence d'espèces exogènes

## 4.4. DESIGNATION DU SITE

## 4.5. REGIME DE PROPRIETE

175 ha de forêt domaniale sont inclus dans le site Natura2000 Loire et affluents (essentiellement forêt de Mazan)

92 ha de forêt communale bénéficiant du régime forestier sont inclus dans le site Natura2000 Loire et affluents (essentiellement CROS-DE-GEORAND, ISSANLAS, SAINT CIRGUES EN MONTAGNE)

Les biens sectionnaux dont la gestion est confiée soit à des commissions syndicales, soit à des communes sont largement répandus. 71 ha de forêt



sectionnelle bénéficiant du régime forestier sont inclus dans le site Natura2000 Loire et affluents (essentiellement SAGNES ET GOUDOULET et SABLIERES-ISSANLAS

La propriété sur le site Natura2000 Loire et affluents est fortement majoritairement privée.

#### 4.6. DOCUMENTATION

- Inventaire des zones humides du plateau ardéchois et des hautes cévennes, 1994, FRAPNA 07 (LADET Alain)
- contribution aux compléments d'information sur les zones Natura 2000 B20, B21 et B26, 1998, FRAPNA 07
- Compléments de connaissances sur les sites Natura 2000 B20, B21, B26 pp, 1999, CBNMC
- Essai d'évaluation du pâturage sur l'entomofaune des milieux tourbeux du plateau ardéchois, 2000, FRAPNA (DAYDE Stéphanie)
- Inventaire tourbières de Rhône-Alpes, 2000, CREN
- Eco-guide des milieux naturels des sources de la Loire, 2002, Université J. Fourier & ONF
- Tourbières de la Geneste et des Narces : diagnostic écologique et animation foncière (Issanlas), 2003, CREN
- Analyse des données de pêches électriques Ruisseaux de Mazan et de pistolet, 2005, AAPPMA de CROS DE GEORAND
- caractérisation et de suivi de masses d'eau de plan d'eau, 2005, Asconit consultants
- Tourbière de la Verrerie : Diagnostic faunistique, 2005, FRAPNA
- La qualité des rivières dans votre département entre 2003 et 2005 : Haute Loire et sud du bassin Loire-Bretagne – Ardèche, Cantal, Lozère, 2007, Société AQUASCOP
- Plan de gestion de la tourbière de la Verrerie (Burzet), 2006, CREN
- Tourbière de Sagne Redonde : révision du plan de gestion (Lanarce), 2006, CREN
- Etude génétique des truites fario sur quinze stations du département de l'Ardèche, Rapport final – 2006, Institut des Sciences de l'Evolution
- Inventaire des zones humides du département de l'Ardèche, 2002 à 2007, DDAF, FDP, CREN
- Projet d'aménagement du Mont Gerbier : étude d'impact, 2007, CG07
- Etude naturaliste Prairies humides des ruisseaux du Tauron et du Couzas, ??, CG07
- Point de vue des Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Haute-Loire et de l'Ardèche sur la problématique du complexe hydroélectrique de Montpezat : contribution au SAGE Loire amont, ??, FDPPMA 07 et 43
- Pêche électrique de sauvetage / Veyradeyre, 2007, FDPPMA 07
- Synthèse des résultats de la pêche / Méjeanne, 2008, FDPPMA 43
- Qualité des eaux destinées à la consommation humaine, 2007, rapports annuels des communes
- Définition d'un calendrier des fenaisons compatible avec la reproduction des passereaux prairiaux en France, 2007, BROYER Joël,

Alauda 75 (2) : 145-158

- Etude génétique des truites fario sur neuf stations du département de l'Ardèche, Rapport final, 2008, Institut des Sciences de l'Evolution
- Contribution au diagnostic du site Natura 2000 B21, 2008, ONEMA 07 et 43
- Catalogue des végétations du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche. CBNMC, 2008, Pnr des Monts d'Ardèche

#### 4.7. HISTORIQUE

### – PROTECTION DU SITE ET RELATIONS AVEC CORINE

#### 5.1. TYPES DE PROTECTION aux niveau national et régional

Catégorie Code		Type	Lieu-dit	% du site Loire et affluents	surface (ha) concernée par Loire et affluents
B	FR12	Site/monument inscrit	LAC D'ISSARLÈS + abbaye de Mazan	0%	32
B	FR13	site/monument classé	LAC D'ISSARLÈS	1%	91
B	FR15	PNR	PNR des Monts d'Ardèche	37%	4 010
B	FR23	Forêt domaniale		2%	175
B	FR24	forêt communale bénéficiant du régime forestier		1%	92
C	FR31	site acquis par un CEN		0%	24
C	FR32	site acquis par le département		0%	
					4 424

#### 5.2. RELATION AVEC D'AUTRES SITES PROTEGES

**Désignés aux niveaux national ou régional :**

<b>Désignés au niveau international :</b>
<b>5.3. RELATION AVEC DES SITES CORINE BIOTOPES</b>

- IMPACTS ET ACTIVITES SUR LE SITE ET AUX ALENTOURS

<b>6.1. IMPACTS ET ACTIVITES GENERAUX ET PROPORTION DE LA SUPERFICIE DU SITE AFFECTE</b>							
<b>IMPACTS ET ACTIVITES SUR LE SITE</b>							
CODE	INTENSITE			% DU SITE	INFLUENCE potentielle		
	A	B	C		+	0	-
100	A			faible		0	-
101	A			inconnu		0	-
102			C	16%	+		-
120		B		inconnu			-
140			C	8	+		-
141		B		inconnu			-
161		B		6			-
220		B		23		0	-
230			C	Quasi 100		0	-
301	A			Quasi 0			-
312	A			Quasi 0		0	-
490 (parc éolien)		B		faible		0	-
622		B		inconnu		0	-
701	A			inconnu			-
720 (bords des lacs)	A			faible			-
800		B		faible			-
810		B		faible			-
830	A			faible			-
850	A			faible			-
853 (complexe Montpezat)			C	inconnu			-
890 (barrage et seuils)		B		Plus de 20% ?			-
952		B		faible			-
954 (développement d'algues)	A						-
966	A			Quasi 0			-
979 (boisement, enfrichement)		B		6			-

<b>IMPACT ET ACTIVITES AUX ALENTOURS DU SITE</b>

<b>6.2. GESTION DU SITE</b>
-----------------------------

<b>ORGANISME RESPONSABLE DE LA GESTION DU SITE</b>
--

Monsieur le Préfet de l'Ardèche Direction Départementale de l'Ardèche 2, place des mobiles 07 007 PRIVAS cedex 04 75 65 50 00 <a href="mailto:ddt@ardeche.gouv.fr">ddt@ardeche.gouv.fr</a> .
--

<b>GESTION DU SITE ET PLANS</b>
---------------------------------

Six objectifs à long terme sont identifiés dans le Document d'objectifs
---

- |   |
|---|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1) Maintenir les milieux agricoles remarquables par une agriculture respectueuse de son environnement</li><li>2) Préserver les rivières, les sagnes, les narces et les zones humides par une gestion adaptée (rivières, tourbières, prairies humides...)</li><li>3) Pérenniser la diversité écologique des forêts et de leurs milieux associés</li><li>4) Favoriser un développement des activités humaines, respectueux des milieux et des espèces</li><li>5) Mieux connaître le site et suivre son évolution ainsi que les pratiques</li><li>6) Assurer la mise en œuvre du DOCOB, la communication et la formation</li></ol> |
|---|

En parallèle de l'élaboration du document d'objectifs Natura 2000, des Mesures Agro-Environnementales territorialisées ont été mises en œuvre, dès 2009, par 96 agriculteurs volontaires sur 3076 ha pour une masse financière sur 5 ans de 1 321 000 €.
--

Le programme prévisionnel d'actions sur 6 ans identifié dans le document d'objectifs propose :
--

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>○ deux mesures de gestion agricole (Mettre en œuvre des Mesures Agri Environnementales territorialisées, Adapter le stockage des effluents au climat du plateau ardéchois),</li><li>○ six actions de gestion des rivières et ruisseaux et de leurs berges (Restaurer les tourbières dégradées, Favoriser le dérésinement en bordure de cours d'eau et sur têtes de ruisseaux, Restaurer les berges dégradées, Maintenir et entretenir les ripisylves, Favoriser l'installation de passes à poissons sur certains ouvrages hydroélectriques ou autres travaux améliorant la fonctionnalité écologique des cours d'eau, Moderniser et installer des structures individuelles et collectives de stockage et de retraitement des eaux usagées - hors structures agricoles),</li><li>○ deux mesures de gestion forestière (Favoriser le développement de bois sénescents et le maintien d'arbres à cavités, Favoriser le hêtre et le sapin),</li><li>○ deux actions d'accompagnement des activités touristiques et de loisirs (Accompagnement des activités touristiques et de loisirs, en lien avec les enjeux Natura 2000 et développement des activités de découvertes sur le site, Amélioration des équipements et itinéraires culturels ou de randonnées et aménagement de façon discrète et raisonnée des points de fréquentation),</li></ul> |
|--|

- trois mesures de suivi et évaluation (Amélioration des connaissances sur les habitats et évaluation de la gestion menée, Amélioration des connaissances sur la faune et évaluation de la gestion menée, Amélioration des connaissances du site et de ses dégradations),
- deux actions de communication (Information du grand public et des usagers du site, Création de brochures techniques et d'information à l'usage des exploitants agricoles et forestiers en vue d'une meilleure prise en compte de la biodiversité dans leur travail),
- une de formation (Accompagnement et formation des gestionnaires et des usagers du site),
- et une d'animation, coordination et bilan de la mise en œuvre du document d'objectifs.

## **Annexe 8 : Fiche de métadonnées**

<b>Site d'étude</b>	
<b>Type :</b> B (pSIC/SIC/ZSC) <b>Code du site :</b> FR8201666 <b>Compilation :</b> 31/12/1995 <b>Mise à jour :</b> 31/03/2006 <b>Appellation du site :</b> Loire et ses affluents <b>Dates de désignation / classement :</b> Date site proposé éligible comme SIC : 31/03/1999 Date site enregistré comme SIC : 07/11/2013	<b>Superficie du SIC :</b> 1 315 ha <b>Superficie du périmètre d'étude :</b> 3509 ha  <b>Objectif d'étude :</b> Elaboration du document d'objectifs Natura 2000 <b>Gestionnaire ou maître d'ouvrage :</b> MEEDDAT <b>Année de rendu final :</b> 2014 <b>Période de mise à jour :</b> 2008 à 2014

### Identification

Nom de la couche	Nom du fichier	Nombre d'objets
[ZONE_ETUDE]	B21_peri2006.TAB	1
[SITE_NATURA_2000prop]	perimetrefinalPOSTxB18.TAB	1
[PARCOURS_PROSPECTION ]	-	
[HABITATS_ELEM_DOM]	201211_Habitats_B21.TAB	2140
[ETAT_CONSERV_ZONES]	-	
[HABITATS_PT]	-	
[ESPECES_PT]	201211_moussesA2_B21.TAB	10
[ESPECES_POLY]	-201211_Chabot_B21.TAB	15
	201211_Écrevisse_B21.TAB	6
	201211_InsectesA2_B21.TAB	8
	201211_MammifèresA2_B21.TAB	26
	201211_Sonneur_B21.TAB	21
	201211_FloreA2_B21.TAB	10

[HABITAT POT ESP]	-	
[RELEVES PHYTO]	-	
Autre(s) (à définir) :		

Prospections de terrain et élaboration manuelle de la carte

**Auteur (s) :** GEORGET Marianne

**Organisme (s) :** Cen RA

**Année de réalisation :** 2008 (carte de végétation)

**Outil de repérage sur le terrain :**

- Fond IGN       Ortho-photographie       Photographie aérienne  
 GPS       Autre (à préciser) :

**Echelle de la cartographie réalisée sur le terrain :** 1/10 000

**Régions :** Rhône-Alpes, Ardèche

**Communes :** Burzet, Coucouron, Cros-du-Géorand, Issanlas, Issarlès, Lac d'Issarlès, Lachapelle-Graillose, Lanarce, Lavillatte, Le Béage, Le Roux, Mazan l'Abbaye, Montpezat sous Bauzon, Sagnes et Goudoulet, Sainte-Eulalie, St Cirques en Montagne, Usclades et Rieutord

**Type(s) d'inventaire(s), et mode(s) de reconnaissance :**

L'inventaire et la cartographie des habitats du site B21 sur le périmètre d'étude de décembre 2006 ont été réalisés selon la méthodologie imposée par le MEDDAT : cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000 : guide méthodologique, 2005, Muséum national d'histoire naturelle et Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux.

Suite à une journée de relevé sur le terrain avec le chargé d'études du CREN, le Conservatoire Botanique National du Massif Central a fourni une typologie phytosociologique d'habitats spécifiques au site de la Loire et ses affluents, basée sur des études antérieures, ainsi que leur correspondance avec les autres typologies existantes afin d'effectuer une cartographie aussi précise que possible.

L'ensemble des habitats humides et bords de cours d'eau a été parcouru à pied et la végétation relevée in situ. La majorité des prairies de fauche était déjà fauchée lorsque le chargé d'étude du CREN est passé pour relever la végétation. La végétation des ensembles forestiers a été dressée depuis les principales routes, pistes et accès. Seules les hêtraies ont fait l'objet d'investigations plus poussées puisque deux types de hêtraies sont présents sur le B21 dont l'un est d'intérêt européen. 26,5 jours de terrain ont été consacrés aux relevés de végétation répartis du 3 juillet au 9 septembre 2008.

Les cartographies de végétation des tourbières gérées par le CREN sur le site B21 la Loire et ses affluents ont été intégrées à la cartographie des habitats du site Natura 2000.



Pour la faune et la flore, le diagnostic a été réalisé par synthèse des études existantes (sauf exception) et contributions écrites ou orales des principaux acteurs du territoire (FRAPNA, CORA, ONEMA, FDP, ONCFS, FDC, PNR, CG07, ONF, CBNMC, individuels...).

## Numérisation

**Auteur (s) :** GEORGET Marianne

**Organisme (s) :** Cen RA

**Date de la dernière modification :** 03/12/12

**Moteur SIG :**  MapInfo

ArcView

ArcInfo

GEOconcept

Autre (à préciser) :

**Support de numérisation :**

Fond IGN

Ortho-photographie

Photographie aérienne géoréférencée par l'utilisateur

Cadastre numérique

**Echelle de la numérisation :** 1/10 000°

**Mode de numérisation :**

Table à numériser

Scan de la minute terrain, géoréférencement par l'utilisateur, vectorisation écran des contours.

Report à vue sur fond géo-référencé à l'écran

## 4. Notices descriptives

○ Auteur (structure)

○ Auteur (personne)

○ Titre

○ Mots clés

○ Résumé

## 5. Tables de données

○ Opérateur de cartographie : **Marion Gaulupeau**

○ Organismes de diffusion : **DDT / CA 07 / CEN RA**

○ **Nom de la couche**

○ Nombre d'objets

○ Système de géoréférencement : **Lambert 93**

○ **Lien vers la couche**

○ Champs optionnels supplémentaires

o Référentiel ou définition d'attributs

**Rendu cartographique sur support papier**

Auteur (s) : Marion GAULUPEAU      Organisme (s) : Chambre d'Agriculture de l'Ardèche

Date de la dernière modification : 03/05/2013

Moteur SIG :  MapInfo       **ArcView**       ArcInfo       GEOconcept       Autre (à préciser)

Support du rendu :       **Fond IGN**       **Ortho-photographie**  
 Photo aérienne géoréférencée par l'utilisateur  
 Cadastre

Echelles du rendu : 1/25 000° et 1/100 000°

Autres spécifications, remarques :

## SOUTIEN AUX OPÉRATEURS NATURA 2000 DANS LE CADRE DES DOCUMENTS D'OBJECTIFS

*FICHE D'ANALYSE DE LA TYPOLOGIE ET DE LA CARTOGRAPHIE DES HABITATS*

### FR8201666 - Loire et ses affluents (B21)

#### **RÉDACTEUR DE LA FICHE**

Guillaume Choisnet et Thierry Vergne

#### **OPÉRATEUR DÉSIGNÉ**

**CREN Rhône Alpes** (Marianne Georget, Sébastien Barthel)

## MISSION D'APPUI TECHNIQUE EFFECTUEE

NATURE DE LA MISSION	Nb journées Expertise	Nb journées Opérateur SIG
Table typologique des végétations potentielles et cortège caractéristique des habitats	<b>2</b>	<b>0,25</b>
Journée de terrain pour appui à la typologie et à la méthodologie de cartographie	<b>1</b>	
Analyse des relevés phytosociologiques et de la typologie	<b>0,25</b>	
Validation de la cartographie		

## VALIDATION DE LA TYPOLOGIE DES VÉGÉTATIONS

**Date de transmission des données** au CBN du Massif Central : octobre 2008

La typologie des végétations est correcte dans la mesure où elle a été discutée très en amont avec l'opérateur. Un document présentant les végétations potentielles du site a de plus été transmis.

Un nombre important de relevés phytosociologiques disponibles sur le site ont été transmis à l'opérateur qui n'a pas eu besoin d'en réaliser.

La typologie présente cependant un point d'ombre mineur : il s'agit du code végétation "IU" pour lequel aucune information n'est précisée dans les tables de données cartographiques.

## VALIDATION CARTOGRAPHIQUE

**Date de transmission des données** numérisées au CBN du Massif Central : octobre 2008

La structuration des données **est conforme au cahier des charges**.

La **topologie** est **incorrecte** et demanderait à être revue : 237 erreurs d'autointersection (nœuds) ont été recensées mais ont été corrigées en interne.

Il manque les fichiers ".DAT" des couches de localisation des relevés phytosociologiques et de la flore remarquable.

## ANNEXE N°12

Liste d'autres espèces intéressantes (en plus de celles citées dans le corps du document d'objectifs)

### Les oiseaux

Nom commun	Nom latin	Liste Rouge régionale
Autour des palombes	Accipiter gentilis	Faible risque
Bergeronnette printanière	Motacilla flava	Quasi menacé
Bruant fou	Emberiza cia	Faible risque
Faucon hobereau	Falco subbuteo	Faible risque
Grand Corbeau	Corvus corax	Faible risque
Grèbe castagneux	Tachybaptus ruficollis	Faible risque
Grèbe huppé	Podiceps cristatus	Faible risque
Grimpereau des bois	Certhia familiaris	Faible risque
Hirondelle de fenêtre	Delichon urbica	Vulnérable
Hirondelle de rivage	Riparia riparia	En Danger
Martinet à ventre blanc	Apus melba	Faible risque
Merle à plastron	Turdus torquatus	Faible risque
Pipit farlouse	Anthus pratensis	Faible risque
Traquet motteux	Oenanthe oenanthe	Faible risque
Venturon montagnard	Serinus citrinella	Faible risque

## ANNEXES CARTOGRAPHIQUES

- Carte N°1 : Démographie
- Carte N°2 : Syndicats et collectivités
- Carte N°3 : Urbanisme et constructions
- Carte N°4 : Tourisme et patrimoines
- Carte N°5 : Contexte agricole
- Carte N°6 : Aménagement et gestion de l'eau
- Carte N°7 : Occupation du sol (corine land cover)
- Carte N°8 : Grands types d'habitats (CBNMC)
- Carte N°9 : Statut du patrimoine naturel
- Carte N°10 : Périmètre 1997, porter à connaissance DDT 1997
- Carte N°11 : Contour du périmètre de la zone d'étude du site B21 en 2006
- Carte N°12 : Evolution du périmètre entre 2006 et 2008
- Carte N°13 : Contour du périmètre du site B 21 en Nov 2008
- Carte N°14 : Les habitats d'intérêts communautaire dominants
- Carte N°15 : L'état de conservation des habitats d'espèces d'intérêt communautaires
- Carte N°16 : Les habitats d'intérêt communautaire dominés
- Carte N°17 : Les grands types d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire
- Carte N°18 : Les habitats prioritaires et les habitats d'espèces prioritaires
- Carte N°19 : Faune de l'annexe II : les espèces d'intérêt communautaire
- Carte N°20 : Faune de l'annexe IV : les espèces d'intérêt communautaire
- Carte N°21 : Oiseaux rapaces : les espèces d'intérêt communautaire
- Carte N°22 : Oiseaux hors rapaces : les espèces d'intérêt communautaire
- Carte N°23 : Flore et mousses : les espèces d'intérêt communautaire
- Carte N°24 : Les autres enjeux patrimoniaux
- Carte N°25 : Synthèse des enjeux au titre des directives Habitat (DH)et oiseaux(DO)
- Carte N°26 : Propositions d'actions